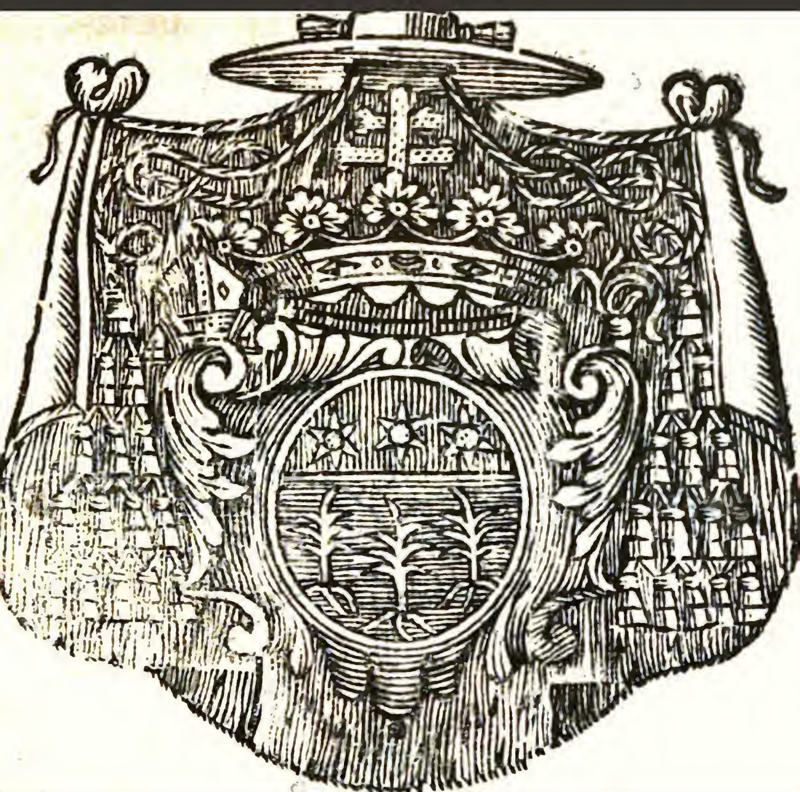


L'État de la France

Jean Pinsson de La Martinière, Nicolas Besongne, Louis Trabouillet

L'ETAT
DE
LA FRANCE,

TOME QUATRIÉME.



A PARIS,

Par la Compagnie des Libraires Associez.

M. DCC. XXII.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.



L'ETAT DE LA FRANCE.

TOME QUATRIE'ME.

IL sera traité dans ce dernier Tome des Officiers préposez par le Roy pour administrer la Justice dans son Royaume, & pour y entretenir l'ordre & la police.

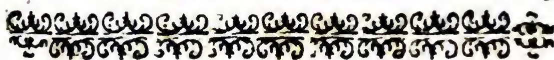
Pour donner quelque arrangement à ces matieres, je parlerai d'abord du Chancelier de France. Dans le même Chapitre seront renfermez les personnes qui composent les Conseils, ou qui y rapportent, & les Officiers de la Chancellerie : ensuite suivront les Gouverneurs, Lieutenans Generaux & Lieutenans de

Roy des Provinces, & les Etats-Majors des Villes & des Places ; le devoir de ces Officiers étant de maintenir les peuples dans la tranquillité, & en veillant à la conservation des lieux qui leur sont confiez, d'être attentifs à ce que les Sujets du Roy ne soient point foulez par les Troupes dont ils ont le commandement, ou sur lesquelles ils ont inspection.

Je rapporterai ensuite les différentes Jurisdictions établies dans le Royaume, mais principalement dans la Capitale, pour administrer la Justice, chacune dans son Ressort : comme aussi les Generalitez & les Elections. On trouvera dans chaque Generalité le nom de son Intendant de Justice, Police & Finances, & ceux des Receveurs Generaux.

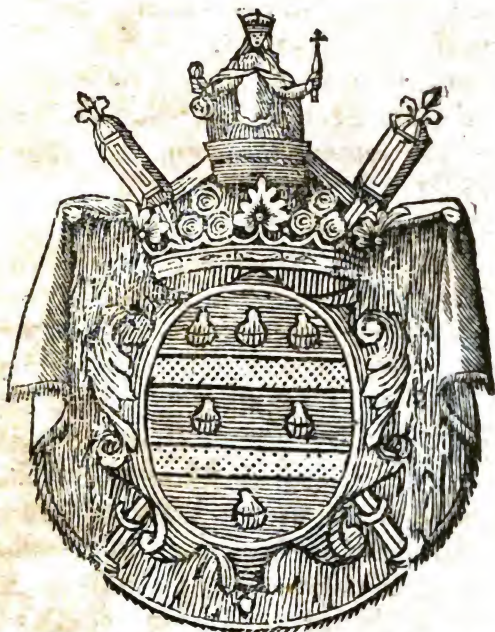
Enfin je traiterai succinctement de ce qui sert à faire fleurir les Lettres & les beaux Arts dans le Royaume ; ce qui fait une partie de la gloire de nôtre Nation, & ce qui y entretient la politesse. Telles sont les Universitez, sur-tout celle de Paris ; les Académies & les Bibliotheques publiques qui sont dans cette grande Ville.

Enfin ce Tome sera terminé par les Ministres que le Roy entretient dans les Païs Etrangers, & ceux que les Puissances Etrangeres ont auprès de Sa Majesté.



CHAPITRE PREMIER.

Des Conseils du Roy, & les personnes qui les composent.





ARTICLE I.

Du Chancelier de France.

CEtte Charge subsiste dès les premiers commencemens de la Monar-

chie. Sous la premiere Race ceux qui l'exerçoient, portoient le titre de *Referendaires*. Sous la seconde, ils furent nommez tantôt *Apocrisaires*, tantôt *Archi Chanceliers*. Le titre de *Chancelier de France* leur est resté sous la troisiéme Race.

Les Auteurs sont partagez sur l'étimologie du mot de *Chancelier*. Quelques-uns disent qu'il est venu du Verbe Latin *cancellare*, qui signifie biffer, rayer; parce que l'Apocrisaire, à qui les Chartres étoient présentées pour y mettre le Sceau du Roy, barroit celles qu'il ne trouvoit pas conformes aux Loix & aux Coûtumes du Royaume, par des rayes mises de travers en façon de treillis, que l'on nomme en Latin *Cancelli*; d'où il fut appellé *Summus Cancellarius*.

Cardin le Bret, Avocat General au Parlement de Paris, dit que ce nom vient de ce que cet Officier étoit dans les balustrades, dites en Latin *cancelli*, & en vieux Gaulois *chanceaux*, lesquelles environnoient le Trône, pour recevoir les Requêtes que l'on présentoit au Roy, & où, à la vûë de tous les assistans, il scelloit les Lettres accordées par le Prince. C'est ainsi qu'en a parlé Cassiodore, écrivant à Jean, Chancelier d'un Empereur dans

le VI. siecle. C'est la sixiéme Lettre du Livre XI. de cet Auteur.

Les plus anciennes fonctions du Referendaire, & ensuite de l'Apocrisaire, ausquels a succedé le Chancelier, ont été dès l'origine de la Monarchie de dresser les Loix & les Ordonnances des Rois, & les différentes Chartres qu'ils donnoient ; de les sceller, & presque toûjours de les signer.

Le Roy Loüis VIII. séant en sa Cour des Pairs, pour le procès de la Comtesse de Flandres l'an 1224. Les Pairs prétendirent que *le Chancelier, le Bouteiller, le Chambrier & le Connêtable, ne devoient point assister avec eux aux Jugemens qui regardoient les Pairs de France. Et lesdits Officiers ayant dit au contraire qu'ils devoient, suivant les Usages & les Coûtumes qui s'observoient à cet égard, assister avec les Pairs au Jugement des autres Pairs. Il fut jugé dans la Cour du Seigneur Roy, que lesdits Officiers devoient assister avec les Pairs de France au Jugement des Pairs : Et alors lesdits Officiers jugerent la Comtesse de Flandres avec les Pairs de France.*

Le Chancelier est dépositaire des Sceaux du Royaume, dont il use sous le bon plaisir & l'autorité du Roy, pour la

diſtribution de la Juſtice, & pour celle des Dons, Graces & Offices accordez par Sa Majeſté, ainſi qu'il peut être convenable au bien de l'Etat.

Il a à la porte de ſon Hôtel un des Cent Suiſſes de la Garde ordinaire du Roy, habillé des livrées & couleurs de Sa Majeſté; & près de ſa perſonne un Lieutenant & deux Gardes de la Prevôté de l'Hôtel, tous trois en Charge, ainſi que je l'ai dit, page 102. & 103. *du Tome II.* Ces Gardes l'accompagnent à cheval, & marchent devant ſon caroſſe, dans lequel le Lieutenant a entrée.

Dans les Cérémonies les Huiſſiers de la Chancellerie marchent devant lui, portans ſur l'épaule leurs maſſes d'argent doré, accompagnez des autres Huiſſiers de la Chaîne.

Le Chancelier préſide au Conſeil du Roy. C'eſt lui qui expoſe les volontez de Sa Majeſté, & qui porte la parole lorſqu'Elle eſt ſéante en ſon Lit de Juſtice. Alors il eſt aſſis au-deſſous du Trône du Roy, ſur un fauteüil qui ne ſert que pour lui. Dans ces occaſions, de même que dans les Cérémonies publiques, il porte une robe de velours pourpre, doublée de ſatin cramoiſy; & quand il aſſiſte aux Audiances pu-

bliques du Parlement, il est revêtu d'une robe de velours cramoisi.

J'ai marqué au commencement du *Tome I. §. III. des Remarques Historiques & Préliminaires de cet Ouvrage, pages 42. 43. 52. 54. 59. & 63.* les diverses fonctions du Chancelier de France au Sacre de nos Rois. Il est vêtu dans cette auguste Céremonie, d'une soutane cramoisi, robe & épitoge rebrassée & fourrée d'hermines, dont les limbes bordées de passemens d'or se répandent sur les épaules. Il a sur la tête son mortier d'écarlate rouge, fourré & rebrassé d'hermines bordé d'or.

Il est seul dans le Royaume qui ne porte jamais le Deüil pour quelque chose que ce puisse être, parce qu'il doit s'être détaché en quelque sorte de lui-même, pour n'être occupé que du service du Roy & de l'Etat, & à rendre la justice dont il est le Chef.

Celui qui est presentement revêtu de cette Dignité éminente, est

M. Henri-François Daguesseau, Chevalier, Chancelier de France, Ministre d'Etat, Seigneur de Fresnes &c. Il est né le 27 Novembre 1668. de Henri Daguesseau, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, President au Grand Conseil, Intendant de Justice en

Limosin, puis en Guyenne, ensuite en Languedoc, Conseiller d'Etat & du Conseil Royal des Finances, mort le 17 Novembre 1716. & de Claire le Picart-de Perigny sa femme. Après avoir été successivement Avocat du Roy au Châtelet, Avocat General au Parlement de Paris, il devint Procureur General au même Parlement, & exerçoit cette Charge lorsque le Roy l'a nommé Chancelier de France le 2. Février 1717. & en prêta serment de fidelité le lendemain entre les mains de Sa Majesté.

Il a épousé le 4. Octobre 1694. Anne le Févre d'Ormesson, née le 15. May 1678. d'André le Févre d'Ormesson, Seigneur d'Amboile, Maître des Requêtes & d'Eleonore le Maistre-de Belle-Jamme. De onze enfans qu'il a eu de cette alliance, dont huit garçons & trois filles il lui reste, 1. Henri-François de Paule Daguesseau, né le 7. May 1698. reçû Avocat du Roy au Châtelet le 10. Août 1719. puis Avocat General au Parlement de Paris, le Novembre 1721. 2. Jean-Baptiste-Paulin Daguesseau, né le 25. Juin 1701. à qui le Roy a accordé l'agrément pour être reçû Conseiller au Parlement de Paris. 3. Henri-Loüis Daguesseau-d'Orcheux, né le

27. May 1703. Meſtre de Camp de Cavalerie, Guidon des Gendarmes d'Anjou, reçû en Février 1721. 4. Henry-Charles Dagueſſeau-de Plainmont, né le 31. Juillet 1713. 5. Claire-Thereſe Dagueſſeau, née le 25. Octobre 1699. mariée le 16 Février 1722. à Guillaume-Antoine, Comte de Chaſtellux, Brigadier de Cavalerie, Capitaine-Lieutenant des Chevaux-Légers de Berry. 6. Marie-Anne Dagueſſeau-de Freſnes, née le 21. Février 1709. les cinq autres ſont morts jeunes.

M. le Chancelier Dagueſſeau, porte d'azur à deux fâces d'or accompagnées de ſix coquilles d'argent, rangées 3. 2. 1. l'écu ſommé d'un mortier de toile d'or rebraſſé d'hermines, orné d'un double galon d'or, d'où ſort pour cimier une figure de Reine, qui repreſente la France ou la Juſtice, tenant de ſa main droite un Sceptre, & de ſa gauche les Sceaux du Royaume; derriere l'écu ſont deux grandes maſſes de vermeil doré, paſſées en ſautoir. Le tout poſé ſur un manteau d'écarlate doublé d'hermines.



ARTICLE II.

Des Conseils du Roy, & des Personnes qui les composent.

IL y a eu differens Conseils établis par Déclaration du Roy donnée à Vincennes au mois de Septembre 1715. registrée au Parlement le 16. du même mois. Il ne reste plus que, 1. le Conseil de Regence; 2. le Conseil de la Marine; 3. le Conseil du Commerce.

I. *Conseil Royal de Regence.*

Le Conseil de Regence se tient au Palais des Tuilleries, où Sa Majesté fait présentement sa résidence. Il s'assemble ordinairement le Dimanche après midi : il est composé des personnes suivantes.

LE ROY.

S. A. R. M. le Duc d'Orleans, Petit-Fils de France, Regent du Royaume.

M. le Duc de Chartres, premier Prince du Sang.

M. le Duc de Bourbon, Prince du Sang, Chef du Conseil.

M le Comte de Charollois, Prince du Sang.

M. le Prince de Conty, Prince du Sang.

M le Comte de Toulouse, Prince Légitimé.

M. le Cardinal de Rohan.

M. le Cardinal du Bois.

M. le Chancelier.

M. le Duc de Saint Simon, Pair de France.

M. le Duc de la Force, Pair de France.

M. le Duc de Gramont, Pair de France.

M. le Marêchal Duc de Villeroy, Pair de France.

M. le Duc de S. Aignan, Pair de France.

M. le Duc de Noailles, Pair de France.

M. le Marêchal Duc de Villars, Pair de France.

M. le Marêchal de Berwick, Duc de Fitz-James, Pair de France.

M. le Duc d'Antin, Pair de France.

M. le Marêchal Duc de Tallard.

M. le Marêchal d'Estrées.

M. le Marquis d'Huxelles.

M. le Marêchal de Bezons.

M. le Marêchal de Montesquiou.

M. Bouthillier de Chavigny, ancien Evêque de Troyes.

M. Colbert, Marquis de Torcy.

M. le Marquis de la Vrilliere, Secretaire d'Etat, & de la Regence.

M. le Marquis de Canillac, Conseiller d'Etat ordinaire, Lieutenant General de Languedoc, Ch. L.

M. le Pelletier-des Forts, Conseiller d'Etat ordinaire.

M. le Marquis de Biron, Lieutenant General des Armées du Roy, premier Ecuyer de M. le Duc d'Orleans.

MM. le Comte de Maurepas, d'Armenonville & le Blanc, Secretaires d'Etat, entrent au Conseil de Regence, lorsqu'il s'y agit d'affaires de leur Département.

MM. le Contrôleur General d'Ormesson, & de Gaumont, Conseillers d'Etat, y entrent pour ce qui concerne les Finances.

M. l'Evêque de Nantes a la direction des Oeconomats & des revenus des Protestans & Refugiez.

Pour éviter les repetitions, l'on n'a point mis ici les noms & qualitez des Princes, Seigneurs & autres qui composent ce Conseil, ou qui y ont entrée, parce

qu'on les trouve dans le cours de cet Ouvrage, aux endroits où il est parlé d'eux plus amplement.

DEPARTEMENT DES FINANCES.

Contrôleur General des Finances.

M. Felix le Pelletier, Sr de la Houssaye, Commandeur des Ordres du Roy, Conseiller d'Etat ordinaire, & au Conseil de Regence pour les Finances, Chancelier, Garde des Sceaux, & Chef du Conseil & Surintendant des Maisons & Finances de M. le Duc d'Orleans, a été nommé Contrôleur General des Finances le 12. Decembre 1720.

Il a en cette qualité le Contrôle general des Quittances du Trésor Royal, des Parties casuelles, & autres dépendances dudit Contrôle general des Finances; les cahiers des Païs d'Etats, & la direction generale de tout ce qui concerne les Finances & les Monnoyes du Royaume.

Quatre Commissaires des Finances.

Ils ont les mêmes pouvoirs, autoritez, &c. dont joüissoient ci-devant les Intendans des Finances, & chacun leur Département séparé.

Ce sont,

M. Henry-François-de Paule le Févre-d'Ormesson, Conseiller d'Etat.

Il a les Tailles & Taillons ; la Capitation ; le Dixiéme de retenuë ; les Bureaux des Finances ; les Etats des Finances des Païs d'Election ; le Clergé ; l'Extraordinaire des Guerres ; le Pain de munition & Vivres ; l'Artillerie ; les Chambres des Comptes ; les Débets, & toute autre nature de Deniers, Revenans bon, à la poursuite & diligence du Contrôleur des Restes ; les Etats des Finances de Bretagne, & des Generalitez de Dijon & de Mets ; les Impositions des Provinces de Flandres, Franche-Comté & Alsace ; les Eaux & Forêts ; les Etats des Bois ; les Poudres & Salpêtres ; le détail des Ponts & Chaussées, Turcies & Levées, Barrage & Pavé de Paris.

M. Jean-Baptiste de Gaumont, Conseiller d'Etat, & Conseiller d'Honneur au Parlement.

Il a le Domaine & les Etats du Domaine ; les Gabelles de France, du Lyonnois, Provence, Dauphiné, Languedoc ; les Cinq Grosses Fermes ; les Aydes & Droits y joints ; les Rentes ; les Etats des Fermes ; les Etats des Finances, de Provence, Artois, Navarre & Bearn.

M. Claude-Felix le Pelletier-de Signy, Maître des Requêtes, fils de M. le Contrôleur General.

Il a le Grand Conseil ; les Cours des Aydes ; les Octroys des Villes ; les Dettes des Communautez ; la Ferme des Postes & Messageries ; celle des Impôts des Generalitez de Toulouse & de Montpellier.

M. Charles Gaspard Dodun, Maître des Requêtes, & Président en la quatriéme des Enquêtes.

Il a les Parlemens ; les Greffes ; les Amortissemens ; les Francs Fiefs & nouveaux Acquets ; le Contrôle des Actes ; les Insinuations & Centiéme ; les Etapes dans les Païs où elles subsistent ; & la Ferme des Suifs.

Direction des Finances.

M. le Marêchal Duc de Villeroy, Pair de France, Chef du Conseil des Finances.

M. d'Armenonville, Conseilier d'Etat ordinaire, & Secretaire d'Etat.

M. d'Argouges de Ranes, Conseiller d'Etat ordinaire.

M. Amelot, Conseiller d'Etat ordinaire.

M. Bignon, Conseiller d'Etat ordinaire.

M. Bignon-de Blanzy, Conseiller d'Etat ordinaire, Intendant de la Generalité de Paris.

M. le Pelletier-des Forts, Conseiller d'Etat ordinaire, & au Conseil de Regence.

M. Roüillé-du Coudray, Conseiller d'Etat ordinaire.

M. le Pelletier-de la Houssaye, Conseiller d'Etat ordinaire, & au Conseil de Regence pour les Finances, Contrôleur General des Finances.

M. Desmaretz de Vaubourg, Conseiller d'Etat ordinaire.

M. Trudaine, Conseiller d'Etat ordinaire.

M. de la Bourdonnaye, Conseiller d'Etat ordinaire.

M. le Goux de la Berchere, Sr de la Rochepot, Conseiller d'Etat.

M. Fagon, Conseiller d'Etat.

M. de Barberie-de S. Contest, Conseiller d'Etat.

M. de Lamoignon-de Courson, Conseiller d'Etat.

M. le Guerchoys, Conseiller d'Etat.

M. Ferrand, Conseiller d'Etat.

M. de Machault, Conseiller d'Etat.

MM. d'Ormeſſon, & de Gaumont, Conſeillers d'Etat, & Commiſſaires des Finances.

MM. Gruyn, & de Turmenyes, Gardes du Tréſor Royal.

Il y a outre cela deux Bureaux, compoſez de Conſeillers d'Etat & de Maîtres des Requêtes, l'un concernant les *Affaires des Domaines & Aydes*; l'autre pour les *Affaires des Gabelles, Cinq Groſſes Fermes, Tailles, & autres affaires des Finances*, outre autres Bureaux pour des affaires extraordinaires du Conſeil.

II. *Conſeil de Marine.*

Ce Conſeil ſe tient ordinairement les Dimanche, Lundi & Mardi de chaque ſemaine, à neuf heures du matin. Il eſt compoſé des perſonnes qui ſuivent.

M. le Comte de Toulouſe, Prince Légitimé, Pair & Amiral de France, *Chef* de ce Conſeil.

M. le Maréchal d'Eſtrées, Vice-Amiral de France, *Préſident.*

M. le Chevalier d'Orleans, Grand Prieur de France, General des Galeres.

M. le Marquis de Coëtlogon, Vice-Amiral de France, Grand-Croix de l'Ordre de S. Loüis.

M. le Marquis d'Asfeld, Loüis Bidal, Lieutenant General des Armées du Roy, Commandeur de l'Ordre de saint Loüis, Directeur General des Ingenieurs & des Fortifications.

M. de Court, Chef d'Escadre, Soû-Gouverneur de M. le Duc de Chartres, Chevalier de S. Loüis.

M. Loüis Bidé, Sr de la Grandville, Maître des Requêtes, aussi Conseiller au Conseil de Commerce.

M. Jean-Loüis Girardin de Vauvré, ci-devant Intendant de Marine à Toulon.

Secretaire du Conseil, M. de la Chapelle, Commissaire General de la Marine.

Ce Conseil, qui a été établi par Ordonnance du Roy du 3. Novembre 1715. & auquel on donna un nouvel arrangement, par autre Ordonnance du 11. Juillet 1716. & par une derniere du 31. Août 1720. est chargé de tout ce qui concerne la Marine, tant du Levant, que du Ponant, les Galeres, les Consulats, les Colonies, Païs & Concessions des Indes Orientales & Occidentales, & d'Afrique; les Fortifications des Places Maritimes, & tout ce qui regarde la construction, l'entretien & la réparation

des Bâtimens, des Arcenaux, Quays, Formes, Baſſins, Ecluſes pour nettoyer les Ports, les Jettées & Batteries faites ou à faire pour la conſervation, l'entrée & la défenſe des Ports & des Rades, l'entretien des Corps-de-Garde dans les Capitaineries, Garde Coſtes, &c.

Il a l'inſpection ſur les Négocians qui compoſent en chaque Echelle le Corps de la Nation, & eſt chargé du ſoin de maintenir les privileges des Négocians ſous la Banniere de France, de réprimer les abus du Pavillon, & les fraudes de ceux qui prêtent leurs noms aux Etrangers.

Il a pareillement la direction des Indes Orientales; celle du Sénégal & autres, pour tout ce qui regarde la Guerre & les établiſſemens dans leſquels il ſe trouve des Troupes & des Commandans; comme auſſi pour moyenner aux Vaiſſeaux Marchands tous les ſecours dont ils ont beſoin dans les Païs étrangers, & faire ceſſer les troubles & les obſtacles qu'ils y peuvent recevoir dans leurs Navigations & Commerces. Il fait ouvrir & fermer les Ports, armer & partir les Eſcadres ou Eſcortes deſtinées à la protection du Commerce, & à la ſeureté des Côtes & Bâtimens Marchands.

Il est chargé des Négociations & Traitez avec les Puissances d'Alger, de Tunis, de Tripoli, & avec le Roy de Maroc : du Rachat & Echange des Esclaves, & de la protection des Saints Lieux de Jerusalem.

Tous les Marchez pour les fournitures generales & particulieres des Arcenaux de la Marine, sont faits & arrêtez par adjudication à ce Conseil. Il arrête aussi les Comptes des Recettes & Dépenses de la Marine & des Galeres.

Enfin c'est dans ce Conseil que l'on traite generalement de tout ce qui peut regarder les Officiers de Marine & des Galeres, tant d'Epée, que de Plume, ainsi qu'il est plus amplement énoncé dans les Ordonnances citées ci-dessus.

III. *Conseil du Commerce.*

Ce Conseil a été établi par une Déclaration particuliere donnée à Vincennes le 14. Decembre 1715. registrée en Parlement le 31. du même mois, au lieu & place de celui qui avoit été établi par Arrêt du Conseil d'Etat du 9. Juin 1710.

M. le Marêchal Duc de *Villeroy*, Pair de France, *Chef* du Conseil des Finances.

M. le Duc de la *Force*, Pair de France.

M. le Marêchal d'*Estrées*, Vice Amiral de France.

M. *Amelot-de Gournay*, Conseiller d'Etat ordinaire.

M. *le Pelletier-des Forts*, Conseiller d'Etat ordinaire, & au Conseil de Regence.

M. *le Pelletier-de la Houssaye*, Contrôleur General des Finances.

M. de *Barberie-de S. Contest*, Conseiller d'Etat.

M. *Ferrand*, Conseiiler d'Etat.

M. de *Machault*, Conseiller d'Etat.

M. *Roujault*, Sr de Villemain, Maître des Requêtes Honoraire.

M. *Danycan-de Landivisiau*, Maître des Requêtes.

M. de *Baudry*, Maitre des Requêtes, & Lieutenant General de Police.

M. *Bidé-de la Grandville*, Maître des Requêtes.

M. *Orry*, Sr de Vignory, Maître des Requêtes.

M. *Richer-d'Aube*, Conseiller au Parlement de Roüen.

Secretaires.

M. de Valossiere, *ancien*, & M. de Poüancey, *en exercice.*

Les affaires qui se traitent au Conseil de Commerce, sont départies entre ceux qui le composent, ainsi qu'il suit.

M. *Amelot* est chargé du Commerce avec les Païs Bas de la domination de l'Empereur, avec la Hollande, l'Angleterre, l'Ecosse & l'Irlande; le Nord, qui comprend la Suede, le Dannemarck, les Etats du Czar, Dantzick; les Villes Anseatiques, & autres Païs de la Mer Baltique. Il a aussi la direction du Commerce des Compagnies de Commerce établies & à établir, & des entreprises & Voyages de long cours pour des objets de Commerce: celles des Chambres de Commerce établies en différentes Villes du Royaume: les permissions ou défenses de la sortie des Bleds & autres Grains & Légumes séches, & les Réglemens des Tarifs.

M. *le Pelletier des Forts* est chargé du Commerce & des Manufactures des Provinces de Bretagne, Poitou, Saintonge, la Rochelle & Païs d'Aunix; comme aussi des Pêches de la Moluë, du Harang, de la Baleine & autres; & du Commerce de Poisson de Mer; de même que du Commerce des Colonies, Isles Françoises & autres Païs de l'Amerique de la domination du Roy: Enfin

celui avec les Côtes d'Eſpagne du côté de l'Ocean, & avec le Portugal, & tout ce qui dépend de ces deux Couronnes dans l'Amerique.

M. de *Barberie de S. Conteſt* eſt chargé du Commerce & des Manufactures de la Flandre, du Haynaut François, de Champagne & de Brie, & de Sedan; & du Commerce avec la Suiſſe & Geneve.

M. *Ferrand*, le Commerce & les Manufactures des Provinces de Picardie & Artois, de Bourgogne & Breſſe, de la Generalité d'Orleans, du Rouſſillon & Comté de Foix; des trois Evêchez, Mets, Toul & Verdun; d'Alſace & de Franche-Comté: comme auſſi du Commerce avec l'Allemagne & la Lorraine.

M. de *Machault*, le Commerce & les Manufactures de Languedoc, Provence & Lyonnois: le Commerce de la Mer Méditerranée, qui comprend les Echelles du Levant, tous les Etats du Grand Seigneur, & ceux du Roy de Perſe; les Côtes de Barbarie, l'Italie & les Côtes d'Eſpagne ſur la Méditerranée.

M. *Roujault*, le Commerce & les Manufactures de la Province de Nor-

mandie; de la Generalité de Bordeaux & de Bayonne : la direction du Commerce de France aux Indes Orientales & Côtes d'Afrique, depuis le Détroit de Gibraltar, jusqu'au Cap de Bonne Esperance, & au-delà du Cap du côté de l'Asie.

M. de *Landivisiau*, le Commerce & les Manufactures de l'Isle de France, du Berry, du Bourbonnois, de la Haute & Basse Marche, du Limosin & de l'Auvergne.

M. de *Baudry*, le Commerce interieur de Paris, & tout ce qui regarde les six Corps & les Communautez des Arts & Mêtiers : les Manufactures des Glaces établies à Paris, à Tour-la-Ville, & à S. Gobin : les Manufactures de Verreries établies dans les Provinces de l'Isle de France, Normandie, Picardie, Champagne & Orleanois : l'execution des défenses de l'usage des Toiles peintes & autres Toiles & Effets des Indes & de la Chine dans toute l'étenduë du Royaume.

M. *Orry-de Vignory*, le Commerce & les Manufactures de Dauphiné, de Touraine, Maine & Anjou.

M. *Richer-d'Aube*, le Commerce & les Manufactures des Generalitez de Montauban,

Montauban, Ausch, Bearn & Navarre.

Dans les dix Départemens ci-dessus, (chacun dans l'étenduë des Provinces dont il est composé) sont compris les projets & propositions de nouveaux Canaux de jonctions, communications & navigations de Rivieres, & d'autres ouvrages publics, tendans à l'utilité du Commerce.

Il y a à Paris des Députez des principales Villes du Royaume, où se fait le plus gros Commerce, lesquels ont entrée & séance dans ce Conseil, lorsqu'il s'agit de quelques affaires qui concernent les lieux dont ils sont députez. Voici leurs noms.

Pour Paris, M.

Pour Bordeaux, M. Billatte.

Pour Lyon, M. . . .

Pour Roüen, M. Pasquier.

Pour Marseille, M. Gregoire.

Pour S. Malo, M. Moreau-de Maupertuis.

Pour Nantes, M. Bouchaud de la Foresterie.

Pour Lille, M. Van-Houve.

Pour le Languedoc, M. Gilly.

Pour Dunkerque, M. Tugghe.

Il faut remarquer que toutes les affaires qui ont été examinées dans les diffé-

rens Conſeils, ſont rapportées au Conſeil de Regence par les Préſidens de chaque Conſeil, qui alors y ont entrée, & voix déliberative.

En l'abſence des Préſidens, les Vice-Préſidens, ou les Conſeillers aſſiſtent & rapportent les affaires de leur Conſeil à la Regence, ſelon leur rang.

Il faut encore remarquer que les Placets pour le Roy, & la plûpart de ceux que M. le Regent reçoit, ſe mettent le Samedi aprés midi dans l'Anti-chambre du Roy, ſur une table qui eſt dreſſée à cet effet. C'eſt un des Conſeillers de Regence qui, après s'être mis derriere le fauteüil du Roy, les reçoit; ce que chacun d'eux exerce alternativement pendant un mois. Il y a à côté de ce fauteüil deux Maîtres des Requêtes qui changent auſſi de mois en mois; ce ſont eux qui font les extraits des Placets, & qui les rapportent au Conſeiller de Regence de leur mois, & vont travailler avec lui chez M. le Regent, le jour qu'il lui plaît de leur donner. Après quoi les Maîtres des Requêtes renvoyent le tout au Bureau qui ſe tient toute l'année chez M. Fontaine, & où les diſtributions de ces Placets ſe font, & les réponſes s'en rendent à ceux qui les viennent demander.



ARTICLE III.

Des Secretaires d'Etat.

LEs Secretaires d'Etat, si considerables depuis deux cens ans, se qualifioient auparavant Secretaires des Finances. Ils étoient tirez du Corps des Secretaires du Roy ; & ils sont encore obligez aujourd'hui d'avoir une Charge de Secretaire du Roy, ou des Lettres qui les en dispensent, & les autorisent pour signer & pour exercer leurs fonctions.

Je parlerai plus amplement des Secretaires du Roy dans l'Article VIII. de ce Chapitre ; & l'on peut avoir recours à du Tot, qui a fait un Traité des Secretaires d'Etat.

Florimond Robertet, Secretaire des Finances, est quelquefois qualifié Secretaire d'Etat sous les Regnes de Charles VIII. Loüis XII. & François I. a donné un grand lustre à cette Charge, qui a été soûtenu par ceux qui lui ont succedé. Il fut aussi revêtu de plusieurs Charges & Emplois, dans lesquels il s'aquit par sa capacité & par sa probité, une haute consideration. Etant mort à Paris

en 1526. le Roy François I. ordonna qu'il fût conduit sur un char funebre jusqu'à Blois, où il fut inhumé.

Jusqu'en 1588. les Secretaires d'Etat avoient prêté serment entre les mains du Chancelier ou du Garde des Sceaux; mais au mois de Septembre de la même année, Henry III. voulut qu'un nouveau pourvû le prêtât immédiatement entre ses mains; ce qui a toûjours été observé depuis.

Loüis XIII. par un Reglement du 11. Mars 1626. régla & fixa les Départemens des quatre Secretaires d'Etat; ce qui a reçû depuis quelques changemens.

A la mort du Roy Loüis XIV. ils furent réduits à trois: mais à la fin de Septembre 1718. ils furent établis au nombre de cinq, dont les deux derniers ne sont que par commission.

Leurs fonctions sont trop étenduës, pour les pouvoir rapporter ici. Ils se trouvent ordinairement au lever du Roy, & par tout où Sa Majesté l'ordonne, pour être à portée de recevoir ses ordres.

Ils conduisent les Députez des Parlemens, des Etats des Provinces, &c. à l'Audiance de Sa Majesté, chacun sui-

vant le Departement dans lequel ces Compagnies ſont ſituées.

Nous allons donner les cinq Secretaires d'Etat, ſuivant l'ancienneté de leur réception, avec le Département de chacun d'eux. Sur quoi il eſt bon de marquer que les trois premiers ſont auſſi employez ſur l'Etat de la Maiſon du Roy pour 1200. livres chacun, en qualité de Secretaires de la Chambre & du Cabinet de Sa Majeſté. De plus, que celui qui a le Département de la Maiſon du Roy, a droit d'avoir trois mulets de l'équipage de Sa Majeſté.





I. LOUIS PHELYPEAUX, Marquis de la Vrilliere & de Châteauneuf-ſur-Loire, Comte de Saint Florentin, Baron d'Hervy, &c. Conſeiller du Roy en tous ſes Conſeils, Commandeur de ſes Ordres, Secretaire d'Etat & des Commandemens de Sa Majeſté, auſſi du Conſeil, & Secretaire de la Regence, Gouverneur de Gergeau.

Porte pour armes écartelé au 1. & 4. d'azur, ſemé de baſſinets ou quartefeüilles d'or, au franc quartier d'hermines, qui eſt *Phelypeaux* : au 2. & 3. d'argent

à trois lezards de ſinople poſez en pal, 2. & 1. qui eſt *Cottereau*, une couronne de Marquis ſur l'écu, qui eſt accolé des colliers des Ordres du Roy.

Né le 14. Août 1672. il prêta ſerment pour la Charge de Secretaire d'Etat le 10. May 1700. & le 1. Septembre ſuivant il épouſa Françoiſe de Mailly, fille de Loüis Comte de Mailly, Marêchal de Camp, & de Marie-Anne de Sainte-Hermine. Il en a eu, Loüis Phelypeaux, Comte de S. Florentin, né le 18. Août 1705. Anne Marie Phelypeaux, née le 25. Novembre 1702. morte en Avril 1716. & Marie Jeanne Phelypeaux, née en Juin 1704. mariée le 29. Mars 1718. à Jean-Frederic Phelypeaux, Comte de Maurepas, Secretaire d'Etat.

M. de la Vrilliere n'a qu'un frere, Balthazar Phelypeaux, Chanoine Régulier de S. Auguſtin, dans la Congrégation de ſainte Geneviéve, & Abbé de Niœil. Leur pere Balthazar Phelypeaux, Marquis de Châteauneuf, Commandeur des Ordres du Roy, Secretaire d'Etat, mort le 27. Avril 1700. avoit un frere aîné Loüis, Comte de S. Florentin, qui ſe démit en 1669. de la Charge de Secretaire d'Etat, à laquelle il avoit été reçû l'an 1654. en ſurvivance de Loüis

Phelypeaux, leur pere, Seigneur de la Vrilliere, Secretaire & Commandeur des Ordres du Roy, qui ne mourut que le 5. May 1681. & celui ci étoit fils de Raymond Phelypeaux, Seigneur d'Herbault & de la Vrilliere, mort Secretaire d'Etat le 2. May 1629. Ainsi M. le Marquis de la Vrilliere se trouve le cinquiéme de sa branche pourvû de cette Charge depuis le 5. Novembre 1621. que son bisayeul y fut reçû.

Il a dans son Département,

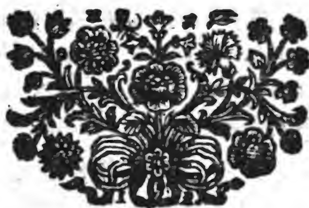
Les affaires generales de la Religion Prétenduë Réformée. L'expedition de la feüille des Benefices ausquels le Roy nomme. Les Dons & Brevets autres que des Officiers de guerre ou des étrangers pour les Provinces de son Département.

Les Païs d'Etats, sçavoir, le Languedoc Haut & Bas; Provence; Bourgogne; Bresse; Bugey; Valromey & Gex; Bretagne; Navarre; Bearn; Bigorre & Nebouzan; Comté de Foix & Roussillon; Flandres & Païs d'Hainaut, divisez en deux Intendances, quoique compris dans la Generalité de Lille.

Provinces & Generalitez, Picardie; Artois & Boulonnois; la Guyenne Haute & Basse, jusqu'à Fontarabie, ce qui comprend les Intendances de Bordeaux,

Montauban & Ausch ; Moulins, qui comprend le Bourbonnois, le Nivernois & la Haute Marche ; Touraine, le Maine, Anjou & le Comté de Laval ; ce qui compose la Generalité de Tours ; l'Auvergne, qui comprend la Generalité de Riom ; Normandie, qui comprend les Generalitez de Roüen, Caën & Alençon, en y comprenant la partie du Païs du Perche, qui dépend de la Generalité d'Alençon.

Dans ce Département se rencontrent les Parlemens de *Toulouse*, *Bordeaux*, *Dijon*, *Roüen*, *Aix*, *Pau*, *Rennes* & *Doüay* ; le Conseil Superieur de *Roussillon*, & les Conseils Provinciaux d'*Arras* & de *Valenciennes*.





II. JEAN-FREDERIC PHELYPEAUX-DE PONTCHARTRAIN, Chevalier, Comte de Maurepas, Secretaire d'Etat & des Commandemens de Sa Majesté, & Secretaire de la Maison du Roy, ayant en cette derniere qualité 3000. liv. de gages, & autant d'augmentation, avoit été reçû Chevalier de Malte de minorité. Il a prêté serment de sa Charge, sur la démission de son pere, le 13. Novembre 1715. & a épousé le 29. Mars 1718. Marie-Jeanne Phelypeaux, fille de M. le Marquis de la Vrilliere.

Il porte les armes de ſa Maiſon ſans écartelure.

Paul Phelypeaux, Seigneur de Pontchartrain, ſon triſayeul, frere puîné de Raymond, Seigneur d'Herbault & de la Vrilliere, avoit été pourvû de la Charge de Secretaire d'Etat le 21. Avril 1610. & mourut le 21. Octobre 1621. Son fils Loüis Phelypeaux, Seigneur de Pontchartrain, quoiqu'il n'eût alors que huit ans, fur gratifié de la Charge de Secretaire d'Etat, à condition que pendant ſa jeuneſſe elle ſeroit exercée par Raymond de Phelypeaux-de la Vrilliere, ſon oncle, auquel il en donna depuis ſa démiſſion. Il fut Préſident à la Chambre des Comptes, & mourut le 30. Avril 1685. pere de Loüis Phelypeaux, qui ſuit, & de Jean Phelypeaux, Conſeiller d'Etat, Intendant de Paris, mort le 19. Août 1711. laiſſant deux fils de Marie-Anne de Beauharnois ſon épouſe, qui vit encore aujourd'hui.

Loüis Phelypeaux, Comte de Pontchartrain, Commandeur des Ordres du Roy, né le 29. Mars 1643. a été Conſeiller au Parlement de Paris en 1661. premier Préſident de Bretagne en 1677. Contrôleur General des Finances en 1689. Miniſtre & Secretaire d'Etat en

1690. puis Chancelier de France le 5. Septembre 1699. dont il s'est démis volontairement le 2. Juillet 1714. Il est pere de Jerôme Phelypeaux, Comte de Pontchartrain & de Maurepas, Secretaire d'Etat, & Commandeur des Ordres du Roy, né en Mars 1674. qui de sa premiere femme Christine-Eleonore de la Rochefoucaud-de Roye, a eu entr'autres enfans, M. le Comte de Maurepas, qui est le quatriéme Secretaire d'Etat de sa branche, & le neuviéme de sa Maison depuis l'an 1610. Ses autres fils sont Paul-Jerôme, le Chevalier de Pontchartrain, Chevalier de Malte, Soû-Lieutenant des Gendarmes de la Reine; & Paul-Henry Phelypeaux-de Ponchartrain destiné à l'Eglise.

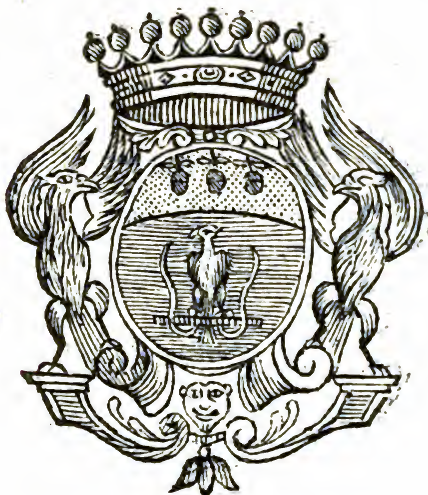
M. le Comte de Maurepas a dans son Département,

La Maison du Roy, le Clergé, les Pensions, les Dons & Brevets, autres que des Officiers de guerre ou étrangers, pour les Provinces de son Département.

Les *Provinces & Generalitez* de ce Département sont, Paris qui comprend l'Isle de France, & partie de la Brie; Soissons; Orleans, avec la partie du Perche, qui en dépend; Berry; Poi-

tou; Limoges, qui comprend l'Angoumois, & la Basse Marche; la Rochelle, qui comprend la Saintonge, le Païs d'Aunis, Broüage, les Isles de Ré & d'Oleron.

Le seul Parlement de *Paris* est dans ce Département.



III. JOSEPH-JEAN-BAPTISTE FLEURIAU, Chevalier, Seigneur d'Armenonville, Gas, Houx, Hanches, Morville, &c. Grand-Croix de l'Ordre Militaire de S. Loüis, Conseiller d'Etat ordinaire, & Secretaire d'Etat, des Commandemens & Finances du Roy, Grand Bailly & Gouverneur de

Chartres, Capitaine-Gruyer des Châteaux de la Muette & Madrid, Parc du Bois de Boulogne, fut reçû Consellller au Parlement de Mets en 1686. Intendant des Finances & Conseiller d'Etat en 1690. Directeur des Finances en 1701. enfin Secretaire d'Etat, sur la démission volontaire de M. le Marquis de Torcy, & dont il prêta serment le 25. Septembre 1718. a été fait Grand-Croix & Secretaire de l'Ordre de S. Loüis en Avril 1719. : M. le Comte de Morville son fils, a été reçû en survivance le ... Août 1721.

De Jeanne Gilbert, qu'il avoit épousée en Decembre 1685. & qui mourut le 26. Novembre 1716. il a eu Jean-Baptiste Fleuriau, Comte de Morville, qui suit, Marie-Jeanne Fleuriau-d'Armenonville, née le 28. Mars 1688. mariée le ... Avril 1708. à Jean de Gassion, Marquis de Gassion & d'Alluye, Comte de Monboyer, Baron d'Andaux: Arbus, &c. Marêchal de Camp, Gouverneur de Dax, ci-devant Colonel du Regiment de Navarre, dont des enfans: & Marie-Therese Fleuriau, née le 19. Septembre 1698. mariée le 22. Septembre 1717. à Henry de Fabry de Montault, Comte d'Autrey, Flagy, &c.

Colonel du Regiment de la Sarre.

Charles-Jean-Baptiste Fleuriau, Chevalier, Comte de Morville, né à Paris le 30. Octobre 1686. a été pourvû des Charges de Bailly, Capitaine & Gouverneur de la Ville de Chartres en survivance de son pere, le 25. Decembre 1702. fut reçû Avocat du Roy au Châtelet le 19. Août 1706. Conseiller au Parlement de Paris le 16. Janvier 1709. Procureur General au Grand Conseil le 14. Mars 1711. nommé Ambassadeur pour la Hollande en Janvier 1718. reçû Conseiller d'Honneur au Grand Conseil le 8. Mars 1718. fait le 24. Avril 1719. Grand-Croix, Secretaire de l'Ordre de S. Loüis, sur la démission de M. d'Armenonville son pere, à qui le Roy en a conservé les honneurs, & Plenipotentiaire au Congrès de Cambray.

Il a épousé le 3. Février 1711. Charlotte-Elizabeth de Vienne, née le 2. Novembre 1687. de Loüis de Vienne, Conseiller en la Grand'Chambre du Parlement de Paris, & de Marguerite-Charlotte de Clerambault. De ce mariage sont issûs Jean-Baptiste Fleuriau, né le 26. Decembre 1711. N.... née le 27. Decembre 1712. & un fils né en Juin 1717.

M. d'Armenonville a un frere, Loüis-Gaston Fleuriau, Evêque d'Orleans, Abbé de S. Jean d'Amiens, ci-devant Chanoine de Chartres en 1680. Trésorier de la Sainte Chapelle de Paris en 1687. & Evêque d'Aire en 1698.

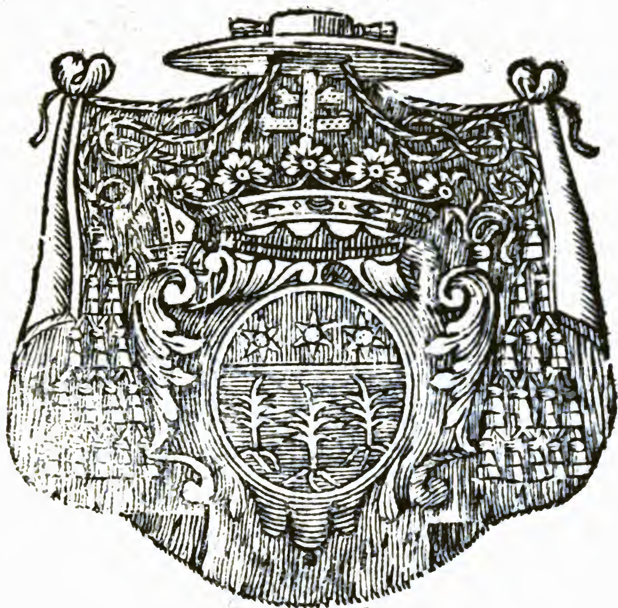
Les armes de M. d'Armenonville sont d'azur à un épervier d'argent membré, longé & grilleté de même, perché sur un bâton de gueules, au chef d'or, chargé de trois glands de sinople, feüillez & tigez de même; une couronne de Comte, & deux aigles pour supports.

Dans le Département de M. d'Armenonville, sont renfermez,

La signature en commandement des expeditions de la Marine, des Galeres, du Commerce Maritime, & des Colonies: les Dons & Brevets, autres que des Officiers de guerre, ou des étrangers, pour les Provinces de son Département.

Provinces & Generalitez. Les trois Evêchez de Mets, Toul & Verdun; la Lorraine & le Barrois; l'Alsace, y compris Strasbourg; la Franche Comté; le Dauphiné; la Champagne & la partie de la Brie, qui dépend de la Generalité de Châlons; la Souveraineté de Sedan; la Ville & Generalité de Lyon.

Les Parlemens de *Grenoble*, de *Mets*, & de *Besançon*, se trouvent dans ce Département, aussi-bien que le Conseil Superieur d'Alsace, résidant à Colmar.



IV. GUILLAUME DU BOIS, Cardinal, Archevêque Duc de Cambray, Ministre & Secretaire d'Etat, &c. Voyez ses autres titres & qualitez, & ses armoiries au Volume II. de cet Ouvrage, page 455.

Son Département est pour les affaires étrangéres, avec toutes les Pensions & Expeditions qui en dépendent, & la Surintendance des Postes.



V. CLAUDE LE BLANC, Secretaire d'Etat & des Commandemens de Sa Majesté, est né le 1. Decembre 1669. il fut reçû Conseiller au Parlement de Mets le 24. Decembre 1696. & Maître

des Requêtes le 20. May 1697. fait Intendant d'Auvergne en 1704. puis de Dunkerque le 12. Juin 1708. Conseiller au Conseil de la Guerre au mois de Janvier 1716. & Secretaire d'Etat du Département de la Guerre le 25. Septembre 1718. dont il prêta serment le 11. Février suivant : enfin Grand Croix, Grand Prevôt & Maître des Cérémonies de l'Ordre de Saint Loüis le . . . Avril 1719.

Il est fils de Loüis le Blanc, Maître des Requêtes, Intendant en Normandie, & de *Susanne Bazin-de Bezons*, sœur de M. le Marêchal de Bezons, & de feu M. l'Archevêque de Roüen.

Il épousa le 3. Juin 1697. Madeleine Petit, fille d'Antoine Petit-de Passy, Doyen du Parlement de Mets, dont il a une fille unique Loüise-Madeleine le Blanc, mariée le 24. May 1717. à Esprit Juvenal-de Harville-des Ursins, Comte de Traînel, Enseigne des Gendarmes de la Garde.

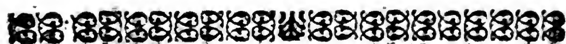
Il a entr'autres freres, César le Blanc, Evêque d'Avranches ; Alexandre le Blanc, Evêque de Sarlat, & N. . . le Blanc, dit le Chevalier, Mestre de Camp réformé dans le Régiment de Conty.

Ses armes sont d'or à l'aigle de gueules, deux lions pour supports : la croix de l'Ordre de S Loüis est derriere son écusson, qui est accolé d'un cordon rouge, avec la devise de cet Ordre, d'où pend une croix de S. Loüis.

Le Département de M. le Blanc contient,

La Guerre le Taillon, l'Artillerie, les Pensions des Gens de Guerre, tous les Etats Majors, à l'exception des Gouverneurs Generaux des Provinces, des Lieutenans Generaux des Provinces, & des Lieutenans de Roy desdites Provinces, dont les Provisions sont expediées par les Secretaires d'Etat, dans le Département desquels ils se trouvent.





ARTICLE IV.

Des Conseillers d'Etat.

PAr le Réglement du Conseil du 3. Janvier 1673. il est dit que le Conseil d'Etat sera composé de M. le Chancelier ou Garde des Sceaux, de vingt-un Conseillers d'Etat ordinaires, dont trois seront d'Eglise, trois d'Epée, le Contrôleur General des Finances, deux Intendans des Finances, tous ordinaires, (mais ces deux Charges sont supprimées) & de douze autres Conseillers d'Etat, qui serviront par semestre.

Il y a outre cela présentement quelques Conseillers d'Etat d'Epée & de Robe *surnumeraires*, ou en *expectative*, destinez à remplir les premieres places qui viendront à vacquer, & dont quelques-uns joüissent des honneurs, entrée & voix déliberative au Conseil.

Les ordinaires ont 5500. livres d'appointemens, & ceux de semestre 3300. livres.

Ils ne peuvent tous se dispenser d'assister au Conseil, sans permission expresse de M. le Chancelier.

Les Secretaires d'Etat y ont entrée, séance & voix déliberative, aussi-bien que le Doyen des Maîtres des Requêtes, qui comme Conseiller d'Etat, peut rapporter assis & couvert.

Les Maîtres des Requêtes Doyens des quartiers ont aussi entrée, séance & voix déliberative, durant les trois mois, suivant leur quartier; mais à cette différence, qu'ils ne peuvent rapporter que debout & découverts.

Par le même Réglement du 3. Janvier 1673. il est défendu à toutes autres personnes de quelque qualité qu'ils soient, de prendre les qualitez de Conseillers d'Etat ou Conseillers du Roy, en ses Conseils, sans neanmoins qu'en cette prohibition soient compris les Officiers de la Couronne, les Grands Officiers de la Maison du Roy, les Chevaliers de l'Ordre, les Gouverneurs & les Lieutenans Generaux des Provinces, les Sécretaires d'Etat, & le premier Medecin du Roy, qui peuvent prendre la qualité de Conseillers ordinaires de Sa Majesté en ses Conseils.

Les premiers Présidens des Parlemens des Provinces, les Présidens & Gens du Roy du Parlement de Paris, le premier Président de la Chambre des Comptes

de Paris, peuvent prendre la qualité de Conseiller ordinaire de Sa Majesté en ses Conseils, comme aussi les Archevêques, Evêques, Maîtres des Requêtes, & quelques autres Magistrats, que Sa Majesté a gratifié de Lettres de Conseillers d'Etat.

Les Conseillers d'Etat sont vêtus au Conseil d'une robe de soye noire à collet quarré & manches pendantes, à moins qu'ils ne soient en deüil; auquel cas ils peuvent porter la robe d'étoffe de laine, neanmoins avec le collet quarré & les manches pendantes.

Les Maîtres des Requêtes n'entrent pareillement au Conseil d'Etat qu'en robe de soye à grandes manches, si ce n'est lorsqu'ils sont en deüil; auquel cas ils peuvent porter la robe de laine à grandes manches.

Les Conseillers d'Etat Semestres, n'ont point entrée au Conseil hors leur Semestre, à moins qu'ils ne soient mandez par M. le Chancelier.

Voici les noms des Conseillers d'Etat ordinaire & Semestres, suivant leur séance au Conseil.

M. Michel le Pelletier, Sr de Souzy, Conseiller au Conseil de Regence, *Doyen & Ordinaire.*

M. Joseph-Jean-Baptiste Fleuriau, Seigneur d'Armenonville, Secretaire d'Etat, *Ordinaire.*

M. Jean-Pierre d'Argouges de Ranes, *Ordinaire.*

M. Michel Amelot, Marquis de Gournay, Maître des Requêtes, ci-devant Ambassadeur en Espagne, *Ordinaire.*

M. Jerôme Bignon, Maître des Requêtes Honoraire, ci-devant Prevôt des Marchands de la Ville de Paris, & auparavant Intendant de Picardie & d'Artois, *Ordinaire.*

M. Rolland-Armand Bignon, Seigneur de Blanzy, Maître des Requêtes, Honoraire, Intendant de la Generalité de Paris, ci-devant Intendant des Finances, *Ordinaire.*

M. le Marquis de la Vrilliere, Secretaire d'Etat.

M. Antoine Monet, Seigneur de la Salle, Doyen des Doyens des Maîtres des Requêtes, *Ordinaire.*

M. Jean-Paul Bignon, Abbé de S. Quentin, Bibliothecaire du Roy, *Ordinaire.*

M. Michel-Robert le Pelletier-des Forts, Comte de S. Fargeau, Maître des Requêtes, Honoraire, Conseiller au

au Conseil de Regence, ci-devant Intendant des Finances, *Ordinaire.*

M. Hilaire Roüillé du Coudray, ci-devant Directeur des Finances, auparavant Procureur General à la Chambre des Comptes, *Ordinaire.*

M. Felix le Pelletier, Seigneur de la Houssaye, Contrôleur General des Finances, Commandeur des Ordres du Roy, Conseiller au Conseil de Regence pour les Finances, Chancelier, Garde des Sceaux, Chef du Conseil, & Surintendant des Finances de M. le Duc d'Orleans, *Ordinaire.*

M. Jean-Baptiste Desmarets-de Vaubourg, Maître des Requêtes Honoraire, *Ordinaire.*

M. Henry-Charles Arnaud-de Pompone, Abbé de S. Medard de Soissons, Chancelier des Ordres du Roy, *Ordinaire.*

M. Yves, Marie de la Bourdonnaye, Seigneur de Cotyon, Maître des Requêtes Honoraire, *Ordinaire.*

M. François-Charles des Comtes de Vintimille & de Marseille, Comte du Luc & de la Marthe, Lieutenant de Roy en Provence, Gouverneur de Porquerole, Commandeur de l'Ordre Militaire de S. Loüis, ci-devant Ambassa-

deur en Suisse, & à Vienne, *Ordinaire.*

M. Loüis le Goux-de la Berchere, Comte de la Rochepot, Maître des Requêtes Honoraire, *Ordinaire.*

M. Loüis Fagon, Conseiller au Conseil Royal des Finances, ci-devant Intendant des Finances, *Semestre de Janv.*

M. le Comte de Maurepas, Secretaire d'Etat.

M. Dominique Jacques Barberie, Sr de Saint-Contest, Maître des Requêtes Honoraire, Ambassadeur Plenipotentiaire au Congrès de Cambray, & ci-devant à celui de Bade, *Semestre de Juillet.*

M. Urbain-Guillaume de Lamoignon, Comte de Launay-Courson, Maître des Requêtes Honoraire, ci-devant Intendant à Bordeaux, *Semestre de Juillet.*

M. Pierre-Hector le Guerchoys, Maître des Requêtes Honoraire, ci-devant Intendant en Franche-Comté, *Semestre de Juillet.*

M. Loüis Bernage, Sr de S. Maurice, Maître des Requêtes Honoraire, Intendant en Languedoc, *Semestre de Janvier.*

M. Loüis de Clermont-d'Amboise, Comte de Chiverny, Marquis de Mon-

glat, Bailly de Dole, Gouverneur de la Personne de M le Duc de Chartres, ci-devant Envoyé Extraordinaire à Vienne, & Ambassadeur en Dannemarck, *Ordinaire*.

M. Loüis Marquis de Brancas, Comte de Forcalquier, Baron de Céreste, &c. Chevalier de la Toison d'Or, Commandeur de l'Ordre Militaire de Saint Loüis, Lieutenant General des Armées du Roy, & Lieutenant General pour Sa Majesté en Provence, ci devant Ambassadeur en Espagne, *Ordinaire, Surnumeraire*.

M. Philippe de Montboissier, Marquis de Canillac, Conseiller au Conseil de Regence, Marêchal de Camp, & Lieutenant General de Languedoc, Ch. L. *Ordinaire*.

M. Pierre-Antoine de Castagneres, Marquis de Châteauneuf & de Marolles, Conseiller Honoraire au Parlement de Paris, Prevôt des Marchands de la Ville de Paris, ci-devant Ambassadeur en Hollande, & auparavant à Constantinople, *Semestre de Janvier*.

M. Antoine-François Ferrand, Conseiller au Conseil de Commerce, ci devant à celui de la Marine, Maître des Requêtes Honoraire, ci-devant Inten-

dant en Bretagne, *Semestre de Janvier.*

M. le Blanc, Secretaire d'Etat.

M. René Loüis de Voyer-de Paulmy, Marquis d'Argenson, Intendant de Maubeuge, ci-devant Chancelier & Garde des Sceaux Honoraire de l'Ordre de S. Loüis, Conseiller au Parlement de Paris, ensuite Maître des Requêtes, *Semestre de Juillet.*

M. Loüis-Charles de Machault, Seigneur d'Arnouville, Chef du Conseil de Madame, Maître des Requêtes Honoraire, ci-devant Lieutenant de Police à Paris, *Semestre de Juillet.*

M. Prosper-Nicolas Baüyn, Sr d'Angervilliers, Intendant d'Alsace, Maître des Requêtes Honoraire, *Semestre de Juillet.*

M. Antoine-François Meliand, Maître des Requêtes Honoraire, Intendant à Lille, ci-devant à Lyon, & auparavant à Pau, *Semestre de Janvier.*

M. Henry-François-de Paule le Févre-d'Ormesson, Sr d'Amboile, Commissaire des Finances, Maître des Requêtes, *Surnumeraire.*

M. Loüis-Auguste-Achilles de Harlay, Sr de Cely, Maître des Requêtes Honoraire, ci devant Intendant de Mets, & auparavant à Pau, *Surnumeraire.*

M. Jean-Baptiste de Gaumont, Maître des Requêtes, Conseiller d'Honneur au Parlement, Commissaire des Finances, *Expectative.*

M. Loüis de Thesut, Abbé de Saint Pere en Vallée, de S. Martin de Laon, & de Monstiers S. Jean, Secretaire des Commandemens de M. le Duc d'Orleans, *Ordinaire.*

M. Paul-Esprit Feydeau, Sr de Brou, Maître des Requêtes, Honoraire, Intendant de Bretagne, *Expectative.*

M. Gaspard-François le Gendre, Sr de Lormoy, Maître des Requêtes Honoraire, ci-devant Intendant à Montauban, puis à Tours, *Expectative.*

M. Jean Guynet, Sr d'Arteil, Intendant à Caën, Maître des Requêtes, Honoraire, *Expectative.*

M. l'Abbé, Gabriel-Michel Petit-de Ravanne, *Ordinaire.*

Les Conseillers d'Etat qui ont séance au Conseil des Finances, & au Conseil des Parties, sont la plûpart des personnes qui ont servi long-temps dans les autres Jurisdictions, comme dans le Parlement, Grand Conseil, dans le Corps des Maîtres des Requêtes, dans les autres Parlemens, ou dans les Ambassades vers les Princes & Etats Etran-

gers. Ces derniers ont la qualité & la pension des Conseillers d'Etat au retour de leurs Ambassades ; mais ils n'ont pas tous entrée dans le Conseil : les uns y servent toute l'année ; les autres six mois. Ils prêtent tous serment entre les mains de M. le Chancelier.

Les Conseillers d'Etat dans les Cérémonies, ont des robes de satin noir à doubles manches pendantes, & dans les Conseils, ils portent ordinairement des robes de soye noire, ainsi que nous avons dit ci-dessus.

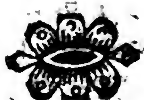
Ils ont différens Bureaux pour la communication des Instances des Parties, dont l'on trouve le détail dans l'Almanach Royal.

Il y a dix Huissiers ordinaires des Conseils d'Etat & Privé du Roy, & Garde-meubles desdits Conseils, sçavoir ;

René Brisset, *Doyen* ; Nicolas Denys ; François Macé ; Antoine Jarry ; Pierre-Robert de la Ruelle ; Gabriel Hanel ; N... de Seignerolle ; N... du Vaux ; N... Germain ; N... de Brye.

Ils sont Officiers Commensaux de la Maison du Roy, & avec leurs provisions on leur scelle en même temps une survivance. Ils sont logez dans les Maisons Royales, & marquez en craïe à la

ſuite de la Cour. Ils ont droit de *Committimus* au grand & petit Sceau. Ils ont même une évocation generale de leurs affaires civiles & criminelles, en tout état de cauſe au Grand Conſeil. Ils ſont vêtus aux Cérémonies de robe de ſatin noir à doubles manches ; & dans les autres, de robes de ſoïe, la toque de velours avec le cordon d'or, des gans à franges d'or, une chaîne d'or au col, à laquelle eſt attachée une médaille d'or, où eſt le portrait du Roy, & ſur le revers une Deviſe, qui a pour corps un Thrône, *dont le pavillon eſt ſupporté par la Religion & la Juſtice*, avec ces mots : *Hinc ſuprema lex.* Voilà pourquoi on les appelle Huiſſiers de la Chaîne. Ils marchent immediatement devant M. le Chancelier, de qui ils reçoivent les ordres, auſſi-bien que du Chef du Conſeil des Finances, & des autres Miniſtres : Il arrive même des occaſions où ils reçoivent les ordres immédiatement du Roy.





ARTICLE V.

Des Maitres des Requêtes.

LEs fonctions de ces Officiers étoient anciennement de recevoir les Requêtes & les plaintes présentées au Roy ; de les examiner, & d'en faire le rapport au Roy.

Les premiers dont il soit parlé dans l'Histoire, pour ces sortes de fonctions, sont Jean, Comte de Soissons ; Simon de Clermont, Sire de Nesle, & Jean, Sire de Joinville, Sénéchal de Champagne ; qui, au rapport de celui-ci, dans la Vie de S. Loüis, furent souvent commis par ce Monarque, pour *ouyr les Plaids de sa Porte.* Pierre de Fontaines, & Geoffroy Villette, furent aussi chargez quelquefois par le même Roy, pour remplir cet Emploi. Philippe *le Hardi* avoit trois *Clercs des Requêtes*, comme on l'apprend d'une de ses Ordonnances de l'an 1285. Philippe *le Bel* son fils & successeur, en avoit pareil nombre, ainsi qu'il se voit par une de ses Ordonnances du mois de Janvier 1285. c'est-à-dire, 1286. stile nouveau : mais par une

autre renduë au Vivier en Brie l'an 1289. on trouve qu'il en avoit alors six, dont trois étoient d'Eglise. On les nommoit *Suivans*, parce qu'ils étoient à la suite de la Cour, près de la Personne du Roy. Miles des Noyers paroît le premier qualifié *Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roy* en 1335. Ils se multiplierent sous les autres Regnes, & enfin ils parvinrent jusqu'à être au nombre de 72. Loüis XIV. en ajoûta huit en 1674. & huit autres en Février 1689. ce qui fait en tout 88. Maîtres des Requêtes, 22. à chaque quartier.

Ils servent au Conseil d'Etat Privé du Roy, ainsi qu'à la Direction des Finances.

Ils ont voix déliberative, & rapportent les affaires dont ils sont chargez, & signent les minutes des Arrêts rendus à leur rapport.

Ils servent aussi à la grande Chancellerie, où ils rapportent les Lettres en reglement de Juges, les Evocations & autres Lettres de Justice, & M le Chancelier leur demande leurs avis sur les Rémissions qui lui sont présentées au Sceau.

Ils ont des Commissions Extraordinaires dans les Armées & dans les Provinces,

avec la qualité d'Intendans de Justice, Police & Finances.

Etans du Corps du Parlement, où ils ont entrée & voix déliberative, mais seulement au nombre de quatre, ils portent la robe rouge, lorsqu'ils vont en Cérémonie avec cette Compagnie.

Quand ils vont en Corps, comme ils firent en 1660. à l'entrée de la Reine à Paris, accompagnans M. le Chancelier, ils portent dans cette Cérémonie la robe de velours noir, avec des ceintures d'or, & à leur chapeau un cordon d'or.

Les Maîtres des Requêtes ont une Jurisdiction dans l'enclos du Palais, appellée les Requêtes de l'Hôtel du Roy.

Ils y connoissent au Souverain des executions d'Arrêts du Conseil, & des affaires que le Conseil leur renvoye. Ils connoissent aussi en premiere instance, de même que les Requêtes du Palais, de toutes les affaires qui sont portées aux Requêtes de l'Hôtel par les Privilegiez, en vertu de leur *Committimus*, & en ce cas l'appel de leurs Sentences est porté au Parlement.

Pour ne point grossir ce Volume inutilement, par une seconde liste des Maîtres des Requêtes, suivant qu'ils ser-

vent en différens quartiers de l'année, soit au Conseil Privé du Roy, soit aux Requêtes de l'Hôtel, on a crû qu'il suffisoit d'en donner une seule, en laquelle, outre la datte du jour & de l'année de leur réception, on trouvera le quartier durant lequel ils sont au Conseil Privé; ce qui doit faire connoître qu'ils servoient le quartier précedent aux Requêtes de l'Hôtel. On en usera de même pour les Conseillers au Parlement, par rapport aux différentes Chambres dont ils sont.

Noms des Maîtres des Requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roy, suivant l'ordre de leur reception, avec les quartiers qu'ils servent au Conseil Privé du Roy.

MESSIEURS,

4. *Février* 1675. Antoine Monet, Seigneur de la Salle, Conseiller d'Etat ordinaire, *Doyen des Doyens, & du quartier de Juillet.*

8. *Janvier* 1678. Jean Baptiste-Loüis Berrier, Marquis de la Ferriere, *Doyen du quartier d'Octobre.*

5. *May* 1679. Armand-Jacques de Gourgues, Marquis d'Aulnay, *Doyen du quartier d'Avril.*

14. *Avril* 1692. Nicolas de Fremont, Marquis de Rozny, Seigneur d'Auneüil, *Doyen du quartier de Janvier.*

28. *Février* 1693. Loüis le Boullanger, Seigneur d'Hacqueville, n'a rang que du jour de son installation, quoique reçû dés le 8. Janvier 1686. *Janvier.*

10. *Mars* 1693. Pierre Charles Lambert, Sr d'Herbigny, *Rapporteur* des différends du point d'honneur devant les Marêchaux de France, ci-devant Intendant à Lyon, *Juillet.*

14. *Mars* 1696. Jean-François de Gourgues-d'Aulnay, *Octobre.*

27. *Juillet* 1696. Jean Roüillé, Sr de Fontaine Guerin, *Janvier.*

19. *Novembre* 1696. Loüis Bossuet, Sr de Daru & de la Cosne, ci-devant Intendant à Soissons, n'a rang que du jour de son installation, quoique reçû dès le 5. Septembre 1691. *Janvier.*

10. *Decembre* 1698. Jean Baptiste Laugeois, Sr d'Imbercourt, ci-devant Intendant à Montauban, & auparavant à Soissons, *Avril.*

22. *Mars* 1701. Jean-Charles Doujat, Intendant à Moulins, & auparavant à Maubeuge, *Avril.*

23. *Mars* 1703. Dreux-Augustin du Gué, *Janvier.*

5. *Septembre* 1703. Marc-Antoine Turgot, Sr de S. Clair, Intendant à Soissons, ci-devant à Moulins, & auparavant en Auvergne, *Octobre.*

18. *Janvier* 1704. Pierre-Arnaud de la Briffe, Marquis de la Ferriere, Intendant de Bourgogne, & auparavant de Caën, *Juillet.*

21. *Février* 1705. Charles-Bonaventure Quentin, Sr de Richebourg, ci-devant Intendant de Poitiers, & auparavant de Roüen, *Avril.*

17. *Janvier* 1706. Jean-Jacques Barillon, Comte de Morangis, *Avril.*

20. *Février* 1707. Jerôme-Joseph Goujon de Thuisy, *Octobre.*

1707. Henry-François de Paule le Févre-d'Ormesson, Sr d'Amboile, Commissaire des Finances, Conseiller d'Etat surnumeraire, *Octobre.*

19. *Juin* 1707. Gilles-Marie de Maupeou d'Ableiges, *Juillet.*

2. *Septembre* 1708. César-Charles Lescalopier, Seigneur de Noirat, Intendant en Champagne, *Octobre.*

7. *Decembre* 1708. Jean-Prosper Goujon, Sr de Gasville, Intendant à Roüen, *Octobre.*

25. *Decembre* 1709. Gilles Brunet, Sr d'Evry, Intendant en Auvergne, *Juillet.*

4. *Février* 1710. Paul-Esprit Feydeau, Sr. de Brou, Intendant en Bretagne, Conseiller d'Etat en expectative, *Avril*.

1. *Mars* 1710. Louis-Claude Béchameil, Marquis de Nointel, ci-devant Intendant de Soissons, *Juillet*.

31. *Août* 1710. Samuel-Jacques Bernard, *Octobre*.

13. *Decembre* 1710. Noel Danican, Sr de Landivisiau, Conseiller au Conseil de Commerce, *Avril*.

11. *Janvier* 1711. Jean-François de Creil, Sr de Bournezeau, Intendant à Mets, ci-devant à la Rochelle, *Juillet*.

3. *May* 1711. Nicolas le Clerc de Lesseville, Intendant d'Ausch, & auparavant de Limoges, *Octobre*.

31. *May* 1711. Pierre-Paul Hebert, Sr de Buc, *Avril*.

14. *Juin* 1711. Pierre Doublet, Sr de Croüy, *Avril*.

26. *Juin* 1711. Jean-Baptiste de Gaumont, Conseiller d'Honneur au Parlement, Commissaire des Finances, Conseiller d'Etat en expectative, *Avril*.

27. *Juin* 1711. Gabriel Taschereau, Sr de Baudry, Ligneris, &c. Lieutenant General de Police, Secretaire des Commandemens de Madame, & Intendant de ses Maison & Finances, *Juillet*.

6. *Septembre* 1711. François de Beausſan, *Avril.*

24. *Janvier* 1712. Jean Crozat, Abbé de Genlis, *Avril.*

27. *Janvier* 1712. François le Tonnelier-de Breteüil, Marquis de Fontenay-Tresigny. Prevôt & Maître des Cérémonies des Ordres du Roy, Intendant de Limoges, *Octobre.*

27. *Février* 1712. Jean de la Tour Desgallois, Intendant de Poitiers, *Janv.*

17. *Decembre* 1712. Jean-Jacques Amelot, Seigneur de Chaillou, Intendant à la Rochelle, *Avril.*

8. *Janvier* 1713. Michel Gervais de Pomereu, Sr des Rizeys, Intendant à Alençon, *Janvier.*

24. *Février* 1714. Loüis Basile de Bernage, Sr de S. Maurice, Intendant à Montauban, *Avril.*

19. *Septembre* 1714. Gilbert-Charles le Gendre de S. Aubin, *Avril.*

16. *Janvier* 1715. Pierre-Nicolas de Berulle, premier Président de Grenoble, en survivance, *Octobre.*

3. *Avril* 1715. Julien-Loüis Bidé, Sr de la Granville, Conseiller au Conseil de Marine, *Avril.*

1. *Juin* 1715. Philbert Orry, Comte de Vignory, Conseiller au Conseil de Commerce, *Avril.*

26. *Juin* 1715. Jean-Baptiste Morlat-de Montour, *Avril.*

28. *Juillet* 1716. Auguste-Germain de Claverie, *Juillet.*

23. *Mars* 1717. Loüis-Euverte Angrand, *Janvier.*

31. *Avril* 1717. Loüis-Albert Asselin, Sr de Bauville, *Janvier.*

17. *Août* 1717. Claude-Adrien de la Fond-de la Beuvriere, *Juillet.*

2. *Octobre* 1717. Claude-François Poucher, *Juillet.*

7. *Avril* 1718. Jean-Loüis Guillemin-de Courchamp, *Janvier.*

12. *May* 1718. Alain de la Vigerie, *Avril.*

15. *Septembre* 1718. Nicolas Doublet-de Persan, *Octobre.*

20. *Octobre* 1718. Loüis-Charles Bertin-de Blagny, *Juillet.*

25. *Octobre* 1718. Jean Parisot-de Cruzet, *Juillet.*

7. *Decembre* 1718. Antoine-Loüis Roüillé-de Fontaine-Guerin, *Juillet.*

29. *Decembre* 1718. Felix Aubery-de Vatan, *Octobre.*

2. *Fevrier* 1719. Nicolas-François Mydorge, *Juillet.*

8. *Fevrier* 1719. Jean-Philbert Olier-de Touquin, *Janvier.*

15. *Février* 1719. Bonaventure Rossignol, *Octobre.*

22. *Février* 1719. Alexandre - Omer Regnault, *Janvier.*

8. *Mars* 1719. Jean-Baptiste-Maximilien le Feron, *Avril.*

15. *Mars* 1719. Angelique-François de Renoüard de Villayer, *Janvier.*

18. *May* 1719. Felix Claude le Pelletier-de la Houssaye-de Signy, Commissaire des Finances, *Octobre.*

26. *May* 1719. Jean-Baptiste-François de Verthamon-de la Ville aux Clercs, *Octobre.*

15. *Juin* 1719. Pierre Pajot-de Nozeau, *Juillet.*

9. *Août* 1719. François le Gras du Luart, *Janvier.*

23. *Août* 1719. Michel le Tellier-de Morsan, *Janvier.*

20. *Septembre* 1719 Hierôme Bignon-de Blanzy, *Juillet.*

13. *Octobre* 1719. Jean Moreau-de Seychelle, *Juillet.*

17. *Novembre* 1719. Pierre Marc de Voyer de Paulmy d'Argenson, Intendant à Tours, Chancelier & Garde des Sceaux de l'Ordre de S. Loüis, ci-devant Lieutenant General de Police à Paris, *Octobre.*

24. *Novembre* 1719. René Herault, Seigneur de Fontaine Labbé, Procureur General au Grand Conseil, ayant brevet de Conseiller d'Etat, *Janvier*.

22. *Decembre* 1719. Loüis François Lallemant-de Levignan, *Juillet*.

22. *Decembre* 1719. Gaspard-Moïse de Fontanieu, Intendant & Contrôleur General des Meubles de la Couronne en survivance, *Octobre*.

29. *Decembre* 1719. François-Joachim de la Pierre-Talhoüet, *Janvier*.

29. *Decembre* 1719. Loüis-Urbain Aubert-de Tourny, *Janvier*.

26. *Janvier* 1720. Galyot Mandat, ci-devant Conseiller au Parlement, *Janv*.

9. *Février* 1720. Pierre Claude Pecquot de S. Maurice, ci-devant Conseiller au Parlement, *Octobre*.

23. *Février* 1720. André Bonnel, ci-devant Conseiller à la seconde des Enquêtes, *Janvier*.

27. *Mars* 1720. Claude-Thomas du Puy, *Juillet*.

1720. Jacques d'Orgeville, nommé en Janvier 1722. Envoyé Extraordinaire du Roy auprès de l'Electeur de Cologne, *Janvier*.

10. *May* 1720. Antoine de Chaumonts de la Galeziére, *Avril*.

18. *Juillet* 1720. Loüis-Paul Pinon-d'Avor, *Juillet*.

1720. N. de Racinoux, *Octobre*.

Juin 1721. Charles-Gaspard Dodun, Président à la quatriéme des Enquêtes, avec brevet de compatibilité, & Commissaire des Finances, *Octobre*.

24. *Juillet* 1721. Antoine Loüis-François le Févre-de Ciumartin de Boissy, ci-devant Conseiller au Parlement, *Avril*.

12. *Février* 1722. Geoffroy-Macé Camus de Pontcarré.

Idem. Loüis François Mabouli.

. . . .

Maîtres des Requêtes Honoraires, suivant la datte de leur ancienne Reception.

MESSIEURS,

7. *Decembre* 1673. Nicolas de Lamoignon-de Bâville, Marquis de la Mothe, Comte de Montrevau, Conseiller d'Etat, ci devant Intendant de Languedoc.

2. *Août* 1677. François-Michel de Verthamon, premier Président au Grand Conseil.

2. *Août* 1677. Michel Amelot-de Gournay, Conseiller d'Etat.

17. *Mars* 1681. Jean-Baptiste Desmaretz de Vaubourg, Conseiller d'Etat.

Mars 1681. Loüis-François Dey, Seigneur de Seraucourt.

15. *Janvier* 1682. François-Joseph d'Ernothon, Seigneur de Leugoüel & de Treüilly.

23. *Mars* 1683 Pierre de Berulle, premier Président au Parlement de Grenoble.

27. *Novembre* 1683. Gilles de Maupeou, Seigneur d'Ableiges, ci devant Intendant à Poitiers, & auparavant à Clermont.

18. *Février* 1684. Jean-Pierre d'Argouges de Ranes, Conseiller d'Etat.

15. *Mars* 1685. Jean-Baptiste de Pomereu, Sr de la Bretêche.

30. *May* 1685. Jean Jassaud, Seigneur d'Arquinvilliers.

8. *Avril* 1686. Guy Carré, Seigneur de Montgeron.

26. *Avril* 1686. Anne Pinon.

4. *Decembre* 1687. Jacques le Vayer, Seigneur de Salles, ci-devant Intendant à Soissons.

17. *Janvier* 1689. Yves-Marie de la Bourdonnaye, Conseiller d'Etat.

1689. Charles Trudaine, Conseiller d'Etat.

11. *Mars* 1689. Claude-Arnoul Poncher, Sr de Soindre.
19. *Mars* 1689. François Guyet, Marquis de Beautange, ci-devant Intendant des Finances.
18. *Avril* 1689. Nicolas Bertin, Seigneur de Vaugien.
5. *Decembre* 1689. Jerôme Bignon, Conſeiller d'Etat.
15. *Decembre* 1689. Loüis Bernage, Conſeiller d'Etat.
10. *Avril* 1690. Denis-Jean Amelot, Sr de Chaillou.
13. *Avril* 1690. Felix le Pelletier de la Houſſaye, Conſeiller d'Etat, Contrôleur General des Finances.
14. *Avril* 1690. Antoine-François Ferrand, Conſeiller d'Etat.
3. *Juin* 1690. Jacques Hyacinthe Turgot, Sr de Souſmons, ci-devant Intendant à Moulins, après l'avoir été à Tours, & auparavant à Metz.
7. *Avril* 1691. Nicolas-Pierre Camus de Pontcarré, premier Préſident de Roüen.
20. *Decembre* 1692. Jean de Turmenyes, Seigneur de Nointel, Garde du Tréſor Royal.
1693. Jean Guynet, Sr d'Arteil, Intendant à Caën, Conſeiller d'Etat en expectative.

16. *Mars* 1693. Roland-Armand Bignon, Conseiller d'Etat.

31. *Mars* 1693. Gaspard-François le Gendre, Seigneur de Lormoy, Conseiller d'Etat en expectative.

18. *Janvier* 1694. Loüis-François le Févre-deCaumartin, Sr de Boissy.

1. *Mars* 1694. Loüis-Charles de Machault, Conseiller d'Etat.

24. *Mars* 1694. Alexandre Milon, Seigneur d'Amnon.

5. *Avril* 1694. André d'Haroüys, Seigneur de la Seilleraye.

27. *Janvier* 1696. Etienne-Michel Barberye-de Saint Contest, Conseiller d'Etat.

18. *Février* 1696. Nicolas-Etienne Roujault, Seigneur de Villemain, Conseiller au Conseil de Commerce, ci-devant Intendant de Roüen, & auparavant de Maubeuge, puis de Poitiers.

20. *Decembre* 1696. Cardin le Bret, premier Président & Intendant de Provence.

1. *Avril* 1697. Prosper-Nicolas Baüyn, Conseiller d'Etat.

20. *May* 1697. Claude le Blanc, Secretaire d'Etat.

14. *Février* 1698. Antoine-François Melliand, Conseiller d'Etat.

27. *Février* 1698. Michel-Robert le Pelletier-des Forts, Conseiller d'Etat.

3. *Septembre* 1698. Urbain-Guillaume de Lamoignon-Courson, Conseiller d'Etat.

4. *Avril* 1699. Pierre-Hector le Guerchoys, Conseiller d'Etat.

1700. Antoine Barillon-d'Amoncourt, Marquis de Branges, ci-devant Intendant de Bearn, & auparavant de Roussillon.

1700. Jean-Loüis Lespinette-le Mairat, Sr de Nogent.

14. *Janvier* 1701. Etienne-Hyacinthe Foullé-de Martangis, ci-devant Intendant de Berry.

9. *Août* 1701. Jean-Baptiste le Cocq, Marquis de Goupillieres, Seigneur de Corbeville, & du Château & Maison-Riche des Porcherons.

29. *Avril* 1702. Guy du Fenoil, premier Président au Parlement de Pau.

15. *Février* 1703. Loüis-Guillaume Jubert, Sr de Bouville, Intendant à Orleans.

28. *Février* 1720. Bernard Chauvelin-de Beauséjour, Intendant de Picardie & d'Artois, & auparavant à Alençon.

20. *Juillet* 1703. Charles Boucher;

Sr d'Orçay, Intendant à Grenoble, & auparavant à Limoges.

18. *Août* 1703. Loüis le Goux-de la Rochepot, Conseiller d'Etat.

4. *Iuin* 1706. Charles-Henry Malon, Marquis de Bercy, ci-devant Intendant des Finances.

12. *Février* 1707. Charles Deschiens, Sr de la Neuville, Intendant en Franche-Comté.

1707. Guillaume-François du Gué-de Bagnols.

9. *Decembre* 1707. Loüis-Achilles-Auguste de Harlay-de Celi, Conseiller d'Etat.

30. *Decembre* 1707. Pierre Poulletier, Sr de Nainville, Intendant de Lyon.

21. *Iuillet* 1708. Jean-Jacques le Vayer.

12. *Février* 1710. Paul-Esprit Feydeau-de Brou, Conseiller d'Etat.

20. *Iuin* 1710. Jerôme d'Argouges, Seigneur de Fleury, Lieutenant Civil.

171.. Pierre Gilbert-de Voisins, Avocat General au Parlement.

Pour éviter les repetitions, on n'a point mis ici tous les titres & qualitez de quelques-uns de ces Messieurs, parce qu'on les trouvera aux différens endroits où

où il est parlé d'eux, comme Conseillers d'Etat, premiers Présidens ou Intendans des Provinces.

Gens du Roy aux Requêtes de l'Hôtel.

M. Pierre-Michel Cousin de Conteville, *Procureur General.*
M. . . . . *Avocat General.*
M. le Saché, *Substitut.*

Secretaires, Greffiers & autres Officiers du Conseil, servans par quartier.

Janvier.

MESSIEURS,

Jean Goujon, *Secretaire des Finances.*
Auvray, *Secretaire & Greffier du Conseil Privé.*
Despuechs, *Commis en Chef.*
Chapuys, *Greffier, Garde-Sacs.*

Avril.

MESSIEURS,

Jean-Marie de Vougny, *Secretaire des Finances.*
René Hatte, *Secretaire & Greffier du Conseil Privé.*
De Chesnelon, *Commis en Chef.*
Denis, *Greffier, Garde-Sacs.*

Juillet.

MESSIEURS,

Jean-Antoine Ranchin, *Secretaire des Finances.*

Cogorde, *Secretaire & Greffier du Conseil Privé.*

Des Granges, *Commis en Chef.*

De Lanois, *Greffier, Garde-Sacs.*

Octobre.

MESSIEURS,

Joseph-Simon de Laistre, *Secretaire des Finances.*

Rousseau, *Secretaire, & Greffier du Conseil Privé.*

Le Meunier, *Commis en Chef.*

Du Parquier, *Greffier, Garde-Sacs.*

Greffiers en Chef des Requêtes de l'Hôtel.

M. Philippe Varnier, Secretaire du Roy, & M. Pierre-Nicolas Poisson, reçû Secretaire du Roy en survivance.

Ils font les fonctions des autres Greffes en commun, comme en étant proprietaires chacun par moitié, & ausquels ils commettent, quand bon leur semble.

Receveur des Consignations des Maîtres des Requêtes au Conseil.

M. Antoine-Jessé Pasquier.

Secretaires du Roy servans aux Requêtes de l'Hôtel.

MM. Barbier & Meunier.

Huissiers ordinaires des Requêtes de l'Hôtel.

N. Maugé. Antoine Cibo. Philippe Morel. Pierre Corbié. François le Moine. François-Gabriel Boursier. N. Tilloy N. Maugis.

Par le dernier Reglement du Conseil, les Avocats au Conseil qui étoient deux cens, ont été réduits à cent soixante & dix.

Il y a un *Aumônier* du Conseil, choisi par M. le Chancelier, suivant l'Arrêt du Conseil du 4. May 1680. M. N...





ARTICLE VI.

Du Grand Conſeil.

LA Juriſdiction du Grand Conſeil eſt comme une ſuite des Conſeils du Roy, puiſque dans ſon origine, c'étoit le ſeul Conſeil des Rois. Les Princes, les Officiers de la Couronne & les premiers Préſidens des Cours Superieures, s'en qualifioient Conſeillers; mais depuis on a pris la qualité de Conſeiller du Roy en ſes Conſeils.

Le Grand Conſeil a été autrefois Ambulant. Il a été rendu ſédentaire, & fixé par le Roy Charles VIII. en 1497. à dix-ſept Conſeillers, & un Procureur General. L'année ſuivante Loüis XII. l'augmenta; ce qu'ont fait auſſi les autres Rois: de ſorte qu'à préſent il eſt composé d'un premier Préſident, qui préſide toute l'année, & dont la Charge a été créée par Edit du mois de Février 1690. De huit Préſidens, qui ſervent quatre par chaque ſemeſtre, créez auſſi par le même Edit. De cinquante-quatre Conſeillers, dont vingt-ſept pour chaque ſemeſtre. De deux Avocats Gene-

raux, qui servent aussi par semestre. D'un Procureur General, qui sert toute l'année. De douze Substituts. D'un Greffier en Chef, & autres Officiers rapportez ci-après, lesquels servent toute l'année.

Les Présidens de cette Jurisdiction, étoient anciennement pris du Corps des Maîtres des Requêtes, & depuis 1690. le Roy a attribué à ces Charges le rang de Maîtres des Requêtes. Les Présidens du Grand Conseil, entrent en semestre aux mois de Janvier & de Juillet, & avec eux les *Avocats Generaux*, l'un après l'autre; mais les Conseillers commencent leur semestre aux mois d'Octobre & d'Avril.

La Jurisdiction du Grand Conseil s'étend dans toute la Monarchie & domination du Roy. Ce Tribunal juge en dernier ressort, & connoît des Evocations, Reglemens des Juges, nullitez & contrarietez d'Arrêts rendus en différentes Cours: de la conservation, des Jurisdictions des Présidiaux, & Prevosts des Marêchaux, des Benefices Consistoriaux, Archevêchez, Evêchez, Abbayes, Prieurez Conventuels, & de tous Benefices étans à la nomination, présentation, collation ou autres disposi-

tions du Roy, excepté le droit de Régale, qui appartient à la Grand'Chambre du Parlement de Paris.

Il connoît aussi des droits qui appartiennent au Roy sur les Eglises Cathedrales & Collegiales, à cause de son joïeux avenement à la Couronne, & du serment de fidelité des Archevêques & Evêques. Des Indults des Cardinaux & autres Prélats du Royaume. De l'Indult des Officiers du Parlement de Paris, de la contravention aux privileges des Secretaires du Roy.

Les appellations de la Prevôté de l'Hôtel, sont de son ressort, aussi-bien que les Commissions du premier Medecin pour les rapports des corps morts, noïez ou blessez, & les Statuts du premier Medecin, concernant la Pharmacie.

Il juge de l'éxecution & contravention aux Statuts du premier Barbier du Roy; & de plusieurs évocations concernant les personnes, biens & privileges des grands Officiers du Roïaume, comme Cluny, Cîteaux, Prémontré, Grammont, la Trinité, le S. Esprit, Fontevrault, S. Jean de Jerusalem & S. Lazare.

Il connoît aussi des retraits des biens

Ecclesiastiques, de leurs immunitez & franchises, & de plusieurs évocations concernant les Grandes Maisons du Royaume.

Les habits de Cérémonie du Grand Conseil sont pour les Présidens, la robe de velours noir ; les Conseillers, les Avocats & Procureur Generaux, portent la robe de satin noir.

Le Grand Conseil est une Cour qui juge en dernier ressort, & qui suit le Roy quand il plaît à Sa Majesté.

Il y a deux de Messieurs les Conseillers au Grand Conseil, qui sont grands Rapporteurs de la grande Chancellerie, M. Maussion ; M. Savalette.

Ils ont rang au Sceau après Messieurs les Maîtres des Requêtes, & rapportent aussi comme eux toutes les Lettres de Justice, & donnent leurs avis sur les remissions dont ils sont chargez ; ils servent toute l'année.

M. le Chancelier préside au Grand Conseil, quand il lui plaît ; & alors il prend séance au-dessus du premier Président.

La Jurisdiction du Grand Conseil, est composée des personnes suivantes ; sur quoi il est bon de remarquer que le mot *Ianvier* mis après le nom des Prési-

dens & des Avocats Generaux du Grand Conseil, marque qu'ils servent en Janvier, Février, Mars, Avril, May & Juin : & le mot *Juillet* signifie qu'ils servent aux mois de Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre & Decembre.

Le premier Président & le Procureur General servent les deux semestres.

A l'égard des Conseillers, ceux qui servent dans les mois d'Octobre, Novembre, Decembre, Janvier, Février & Mars, qui est le semestre d'Hyver, sont marquez par *H.*, & ceux qui ont l'*E*, servent au semestre d'Esté, ou pendant les mois d'Avril, May, Juin, Juillet, Août & Septembre.

Premier Président.

M. François-Michel de Verthamon, Chevalier, Conseiller du Roy en tous ses Conseils, & en son Conseil d'Etat, Commandeur des Ordres du Roy, prêta serment entre les mains du Roy le 24. Février 1697.

Présidens.

1711 M. Jean-Baptiste Durey-de Vieucourt, *Ianvier.*

1711 M. Pierre-Antoine Roüillé de Sain-Seine, *Iuillet.*

1714 M. Loüis Mascrany-de Paroy, *Ianvier.*

1718 M. Jean-Baptiste de la Michaudiere, *Iuillet.*

1719 M. Pierre-Jean de Romanet, *Ianvier.*

1720 M. Jean-Jacques le Vayer, cidevant Maître des Requêtes, *Ianvier.*

1720 M. Pierre Dupuis, *Iuillet.*

1720 M. André-Robert le Févre d'Eaubonne, Maître des Requêtes Honoraire, & ci-devant Intendant à Soissons, *Iuillet.*

Présidens Honoraires.

M. Antoine Joly-de Blaizy.
M. Jacques de Fortia.

Conseillers:

MESSIEURS,

1667 Pierre Gruyn, Sr. de Valgran, *Doyen* des Conseillers, & du semestre d'Esté.

1678 Nicolas Petit, Sr. d'Estigny. *E.*

D v

1681 Jean-Lambert Fontaine, Sr des Bordes, *Doyen* du semestre d'Hyver.
1682 Claude le Févre-de la Faluere. *E.*
1687 Nicolas Jachiet. *E.*
1688 Nicolas Henin. *E.*
1689 Jean du Chastelet. *H.*
1689 Guy Sallier, Sr du Broüillard. *H.*
1690 Jacques Michau, Sr de Montaran. *H.*
1691 Pierre-Estienne le Tonnelier-de Charmeaux. *E.*
1695 Estienne-Charles Ridel, Sr de Plainesevette. *E.*
1697 Nicolas-Claude Morel, Sr de Vindé. *E.*
1700 Jean-Baptiste Glucq, Sr de S. Port. *E.*
1701 Thomas Leschassier. *E.*
1703 Claude-Hyacinthe-Agathirse de Bréhand. *E.*
1703 Jerôme Merault, Sr de S. Denis. *H.*
1704 Jean-Baptiste Gourdon. *H.*
1704 Pierre Rioult-Doüilly, Sr d'Estouy. *H.*
1704 Jean-Baptiste-Charles Chomel,

Secretaire des Commandemens de Mad. la Duchesse d'Orleans. *E.*

1705 Edme Nicolas Robert. *E.*

1705 Jean-Claude Accault. *H.*

1706 François le Vaillant, *Clerc.* *E.*

1707 Matthieu de Montholon. *E.*

1707 Denis-Zacharie de Rochereau, d'Hauteville. *H.*

1707 Barthelemi de Vanolles. *H.*

1708 Guillaume-Antoine Doé, Sr de Combault. *H.*

1710 François Baudran. *E.*

1711 Clement-François Sourdeau, Sr de Beauregard. *H.*

1713 René Choppin, Sr d'Arnouville. *H.*

1713 Guy-Michel Billard. *E.*

1714 Pierre Mangot, Sr d'Anzay. *H.*

1714 Antoine-François Bitault-de Rochereau-Vallier. *E.*

1714 Paul Faget. *E.*

1717 Philippes de Breget. *H.*

1718 Claude-Guillaume Lambert. *E.*

1718 François Bunault-de Fremont. *H*

1718 Robert Billet. *E.*

1718 Jacques-Louis Huby. *H.*

1719 Louis-Alexandre Bailly. *E.*

1719 Jacques-Estienne Hallée. *H.*

1719 André-Robert Perrelle. *H.*
1719 Thomas-Urbain Mauffion-de-Candé. *E.*
1719 François Longuet-de Vernoüillet. *H.*
1720 Jacques Savalette, *Clerc. H.*
1720 Jacques-Louis Touftain. *E.*
1720 Louis-Jacques Langelé. *H.*
1720 Pierre Poterat. *H.*
1720 Pierre-Paul Bombarde-de Beaulieu. *H.*
1720 Pierre Hanrion, *Clerc. H.*

N.

N.

N.

N.

N.

Conseillers Honoraires.

MESSIEURS,

Jacques Pallu-d'Andigny.

Denis Rochereau-d'Hauteville.

Charles Marc-de la Ferté.

Antoine Bitault-de Rochereau-Vallier.

Pierre Alain de la Vigerie, Maître des Requêtes.

Nicolas Baille, ci-devant Intendant des Domaines & Finances de M. le Duc d'Orleans, Regent.

Nicolas Guigou, Sr de Varastre.
Jean-Baptiste Grout, Sr de Fourneaux.
Jean-Charles Clement.

Conseiller d'Honneur.

M. Jean-Baptiste Fleuriau, Comte de Morville. Voyez ci-devant page 39.

Gens du Roy.

1718 M. René Herault, Seigneur de Fontaine-l'Abbé, Conseiller d'Etat par Brevet, Maitre des Requêtes, & *Procureur General.*
M. *Avocat General.*
M. *Avocat General.*

Secretaires & Greffiers du Conseil.

MESSIEURS

1719 Yves Verduc, *Greffier en Chef.*
1702 André-Denis le Hourt, *Secretaire.*
1703 Pierre Molin, *Secretaire.*
1695 Nicolas Chaveneau, Ecuyer, *Greffier principal, Commis de l'Audiance.*
1720 Jean-Joseph Nau, *Greffier principal Commis de la Chambre.*

Nª Que le Roy a accordé la Noblesse pour toûjours à l'ancien de ces deux Greffiers mourant dans sa Charge, ou qui l'aura exercée durant vingt années.

1715 Loüis Dupont, *Greffier des Déposts, Civil & Criminel.*
1706 Jacques de Raguenault-de Beauvais.
1720 Jean-Baptiste Jeunesse.
1701 Jean Perronet, *Greffier des Affirmations & Presentations.*

Substituts.

MESSIEURS,

1689 Nicolas Prevôt, Ecuyer, *Doyen.*
1698 Mathieu Auboüin.
1606 Jacques - Nicolas Chevalier-de Coustans.
1709 Pierre Anfrye de la Poterie.
1711 Jean-Baptiste-Alphonse Cottart.
1713 André le Merre.
1713 Michel-Joseph Guerin.
1713 Oudart-François Bridou.
1717 Philippes de la Ruë.
1717 Pierre Deschizeaux.
1719 Nicolas le Petit-de Frauville.
1720 Pierre-François de Lâtre-Doby.

Substituts honoraires.

MESSIEURS,

Nicolas Aunillon, premier Président de l'Election de Paris.
Loüis-François Ripeau.

Na. Le Roy par sa Déclaration du 22. May 1719. registrée en Parlement le 6. Juillet suivant, a attaché la Noblesse à l'Office de Doyen de ses Conseillers Substituts de son Procureur General au Grand Conseil, & à ses enfans nez & à naître en légitime mariage, pourvû que ce Doyen, & ses successeurs Doyens, ayent servi dans ledit Office pendant vingt ans entiers & consecutifs, ou qu'ils décedent en étant revêtus.

Premier Huissier.

1716 Julien Sauvé, Ecuyer, Conseiller du Roy, Huissier en la Grande Chancellerie.
Vingt autres Huissiers.
Vingt-trois Procureurs.

Payeur des Gages & Augmentations des Gages.

1721 M. Paul-François Bigres, do:

Chevilly, alternatif & mitriennal.
N. . . .

Bûvetier du Conseil.

1721 Joachim Grangé.



ARTICLE VII.

Des Secretaires du Roy, Maison, Couronne de France & des ses Finances.

LE Chancelier de France n'est pas seulement Chef des Conseils du Roy; il est aussi Chef de la Chancellerie, puisqu'il a les Sceaux du Royaume en garde : ainsi après avoir parlé des Conseils du Roy, il est de l'ordre de mettre ici les Secretaires du Roy, & les Officiers, tant de la grande Chancellerie que de celle du Palais à Paris, d'autant plus que parmi les privileges considerables accordez à ces Officiers, ils ont presque tous celui d'être Commensaux de la Maison du Roy.

Les Conseillers-Secretaires du Roy, Maison, Couronne de France & de ses

Finances, au nombre de trois cens quarante, suivant l'Edit du mois de Mars 1704. ont le Roy pour Chef & Souverain Protecteur de leur Compagnie, dès son ancienne institution; & Sa Majesté a la premiere bourse des émolumens du Sceau.

Ce Corps est presque aussi ancien que la Monarchie. Leur premier titre étoit celui de *Notaires*, leurs fonctions répondant à celle des Officiers, qui sous les Empereurs Romains étoient nommez *Notarii*, soit parce qu'ils étoient dépositaires des caracteres de leur Maître, soit parce qu'ils publioient leurs Ordonnances, qui commençoient communément par ces mots: *Notum facimus.*

Il y en avoit trois Colleges dans l'Empire Romain. Ceux du premier étoient appellez *Tribuni Notarii*, & ils avoient le maniement des Finances. Ceux du second étoient qualifiez, *Domestici & Familiares Principum*, parce que le Prince leur confioit ses secrets, & qu'ils étoient logez dans son Palais, d'où leur vient le nom de *Secretaires*. Ceux du troisiéme Colleges ne servoient qu'aux expeditions de la Justice distributive, & faisoient les fonctions de nos *Greffiers*.

Nos Rois emprunterent à peu près des

Romains ces différens Offices : & dans les premiers siecles de notre Monarchie, les Notaires & Secretaires, que l'on nommoit aussi *Chanceliers*, remplissoient ces fonctions. Il y en avoit pourtant un du Corps, qui étoit distingué des autres, parce qu'il étoit honoré de la Garde du Sceau Royal, & insensiblement il fut nommé Chancelier par préferance à ses Confreres, ausquels resta la seule qualité de Notaires & de Secretaires.

Sous la seconde Race les Rois firent signer leurs Chartres par les plus illustres Personnages du Royaume, & après eux le Chancelier certifioit avoir écrit l'Acte. Quelquefois un Notaire le faisoit en l'absence du Chancelier.

Cet usage subsistoit au commencement de la troisiéme Race. Mais le Roy Philippe I. jugea à propos de réduire ce grand nombre de témoins à quatre de ceux qui avoient près de lui les principales Charges : sçavoir, le Connêtable, le Grand-Maître, le Grand Chambellan, & le Bouteiller.

Guerin, Evêque de Senlis, Chancelier de France sous Philippe II. & sous Loüis VIII. commença de signer avec ces quatre Grands Officiers, & retrancha le mot de *scripsit*, & celui de *Data*

per manum Cancellarii, appolez jusqu'alors par ses prédecesseurs pour certifier qu'ils avoient écrit l'Acte, au bas duquel se trouvoient ces signatures.

Ses successeurs devenus Chefs de la Justice & des Conseils, abandonnerent le Secretariat aux Notaires & Secretaires du Roy, s'en reservant seulement la superiorité & la disposition du Sceau, avec lequel ils mettroient leur *visa*. Depuis, les affaires augmentant, les Secretaires furent plus emploïez, & se rendirent plus considerables. Leur nombre s'accrut; mais les Rois en préfererent toûjours quelques uns aux autres, pour leur confier les plus importantes affaires. Ce furent ces préferez qui devinrent Secretaires des Finances, & par la suite Secretaires d'Etat, ainsi que nous l'avons dit ci-devant, Article III. de ce Chapitre, page 27.

Par une Ordonnance du Roy Philippe *le Long* en 1316. on apprend qu'il avoit à sa suite trois de ses Notaires, & que la qualité de Secretaires, dont ils faisoient les fonctions, n'étoit qu'une adjonction à celle de Notaire. Ainsi le *Notaire-Secretaire* étoit celui qui travailloit aux dépêches secrettes & particulieres du Roy. Le *Notaire du Con-*

feil en tenoit les Registres, & le *Notaire du Sang* étoit emploïé aux affaires criminelles, pour les graces & les remissions. Enfin l'on appelloit *Notaires*, ceux dont l'emploi étoit de faire les expeditions ordinaires du Sceau.

Le Roy Phippe VI. avoit en 1343. sept Secretaires & soixante & quatorze Notaires, ainsi qu'on le lit dans les Registres de la Chambre des Comptes. Le Roy Jean réduisit le tout en 1361. à cinquante-neuf; mais sans specifier combien dans ce nombre il y auroit de Secretaires. Charles V. les réduisit en 1365. à huit ordinaires, qui auroient entrée dans ses Conseils, & trois extraordinaires. Charles VI. créa le College des cinquante-neuf Clercs Notaires de la Chancellerie, par Edit de l'an 1418.

On peut voir les augmentations qui se sont faites dans ce Corps sous les autres Regnes, avec la liste de tous ceux qui y sont entrez, & les prérogatives dont ils joüissent, dans l'*Histoire Chronologique de la Grande Chancellerie de France, en deux Volumes* in folio.

Les prérogatives de ce Corps sont considerables; entr'autres, d'être Commensaux de la Maison du Roy, & d'avoir la Noblesse, pourvû qu'ils meurent

dans la possession actuelle de leurs Charges, ou qu'ils ne s'en défassent qu'après vingt années d'exercice. Ils ont pour cela un grand nombre de Lettres Patentes & d'Arrêts rendus en leur faveur. Les plus considerables sont celles du Roy Charles VIII. données à Paris en Février 1484. dans lesquelles Sa Majesté dit *qu'Elle les rend dignes de parvenir à la Chevalerie, & à toutes sortes de Dignitez Ecclesiastiques & Seculieres, tout comme si leur Noblesse étoit ancienne, & qu'elle remontât à la quatriéme Generation.*

Le Roy Loüis XI. par son Edit donné au Plessis-lés-Tours en Novembre 1482. leur avoit accordé de pouvoir acquerir, tenir & posseder des Fiefs, Seigneuries & Terres nobles, dans la Mouvance de Sa Majesté, sans païer aucuns droits de nouveaux acquêts, lods & ventes, &c.

Le Roy Loüis XIV. par son Edit du mois de Mars 1704. cité ci-dessus, leur confirma le privilege de Noblesse, & l'exemption des droits ci-dessus énoncez, en achetant, en vendant, ou par échange, soit que les Domaines de Sa Majesté soient regis par ses Fermiers, soit qu'ils

ſoient alienez, échangez, ou donnez en appanage.

Il y en a toûjours huit en Charge dans leur Compagnie ; ſçavoir, ſix *Syndics*, un *Tréſorier* & un *Greffier*. Ils ſont diſtinguez dans la liſte par le titre de leur Emploi. Ceux qui ont paſſé par ces Emplois y ſont qualifiez *Officiers*. De plus, il y en a quatre du Corps appellez *Anciens*. C'eſt pardevant ces Syndics, ces Officiers & ces Anciens, joints au *Doyen*, que ſe font les informations des vies & mœurs de ceux qui prétendent être admis dans le Corps, & toute la Compagnie convoquée & aſſemblée, juge de ces informations.

Liſte des Secretaires du Roy.

LE ROY.

MESSIEURS,

1682. Jean-Antoine Ranchin, *Doyen & Ancien Officier.*

1685. François Mouret, *Soû-Doyen, & Ancien Officier.*

Charles François Noblet, *Off.*

1687. Pierre le Petit de Marcenou, *Off.*

1689. Antoine Joſeph de S. Hilaire, *Off.*

François Archambault, *Off.*

Claude Petit, *Chalon-sur Saône.*
Jean Goujon, *Ancien.*
1690. Michel Carpot, *Off.*
1691. Noël Maucorps-de Chalvrigny, *Ancien.*
Pierre Dionis, *Off.*
Lambert Rat, *Lyon.*
Pierre Patu, *Ancien.*
Jean Hallé, *Off.*
Clair Adam, *Ancien.*
1692. Loüis-Nicolas Maillard.
Nicolas Poictevin-de Montegly.
Girard Billet.
1693. Daniel Tourres, *Off.*
Guillaume Vallier.
Daniel-Paul Chapuzeau-de Baugé.
Loüis-Antoine Aubrelique-de Ronquerolle, *Syndic.*
Pierre de la Baune, *Off.*
François-Pierre le Mercier.
1694. Loüis Rolland.
Pierre le Rat.
Jean-Pierre Chaillon.
Florent-Loüis de la Granche.
1695. Jean-Baptiste-Joseph Berthe-de Villers, *Amiens.*
Jean Lagau.
Rodolphe Chambon-de Velaux, *Marseille.*
Loüis Lheritier.

Jean-Baptiste-René de Grouchy.
Estienne le Droit.
Michel Picot, *S. Malo.*
Jean Durieux, *Amiens.*
François Raffy.
Loüis Joseph Chalmette.
1696. Dominique le Foüin, *Tresorier.*
Robert Huvino, *Lille.*
Pierre Poisson, *Syndic.*
1699. Gilles Lespagneul-de la Plante, *Picardie.*
Charles Boucher.
Jean Thevenin.
Jean Blanchard-de Banneville.
François Brunot;
1700. Estienne Lamolere.
Loüis Phelypeaux de la Vrilliere.
Pierre Roüillé.
Jean-François Vallin.
Philbert Rulault.
Jean-Baptiste Noyel, *Villefranche.*
Philippe de Mouchy.
1701. Thomas Choderlos.
Jean-Baptiste Suremain, *Auxonne.*
Sebastien Chambon.
1702. Pierre Rollée.
Jacques Asselin de Bretteville, *Roüen.*
François Chambellain-des Bordeaux.
Jacques Fournier.
Estienne le Couteulx.

Loüis

Loüis Huby.
Ambroise Besnier.
Charles Ycard.
1703 Joachim Gantel-Guitton, *Marseille.*
Jean-Baptiste Vasse.
André le Bœuf.
Jean-Marie de Vougny.
Jean-Antoine Bonenfant-de Peray.
1704. Nicolas Vitart.
Charles Aubin.
Thomas Maussion.
Jacques Cadeau.
Jean Gleize, *Marseille.*
François Deleles-du Plessis.
Loüis Bessira.
Pierre Vesin, *Syndic.*
Jean-Martial de Jaucen.
Jean Oursin.
François Roüillé-d'Orgemont.
Jean-François Fumeron, *Sedan.*
Charles Delaruë-de Villette.
Moïse-Augustin Fontanieu.
Philippe Varnier.
1705. Guillaume Tartarin *Syndic.*
Charles Antoine Haudiqué.
Claude Legriffe.
1706. Jean-Baptiste le Tourneur.
Guillaume le Grand-de Beauregard.
Denis Pasquier-des Landes, *Mante.*
Pierre Pioger.

Claude Pocquet, *Isle de l'Amerique.*
Jean Cherouvrier-des Grassieres.
Jean le Large d'Eaubonne.
Jean Pellerin.
Antoine Estival.
Jean-Baptiste le Marié-d'Aubigny.
Noël Danycan-de Lespine, *S. Malo.*
François Baillon-de Blampignon, *Saint Malo.*
Jean-Mathieu de Randon.
Robert de Godeheu.
Samuel Bernard.
Jean-Baptiste de Vandenesse.
Leonard Guiot-de Montchougny.
René-Philippe Goupil-de Lencisiere.
1707. Edme Lamy, *Dijon.*
Romain Dru-de Mongelas.
Gerard Heusch-de Janvry.
Hugues de Salins.
Nicolas Dubaret-de Limé.
Pierre Perrin, *Syndic.*
Jean-Jacques Mouchard, *Roüen.*
Jean-Roland Malet.
Michel le Gras.
1708. Pierre Moreau.
Joseph Therrisse.
Loüis-Abraham Coustard.
Estienne-Pierre Cornette.
Pierre Dumolin.
François-Nicolas Aubourg.

Pierre Filleul.
Pierre Hariague.
1709. Nicolas Boucher.
Louis Delaruë.
Estienne Hallée.
François Camuzat-de Riancé, *Troyes*.
Antoine Rousseau.
Jacques-Estienne Delaruë.
Jean-Charles le Noir.
Jean Boutrouë-d'Aubigny.
Jean-Baptiste Morgan.
François Dufresne-de Fontaine, *Amiens*.
Michel Gangnot.
1710. Julien Fouquet.
Joseph-Simon Delaistre.
Joseph Bonnier.
Jacques de Genestet, *au Puy*.
Alexandre Beritault-du Coudray.
Bernard Lamolere.
1711. Charles Christophe Pajot.
Charles Chastelain.
François Terray.
Pierre de Montherot, *Lyon*.
Jean-Baptiste Bruny-de Châteaubrun, *Marseille*.
Jean Donat, *la Rochelle*.
Guillaume Lenoir-de Cindré, *Syndic*.
Gilles de la Rocque-des Noyers, *Lizieux*.
Joseph Lenoir.

Pierre Beaucamps-de S. Germain.
Jean Besançon.
Jean-François Masson.
Nicolas de Launay.
Pierre Sauvage.
1712. Nicolas Leleu-de Cernay, *Reims.*
Charles Cousin.
Claude Fontaine.
François Desportes.
Antoine Carrel-de Mesonval, *Caude-bec.*
Arnauld de Silhoüette.
François Guyot-de Chenizot.
Claude Paris-de la Montagne.
Pierre Hebert-de Neville, *Roüen.*
Claude Hebert-de Cailville.
Claude Monnerat.
1713. Charles Berault.
Pierre Granjan-de la Croix, *Greffier.*
Antoine-Nicolas de Barjavel-de Saint Louis.
Henry David-de Villeneuve.
Jean-Louis le Marié-de Terny.
Louis Macé, *Coulommiers.*
Louis Taboureau.
Christophe Fontaine de Mervé, *la Fleche.*
Louis-François du Vaucel.
Denis Savy, *Reims.*
Claude Patu.

Pierre-Jacques de Laye.
Jean-Gabriel Bertrand, *Toulouze.*
Guillaume Alphanty, *Marseille.*
1714. René Hatte.
1715. Antoine Hebert.
Gilles le Masson.
Nicolas François Hogu-de la Sauverie, *Vendôme.*
Claude Beaupied.
Guillaume Julliet.
Claude-Philippe Roussel.
Jean Moisnet.
Michel-Hyacinthe le Gouverneur, *Rennes.*
1716. Joseph-Jean-Baptiste Fleuriau-d'Armenonville.
Olivier-René Pinot-de la Gaudinais, *Nantes.*
Jacques le Frere-de Maisons, *Seez.*
Nicolas-François Capitain de Chevry.
Charles-Joseph Bady-d'Aymeries, *Lille.*
René Grandhomme, *Angers.*
Antoine-Joseph Dezallier-d'Argenville.
Joseph-Hebert Fouquelin.
Arnaud Souc, *Perigueux.*
Jean Rolin.
1717. Thomas le Gendre-de Collande, *Off.*
Antoine Pecquet.
Jean-Jacques Gaultier.

Cesar-Pierre Landais-de Soisel.
Charles Doyot de Choloy.
Pierre-Imbert Châtre.
Antoine du Mont, *Marseille.*
Louis le Bouthillier.
1718. Paul Hery, *Blois.*
Nicolas-Leonard de Lamet.
Guillaume-Jean de Lamet.
Michel-Charles Carpot.
Jacques Molin.
Philippe le Febvre.
Nicolas Gridé.
Pierre Dedelay de la Garde.
Jean de Mailly.
Louis Gilains-de Bellecourt.
Silvestre Bosc.
Louis Geoffroy.
Claude le Blanc.
Jean Amedée de Noyers-de Lorme.
Guillaume du Bois.
Charles Popon-de Goutolles, *Dauphiné.*
Jacques de Laage.
Jean de la Croix, *Bayonne.*
1719. Laurent Rondé.
Jean Voigny.
Laurent Froment-de Villeneuve.
Edme Sainson.
Louis-François Renaut.
Louis-Didier Fontaine.
François-Simon Chambaut.

Alexandre le Riche de Courgain.
François Raboüine.
Simon-Charles le Roy.
Yves Verduc.
Pierre Bonneau.
Yves-Joseph Pommyer.
Jacques de la Vergne-de Boullancourt.
Louis-Antoine Moriau.
Paul-Edoüard du Chauffour.
Claude-Pierre Boucher.
Nicolas Robinot.
Estienne Riverieux de Marsilly, *Lyon.*
Pierre-Alexis du Bois.
François-Jean Dionis.
Jean-Baptiste Robin.
Gilles Macé.
Barthelemi-Jean Nouveau.
François-Antoine de Ricoüart.
François Nicolas Megret.
François Geoffrin.
Pierre Brochet-de Pontcharost.
Pierre Mangot.
Charles-Nicolas Barré.
Louis Fevrier-de Belloniere, *Saumur.*
Louis-Charles Guilleux-Malo.
André Pierre Auvray.
Nicolas Guiot-de Chesne.
Aspais le Franc.
Antoine Lancelot.
Estienne Bourgeois.

Antoine Chaumont.
Jean Gaillard de la Bouvexiere.
Jacques Guy Terré.
Pierre-Nolasque Couvay.
François-Marie Farges.
Jean André.
Louis de la Marque.
Claude-Aymé Dreux-de Nancré.
Louis Antoine de Pardaillan-de Gondrin-d'Antin.
Simon Bigot.
François Duché de la Motte.
Pierre-Josse Dalée.
Jacques Desmasels.
François Guenyot.
Pierre de Laval-de S. Pont.
Antoine le Gras, *Soissons.*
Charles-François-Frederic Montmorency-Luxembourg.
Jean-Baptiste de Magnanis.
Claude Boscheron.
1720. Denis Mitoufflet.
François Deluettin des Canneries, *Flandres.*
Pierre-Claude Heuch.
Pierre Sollier,
Estienne Rivié.
François Baudin-de la Chesnaye & de Drancy.
Jean Baptiste Dureville.

Geraud Rameau.
Robert du Hamel.
Jean-Estienne de Varenne-de Maigny.
Jean Sanson.
Alexandre Vinchon.
Jean Faure.
Hubert Huché.
Estienne Porlier.
Charles-François de Sevelinges.
Jean-Baptiste-Denis Laugeois-de Saint Quentin.
Claude de Crés-de la Blaquiere, *Anduze.*
Jean-Joseph Palerne de la Madelaine.
Jean-Baptiste Visinier.
Louis Darpajon.
Hyacinthe Mauriceau.
Antoine de Boissieux-Perrin, pere, *Dauphiné.*
François Doyse, *Lyon.*
Antoine de Boissieux-Perrin, fils.
Claude Petit.
Jacques Petit.
Jean-Baptiste-Martin Dartaguiette-Diron.
Michel Coüet.
Guillaume-André Hebert.
Jean-Baptiste Picot, *Bayonne.*
Jean Law.
Louis-Guillaume Chuberé.

François Prat.
Jean-Baptiste Bersin.
Marc-Jacques Fermé.
Hierôme Vialis-de Froville.
Jean-François Foubert-de la Lande.
Benoist Eynard.
Charles-Estienne Michel-du Villard, *Lyon.*
1721. Jean Bonnevie.
André Morlat-de Montour.
Firmin Antoine du Croquet-de Guiancourt, *Amiens.*
Jean Paris-de Montmartel.
Louis Marandon.
Claude-Joseph Lallemant, *Dol.*
Simon Gasté, *Mayenne.*
Joseph Paris-du Verney.
1722. Claude-Nicolas Trinquand.
Pierre-François Bergeret.
Antoine Grimod.
Jean-François Varnier.
Jean-Laurent Tocquigny-de Combelandes.

Les Secretaires d'Etat sont obligez d'être aussi Secretaires du Roy, ou d'avoir dispense, ainsi que je l'ai dit ci-dessus. Les Secretaires du Conseil des Finances, les Greffiers du Conseil des Parties, & les Greffiers en Chef des Compagnies Superieures du Royaume,

ſont auſſi dans la même obligation.

La principale fonction des Secretaires du Roy, eſt d'aſſiſter au Sceau ; d'expedier & ſigner les Lettres qui ſont préſentées à M. le Chancelier pour être ſcellées. Ils lui font le rapport des Lettres de remiſſion, de pardon, & des autres graces qu'il accorde ou qu'il refuſe. M. le Chancelier eſt Juge des matieres qui concernent leurs Charges & fonctions : les Droits du Sceau, & les Arrêts qui en ſont rendus au Conſeil, portent ces mots : *Le Roy en ſon Conſeil, de l'avis de M. le Chancelier, a ordonné & ordonne, &c.*

Tous les Officiers des Chancelleries du Royaume, à l'exception des Grands Audianciers, des Contrôleurs Generaux, & des 340. Secretaires du Roy de la Grande Chancellerie, & quelques autres, ſont à la nomination de M. le Chancelier, & lui païent ſurvivance, ou annuel.

Treſoriers Payeurs des Gages des Secretaires du Roy, & Officiers de la Grande Chancellerie, & celle du Palais.

MM. Dolivier, & Canclaux.



ARTICLE VIII.

Officiers de la Grande Chancellerie de France.

IL y a quatre *Grands Audianciers*, qui servent par quartier, sçavoir.

En Janvier, Philippe de la Vieuville.

Avril, Philippe Langlois.

Juillet, Vincent le Blanc.

Octobre, Pierre François Ogier, Receveur General du Clergé de France.

Leur principale fonction est d'examiner les Lettres à sceller, qui leur doivent être envoïées par les Secretaires du Roy, pour les présenter & en faire rapport à M. le Chancelier, & les taxer au Contrôle.

Les quatre Grands Audianciers de France, les quatre Contrôleurs Generaux, les quatre Gardes de Rôles des Offices de France, les quatre Conservateurs des hypotheques, & les Tréforiers du Sceau, sont par leurs Charges Secretaires du Roy, en font les fonctions, signer les Lettres, & joüissent de tous les privileges & exemptions.

Il y a aussi quatre *Contrôleurs Generaux*

de l'Audiance de la Chancellerie de France ; ſçavoir.

En Janvier, N .. Fenel.

Avril, N. .. Houdiart.

Iuillet, Gilbert-Simon Benoiſt.

Octobre, N. .. Heron.

La principale fonction du Contrôleur en quartier, eſt de prendre & mettre devant le Chauffe-cire les Lettres qui ſont en état d'être ſcellées : & lorſqu'elles le ſont, les recevoir de la main du Chauffecire, & mettre au coffre celles qui doivent les droits du Sceau, ſans qu'on en détourne pas une. Il doit mettre ſon Contrôle & paraphe enſuite de la taxe du Grand Audiancier, ainſi qu'il eſt ordonné par l'Edit du mois d'Avril 1664.

Quatre *Gardes des Rôles* des Offices de France.

En Ianvier, François Boucot.

Avril, Charles Aubourg, Sr de Boury.

Iuillet, Charles Chupin.

Octobre, Sebaſtien Heudelot-de Chazé.

La principale fonction de ces Officiers eſt d'avoir les Rôles & Regiſtres de tous les Offices de France, qui ſont ſcellez, de quelque nature qu'ils ſoient. Les Secretaires du Roy qui expedient les Pro-

visions, doivent envoïer ces Lettres chez eux avant le Sceau, pour les enregistrer, & ensuite les présenter, & en faire leur rapport à M. le Chancelier. C'est en leurs mains que toutes oppositions au Sceau des Offices, soit au titre, soit pour deniers, doivent être faites, dont ils tiennent registre, & demeurent responsables, si les Offices sont scellez au préjudice de ces oppositions, parce que si ces Offices étoient scellez sans la charge des oppositions, ils seroient déchargez de toutes hypotheques.

Il y a aussi quatre *Conservateurs des hypotheques* des Rentes sur la Ville & augmentations de gages, qui sont,

En Janvier, N. . .

Avril, Philippe-Joseph Perrotin-de Barmond, Garde des Registres du Contrôle General des Finances, Chevalier de S. Michel.

Juillet, N. . . le Maître.

Octobre, N. . . Boscheron.

M. Porlier-de Rubelles, Bailly du Grand Prieuré de France, est Honoraire.

Leur fonction est de faire à l'égard des rentes & augmentations de gages, ce que les Gardes des Rôles font à l'égard des Offices; c'est à dire, de faire rapport

& présenter à M. le Chancelier les Lettres de ratification de l'acquisition de ces rentes & augmentations de gages, que les Secretaires du Roy ont expediées & signées, recevoir les oppositions au Sceau & expedition des Lettres, soit au titre, soit pour deniers ; en tenir registre, & en faire mention sur ces mêmes Lettres, afin qu'elles ne puissent être scellées qu'à la charge de ces oppositions, parce qu'ils en sont responsables, & que si elles étoient scellées sans opposition, les acquereurs seroient déchargez de tous droits & hypotheques, conformément aux Edits & Déclarations renduës pour raison de ce ; & ces Lettres ont la même seureté que si c'étoit un Decret en Justice.

Quatre *Gardes dépositaires des minutes* des expeditions de la Chancellerie, & quatre *Contrôleurs* d'iceux.

La Compagnie des Secretaires du Roy, & les Grands Audianciers, Contrôleurs Generaux, Gardes des Rôles, & Tréforiers de la Grande Chancellerie, sont proprietaires de ces huit Offices, & présentent conjointement à M. le Chancelier huit Secretaires du Roy, qui obtiennent des Provisions sur sa nomination.

La principale fonction des premiers, est de garder les minutes des Lettres qui sont scellées en la Chancellerie de France, signées des Secretaires du Roy qui les ont expediées, & mettre l'enregistrement, & le jour au dos des Lettres, ainsi qu'il est ordonné par l'Edit de création de ces Offices en Janvier 1706.

La fonction des seconds, est de contrôler les Lettres qui sont scellées en la Grande Chancellerie, & d'en tenir registre avant qu'elles puissent être enregistrées par les Gardes-minutes.

Ceux des Secretaires du Roy qui exercent ces Offices de *Gardes-minutes* & de *Contrôleurs des Expeditions*, sont, Messieurs,

En Ianvier, De la Baume, & le Petit de Marcenou.

Avril, Noblet, & Mouret.

Iuillet, Carpot, & Archambault.

Octobre, Hallé, & de S. Hilaire.

Tresorier General du Sceau.

M. Toussaint Bellanger.

Chauffe-cires.

Quatre *Chauffe-cires-Scelleurs* héréditaires, servans par quartier en la Grande Chancellerie de France, & par mois en

la Chancellerie de Paris: ils joüissent des mêmes privileges que les Secretaires du Roy.

En Ianvier, N. Cligny-du Breüil.

Avril, Claude Sudan.

Iuillet, Julien Gervais,

Octobre, N. Tuyart.

La charge de ces Officiers est de se rendre auprès de M. le Chancelier le jour qu'il y a Sceau ; de prendre les Sceaux dans le Cabinet de M. le Chancelier, les porter devant lui jusques sur la table du Sceau le Sceau ouvert ; de sceller les Lettres.

De tout temps il y a eu un Huissier Roïal, portant masse, qui executoit les ordres du Roy. Cet Officier fut créé en titre d'Office d'*Huissier ordinaire en la Chancellerie de France & Grand Conseil*, au mois de Decembre 1473. pour servir près la personne de M. le Chancelier ; executer les Ordres, Arrêts & Ordonnances du Conseil & Cours Souveraines. Il étoit lors le seul Huissier du Conseil, (le Grand Conseil & la Chancellerie étant en ce temps-là le seul Conseil du Roy,) & lors du nouvel établissement du Grand Conseil, il fut fait premier Huissier du Grand Conseil.

En 1597. il fut créé & établi un au-

tre Huissier ordinaire du Roy en la Grande Chancellerie de France ; & en Mars 1655. deux autres, aux mêmes qualitez, honneurs, droits, pouvoirs, fonctions & privileges que l'ancien.

Ces Officiers doivent être vêtus aux grandes & célebres Cérémonies de robes de velours violet cramoisi à doubles manches pendantes ; & dans leur service ordinaire, de robes de soïe noire avec le bonnet ou toque de velours noir, la chaîne d'or au col, ornée de trois fleurs de lys. Ils portent les masses à côté de M. le Chancelier, & les jours du Sceau ils se rendent en sa Chambre pour l'accompagner quand il vient au Sceau : ils marchent avec la chaîne d'or au col, le Chauffe-cire portant le coffre des Sceaux au milieu d'eux jusques dans la Salle où la table est préparée. M. le Chancelier étant assis, ils doivent fermer la porte, & ne permettre l'entrée qu'aux Officiers qui ont droit d'y entrer. Ils font faire silence par la Salle, & à la fin du Sceau, ils reconduisent M. le Chancelier dans le même ordre. Ils ont toûjours executé les ordres du Roy, Arrêts & expéditions des Conseils de Sa Majesté. Ils font societé & bourse commune avec les dix Huissiers des Conseils. Ils sont appellez

Huissiers de la Chaîne, à cause de la Chaîne d'or qu'ils portent au col lors de leurs fonctions. Ils sont à la nomination de M. le Chancelier, & lui païent le droit annuel. Ces Charges sont à présent remplies par les Sieurs Patrice du Sault; Claude-Joseph Raince; Charles-Nicolas de Boiscourjon-de Rongis, & Julien Sauvé.

Outre ces Officiers, il y a un *Fourier* de la Chancellerie de France, auquel les Grands Audianciers & Contrôleurs Generaux de la Chancellerie doivent pourvoir, & qui leur païe le droit annuel, le Sr Loüis Sainson : il a soin d'aller des premiers avec les Marêchaux des Logis du Roy, lorsque M. le Chancelier suit la Cour, & prend son département ou ses logemens des Marêchaux des Logis du Roy, qu'il distribuë aux Grands Audianciers, Contrôleurs Generaux & autres Officiers de la Grande Chancellerie, de service en quartier, & des Secretaires du Roy de service auprès de M. le Chancelier.

Deux *Porte coffres* en la Chancellerie de France, qui servent par semestre.

En Ianvier, N... Varbois.

En Iuillet, N.. Demery.

Leur fonction est d'aller prendre l'or-

dre de M. le Chancelier du jour qu'il veut donner Sceau, & d'en avertir le Grand Audiancier, le Contrôleur General, & autres Officiers necessaires au Sceau. Ils préparent la table, les coffres, le tapis & les chaises le jour du Sceau; ils ôtent & ferment les coffres; ils passent aux Lettres & Chartes la soïe & les lacets. Ils païent le droit annuel aux Grands Audianciers & Contrôleurs Generaux, par lesquels ils sont pourvûs.

Deux *Ciriers* de la Grande Chancellerie: Joseph Perrin, & Joseph Péan de S. Gilles.

Il y a un *Valet Chauffe-cire*, héréditaire des Chancelleries de France, qui a le pouvoir de commettre aux autres Chancelleries du Roïaume, N. Mossin. La fonction de cet Officier, est de prendre le soin le jour du Sceau, de faire chauffer de l'eau pour amollir la cire, qu'il pétrit & prépare derriere le Chauffe-cire, au-devant duquel il la met par morceaux, à mesure qu'il en a besoin pour sceller les Lettres. Comme un Officier necessaire, il a son logement à la Coür & suite de M. le Chancelier.

Il y a un *Messager de la Cour & suite du Conseil & Chancellerie de France.* Il est reçû au Grand Conseil, sur l'agré-

ment de M. le Chancelier, à qui il païe le droit annuel, dans ses revenus casuels, & est à sa nomination, sur laquelle il a des Provisions du Roy. Il prend un soin particulier d'aller au Greffe du Grand Conseil, prendre les Arrêts qui doivent être scellez : il les porte au Sceau, les retire & les remet aux Procureurs, qui lui païent ses droits. Il a droit d'aller & venir en Cour, & de porter toutes sortes de lettres & paquets. C'est Jacques Boullay.

Il y a un *Graveur* des Sceaux des Chancelleries de France, en titre d'Office, & qui a des Provisions de M. le Chancelier. C'est présentement Pierre Roussy.

Tous ces Officiers de la Grande Chancellerie joüissent des mêmes privileges que les Commensaux de la Maison du Roy, suivant une Déclaration de Sa Majesté, & l'Edit verifié en la Cour des Aydes de Paris.

Aprés la Chancellerie de France, sont les Chancelleries établies près les Parlemens. Les Maîtres des Requêtes tiennent le Sceau de la Chancellerie près le Parlement de Paris, chacun à leur tour pendant un mois, suivant l'ordre de leur reception.

La Chancellerie près le Parlement de Paris est la premiere & la plus ancienne de toutes : elle est composée de quatre Audianciers, de quatre Contrôleurs, de douze Référendaires, & autres Officiers.

Un *Aumônier*, Pierre Coquet.

Les quatre *Audianciers* sont, Messieurs,

En Ianvier, N... le Clerc.

Avril, N... Gervais, l'aîné.

Juillet, N... Blampin.

Octobre, N... Gervais, le jeune.

Les quatre *Contrôleurs* sont,

En Ianvier, Michel Sonnier.

Avril, Pierre-Hyacinthe le Roux.

Juillet, Didier Huez.

Octobre, N... le Reboulet.

Les douze *Réferendaires* sont, Nicolas Cornillier, *Doyen*; Coeffart; Jannart; Gaudiffart; Chavannes; Angenoust; Pocquelin; Grangeron; Gobet; Guerin; le Meunié; de Fouches.

Le Roy François I. par son Edit de création du mois de Février 1522. leur donna la qualité de Conseillers-Rapporteurs & Réferendaires: & Henry II. au mois de Juillet 1556. leur a donné séance & voix déliberative dans les Présidiaux, attendu qu'ils sont Lettrez, &

reçûs sur la Loy, pardevant les Maîtres des Requêtes.

Les quatre *Chauffe-cires* de la Grande Chancellerie, servent en la Chancellerie de Paris pendant le quartier qui suit celui qu'ils ont servi en la Grande.

Quatre *Tresoriers du Sceau* de la Chancellerie de Paris.

En Ianvier, Germain Collé.

Avril, Pierre Dupuis.

Iuillet, N. . . Joly.

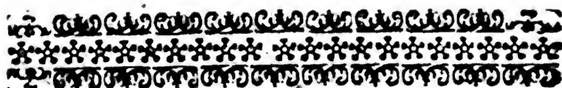
Octobre, N. . . de la Tour.

Gardes-Minutes, MM. Faviéres; Hebert; Droüard; Chevrel, le jeune; Galand; Miger; Milot, le jeune; Guyot.

Huit *Huissiers* de cette Chancellerie; Claude Girardeau, *Doyen*.

Porte-coffre, N. . . Freville.





CHAPITRE II.

La France divisée en Gouvernemens.

ON peut considerer en France deux sortes de Gouvernemens. Les Gouvernemens des Etats, & les Gouvernemens des Provinces: nous donnerons ici un dénombrement des uns & des autres, afin qu'on en voye la différence.

Ordre des Gouvernemens de France, ainsi qu'ils étoient à l'Assemblée des Etats Generaux, tenus à Paris le 27. Octobre 1614. jusqu'au 23. Février 1615.

I. GOUVERNEMENT DE PARIS, & de l'Isle de France, comprend,

La Ville de Paris, la Prevôté & Vicomté de Paris, les Bailliages de Vermandois, de Dreux, de Mante & Meulan, de Senlis, de Valois, de Clermont en Beauvoisis, de Chaumont en Vexin, de Melun,

Melun, de Nemours, de Montfort-l'Amaury & Houdan, de Dourdan, de Beauvais & de Soiſſons.

II. GOUVERNEMENT DE BOURGOGNE.

Les Bailliages de Dijon, d'Autun, de Châlons, d'Auxois ou d'Avalon, de la Montagne, de Charolois, de Mâcon, d'Auxerre, de Bar-ſur-Seine, de Breſſe, de Bugey & de Valromey, & celui de Gex.

III. GOUVERNEMENT DE NORMANDIE.

La Ville de Roüen & ſon Bailliage; celle de Caën & ſon Bailliage: ceux de Caux, de Coutantin, d'Evreux, de Giſors, & d'Alençon.

IV. GOUVERNEMENT DE GUYENNE.

La Ville de Bordeaux; les Sénéchauſſées de Guyenne, de Bazas, de Perigord, du Roüergue ou Milhau, de Saintonge, & d'Agenois. Le Comté & Bailliage de Cominges, le Bailliage & Jugerie de Riviere, Verdun, Gaure; la Baronie de Jarnac ou Leonac, & Mareſtans ou Mareſtaing; la Sénéchauſſée

de Lannes ou Landes, d'Acqs & de S. Sever; la Sénéchaussée & Duché d'Albret, haut & bas; la Sénéchaussée & Bailliage d'Armagnac; celle de Gascogne, Ville & Cité de Condom; le haut Limosin & Ville de Limoges; le bas Limosin, où sont Tulles, Brive & Uzerche; la Sénéchaussée de Quercy; le Comté de Bigorre; le Bailliage, Sénéchaussée & Duché de Châtelleraut.

V. GOUVERNEMENT DE BRETAGNE *& ses dépendances.*

VI. GOUVERNEMENT DE CHAMPAGNE.

La Ville de Troyes & son Bailliage; ceux de Chaumont en Bassigny, de Vitry le François, de Meaux, de Provins, de Sezane, de Sens, & de Château-Thierry.

VII. GOUVERNEMENT DE LANGUEDOC.

La Ville & Sénéchaussée de Toulouse; la Sénéchaussée & Bailliage de Nismes & Beaucaire; les Bailliages de Lodeve & d'Uzès; la Sénéchaussée du Puy, & Bailliage du Vélay; le Bailliage, Ville & Gouvernement de Montpellier, Ville

de Narbonne; la Sénéchaussée de Carcassonne & Beziers, & celle de Lauragais, & le Comté de Foix.

VIII. Gouvernement de Picardie.

Le Bailliage d'Amiens; la Sénéchaussée de Ponthieu & Abbeville; la Sénéchaussée & Comté du Boulonnois; le Gouvernement & Bailliage de Peronne; les Prevôtez & Bailliages de Montdidier, & de Roye; Calais & Païs reconquis.

IX. Gouvernement de Dauphiné, *& ce qui en dépend.*

La Ville de Grenoble.

Il y avoit deux Députez pour le Clergé, quatre pour la Noblesse, cinq pour le Tiers Etat.

X. Gouvernement de Provence, *&c.*

Les Villes de Marseille & d'Arles.

XI. Gouvernement du Lyonnois.

Le Bailliage de S. Pierre le Moûtier; la Sénéchaussée & Bailliage du Bourbonnois; les Bailliages de Beaujollois & de Forests; la basse Auvergne, ou bas

Païs d'Auvergne ; la haute Auvergne ; ou Bailliage des Montagnes d'Auvergne ; les Sénéchaussées de Lyon, de la haute Marche, & de la basse Marche.

XII. GOUVERNEMENT DE L'ORLEANOIS.

La Sénéchaussée de Poitou ; le Bailliage de Fontenay & Niort ; la Sénéchaussée d'Anjou ; la Ville d'Angers ; la Sénéchaussée du Maine, & Comté de Laval ; le Bailliage de Touraine & Amboise ; la Sénéchaussée & Bailliage du Loudunois ; les Bailliages de Berry, de Chartres, d'Orleans & de Blois ; le Bailliage & Comté de Gien ; le Bailliage de Montargis, Comté & Bailliage du Perche ; le Bailliage & Baronnie de Châteauneuf en Thimerais ; celui du Nivernois & Donziois ; le Païs ou Gouvernement d'Aunis, & Bailliage de la Rochelle ; la Sénéchaussée d'Angoumois ; le Bailliage d'Etampes, & le Bailliage & Duché de Vendôme.

Le dénombrement de ces Gouvernemens Generaux, auquel je n'ay rien changé, fut publié en 1614. & 1615. Il est selon le rang que les Députez ont tenu à l'Assemblée ; & on voit bien qu'il

n'y a eu aucun égard à l'ordre Géographique, où l'on devroit aller de proche en proche. La plûpart de ces Gouvernemens étoient subdivisez pour lors, non pas en Provinces, mais en plusieurs Jurisdictions, comme Bailliages, Sénéchaussées & Prevôtez, &c.

Au reste, cette division de Gouvernemens d'Etats n'a duré que quatre mois depuis le 27. Octobre 1614. jusqu'au 23. Février 1615. & après l'Assemblée des Etats, elle n'a été d'aucun usage dans le monde. Neanmois quelques Géographes s'en sont servi depuis; mais ils ne l'ont fait que pour soulager la mémoire de ceux qui veulent apprendre la Géographie, & pour réduire à douze articles tout ce grand nombre de Provinces de France.

DES GOUVERNEURS DES PROVINCES.

Quelques Auteurs prétendent que les Gouverneurs & Lieutenans pour le Roy dans les Provinces, sont ce qu'étoient autrefois les Ducs & les Gouverneurs

des Villes, & ce qu'étoient les Comtes durant la premiere & la seconde Race.

Ces qualitez de Ducs & Comtes devinrent des Dignitez héréditaires, vers le Regne de Hugues Capet. Les Gouvernemens des Provinces & des Villes, changerent alors, & passerent à des Officiers qui furent nommez *Baillis*. Ce mot de *Bailli*, signifioit alors un homme qui gouverne ce qu'un autre a commis à ses soins, ou celui à qui on baille quelque chose en garde. Et comme les Rois, pour faire cette fonction de Bailli, choisissoient quelquefois de certains Officiers de leur Maison, qu'on nommoit alors Sénéchaux, & qui étoient à peu près ce que sont aujourd'hui les Maîtres d'Hôtel; de-là il est arrivé qu'en quelques lieux ceux qui faisoient la fonction de Baillis, ou Gardiens pour le Roy, conserverent le nom de Sénéchaux; de sorte que les Baillis ou les Sénéchaux avoient absolument la même autorité, quoique sous des noms différens. Présentement il ne leur est resté à l'égard de la guerre, que le pouvoir de commander l'Arriere-Ban, qui étoit la Milice ordinaire du temps auquel leur autorité a commencé à s'établir.

Le pouvoir des Gouverneurs & Lieutenans Generaux des Provinces, est de conserver en l'obéïssance du Roy les Provinces & les Places qui leur sont données en garde, les maintenir en paix & en repos, avoir puissance sur leurs armes, les défendre contre les ennemis & séditieux, tenir les Places bien fortifiées & munies de ce qu'il faut, & de prêter main-forte à la Justice, chacun dans l'étenduë de son Gouvernement.

Au commencement que les Gouverneurs furent instituez, il n'y en avoit que dans les Provinces & Villes frontieres: mais comme durant les guerres civiles toutes les Provinces étoient devenuës frontieres, on fut contraint de donner des Gouverneurs, non seulement aux Provinces, mais à toutes les Villes.

Les Gouverneurs de Provinces ont chacun une Compagnie de Gardes.

Du temps de François I. les Gouverneurs sont devenus Officiers ordinaires dans toutes les Provinces de France.

Les Gouverneurs, les Lieutenans Generaux, & les Lieutenans de Roy de Provinces, prêtent serment immédiatement entre les mains du Roy; & les Gouverneurs de Places le prêtent entre les mains du Chancelier.

Leurs Commissions sont verifiées au Parlement de leurs Provinces, ausquels les Gouverneurs des mêmes Provinces ont séance, pour l'ordinaire immediatement après les premiers Présidens. Il se trouve quelques Provinces où le Gouverneur précede le premier Président dans le Parlement, comme à Grenoble & à Besançon. Les Gouverneurs accompagnent le Roy aux Parlemens, quand il y va tenir son Lit de Justice. Leurs Provisions ne sont que simples Commissions, qui sont ordinairement pour trois ans, dont la continuation dépend uniquement de la volonté du Roy, quoiqu'il y en ait quelques-uns qui soient à vie & en survivances.

Tous les Gouverneurs de Province ont aussi la qualité de Lieutenans Generaux, quoiqu'après eux il y ait encore un Lieutenant General dans la même Province, & quelquefois plusieurs. C'est pourquoi je ne mettrai point la qualité de Lieutenant General à pas un Gouverneur de Province.

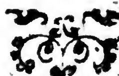
Comme je n'ai pas eu dessein dans cet Ouvrage de regler le rang des Gouverneurs Generaux & Particuliers, Lieutenans de Roy, Baillis, Sénéchaux, &c. personne ne pourra tirer à consequence

de ce que l'un est nommé devant, & l'autre après. Je n'ai eu en vûë que de les mettre selon que leurs Jurisdictions sont proches les unes des autres, afin que le Lecteur les trouvât plus aisément sur la carte.

Ceux qui voudront voir la situation des Gouvernemens generaux & particuliers dont je parle ici, prendront la carte de France, imprimée à Paris chez Nolin en quatre feüilles, l'an 1693. Elle a été corrigée & augmentée par le Sieur Tillemon, par rapport à la Géographie.

Les Gouverneurs des Maisons Roïales, ne reconnoissent point les Gouverneurs des Provinces, & ne reçoivent les ordres directement que du Roy.

L'on trouvera un plus grand détail sur cette matiere au *Tome I. page 402. &c. de la Nouvelle Description de la France* en 1718. par M. Piganiol-de la Force.



GOUVERNEMENS DE FRANCE, avec les noms des Gouverneurs, des Lieutenans Generaux, des Lieutenans de Roy des Provinces, & par occasion des Baillis, des Sénéchaux & des Prevôts.

Ensemble les Gouverneurs & Lieutenans de Roy des Places frontieres.

I. PARIS.

Gouverneur & Lieutenant General de la Ville, Prevôté & Vicomté de Paris, M. le Duc de Tresmes, Pair de France, premier Gentilhomme de la Chambre du Roy.

Lieutenant General dans l'étenduë du Gouvernement de Paris, M. le Ragois, Marquis de Bretonvilliers, Comte d'Avon, Mestre de Camp du Regiment Dauphin, Cavalerie, Ch. L.

Châteaux du Louvre, de la Bastille, &c. Voyez les Gouverneurs dans le premier Volume, à l'Article des Maisons Royales, pag. 463. & 499.

Hôtel Royal des Invalides. Cet Hôtel, qui est un des plus beaux monumens de la magnificence de Loüis XIV. a été éta-

bli par Edit de lui, rendu au mois d'Avril 1674. en faveur des Soldats estropiez à la guerre, ou qui par leurs longs services sont hors d'état de porter les armes. Ils y sont reçûs, logez, nourris & entretenus de toutes choses, sains & malades. L'Hôtel a deux sortes de revenus ; l'un est de quatre deniers (d'abord ce n'étoit que de deux) pour livre, prélevez generalement sur tout ce qui se paye pour les Troupes & Armées du Roy : l'autre sont les Pensions que les Abbayes & Prieurez d'Hommes à la nomination du Roy sont obligez de payer pour les Oblats, ainsi que je l'ai marqué à la fin du Chapitre concernant le Clergé. Il y a un Etat Major dans cet Hôtel, où lon fait la Garde comme dans les Places de Guerre.

Gouverneur, M. de Boisvau, Grand-Croix de l'Ordre de S. Loüis. *Lieutenant de Roy*, M. de Beaujeu, Marêchal de Camp, Com. L. il a l'expectative pour le Gouvernement *Major*, M. Chartier, Ch. L.

II. ISLE DE FRANCE.

Le Gouvernement de l'Isle de France est tiré de diverses Provinces, & comprend, l'Isle de France particuliere, une

partie de la Picardie, de la Brie, du Gâtinois, de la Beauce & de la Normandie.

Gouverneur, M. le Comte d'Evreux.

Lieutenant General, M. le Marquis d'Houdetot, Meſtre de Camp réformé de Dragons, Ch. L.

Il y a quatre Lieutenans de Roy dans l'Iſle de France.

1. Au Vexin François, dont Mante eſt la Capitale, M. le Duc de Sully, Pair de France.

2. Au Beauvaiſis, M. le Duc de Boufflers, Pair de France.

3. Au Noyonois, Valois, Soiſſonois, & Laonnois, & à la partie du Gouvernement de l'Iſle de France, qui eſt depuis la Marne & la Seine juſqu'à la Champagne, & la Picardie, M. Jean-François de Vins, Baron de Brüis, Capitaine au Regiment Royal Etranger.

4. Au reſte de l'Iſle de France, qui eſt à la gauche de la Seine, M. Charles de Tilly, Marquis de Blaru.

Au Beauvaiſis, il y a Beauvais. *Gouverneur & Grand Bailli de Beauvais*, M. le Duc de Boufflers.

Clermont. *Gouverneur*, ſur la nomination de M. le Duc, & Proviſions du

Roy, M. de Bellon, Comte de Thurin, Comte Palatin du S. Empire, aussi Gouverneur de Montluel en Bresse. *Major*, M. Didier, Ch. L.

Beaumont. *Gouverneur*, M. Edoüard de la Chevalleraye.

Pont-Sainte-Maixance. *Capitaine de la Ville du Pont-Sainte-Maixance, & Ménil-lés-Ponts, & Capitaine-Concierge du Château*, M. le Duc de Saint Simon, Pair de France, & Armand-Jean de Saint Simon, Marquis de Rufec, Grand d'Espagne, son fils, en survivance.

Au Noyonois, Païs de la haute Picardie, Ville & Citadelle de Noyon. *Gouverneur*, M. le Comte d'Evreux. *Lieutenant de Roy*, M. le Maire de l'Isle-Adam. *Major*, M. Joseph du Frêne, Sr de Lannoy.

Chauny. *Gouverneur & Bailly*, M. le Duc de Villequier, Pair de France.

Coucy. *Gouverneur*, M. le Marêchal d'Estrées. *Lieutenant de Roy*, M. de Brossart.

Au Valois. Compiegne. Cette Ville est du Comté de Senlis. Il y a un Château Roïal. *Voyez aux Maisons Roïales, Tome I. page 495.* *Gouverneur*, M. le Duc d'Humieres. *Lieutenant de Roy*, M. le Marquis de Malecis. *Major*, M.

Gaya, & son fils en survivance.

Crespy en Valois. M. le Duc de Trêmes, Pair de France, & Gouverneur du Valois, aussi Gouverneur de Paris, &c. *Major*, M. de Piémont.

Villers-Cotterets, Maison Roïale, à M. le Duc d'Orleans. *Gouverneur*, M. le Comte d'Evreux.

Senlis. *Bailly & Gouverneur*, M. le Duc de S. Simon, Pair de France, & Armand-Jean de S. Simon, Marquis de Rufec, Grand d'Espagne, son fils, en survivance. *Major*, M. d'Avignon, Gouverneur du Pont de l'Arche & de Salins, Lieutenant General des Armées du Roy, Commandeur de l'Ordre de S. Loüis.

Au Soissonnois, Païs de la haute Picardie. *Bailly*, M. de Lucé.

Ville & Citadelle de Soissons. *Gouverneur*, M. le Comte d'Evreux. *Lieutenant de Roy*, M. Jacques Chatelle-de Monroy, ci-devant Capitaine Exempt des Suisses de la Garde de M. le Duc d'Orleans, Commandeur de l'Ordre de S. Lazare, & en survivance, M. Loüis-Bernard de la Loëre-de Montsivry, Mousquetaire de la premiere Compagnie. *Major*, M. Gedoun, Lieutenant-Colonel du Regiment de Chartres, Ch. L.

Au Laonnois, Païs de la haute Picardie. Ville & Citadelle de Laon. *Gouverneur*, M. le Comte d'Evreux. *Lieutenant de Roy*, M. de Livergny, Ch. L. *Major*, M. du Bosch, Sr d'Herminval. *Châtelain & Garde de la grosse Tour de Laon*, M. . . . *Capitaine des Portes*, M. de la Mothe.

En l'Isle de France particuliere. Saint Denis en France, M. N.

Vincennes, Maison Royale. *Gouverneur*, M. le Marquis du Chatelet, Brigadier de Cavalerie, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M Jourdan de S. Sauveur, Ch. L. *Voïez* aux Maisons Roïales, Tom. I. pag. 497.

Dans la Brie Françoise. Brie Comte-Robert. *Gouverneur*, M. Claude-Denis de Heré, Sr de Barneville.

Au Gâtinois François. Nous appellons ainsi la partie Septentrionale de la Province du Gâtinois, laquelle est du Gouvernement de l'Isle de France, pour la distinguer de l'autre, qui est du Gouvernement d'Orleanois. *Voïez* ci-après, Article XIX.

Melun. *Gouverneur & Bailly*, M. Jacques-François Riotte-de la Rioterie.

Fontainebleau, Maison Roïale. *Gou-*

verneur, M. de Montmorin, Marquis de S. Hérem. *Voïez* aux Maisons Roïales, Tome I. pag. 482.

Nemours. *Gouverneur & Bailly* de la Ville & Duché, M. de Montliart, Marquis de Rumont, aussi Capitaine des Chasses dudit Duché. *Capitaine du Château*, N.

En Beauce. *Lieutenant General* du Hurepoix, M. le Comte d'Harville.

Limours. *Gouverneur*, *Capitaine & Concierge du Chateau*, *Capitaine des Chasses*, *Bailly de Robe-courte ou d'épée*, M. Urbain-Guillaume de Lamoignon, Comte de Courson, Conseiller d'Etat.

Dourdan. N.

La Ferté-Alais. N.

Au Païs Mantois, ou Mantoan, qui fait partie de la Beauce. Mantes. *Gouverneur*, M. le Duc de Sully.

Meulan. *Gouverneur*, M d'Esmé-de la Chenaye, Grand Ecuyer Tranchant.

Saint Germain en Laye, Maison Roïale. M. le Duc de Noailles, Pair de France, & M. le Comte d'Ayen son fils en survivance. *Voïez* aux Maisons Roïales, Tom. I. pag. 477.

Versailles, Maison Roïale. *Intendant* des Parcs, Terres & Seigneuries de

Versailles. M. Bloüin, premier Valet de Chambre du Roy, & M. de Noailles, Marquis de Mouchy, en survivance. *Voïez* aux Maisons Roiales, Tom. I. pag. 500.

Montfort l'Amaury. *Bailli & Gouverneur*, M. Philippe-Loüis de Foüilleuse-de Flavacourt.

Houdan. *Gouverneur*, M.

Dans le Perche. Châteauneuf en Thimerais. *Bailly & Gouverneur*, M. Caillebot, Marquis de la Salle, Chevalier des Ordres du Roy.

III. PICARDIE.

M. le Duc d'Elbeuf, Gouverneur de Picardie, Artois, Boulonnois, Païs Conquis & Reconquis, & des Ville & Citadelle de Montreüil sur mer; & en survivance M. le Prince Charles de Lorraine, Grand Ecuyer de France, & Lieutenant General des Armées du Roy, Ch. L.

Il y a trois Lieutenans Generaux de Picardie. 1. De la basse Picardie. 2. De la haute Picardie, ou de Santerre. 3. D'Artois.

1. Le Lieutenant General de la basse Picardie, M. le Duc de Charost, Lieutenant General des Armées du Roy,

aussi Gouverneur de la Ville & Citadelle de Calais, Fort de Nieulay, & Païs Reconquis.

2. Le Lieutenant General de la haute Picardie, dite le Païs de Santerre, M. le Comte de Sôlre.

3. Le Lieutenant General en Artois, M. de Melun, Duc de Joyeuse, Pair de France.

Quatre Lieutenans de Roy en Picardie.

1. Au Païs Boulonnois & Païs Reconquis, M. le Marquis d'Houdetot, Mestre de Camp réformé de Dragons, Ch. L.

2. Au Païs de Ponthieu, Bailliage d'Amiens & d'Abbeville, M. Nicolas de Bloetfiere, Marquis de Vaucelles, Mestre de Camp de Cavalerie.

3. Au Païs de Vermandois & de Thiérache, M. le Comte d'Houdetot Brigadier, Mestre de Camp du Regiment d'Artois, Infanterie, Ch. L.

4. Au Païs de Santerre, ou à Peronne, Montdidier & Roye, M. de Besiade, Marquis d'Avarray, Lieutenant General des Armées du Roy, Ch. L.

Il y a deux Lieutenans de Roy au Païs d'Artois.

1. En la partie d'Artois, où sont Ar-

ras, & Bapaume, M. du Geneſt-du-Repaire, Gouverneur de Philippeville, Ch. L.

2. En la partie d'Artois, où ſont Saint Omer, & Aire, M. le Marquis de Courtebonne, ci-devant Colonel de Dragons.

Gouverneurs des Places frontieres.

Dans la *Lieutenance* Generale de Picardie ſont,

La Ville & Citadelle de Calais, M. le Duc de Bethune-Charroſt, Gouverneur de la Ville & Citadelle de Calais, Fort de Nieulay, & Païs Reconquis, Lieutenant General en Picardie, & le Marquis d'Ancenis ſon fils en ſurvivance. *Lieutenant de Roy*, M Molé, Brigadier d'Armée, Ch L. *Major*, M. de Puget, Ch. L. *Aide-Major*, M. de S. Loüis. *Capitaine des Portes*, M. le Tellier. *Lieutenant de Roy, commandant à la Citadelle*, M. de S. Martin, Ch. L. *Aide Major*, M. de Liſle. *Commandant au Courgain*, M. de Valbrun-Tiberge.

Fort du Riſban, M. de Périllac.

Fort de Nieulay. *Lieutenant de Roy*, M. Verduiſant, Ch. L, *Aide-Major*, M. du Perreux, Ch. L.

Gravelines. Quoique cette Place ſoit

de la Flandre Françoiſe, elle dépend pourtant du Gouvernement de Picardie, parce qu'ayant été cedée au Roy, ainſi que le Queſnoy & Landrecy, par le Traité des Pyrenées en 1660. ces trois Places furent alors attribuées au Gouvernement le plus voiſin, & elles y ſont reſtées, quoique Sa Majeſté ait fait d'autres Conquêtes en Flandres. *Gouverneur*, M. le Marquis de Broglio, Lieutenant General des Armées du Roy, & Inſpecteur d'Infanterie, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. Courdié, Ch. L. *Major*, M. de Vendeüil, Ch. L. *Aide-Major*, M. du Biez, Ch. L. *Capitaine des Portes*, M de la Chapelle.

Ardres. *Gouverneur*, M. le Tellier de Montmort, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. de Tonnadou du Prat. *Major*, M. Guillaud, Ch. L. *Ayde Major*, M. de Landru, Ch. L. *Grand Bailly*, M. de Lutrincourt.

Ville & Château de Boulogne, & Païs Boulonnois. *Gouverneur*, indépendant de celui de Picardie, M. le Duc d'Aumont, premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, Chevalier des Ordres du Roy, & M. le Duc de Villequier ſon fils, Pair de France, reçû en ſurvivance de premier Gentilhomme de

la Chambre du Roy. *Lieutenant de Roy*, M. de Colemberg, Brigadier d'Armée, Ch. L. *Major & Capitaine des Portes*, M. le Roy du Quesnel, Ch. L. *Aide-Major*, M. de la Fontaine.

Au Château de Boulogne. *Lieutenant de Roy*, M. des Plantis.

Tour d'Ambleteuse. *Commandant*, M. Disque.

Monthulin. *Gouverneur*, M. le Duc de Villequier. *Lieutenant de Roy*, M. de Colemberg, aussi Lieutenant de Roy de la Ville. *Aide-Major*, M. Robert. *Capitaine des Portes*, M. Clabault.

Estaples. M. le Duc d'Aumont, *Gouverneur*.

Le Crotoy. M. du Fretoy, *Gouverneur*.

Le Sénéchal du Boulonnois, M. de Campagne.

Dans le Ponthieu, Païs de la basse Picardie, il y a,

Montreüil. *Gouverneur*, M. le Duc d'Elbeuf. *Lieutenant de Roy*, M. Caresse, Ch. L. *Lieutenant de Roy à la Citadelle*, M. du Vernet, Ch. L. *Major*, M. Guiraud de la Tour, Ch. L. *Aide-Major*, M. de Montreüil. *Capitaine des Portes*, M. Vallois.

Abbeville. *Commandant*, M. le Vi-

comte de Melun, Marêchal de Camp, Ch. L. *Major*, M. Armand d'Arcilly.

Pont-de Remy. M. le Duc de la Tremoille, Prince de Tarente, *Gouverneur*. M. du Fey *Major*, exerce pour lui, & joüit des appointemens.

Saint Valery. *Le Seigneur*, *Vicomte*, *Avoüé & Gouverneur*, M. de Roüault, Marquis de Gamaches, Lieutenant General des Armées du Roy, Ch. L.

Dans l'Amienois,

Il y a dans la Ville & Citadelle de Dourlens. *Gouverneur*, M. de Bethune-Charost, Marquis d'Ancenis, Brigadier d'Armée, Capitaine des Gardes du Corps en survivance, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. du Quesnel, Ch. L. *Major*, M. des Fugerais, Com. L. *Aide-Major*, M. de Merigon.

La Ville & Citadelle d'Amiens, & celle de Corbie. *Gouverneur & Grand Bailly d'Amiens*, M. le Comte de Canillac, Lieutenant General des Armées du Roy, Capitaine-Lieutenant de la seconde Compagnie des Mousquetaires, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. du Fay-Gréfontaine, Ch. L. *Major*, M. de Leoteau, Ch. L. *Aide-Major*, M. d'Amoncourt. *Capitaine des Portes*, M.

Tortilliere. *Lieutenant de Roy de la Citadelle*, M. de Gomer-d'Hanville. *Aide-Major*, M. Rousseau.

Dans le Vermandois, il y a le Grand Bailly de Vermandois. M.

Il y a dans ce Païs les Gouvernemens de S. Quentin. *Gouverneur*, M. le Comte de Montesson, ancien Lieutenant des Gardes du Corps, Lieutenant General des Armées du Roy, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. de la Fontelaye, Ch. L. *Major*, M. Clerans-de la Motte. *Aides-Major*, M. de Chazeau, Ch. L. & M. du Baral, Ch. L.

La Fere. *Gouverneur*, M. le Comte d'Agenois, fils de M. le Marquis de Richelieu.

Ville & Château de Ham. *Gouverneur*, M. le Comte de Gramont, Brigadier, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. d'Hervilly-de Visé. *Major*, M. Brequigny, Ch. L. *Aide-Major*, M. de la Tour, Ch. L. *Capitaine des Portes*, M. Tillet-de Belair.

Dans le Santerre sont,

Peronne. *Gouverneur & Grand Bailli*, M. de Beziade, Marquis d'Avaray, aussi Lieutenant General du Païs de Santerre, Lieutenant General des Armées du Roy, & son Ambassadeur en Suisse, Ch. L.

Lieutenant de Roy, M. Brazilly, Ch. L. aussi Lieutenant de Roy pour Roye & Montdidier. *Major*, M. le Gris-de S. Romain. *Aide-Major & Capitaine des Portes*, M. Dorsois. *Commandant du Château*, M. de Barjon. *Aide-Major*, M. Sibille.

Roye. *Gouverneur*, M. de Ste Croix, Brigadier de Cavalerie, Ch. L.

Montdidier. *Gouverneur*, M. Milon-de la Morliere.

La Thiérache, Païs de la haute Picardie, où sont les Gouvernemens de

Guise. *Gouverneur*, M. le Comte d'Hautefort, Lieutenant General des Armées du Roy, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. de la Marque, Ch. L. *Major*, M. Bernard, Ch. L.

Ribbemont. *Gouverneur*, M. de l'Ecussan, ci-devant Soû-Lieutenant de la seconde Compagnie des Mousquetaires, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. de Brémond, Aide-Major des Gardes de M. le Duc d'Orleans, Capitaine de Cavalerie, Ch. L.

Marle. *Gouverneur*, M. Mesnin, Contrôleur General de la Cavalerie Légere de France. *Lieutenant de Roy*, M. du Plessis-Vardier. *Bailli*, M. de Risaucourt.

Le

Le Quesnoy. *Voïez* ce qui en a été dit en parlant de Gravelines. *Gouverneur*, M. de Valory, Lieutenant General des Armées du Roy, Directeur des Fortifications, Grand-Croix de S. L. en Exp. *Lieutenant de Roy*, M. de Beaulieu, Ch. L. *Major*, M. de la Tour, Ch. L. *Aide-Major*, M. de Villeneuve. *Capitaine des Portes*, M. de Valigny.

Landrecy. *Voïez* ci-devant Gravelines. *Gouverneur*, M. du Barail, Lieutenant General des Armées du Roy, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. de Vernon, Ch. L. *Major*, M. du Mas, Ch. L. *Aides-Major*, M. de l'Estrade-de Ronville, Ch. L. & M. de Maridat, Ch. L. *Capitaine des Portes*, M. du Bois.

Dans la *Lieutenance* Generale d'Artois sont,

Saint Omer. *Gouverneur*, M. le Marquis d'Alegre, Lieutenant General des Armées du Roy, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. Barberay, Ch. L. *Major*, M. de Beynat, Ch. L. *Aydes-Majors*, M. Chevalier & M. Jarry. *Deux Capitaines des Portes*, M. du Puy, & M. Damary. *Commandant au Château*, M. la Silve-Portail, Ch. L.

Aire. *Gouverneur*, M. le Jay, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. de Capestan,

Ch. L. *Major*, M des Prez-de Grand-maiſon, Ch. L. *Aides-Major*, M. de Bort & M. de Bracmont. *Capitaine des Portes*, M. Deſarnaux, Ch. L.

Château d'Aire *Aide-Major*, M. de la Broſſe.

Fort S: François d'Aire. *Commandant*, M. de Château Billy. *Major*, M. de Bemeſme, Ch. L.

Béthune. *Gouverneur*, M. Dupuy Vauban, Lieutenant General des Armées du Roy, Grand-Croix de l'Ordre de Saint Loüis. *Lieutenant de Roy*, M. le Comte de Varenne, Ch. L. *Major*, M. de Senonville, Ch. L. *Aide-Major*, M. de Perrey, Ch. L. *Capitaine des Portes*, M. de la Nauve.

S. Venant. *Gouverneur*, M. Damas, Comte de Ruffey, Lieutenant General des Armées du Roy, Soû-Gouverneur de S. M. & Soû Lieutenant de la premiere Compagnie des Mouſquetaires, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. de Chenviere, Ch. L. *Major*, M. de la Chambre, Ch. L. *Aide-Major*, M. de Figeac, Ch. L.

Hédin. *Gouverneur & grand Bailli*, M. de Cardevaque, Marquis d'Avrincourt, Brigadier d'Armée, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. de Villepeaux

Major, M. de la Combe. *Aide-Major*, M. Dory. *Capitaine des Portes*, M. de la Brande.

Ville d'Arras, Capitale du Comté d'Artois. *Gouverneur*, M. le Marêchal de Montesquiou, Lieutenant General en Artois, Ch. L. *Commandant*, M. de la Brosse, Ch. L. *Major*, M. de la Doüaire, Ch. L. *Aides-Major*, M. Andron, Ch. L. & M. Savalu. *Deux Capitaines des Portes*, M. du Cluset & M. de Beauvais. *Gouverneur de la Citadelle*, M. de Mianne, Brigadier d'Armée, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. de Neufville, Ch. L. *Major*, M. Eustache. *Aide-Major*, M. Cocquart, Ch. L. *Capitaine des Portes*, M. Milien.

Bapaume. *Gouverneur*, M. de la Rochefoucault-Roye, Comte de Blansac, Lieutenant General des Armées du Roi, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. de Vieux, Ch. L. *Major*, M. de Montouvert, Ch. L. *Aide-Major*, M. Dacier. *Capitaine des Portes*, M. Desaunais du Bois de la Ville.

IV. CHAMPAGNE ET BRIE.

Gouverneur, M. le Prince de Rohan, Lieutenant General des Armées du Roi, Capitaine-Lieutenant des Gendarmes de

la Garde du Roy, Ch. L.

Les quatre Lieutenans Generaux en Champagne & Brie, sont

1. Au Baillage de Reims, M. de Joyeuse, Comte de Grandpré.

2. Aux Bailliages de Vitry & de Chaumont, M. le Comte de Choiseul, Lieutenant General des Armées du Roy, Ch. L. & M. le Marquis de Choiseul-Beaupré, Capitaine de Cavalerie, son fils en survivance.

3. Aux Bailliages de Langres, de Troyes & de Sens. M. de Bacle, Marquis d'Argenteüil, Gouverneur de Troyes.

4. En la Brie Champenoise, M. le Marquis de Ségur, Gouverneur du païs de Foix, Grand-Croix de l'Ordre de S. Loüis; & M. le Comte de Segur son fils en survivance.

Quatre Lieutenans de Roy en Champagne.

1. Aux Pays de Reims & de Rhétel, M. le Chevalier de S. Clair.

2. Aux Pays de Troyes, de Chaumont & de Langres. M. le Comte de Gizaucourt.

3. Aux Pays de Châlons, de Vitry & de Sainte Ménehoud, M. Michel-Antoine Guérapin de Vauréal,

4. En la Brie Champenoise, M. N. . . . .

Grand Bailli de Meaux. M. Philippe-Auguste le Hardy, sieur de Boliard, Gentilhomme de la Chambre de M. le Duc d'Orleans.

Grand Bailli de Troyes. M. Largentier de Chapelaine.

Grand Bailli de Château Thierry. M. le Duc de Boüillon.

Grand Bailli de Châlons. M. Perchape, sieur de Vinay & de Noyers.

Grand Bailli de Reims. M. le Marquis d'Olizy.

Grand Bailli de Réthel. M. de Villelongue.

Grand Bailli de Vitri. M. N. . . .

Gouverneurs des principales Villes & Places Frontières.

Sous la Lieutenance du Bailliage de Reims, sont dans le Rételois & Pays adjacens.

Rocroy. *Gouverneur*, M. de Balivieres, Lieutenant des Gardes du Corps, & Lieutenant General des Armées du Roy, &c. *Lieutenant de Roy*, M. de la Grange, Ch. L. *Major*, M. de Sallebert, Ch. L. *Aide-Major & Capitai-*

ne des Portes, M. de Malaise.

Ville & Citadelle de Mezieres. *Gouverneur*, M. le Marquis de Levis, Lieutenant General des Armées du Roy, aussi Lieutenant General du Bourbonnois, & Commandant en Franche Comté, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. de Loslle-de Rieuperoux, Ch. L. *Major*, M. de la Cour, Ch. L. *Aide-Major*, M. de Clugny.

Donchery. *Gouverneur*, M. le Chevalier de Ricoüart, Capitaine de Vaisseau.

Mazarini ou Rhétel. M. de Verneüil, *Gouverneur* pour le Roy. M. le Duc de Mazarini, Pair de France, en est le Seigneur.

Sédan, dans la principauté de ce même nom, que quelques-uns séparent de la Champagne. *Gouverneur*, indépendant de celui de Champagne, M. Rouxel, Comte de Medavy, Lieutenant General des Armées du Roy, Chevalier des Ordres du Roy, Commandant en Dauphiné. *Lieutenant de Roy*, M. de Torozet, Ch. L. *Major*, M. Coulet, Ch. L. *Capitaine des Portes*, M. de S. Martin. *Lieutenant de Roy du Château*, M. le Bacle d'Argenteüil, Ch. L. *Major*, M. d'Aubigné de la Fosse, Marêchal

des Logis de la Ville, ci-devant Lieutenant de Roy de Beaumont en Argene.

Dans le Pays Rémois, ſont

Château-Porcien. *Gouverneur*, M. de Sallabery-de Benneville, Capitaine de Vaiſſeau, Ch. L.

Reims. *Capitaine des Portes*, M. le Comte de Lhéry, François Cauchon.

Fiſmes. M. N. . .

Dans la *Lieutenance* qui comprend les Bailliages de Vitry & de Chaumont, ſont

Le Pays Perthois, où il y a

Sainte Ménehoud. *Gouverneur*, M. le Marquis de Neuchelle, Lieutenant des Gardes du Corps, Maréchal de Camp, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. de la Geriniere. *Major*, M. Mathé-de Vitry.

Vitry. *Gouverneur*, M. Bourdin, Marquis de Vilaine. *Sergent-Major*, M. de S. Mars.

Ville & Château de Saint Dizier, *Gouverneur*, M. Charles-Loüis de Biodos-de Caſteja, Enſeigne des Gendarmes de Bretagne, Ch. L.

Dans le Vallage.

Joinville. M.

Bar-ſur-Aube. *Gouverneur*, M. de

Villars, Capitaine aux Gardes Françoises, Com. L.

Dans le Bassigny.

Chaumont. M. de Clermont-d'Amboise, Marquis de Rénel, Capitaine de Cavalerie.

Langres. *Gouverneur*, M. Pra-de-Balezau-de Pezeux, & le Marquis de Pezeux son fils en survivance. Il est aussi grand Bailli de Langres.

Dans la Champagne particuliere, sont

Epernay. *Gouverneur*, M. de Brûlart, Marquis de Sillery.

Châlons. M. le Comte d'Esteing, Lieutenant General des Armées du Roi, & Lieutenant General du Pays Messin, & du Verdunois, Gouverneur de Doüay, Ch. L.

Troyes qui se pretend Capitale de toute la Province, M. de Bacle, Marquis d'Argenteüil.

Au Sénonois.

Sens. *Bailli & Gouverneur*, M. Ancel-des Granges, Maître des Ceremonies.

Crecy. M. Colbert, Comte de Croissy, Lieutenant General des Armées du Roy, Ch. L.

Dans la *Lieutenance* de Brie, sont

les Bailliages de Provins, de Sézanne, de Meaux, & de Château-Thierry, où sont les Gouvernemens de

Dammartin. *Gouverneur*, M.

Meaux. M. N.

Château-Thierry. M. le Duc de Boüillon.

Sézane. M. le Marquis de Pleurre.

Provins.

Montereau Faut-Yone. M. N.

Pons-sur-Yone. M.

Il est à remarquer qu'il y a eu long-tems contestation entre les Gouverneurs de Champagne & ceux de l'Isle de France, qui pretendoient chacun de leur côté que plusieurs Villes de la Brie étoient de leur Gouvernement : mais le Roy Loüis XIV. decida la question en faveur du Gouverneur de Champagne, par son Ordonnance du 27 Septembre 1693.

V. BOURGOGNE DUCHE'

Le Gouverneur. M. le Duc de Bourbon. *Grand Sénéchal Hereditaire de Bourgogne*, M. de Lorraine, Prince de Lambesc, Gouverneur d'Anjou. On compte au Duché de Bourgogne six *Lieutenances* Generales.

1. La premiere *Lieutenance* Generale comprend les Présidiaux *de Dijon*, *de*

Châtillon, & le Bailliage *de Bar-sur-Seine*. *Lieutenant General*, M. de la Queille, Marquis de Châteaugay, Gouverneur de Bourbon-Lancy & de Taland. *Lieutenant de Roy*, M. Aymé-Marie Gontier, Comte d'Auvillars & du Perou.

Les quatre Bailliages Subalternes du Présidial de Dijon, sont ceux

D'Auxonne, de Nuis, de Beaune & de S. Jean de Laûne.

2. La *Lieutenance* Generale de Châlon, qui contient le Présidial de Châlon. *Lieutenant General*, M. le Marêchal d'Huxelles, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur des Ville & Château de Châlon-sur-Saône, Gouverneur d'Alsace. *Lieutenant de Roy*, M. Claude-Anselme de Feyllans, Baron de Mantonaye, Montiernaux & Lanos.

3. La *Lieutenance* Generale de Mâcon, consistant au Présidial de Mâcon. *Lieutenant General*, M. de Saulx, Vicomte de Tavannes, premier Gentilhomme de la Chambre de M. le Duc. *Lieutenant de Roy*, M. Dosenay-de Rambutteau.

4. La *Lieutenance* Generale d'Auxerrois, Autunois, &c. qui renferme les Présidiaux d'Auxerre, d'Autun, de Sémur en Auxois, & le Comté de Charo-

lois. *Lieutenant General*, M. de Saulx, Comte de Tavannes, Brigadier d'Armée. *Lieutenant de Roy*, M. Pierre Comeau, Sr de Créancé, Gouverneur de Nuis.

Le Présidial d'Autun a les Bailliages subalternes de Monsenis, de Sémur en Brionnois, de Bourbon-Lancy, de Charolles.

Le Présidial de Sémur en Auxois a les Bailliages subalternes

D'Avalon, d'Arnay-le Duc, de Saulieu.

5. La *Lieutenance* de Charolois. *Lieutenant General*; M. . . . *Lieutenant de Roy*, M. le Comte de Fautrieres.

6. La *Lieutenance* de Bresse, Bugey, Valromey & Gex.

Lieutenant General & Sénéchal, de Bresse, Bugey, Valromey, & Gex. M. de Madaillan-de Lesparre, Marquis de Lassey. *Lieutenant de Roy*, M. Joly, Baron de Choüin.

Gouverneurs particuliers, & Baillis d'Epée du Duché & Gouvernement de Bourgogne.

Au Bailliage de Bar-sur-Seine. *Bailli*, M. de Vienne.

Au Bailliage de Bugey & Valromey. *Bailli*, M. de Rougemont.

Le Capitaine de la Ville & du Château de Bar-sur-Seine, M. de Vienne-de Busserole.

Au Bailliage de Châtillon-sur-Seine, ou de la Montagne. *Gouverneur* de Châtillon, M. le Comte de la Feüillée. *Bailli*, M. le Comte de la Madelaine-Ragni.

Au Bailliage de Dijon. *Gouverneur* de la Ville & Château de Dijon, M. le Duc. *Bailli*, M. le Comte de Tavannes, Brigadier d'Armée, Ch. L. *Lieutenant de Roy, commandant au Château*, M. de la Grange. *Commandant* en second, M. Valibouze. *Major*, M. Gauvin-de Vierville, Ch. L.

S. Jean de Laune. *Gouverneur*, M. le Duc.

Taland. *Gouverneur*, M. le Marquis de Châteaugay, Lieutenant General de Bourgogne, Gouverneur de Bourbon-Lancy.

Au Bailliage & Vicomté d'Auxone. *Gouverneur*, M. de Thiard, Marquis de Bissy, Lieutenant General des Armées du Roy, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, de la Mothe Guilliers, Brigadier d'Armée, & Lieutenant Colonel du Regiment Roïal Comtois Infanterie, Ch. L. *Major*, M. des Hubas, Ch. L.

Au Bailliage de Nuis. *Gouverneur*, M. Comeau-de Créancé, aussi *Lieutenant de Roy*, d'Autunois, Auxois, & Auxerrois.

Au Bailliage de Beaune. *Gouverneur*, M. de Varax. *Major*, M. de Terre-neuve.

Au Bailliage de Châlon-sur-Saône. *Gouverneur de la Ville & Citadelle*, M. le Maréchal d'Huxelles. *Lieutenant de Roy*, M. de Saumaise. *Major*, M. de Canat. *Bailli*, M. le Maréchal d'Huxelles.

Seure ou Bellegarde. *Gouverneur*, M. le Duc.

Au Bailliage de Mâcon. *Gouverneur* de la Ville, M. le Vicomte de Tavannes, aussi Lieutenant General dans la Province. *Lieutenant de Roy*, M. Dosenay-de Rambutteau, Ch. L. *Bailli*, M. Desbois. Le *Gouverneur* de la Tour du Pont de Mâcon en Bresse, M. le Marquis d'Entragues, Mestre de Camp réformé de Dragons.

Au Bailliage de la Montagne, M. de Malmont-de Sainte Colombe.

Au Bailliage d'Auxerre. *Gouverneur* de la Ville, M. le Marquis de Lambert, Lieutenant General, Ch. L. *Bailli* d'Auxerrois, M. Coignet-de la Tuil-

lerie, Comte de Courson.

Vezelay. *Gouverneur*, M. Jean-Baptiste-Lazare Demorey, Sr de Champsigny.

Crevan. *Gouverneur*, M. de la Tournelle.

Au Bailliage de Sémur en Auxois. *Bailli & Gouverneur*, M. du Châtelet, Comte de Laumont, Grand-Croix de l'Ordre de S. Loüis, Lieutenant General des Armées du Roy. *Lieutenant de Roy* de Sémur, M. de Chartraire-de Briere.

Au Bailliage d'Avalon. *Gouverneur*, M. de Combaud, Chevalier d'Auteüil, Ecuïer de M. le Duc.

Au Bailliage d'Autun. *Gouverneur*, M. d'Aligny, Brigadier d'Armée, aussi Gouverneur de Pierre-Châtel, Ch. L. *Capitaine du Château*, M. de Montagu. *Bailli*, M. Berbis-de Dracy-Grancy.

Au Bailliage de Bourbon-Lancy. *Gouverneur*, M. le Marquis de Château-gay, Lieutenant General en Bourgogne, Gouverneur de Taland. *Bailli*, M. de Romilly

Au Bailliage de Sémur en Briennois.

Le Comté de Charolois, en la Bourgogne & la Bresse, appartient à M. le

Duc. *Bailli*, M. le Comte d'Aligny.

Bourg-en-Bresse. *Gouverneur*, M. Jolly, Baron de Choüin, Sr de Langes. *Lieutenant de Roy*, M. Dessertine.

Pont d'Ains. *Gouverneur*, M. de Richebourg.

Pont de Vesle en Bresse. *Gouverneur*, M. de Gondras-de la Roche-Foucault, Ch. L.

Montluel. *Gouverneur*, M. de Bellon, Comte de Thurin, Comte Palatin du S. Empire, aussi Gouverneur de Clermont en Beauvoisis.

La Souveraineté de Dombes. *Gouverneur* sous M. le Duc du Maine, Prince de Dombes, M. Damas, Marquis d'Antigny.

Seissel. *Gouverneur*, M. de Cadrieux, Lieutenant General des Armées du Roy, Ch. L. *Major*, M. Marassé. *Aide-Major & Capitaine des Portes*, M. des Hayes. Ces deux Officiers qui étoient sur l'Etat Major de cette Place, quand on a crû la pouvoir fortifier, attendent un remplacement.

Châtillon-lés-Dombes. *Gouverneur*, M. le Chevalier de Faillans. *Lieutenant de Roy*, M. du Mesnil.

Pont de Chanas & Lavours, M. Renaut.

Pierre-Châtel dans le Bugey, Château bâti sur la pointe d'un rocher, où Bonne de Bourbon, veuve du Comte de Savoye, Amé VI. du nom, dit le Comte Verd, établit des Chartreux l'an 1393. en execution du Testament de son mari. C'est dans cette Chartreuse que se tenoient les Chapitres de l'Ordre de Savoye, dit depuis l'Annonciade ; ce qui a continué jusqu'à l'échange de la Bresse & du Bugey. Le Prieur & ses Religieux est *Gouverneur* de la Place, en aïant obtenu des Provisions du Roy Loüis XIII. le 22. Decembre 1641. ce qui leur a été confirmé par le Roy Loüis XIV. Ils choisissent quelquefois un Officier de Guerre pour ces fonctions militaires. C'est aujourd'hui M. d'Aligny, Brigadier d'Infanterie, Ch. L. aussi Gouverneur d'Autun. Ces Religieux reçoivent annuellement sur l'Extraordinaire des Guerres 1602. livres pour leur donner moïen d'entretenir vingt Soldats morte-payes, dans ce Château de Pierre Châtel.

Bellay. *Bailli*, M. de S. Apolinat-de la Fon-Savine.

Au Bailliage de Gex. *Gouverneur*, M. de Brulart, Marquis de Sillery. *Bailli*, M. des Brosses.

Le Fort de l'Ecluse. *Gouverneur*, M. de Vassan. *Commandant*, M. de Bonnemie, Ch. L. *Major*, M. de la Garde.

Flavigny. *Gouverneur*, M. de Sonhé.

VI. DAUPHINÉ.

Gouverneur, M. le Duc de Chartres, premier Prince du Sang.

Commandant dans la Province, M. Rouxel, Comte de Medavi, Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant General de ses Armées.

Lieutenant General & Grand Sénéchal, M. le Comte de Sassenage. M. de Berules, premier Président de Dauphiné, est *Commandant* dans la Province, en l'absence du Gouverneur, du Commandant, & du Lieutenant General.

Quatre Lieutenans de Roy.

1. Au Bailliage de Grenoble & de Briançon, dans le haut Dauphiné, M. le Marquis de Virieu.

2. Aux Bailliages d'Ambrun & de Gap, dans le haut Dauphiné, M. François de Morges, Comte de Vantavon.

3. Aux Bailliages de Vienne & de Saint Marcellin, dans le bas Dauphiné, M. N. ...

4 Aux Païs de Valentinois & Diois, de S Pol, ou Tricastinois, & des Baronies, dans le bas & le haut Dauphiné, M. Joseph de Moreton, Marquis de Chabrillant.

Le Grand Bailli de Grésivodan ou de Grenoble & du Viennois, M. de Grolée, Comte de Maugiron.

Le Grand Bailli du Diois & du Valentinois, M. le Comte du Bourg, Lieutenant General des Armées du Roy, Chevalier des Ordres du Roy.

Le Grand Bailli des Montagnes, où sont compris les Bailliages particuliers de Briançon, d'Ambrun, de Gap, & de Buis, M. de Valbelle, Marquis de Montfuron, Comte de Ribiés.

Sergent de Bataille dans la Province de Dauphiné, M. de Beins-de Visaucourt.

Gouverneurs des Places frontieres.

Au Bailliage de Vienne, dans le bas Dauphiné, il y a

Vienne, Ville sur le Rhône. *Gouverneur*, M. de S. André-Marnay, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. de Quinson. *Major*, M. Carlin.

Au Bailliage de S. Marcellin, dans le haut & bas Dauphiné, M. du Perron.

Romans, ſur la riviere d'Iſere, M. Merieu.

Au Bailliage de Gréſivodan, ou de Grenoble, dans le haut Dauphiné.

Ville & Arcenal de Grenoble, ſur la riviere d'Iſere, Capitale de Dauphiné, M. de Guiffrey de Monteynard, Marquis de Marcieu, *Gouverneur* de Grenoble & de la Vallée voiſine. *Lieutenant de Roy* à l'Arcenal, M. Paſquet. Ch. L. *Major* de la Ville, M. de Caligny-de S. Georges. *Major* de l'Arſenal, M. de la Baume.

Le Fort de Barault, près la riviere d'Iſere. *Gouverneur*, M. Gaudechart-d'Eſſevillle-Bachevilliers, dit le Comte d'Eſſeville, Lieutenant General des Armées du Roy, Lieutenant de la premiere Compagnie des Gardes du Corps de Sa Majeſté, & Grand-Croix de l'Ordre de S. Loüis. *Lieutenant de Roy*, M. de Bevier. *Major*, M. de Pragaſtaud.

Pont-Beauvolſin. *Commandant*, M. de Villeneuve.

En la Sénéchauſſée de Valentinois, & de Diois, qui eſt du bas Dauphiné. *Sénéchal*, M. de la Tour-de Bourelon, Marquis de Gouvernet, & Senevieres, Baron d'Aix & des Aubertnes, Vicomte de Calvignac & de Gueſ-

fier, Sr de Marennes, pourvû dès son bas âge le 3. Janvier 1703.

Ville & Citadelle de Valence. *Gouverneur*, de Guiffrey de Monteynard, Chevalier de Marcieu, Brigadier, Colonel du Rgiment Royal des Vaisseaux, Inspecteur d'Infanterie, Ch. L. & de S. Lazare. *Lieutenant de Roy*, M. de S. Genas, Ch. L. *Major*, M. Coston.

Crest, Ville de la Vice-Sénéchaussée de même nom, sur la riviere de Drome, dans le bas Dauphiné, M. de Gramont, Marquis de Vacheres, *Gouverneur*. M. des Gritteaux, *Concierge*.

Gap. *Gouverneur*, M. de Boffin-d'Argenson, Brigadier, Com. L. *Major*, M. de la Viorne.

Montlimar, Ville de la Vice-Sénéchaussée de même nom, près la riviere de Robiel, dans le bas Dauphiné. *Gouverneur* de la Ville & Citadelle, M. le Marquis de Gouvernet, Sénéchal de Valentinois & de Diois. *Lieutenant de Roy*, M. d'Eurre. *Major*, M. de Presle.

Pierrelatte. *Gouverneur*. à la nomination de M. le Prince de Conty, M. d'Orville.

Au Bailliage de Buis, ou Païs des Baronies, dans le haut Dauphiné.

Nyons, Ville sur la riviere d'Aigues.

Gouverneur, M. de la Tour, Marquis de la Charce, Mestre de Camp réformé de Dragons.

Die. Gouverneur, M. de S. André de Marnay-la Bastie, Brigadier de Cavalerie, Ch. L. *Major*, M. Dallier.

Au Bailliage d'Ambrun, dans le haut Dauphiné.

Ambrun; Ville près la Durance. *Gouverneur*, M. de Savines, Lieutenant General des Armées du Roy, & Lieutenant des Gardes du Corps, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. Maynard, Ch. L. *Major*, M. de Beaumanoir, Ch. L.

Mont-Dauphin, du Bailliage d'Ambrun, vers la Durance. *Gouverneur*, M. le Comte de Broglio, Inspecteur de Cavalerie, Lieutenant General des Armées du Roy, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. Malraye, Ch. L. *Major*, M. de Poincy, Ch. L. *Aide-Major*, M. de Cleret. *Capitaine des Portes*, M. Dalegre.

Au Bailliage de Briançon, dans le haut Dauphiné.

Briançon. *Gouverneur*, M. Diane, Marquis de Cheladet, Lieutenant General des Armées du Roy, Commandeur de l'Ordre de S. Loüis. *Lieutenant de Roy*, M. du Verdier, Ch. L. *Major*,

M. de la Tour, Ch. L. *Aide-Major*, M. de Roux, Ch. L. *Capitaine des Portes*, M. Labadie.

Queyras. *Gouverneur*, M. de Conches, Brigadier, Meſtre de Camp réformé de Dragons, & Commandant à S. Bertrand de Cominge, Ch. L. *Commandant*, M. Liet, Ch. L.

Mevoüillon. *Gouverneur*, M. le Camus-de Pepin. *Lieutenant de Roy*, M. du Ménil, Ch. L.

Tallard. *Gouverneur*, M. le Duc d'Hoſtun, Pair de France.

VII. PROVENCE.

Le Gouverneur des Païs & Comté de Provence, M. le Marêchal Duc de Villars, Chevalier des Ordres du Roy & de la Toiſon d'Or, & M. le Marquis de Villars ſon fils en ſurvivance.

Lieutenant General, M. le Marquis de Brancas, Lieutenant General des Armées du Roy, Chevalier de la Toiſon d'Or, Commandeur de l'Ordre de S. Loüis, Conſeiller d'Etat d'Epée, ci-devant Gouverneur de Gironne; & M. le Comte de Forcalquier ſon fils en ſurvivance.

Quatre Lieutenans de Roy en Provence.

1. A Arles, ce qui comprend la Ville d'Arles & ses dépendances, les Vigueries de Tarascon, Forcalquier, Apt & Sisteron, les Villes & lieux de Salon, les Baux, Mondragon, Alan, Comté de Grignan & de Sault, M. de Buous, Syndic Procureur pour la Noblesse de Provence, Gouverneur d'Apt.

2. A Marseille, ce qui comprend la Ville de Marseille & ses dépendances, les Vigueries de Toulon, d'Yers, & partie de la Viguerie d'Aix, & de celle de Draguignan, M. de Fortia-de Forville-de Pilles, Gouverneur du Château d'If, &c.

3. A Grasse, ce qui comprend les Vigueries de Grasse, S. Paul, Digne, Colmars, Annot, Guillesmes, Lorgues, Castelane, Seyne, partie de la Viguerie de Draguignan, le Val de Barrême, & Entrevaux, M. Vincens-de Mauleon, Marquis de Causans.

4. A Aix, ce qui comprend partie de la Viguerie d'Aix, & les Vigueries de S. Maximin, Brignolle & Barioux, M. de Vintimille, Comte du Luc, Commandeur de l'Ordre de S. Loüis, Conseiller d'Etat d'Epée, Gouverneur des Isles de Porqueroles, ci-devant Ambas-

ſadeur-Plenipotentiaire à Raſtat, & auparavant en Suiſſe.

Douze Sénéchaux, qui ont tous le titre de Grands Sénéchaux de leurs Départemens.

1. A Aix, Sénéchauſſée, qui n'a que la Viguerie du même nom. *Grand Sénéchal*, M.

2. A Arles, Sénéchauſſée dans les Terres Adjacentes de Provence, qui renferme les Vigueries d'Arles & de Taraſcon. *Grand Sénéchal*, M. Joſeph d'Apchier, Comte de Vabres & de la Baume.

3. A Forcalquier, Sénéchauſſée qui renferme les Vigueries de Forcalquier, d'Apt & de Manoſque. *Grand Sénéchal*, M. Gaſpard Real, Seigneur de Curban.

4. A Digne, Sénéchauſſée qui renferme les Viguéries de Digne, de Seyne & de Colmars. *Grand Senechal*, M. Loüis de Sabran, Seigneur de Chantereine.

5. A Siſteron, Sénéchauſſée qui n'a que la Viguerie du même nom. *Grand Sénéchal*, M. de Serre, Baron de Theze.

6. A Yeres, Sénéchauſſée qui ne contient

tient que la Viguerie du même nom. *Grand Sénéchal*, M. Pierre de Fauris, Seigneur de S. Clement.

7. A Toulon, Senéchaussée qui n'a que la Viguerie du même nom. *Grand Sénéchal*, M. N. de Cormis, Seigneur de Beaurcüeil

8. A Grasse, Sénéchaussée qui renferme les Viguéries de Grasse, & de Saint Paul. *Grand Sénéchal*, M. Honoré de Villeneuve, Seigneur de S. Cesary.

9. A Castelane, Sénéchaussée qui renferme les Vigueries de Castelane, d'Annot, & de Moutiers. *Grand Sénéchal*, M. Jean de Glandevés de Castelane.

10. A Marseille, dans les Terres adjacentes, qui n'a que la Viguerie du même nom. *Grand Sénéchal*, M. Cosme, Marquis de Valbelle.

11. A Draguignan, Sénéchaussée qui comprend les Vigueries de Draguignan, d'Aups & de Lorgues. *Grand Sénéchal*, M. Honoré de Rascas, Seigneur du Canet.

12. A Brignolle, Sénéchaussée qui comprend les Vigueries de Brignolle, de S. Maximin, & de Barjoux. *Grand Sénéchal*, M. N.. de Garnier, Seigneur de Fontblanque.

Gouverneurs des Places.

Toulon. *Gouverneur*, M. le Maréchal Duc de Villars. *Commandant en son absence*, M. du Pont, Brigadier d'Armée, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, Messieurs les Consuls de la Ville. *Major*, M. de Grandville. *Aide-Major*, M. du Piquet. *Capitaine des Portes*, M. de la Pleche.

Tours de Toulon. M. le Marêchal de Villars. *Major*, M. de Malabiou.

Marseille. *Gouverneur*, M. de Fortville de Piles. Les Eschevins de la Ville, *Commandans* en son absence.

Citadelle de Marseille. *Gouverneur*; M. le Marquis de Beringhen, Chevalier de l'Ordre du S. Esprit, Premier Ecuyer du Roy, & son fils en survivance. M. de Puget, ancien Major du Regiment du Roy, Ch. L. & Sénéchal d'Armagnac, *Lieutenant de Roy Commandant à la Citadelle*. *Major*, M. de Villers de Riencourt, Ch. L. *Aide-Major*, M. de Miremont.

Fort S. Jean. *Gouverneur*, M. de Beringhen, & son fils en survivance. *Lieutenant de Roy*, M. de Grand-Maison. *Major*, M. de la Villemandy. *Aide-*

Major & Capitaine des Portes, M. de Jalquet.

Les Isles du Château d'If, Pomégue, & Ratoneau. *Gouverneur*, M. de Fortville de Piles, Lieutenant de Roy de la Province. *Major*, M. Bert.

Nôtre-Dame de la Garde. *Gouverneur*, M. de Croze.

Tour de Bouc. *Gouverneur*, M. de Séguiran.

S. Tropez. *Gouverneur*, M. le Marêchal Duc de Villars. *Lieutenant de Roy*, M. Skiddy, Ch. L. *Major*, M. de Préfontaine.

Les Isles de Lérins, qui comprennent celles de Sainte Marguerite & de S. Honorat. *Gouverneur*, M. Johanne, Comte de Saumery, Baron de Chemerolles, Capitaine & Gouverneur du Château Royal de Chambort, Gouverneur & Grand Bailli de Blois, Soû-Gouverneur du Roy. *Lieutenant de Roy*, M. de la Motte-Guerin, Ch. L. *Major*, M. de Maisonville.

Isles de Porqueroles & Lingoustier en la rade d'Hiéres. *Gouverneur*, M. le Comte du Luc, Lieutenant de Roy en Provence, &c.

Isles de Portecroix en la rade d'Hiéres. *Gouverneur*, M. Couvet, Marquis de

Marignane, Marêchal de Camp, Ch. L.

Hieres. *Commandant*, M. Bernard.

Antibes, Ville & Citadelle. *Gouverneur*, M. Forbin, Marquis de Janson, Marêchal de Camp, Ch. L. & son fils en survivance. *Commandant*, M. Bernard, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. le Chevalier de Janson, Brigadier de Cavalerie, Ch. L. *Major*, M. des Vernays. *Aide-Major*, M. Borelly. *Capitaine des Portes*, M. Youl de S. Lo, ci-devant Sergent au Regiment des Gardes Françoises. *Lieutenant de Roy à la Citadelle*, M. Niquet. *Major*, M. de la Bassée, au Fort quarré d'Antibes. *Major*, M. Coutaniere, Ch. L.

Entrevaux. *Commandant*, M. de la Voire, Ch. L. *Major*, M. Paillet. *Aide-Major*, M. de Laval, Ch. L.

Colmars. *Commandant*, M. le Baron de Laval, Ch. L. *Aide-Major*, M. Galleran.

Guillestre. *Commandant*, M. le Comte de Castellane. Ce Commandement doit être supprimé aprés sa mort.

Le Fort de S. Vincent, & Vallée de Barcelonnette. *Commandant*, M. de Launay, Ch. L.

Seyne. *Gouverneur*, M. de Montau-

ban, Chevalier de Malte. *Aide-Major*, M. Conquerant.

Sisteron. *Gouverneur*, M. de Cambis, Chevalier de Velleron, Enseigne des Gardes du Corps, Maréchal de Camp, Chevalier de Malte. *Lieutenant de Roy*, M. d'Henricy. *Major*, M. de Rougemont.

Tarascon. *Gouverneur*, M. de Monroy, Lieutenant General des Armées du Roy. & Maréchal General des Logis & Armées de Sa Majesté, Ch. L.

Arles. *Gouverneur*, M. de Nicolaï.

S. Remy. *Gouverneur*, M. le Marquis de Nans.

Apt. *Gouverneur*, M. N.

Pertuys. *Gouverneur*, M. Sinetti.

Manosque. *Gouverneur*, M. de Beauchamp.

Forcalquier. *Gouverneur*, M. d'Ayroux.

Brignolle. *Gouverneur*, M. du Bousquet.

Draguignan. *Gouverneur*, M. de Raymondis.

Lorgues. *Gouverneur*, M. de Martigny.

Grasse. *Gouverneur*, M. de Fauris.

Tour de Bergançon *Gouverneur*, M. de Julianis-du-Rouret.

VIII. LANGUEDOC.

Gouverneur, M. le Duc du Maine, Prince de Dombes, Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant General de ses Armées, Pair de France, Colonel General des Suisses & Grisons, & Loüis-Auguste de Bourbon, Prince de Dombes son fils en survivance.

Commandant, M. le Duc de Roquelaure, Lieutenant General des Armées du Roy, Gouverneur de la Ville & Citadelle de Laitoure, Ch. L.

Trois Lieutenans Generaux en Languedoc.

1. M des Marets, Marquis de Maillebois, Maître de la Garde robe du Roy, Marêchal de Camp, Ch. L.

La Lieutenance du haut Languedoc, comprend les Diocéses de Montauban, d'Alby, de Castres, de Lavaur, de Carcassonne, de S. Papoul, de Mirepoix, de Rieux, & de Toulouse.

2. M. Philippe de Montboissier, Marquis de Canillac, Marêchal de Camp, du Conseil de Regence, & Conseiller d'Etat ordinaire, Lieutenant General au bas Languedoc, Ch. L.

La Lieutenance du bas Languedoc a les Diocéses d'Alet & Limoux, Narbon-

ne, S. Pons, Beziers, Agde, Montpellier, Lodeve.

3. M. le Marquis de la Fare-Laugere, Lieutenant General des Cevennes & Vivarais, Chevalier de la Toison d'Or, Capitaine des Gardes de M. le Duc d'Orleans, Brigadier d'Armée, & Gouverneur d'Alais, Commandeur de l'Ordre de S. Loüis, ci-devant Mestre de Camp du Regiment de Normandie, Infanterie.

La Lieutenance Generale des Cevennes contient les Diocéses de Nismes, d'Alais, de Mande, ou le Païs de Givaudan. Le Puy, ou le Païs de Vélay, Viviers, ou le Païs de Vivarais, Uzès, ou le Païs d'Usêge.

Lieutenans de Roy pour le Languedoc.

1. Diocése de Toulouse. Diocése de Rieux. Bas Diocése de Montauban, & la partie du Diocése de Cominges, qui est en Languedoc, M. Daniel-Joseph de Mainard, Marquis de Lestang, Sr de la Cournaudril, Clerac & Belbese.

2. Diocéses de Castres & de S. Pons, M. le Marquis de Murviel, Baron des Etats.

3. Diocéses de S. Papoul, de Carcassonne, de Lavaur & d'Alby, M. Fran-

çois de Viſſée, Comte de Ganges, ci-devant Gouverneur de Carcaſſonne.

4. Gevaudan, M. Antoine, Marquis de la Fare, Gouverneur de la Ville & du Port d'Agde.

5. Diocéſes de Montpellier, de Niſmes, d'Alais & de Lodeve, avec le Port de Cette, détaché du Diocéſe d'Agde, M. Joſeph-François de la Croix, Marquis de Caſtriés, Baron des Etats de Languedoc, Marêchal de Camp, Gouverneur de Montpellier, Chevalier d'Honneur de Madame la Ducheſſe d'Orleans, Ch. L.

6. Dioceſe de Beziers, de Narbonne & d'Agde, excepté le Port de Cette, M. le Comte de Margon, Brigadier d'Armée, Ch. L. & M. de Margon en ſurvivance.

7. Diocéſes de Mirepoix, & celui d'Alet & Limoux, M. le Marquis de Montpezat.

8. Le Vélay & le haut Vivarais, eſt devenu un Gouvernement particulier, mentionné ci-après.

9. Diocéſe d'Uzès, & le bas Vivarais, M. Loüis-François de la Garde, Marquis de Chambonas.

Sénéchal de Niſmes, M. le Marquis de Monfrein.

Sénéchal & Gouverneur de Toulouſe & Païs Albigeois, M. Louis-Auguſte de Chalvet-de Rochemontels.

Sénéchal & Gouverneur de Lauragais, M. de Paulo, Vicomte de Calmont, Sr de Terracuſe.

Sénéchal du haut Vivarais & Vélay, M. de Chanaleille, Comte de la Saumée.

Sénéchal de Carcaſſonne, Beziers & Limoux, M. le Marquis de Cavalat-de Siran.

Sénéchal de Caſtres, M. de Capriol.

Sénéchal du Païs de Beaucaire, M. de la Roche-de S. Angel.

Sénéchal du Païs de Labour, M. d'Urtubie.

Sénéchal de Nebouzan, M.

Bailli du Vélay, M. le Marquis de Clermont, Comte de Rouſſillon.

Bailli de Gevaudan, M. le Marquis de Morangiez & de S. Alban.

Bailli de Vivarais, M. le Marquis de Vaugué.

Gouverneurs des Places.

Dans la Lieutenance du haut Languedoc, ſont

Carcaſſonne. *Gouverneur de la Ville & Château*, M, Lordat, Baron de Bram, qui en cette qualité entre aux Etats de

Languedoc, (au lieu & place des anciens Barons de Clermont-Lodeve,) Brigadier de Cavalerie, Ch. L. & M. Lordat, Chevalier de Malte ſon frere, en ſurvivance.

Tour de Cabardez, Diocéſe de Carcaſſonne. *Capitaine*, M. Laſſel.

Dans la Lieutenance du bas Languedoc.

Narbonne. *Gouverneur*, M. de Monſtiers, Comte de Mérinville, Marêchal de Camp. *Lieutenant de Roy*, M. de Pontbarat, Ch. L. *Major*, M. de Soublayras. *Aide-Major*, M. Bos-de Premont. *Capitaine des Portes*, M. Goupil.

Le Fort du Port de Vendres, au Diocéſe de Beziers. *Gouverneur*, M. du Pelloux.

Agde. *Gouverneur*, M. le Marquis de la Fare, un des Lieutenans de Roy de Languedoc.

Cette au Diocéſe d'Agde. *Gouverneur* de la Ville & du Port, M. le Marquis de Caſtriés, Lieutenant de Roy de la Province. *Lieutenant de Roy*, M. de Rives, Colonel réformé, ci devant Lieutenant Colonel du Regiment de Noailles, Infanterie, & Marêchal des Logis dans l'Armée de Rouſſillon, Ch. L. *Major*, M. Guilleminet.

Fort & Port de Brescou. *Gouverneur*, M. de Legal, Lieutenant General des Armées du Roy, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. le Baron de la Fare, Colonel réformé du second Regiment de Languedoc, Dragons. *Major*, M. Puilhot.

Montpellier. *Gouverneur de la Ville & Citadelle, & de tout le Diocese*, le même M. le Marquis de Castriès. Outre ses appointemens du Roy, il a 12000. liv. à prendre sur les Etats de Languedoc, comme Gouverneur de Montpellier. *Lieutenant de Roy*, M. de Maine, Ch. L. *Major*, avec titre de Soû Lieutenant de Roy, M. de Terriere, Ch. L. *Capitaine des Portes*, M. des Sargues. *Lieutenant de Roi de la Citadelle*, M de la Grange-des Meurs, Ch. L. *Major*, M. Combettes, Ch. L.

Ganges. *Gouverneur*, M. de Misec, Marquis de Ganges.

Dans la *Lieutenance* des Cevennes. *Commandant*, M. du Vilain, Colonel reformé, Ch. L.

Fort de Péquay. *Gouverneur*, M. le Marquis de la Châtre, Lieutenant General des Armées du Roy, & M. le Marquis de Nançay son fils en survivance, Ch. L. *Lieutenant de Roi*, M. de S. Germain, Ch. L. *Major*, M. de S. Jullien.

Aiguesmortes. *Gouverneur & Viguier*, M. de Montlezun-de Busca, Enseigne des Gardes du Corps, Brigadier, Ch. L. *Lieutenant de Roi*, M. de Verrayon, Ch. L. *Major*, M. de S. Aulas.

Fort de Has. *Major*, M. de la Garde.

Somieres. *Gouverneur*, M. d'Harling, Capitaine des Gardes du Corps de Madame, Marêchal de Camp, Ch. L. *Lieutenant de Roi*, M. de Villevieille, Ch. L. *Major*, M. de la Tour.

S. Hypolite. *Gouverneur*, M. de Rambion, Brigadier d'Infanterie, ci-devant Lieutenant-Colonel de Bassigny, Ch. L. *Major*, M. de Chambon-d'Arbouville.

Château d'Alais. *Gouverneur*, & du Païs des Cevenes, M. le Marquis de la Fare, Lieutenant General de la Province. *Commandant*, M. d'Iverny, Brigadier d'Infanterie, Ch. L. *Major*, M. de la Fare, ci-devant Major du Regiment de Bacqueville, Ch. L. *Aide-Major*, à vie seulement, M. de Louze.

Nismes. *Gouverneur du Château*, & *Commandant de la Ville*, M. de Montesquiou-d'Artagnan, Lieutenant General des Armées du Roy, Capitaine-Lieutenant de la premiere Compagnie des Mousquetaires, Ch. L. *Lieutenant de Roy* du Château, M. de Montfalcon.

Major, M. Lestrades-de Nelgre. *Aide-Major*, M. Jailly.

Sauvé, au Diocése d'Alais. *Commandant*, M. de Préfossé, Colonel réformé, Ch. L.

Beaucaire. *Gouverneur*, M. de Brancas, Comte de Rochefort.

Le Fort de S. André, de Villeneuve-les-Avignon. *Gouverneur*, M. Clodoré, Marêchal de Camp, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. de la Condamine.

Tour & Pont de Villeneuve, M. de la Perussie.

Pont S. Esprit. *Gouverneur* de la Ville & Citadelle, M. de Beauvoir. Comte du Roure, & le Comte de Florac son fils en survivance. *Lieutenant de Roy*, M. de la Chevalerie, Ch. L. *Major*, M. Bouchon.

Le Rône. *Commandant* des deux côtez de ce fleuve, depuis le Pont S. Esprit, jusques & non compris Villeneuve, M. de Vedrille, ancien Lieutenant-Colonel, Ch. L.

Roquemaure. *Gouverneur*, M. Julien de Meuze.

Château de Pere-Pertuse. *Gouverneur*, M. de Montesquiou de Planese.

Lunel. *Gouverneur*, M. Despierre des Ports.

Le Lavonage ; c'eſt ainſi que l'on nomme la Plaine qui eſt autour de Lunel, laquelle appartient au Seigneur de Cauviſſon. *Commandant*, M. de Nogaret, Brigadier d'Infanterie, Ch. L.

Bezicos. *Major*, M. Gavilda.

Clermont de Lodeve. *Gouverneur*, M. du Laurent.

Le Païs du Vélay a été érigé en Gouvernement particulier au mois de Decembre 1718. *Gouverneur* du Velay & de la Ville du Puy, M. le Marquis de Polignac, Lieutenant Generaldes Armées du Roy, Ch L.

IX. LE PAYS DE FOIX, DONNEZAN ET ANDORE.

Gouverneur & Lieutenant General pour le Roy en la Province de Foix, Terres ſouveraines de Donnézan & Andore, Baronies de Gibel & d'Hauterive, de Pamiez, &c. *Capitaine & Gouverneur*, de la Ville & Château de Foix, & Sénéchal du même Païs, M. le Comte de Ségur, Lieutenant General en Brie, Grand-Croix de l'Ordre de S. Loüis, & M. le Marquis de Ségur ſon fils en ſurvivance. Il eſt Meſtre de Camp du Regiment d'Orleans, Cavalerie. *Lieutenant General*, M. d'Uſſon, Marquis de Bonnac, Brigadier d'Armée,

Ambassadeur à Constantinople, Ch. L.

Lieutenant de Roy du Païs de Foix, M. de la Fitte, Ch. L.

Château d'Arsin. *Capitaine*, M. Barsa-de Pradine.

Le Mas d'Azil, au Comté de Foix. *Gouverneur*, le même Marquis de Bonnac, Brigadier de Cavalerie, Ambassadeur à Constantinople, Ch. L.

Châteaux d'Usson & de Kérigu, au Païs de Donnézan. *Gouverneur*, le même Marquis de Bonnac.

X. BASSE NAVARRE, ET BEARN.

Gouverneur & Lieutenant General du Royaume de Navarre & Principauté de Bearn, comprenant en particulier le Gouvernement de S. Jean-Pié-de-Port, la Capitainerie & Gouvernement des Châteaux & Tour de Pau, la Lieutenance Generale de Bayonne, Païs & Bailliage de Labour, Baronies de Gausse, Seignant, Marempuë, Cap-Breton, Païs de Bomande, Sordes, Hustingues, Gunchin le Bardos, Vicomté d'Horte, & autres lieux de la frontiere, de ladite Ville de Bayonne, Païs Adjacens, & entrées de la grande Mer, M. le Duc de Gramont, Pair de France,

aussi Gouverneur de la Ville, Château & Citadelle de Bayonne, & M. le Duc de Louvigny son fils en survivance.

Lieutenant General en Navarre & Bearn, M. le Tellier, Marquis de Souvré & de Rebenac.

Lieutenant de Roy de Navarre & Bearn, M. le Marquis de Lons.

Sénéchal de Navarre, M. Jean de Moneins, Comte de Troisville, aussi Gouverneur du Païs & Vicomté de Soules, Enseigne de la premiere Compagnie des Mousquetaires.

S. Jean Pié de Port. *Gouverneur*, M. le Duc de Gramont, aussi Mestre de Camp appointé de cette Place. *Lieutenant de Roy*, M. . . . *Majors*, M. de la Salle Casabe, Commandant en l'absence du Lieutenant de Roy, Ch. L. & M. de Chamguefier, Ch. L.

Pau. *Gouverneur*, M. le Duc de Gramont.

Navarrins. *Gouverneur*, M. Ferrand d'Ecossay-d'Averne, Mestre de Camp réformé d'Infanterie, ci-devant Lieutenant aux Gardes. *Lieutenant de Roy*, M. Barrere, Ch. L. *Major*, M. Venier.

Olleron. *Gouverneur*, M. de Bombelles, Brigadier d'Infanterie, Ch. L.

Major, M. de Gargas, Ch. L. *Aide-Major*, M. Lozie.

XI. GUYENNE ET GASCOGNE.

Gouverneur, M. Loüis-Charles de Bourbon, Comte d'Eu.

Commandant en Guyenne, M. le Marêchal, Duc de Berwick, Pair de France.

Deux Lieutenans Generaux en Guyenne, M. le Marquis de Noailles, dans la Generalité de Bordeaux, ou basse Guyenne, & M. Gelas-Voisins-d'Ambres, Comte de Lautrec, Colonel & Brigadier de Dragons, dans la Generalité de Montauban, ou haute Guyenne.

Lieutenans de Roy dans la haute Guyenne.

1. Dans la partie du Quercy, où est Cahors, M. Jean-Pierre de Loupiat de la Deveze.

2. Dans la partie du Quercy, où est Montauban, M. de Lostange de S. Alvere.

3. Dans la partie du Roüergue, où sont Rodez & Villefranche, M. Antoine Castenet, Marquis de Tauriac.

4. Dans la partie du Roüergue, où sont Vabres & Milhaut, M. Thomas

de Téſan, Baron de Pujols.

5. Au Païs de Cominges & Conſerans, M.

6. Dans l'Armagnac, M. le Comte de la Serre.

7. Dans la Bigorre, M. N.

Dans la baſſe Guyenne.

8. A Bordeaux, M. Leon, Marquis de Vignolles.

9. Dans la partie du Perigord, où eſt Perigueux, M. d'Hautefort, Comte de Bozen.

10. Dans la partie du Perigord, où eſt Sarlat & Bergerac, M. de Jumilhac.

11. Dans l'Agenois & Bazadois, M. du Campet, Comte de Saujon, Aide-Major des Gardes du Corps du Roy pour la Compagnie de Villeroy, Gouverneur du Pont de l'Arche en ſurvivance.

12. Dans le Condomois & vraïe Gaſcogne, à Aire, M. Guerin-de la Motte.

13. A Bayonne & dans les Landes, M. le Marquis de Camprenne-Damon.

Le Sénéchal de Bordeaux, Grand Sénéchal de Guyenne, M. le Marquis de Montferrand.

Le ſecond Sénéchal de Guyenne & de Bazas, M. le Comte de Laugnac.

Le Sénéchal du Perigord, M. de Pompadour, Marquis de Lauriére.

Le Sénéchal du Quercy, M. de Lostanges, Marquis de S. Alvere.

Le Sénéchal du Païs des Basques, M. le Duc de Gramont.

Le Sénéchal du Païs & Comté de Bigorre, M. de Mua, Baron de Barbasan, Sr de Serniguet, Lieutenant Colonel du Regiment Mestre de Camp des Dragons, Ch. L.

Le Sénéchal d'Armagnac, M. de Puget, Lieutenant de Roy, commandant dans la Citadelle de Marseille, ci-devant Major du Regiment du Roy, Ch. L.

Le Sénéchal d'Albret, M. le Marquis de Roquetaillade.

Le Sénéchal de Roüergue, M. du Fort.

Le Sénéchal & Gouverneur du Mont de Marsan, Tursan & Gavardan, M. de Mesme, Marquis de Ravignan, Lieutenant General des Armées du Roy, Inspecteur d'Infanterie, Commandeur de l'Ordre de S. Loüis.

Le Sénéchal de Lannes, M. le Vicomte de Juillac.

Le Sénéchal de Bazadois, M. de Durfort, Comte de Bleignac, Marquis de Sivrac.

Le Sénéchal de l'Agenois & Condomois, M. le Marquis de Belsunce.

Un Marêchal de Camp en Guyenne ; ainsi couché sur l'Etat Major, M. de Savignac.

Gouverneurs des principales Places de ce Gouvernement.

Bordeaux. *Maire* perpetuel de la Ville, M. le Marquis d'Estrades. *Major*, M. de Villepreux.

Château Trompette. *Gouverneur*, M. d'Asfeld, Lieutenant General des Armées du Roy, Ch. L. *Lieutenant de Roy Commandant*, M. Quiquebeuf de Roissy, Marêchal de Camp, Ch. L. *Major*, M. de Castaine, Ch. L. *Aide-Major & Capitaine des Portes*, M. de Saint Pere.

Le Fort Sainte Croix, ou le Fort Loüis à Bordeaux. *Commandant*, M. de Paratte, Marêchal de Camp, Ch. L.

La Tour de Cordoüan, à l'embouchure de la Gironde. *Commandant*, M. Desnots de la Mothe, Capitaine d'Infanterie dans le Regiment d'Orleans, premier Valet de Chambre de M le Duc d'Orleans, Ch. L.

Blaye. *Gouverneur* du Château, Ville & Comté de Blaye, M. le Duc de Saint Simon, Pair de France. *Lieutenant de Roy*, M. d'Astor, Ch. L. *Major*, M.

de Roblac, Ch. L. *Aide-Major*, M. Merles. *Capitaine des Portes*, *Garde des Clefs de la Citadelle*, M. de Cauvigny.

Fort de Medoc. *Commandant*, M. de Berulle. *Major*, M. de Castera, Ch. L.

Castillon & Castillonet. *Gouverneur*, M. le Comte de Polastron, Colonel du Regiment de la Couronne, Brigadier d'Armée, Inspecteur d'Infanterie, Ch. L.

Puymirol. *Gouverneur*, M. de Pujols, Exempt des Gardes du Corps, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. de la Baume, Enseigne aux Gardes, Ch. L.

Dax ou Acqs. *Gouverneur*, M. le Marquis de Poyanne. *Lieutenant de Roy*, M. de S. Pée, & M. de Pée en survivance. *Major*, M. de Lompré.

Bayonne. *Gouverneur* de la Ville, Châteaux & Citadelle, M. le Duc de Gramont. *Lieutenant de Roy*, M. Soüart-d'Adoncourt, Brigadier d'Infanterie, Ch. L. *Major*, M. d'Auvillé. *Ayde-Major*, M. d'Hardicourt. *Capitaine des Portes*, N.

Château vieil de Bayonne. *Commandant*, M. Pinsum, Ch. L. qui a la survivance à la Lieutenance de Roy de la Citadelle. *Major*, M. de Bonnaise, Ch. L.

Château neuf de Bayonne. *Commandant*, M. de Framboisier, Ch. L.

Citadelle de Bayonne. *Lieutenant de Roy*, M. Marigné, Ch. L. & M. Pinsum en survivance. *Major*, M. Berne.

Andaye. *Commandant*, M. Bouffier, Ch. L.

Fort de Socoa, près de Sibourg & S. Jean-de-Luz. *Commandant*, M. de la Serre, Ch. L.

Les quatre Vallées d'Aure. *Gouverneur*, M. le Marquis de Noé, Mestre de Camp réformé d'Infanterie, Ch. L.

Soules. *Gouverneur* du Païs & Vicomté de Soules, & du Château de Mauleon, qui en est la Capitale, M. de Moneins, Comte de Troisville, Sénéchal de Navarre, Enseigne de la premiere Compagnie des Mousquetaires.

S. Beat en Cominges. *Commandant*, M. Mulely. *Major*, M. Bardou. *Aide-Major*, M. Bezin.

S. Bertrand en Cominges. *Commandant*, M. de Conches, Brigadier d'Infanterie, Mestre de Camp réformé au Regiment Dauphin, Ch. L.

Lourdes, Château en la Sénéchaussée de Bigorre. *Commandant*, M. le Comte de Cardeillac, Ch. L.

Tarbes. *Gouverneur*, M. Noguet.

Moissac. *Gouverneur*, M. de la Brouë.

Figeac. *Gouverneur*, M. de Gontault, Comte de Cabriere.

Castelculher en Agenois. *Capitaine-Châtelain*, M. le Comte d'Auberterre, Lieutenant General des Armées du Roy, Ch. L.

Aspect. *Gouverneur*, M. Berthier-de Castelbon.

Château de Fronsac. *Capitaine*, M. d'Astore.

S. Beat. *Gouverneur*, M. de Poüy. *Commandant*, M. Bardou.

Tiviers. *Gouverneur*, M. de Vaucaucourt.

Laitoure. *Gouverneur*, M. le Duc de Roquelaure, Lieutenant General des Armées du Roy, Commandant en Languedoc, Ch. L.

Dombez. *Gouverneur*, M. le Duc d'Estrées.

S. Antonin. *Gouverneur*, M. de Villette, & M. de la Vaisse en survivance.

XII. SAINTONGE, ET ANGOUMOIS.

Gouverneur, M. le Duc d'Uzès, Pair de France, & M. le Comte de

Crussol son fils, en survivance,

Lieutenant General en Saintonge & Angoumois, M. d'Esparvez-d'Aubeterre, Comte de Jonsac, Mestre de Camp-Lieutenant des Gendarmes Dauphins, Ch. L.

Lieutenant de Roy en Saintonge, M. le Marquis de Soudeilles.

Lieutenant de Roy en Angoumois, M. Jacques de Lesmery, Marquis d'Eschoisy.

Le Sénéchal de Saintonge, M. N.

Le Sénéchal d'Angoumois, M. de Charval.

Gouverneurs des principales Places de ce Gouvernement.

Saintes. *Gouverneur*, M. le Duc d'Uzès, & M. le Comte de Crussol son fils en survivance. *Lieutenant de Roy*, M. Lambert, ci-devant Capitaine de l'Equipage des Levrettes du Roy. *Major*, M. de Crouzillac, ci-devant Exempt des Gardes du Corps, Ch. L.

S. Jean d'Angely. *Commandant*, M. de la Fargue.

Angoulême. *Gouverneur*, M. le Duc d'Uzès, & M. son fils en survivance. *Lieutenant de Roy*, M. de Villognon. *Major* du Château, M. de Beaumont.

Coignac.

Coignac. *Gouverneur*, M. d'Aidie, Comte de Rions, Colonel du Regiment Dauphin, Dragons, premier Ecuyer de feuë Mad. Duchesse de Berry.

XIII. LE PAYS D'AUNIS, LA ROCHELLE, BROÜAGE, ISLES DE RÉ, D'OLERON, ET AUTRES ADJACENTES.

Gouverneur, M. le Marêchal de Matignon, & en survivance, M. le Comte de Gacé son fils, Marêchal de Camp, Ch. L.

Lieutenant General, & Commandant des Tours & de la Chaîne du Havre de la Rochelle, M. de Guiri, ci-devant Enseigne des Gardes du Corps, Ch. L. *Lieutenant de Roi*, M. le Marquis de Vieux-pont, Lieutenant General des Armées du Roy, Gouverneur de Charlemont, Ch. L.

Le Grand *Sénéchal* de la Rochelle, M. le Comte de Clisson.

La Rochelle. *Gouverneur*, M. le Marêchal de Matignon. *Commandant*, M. de S. Maurice, Brigadier. *Lieutenant de Roy*, M. de Nocey, Brigadier & Com. L. *Major*, M. Puget. *Aide-Major*, M. de Mascaron. *Capitaine des Portes*, M. Vigier de Faronis, ci-devant Sergent aux Gardes.

Tours & Chaîne du Havre de la Rochelle. *Commandant*, M. de Guiry.

Isle d'Aix, près la Rochelle. *Commandant*, M. de Figaret, Ch. L.

Rochefort. *Gouverneur*, M. de Morlaix.

Broüage. *Gouverneur*, M. le Marquis de Vins, Lieutenant General des Armées du Roy, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. de la Chauverie, Ch. L. *Major*, M. de la Garenne-S. Jacques. *Aide-Major*, M. de Mirabel, Ch. L.

Le Fort de Chapus. *Commandant*, M. de Tartas.

L'Isle, Ville & Citadelle d'Oleron. *Gouverneur*, M. de Beauverger, Comte de Montgon, Marêchal de Camp, Commandeur de l'Ordre de S. Loüis, ci-devant Capitaine des Grenadiers au Regiment des Gardes, Ch. L. *Commandant*, M. Bombelles, Brigadier, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. de Sentis. *Major*, M. de Villefavar *Aide-Major & Capitaine des Portes*, M. de Barrault.

L'Isle de Ré. *Gouverneur*, M. Hoüel, Marêchal de Camp, ci-devant Capitaine aux Gardes, Ch. L. *Lieutenant de Roy* au Fort S. Martin, M. Coulet, ci-devant Lieutenant de Roy à la Guade-

loupe. *Major*, M. Becelles-des Chapelles. *Aide-Major*, M. Daubuffon. *Lieutenant de Roy* à la Citadelle, M. de Guigneville, Ch. L. *Major*, M. Moullard, Ch. L. *Aide-Major*, M. Thielet. *Capitaine des Portes*, M. Pechard.

Le Fort de la Prée. *Commandant*, M. Léautaud, Ch. L.

XIV. LE POITOU.

M. le Prince de Conty, Prince du Sang, Chevalier des Ordres du Roy, *Gouverneur* du haut & bas Poitou, Loudunois, Châtelraudois.

Lieutenant General au haut Poitou, Châtelraudois & Loudunois, M. de S. Georges, Marquis de Vérac, Marêchal de Camp, Ch. L.

Lieutenant General au bas Poitou, M. Thibault, Marquis de la Carte.

Deux *Lieutenans de Roy* au haut Poitou, où sont Châtelraud, Loudun & partie du Siege de Mommorillon, M. de la Coste-Messeliere. A Poitiers, Lusignan, & au reste du haut Poitou, M. Séraphin Rioult-Doüilly, Sr de Curzay.

Deux autres *Lieutenans de Roi*, au bas Poitou, où sont Mauléon, & les Sables, M. René Saguier, Sr de Lui-

gné ; à Fontenay, & au reste du bas Poitou, M. Armand-François du Vergier, Marquis de la Roche-Jacquelin.

Le *Sénéchal* de Poitou à Poitiers, & Siege Roïal de Niort, M. Séraphin Beufvier, Marquis de Palliniers. Il est aussi Gouverneur du Château de Poitiers.

Le *Sénéchal* de Poitou à Châtelleraud, M. Jean Fumée.

Le *Sénéchal* de Poitou à Sivray, & Siege Roïal de S. Maixant, M. Rousseau-de la Parisiere.

Dans le haut Poitou sont,

La Ville & Château de Loudun, & Païs Loudunois. *Gouverneur*, M. le Marquis de Dreux, Grand Maître des Cérémonies, Lieutenant General des Armées du Roy, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. Robuste, Sr du Petit Tourré.

Châtelleraud. *Gouverneur*, M. Segu-ret-de Lussan, Chevalier de S. Lazare. Il joüit, outre ses appointemens, de ceux de Major.

Poitiers. *Gouverneur & Lieutenant General*, M. le Marquis de la Bretêche, Ch. L.

Capitaine du Château, M. Paul-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, Duc de Châtillon, aussi Sénéchal d

Poitou, & Brigadier d'Armée.

Lusignan. *Gouverneur*, M. Jean-Gabriel Lévêque-de Bois-Groliers.

S. Maixant. *Gouverneur*, M. le Duc de Mazarin.

Niort. *Gouverneur*, M. le Marquis de Vilaine, Lieutenant General des Armées du Roy, Ch. L. *Commandant*, M. de Préville.

Au bas Poitou.

Fontenay-le-Comte. *Gouverneur*, M. le Chevalier de la Vieuville, Guidon de Gendarmerie. *Major*, M. le Comte de la Vieuville son frere, Mestre de Camp réformé d'Infanterie.

Château de la Chaume. *Gouverneur*, M. de Royant. *Commandant*, M. de la 'all-Lezardieres.

XV. BRETAGNE.

Le *Gouverneur* de la haute & basse Bretagne, M. le Comte de Toulouse, Amiral de France, Chevalier des Ordres du Roy & de la Toison d'Or, Lieutenant General des Armées du Roy.

Lieutenant General en Bretagne, à la reserve du Comté Nantois, M. le Comte de Châteaurenault.

Lieutenant de Roy en la haute Bretagne, dans l'étenduë des Diocéses de Ren-

nes, de Dol, de S. Malo, & de Vannes, M. le Comte de Volvire, ci-devant Soû-Lieutenant des Gendarmes de la Garde.

Lieutenant de Roi en basse Bretagne, dans l'étenduë des Diocéses de S. Brieu, de Treguier, de S. Paul de Leon, & de Quimper ou Cornoüaille, M. N...

Lieutenant General au Comté Nantois, Ville & Château de Nantes. M. le Maréchal d'Estrées. L'étenduë de sa Jurisdiction est dans le Diocese de Nantes.

Lieutenant de Roi dans l'étenduë de l'Evêché & Comté Nantois, M. Colbert, Comte de Croissy, Lieutenant General des Armées du Roy, Ch. L.

Gouverneurs particuliers.

Dans la Lieutenance de la haute Bretagne.

Fougeres. *Gouverneur*, M. de Romilley, Marquis de la Chenelaye, Mestre de Camp d'un Regiment de son nom, Infanterie, & Brigadier.

Vitré. *Gouverneur*, M. le Duc de la Tremoille.

Rennes. *Gouverneur*, M. le Marquis de la Hautonniere. *Lieutenant de Roi*, M. de Coëtlogon.

Ville & Château de S. Malo, & Tour de Solidor, Forts des petit & grand Bé, de l'Isle Erbours, de Cesombre, de la Conchée, de la Varde ou Arboulé, & de Lislette. *Gouverneur*, M. le Marquis de Coëtquen, Lieutenant General des Armées du Roy, Ch. L. & M. le Comte de Combourg son fils, Mestre de Camp de Cavalerie, en survivance. *Lieutenant de Roy*, M. de Vauborel. *Major* du Château, M. du Coudray.

Fort de Latthe. *Commandant*, M. de Vaucelles, Ch. L.

Cathais. *Gouverneur*, M. de la Haye-S. Hilaire.

Lannion. *Gouverneur*, M. de Boileve-du Planty, Brigadier de Cavalerie, Aide-Major des Gardes du Roy, Ch. L.

Fort & Isle des Ebyens, M. le Comte de Pontbriand.

Ploermel. *Gouverneur*, M. de Volvire, Marquis du Bois de la Roche.

Ville & Château de Dinan. *Gouverneur*, M. le Comte de la Bretonniere, Marêchal de Camp, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. de Meaux.

Hennebon. *Gouverneur*, M. le Duc de Mazarin.

Vannes. *Gouverneur*, M. le Comte de

Lannion, Marêchal de Camp, Ch. L.

Redon. *Gouverneur*, M. le Marquis de Coësdelet.

Port-Loüis de Blavet. *Gouverneur*, M. le Duc de Mazarin. *Lieutenant de Roy*, M. Barrere, Ch. L. *Major*, M. de la Garde.

La Presqu'Isle de Ruis, & Château de Sucino. *Gouverneur*, M. le Marquis du Cambout.

Belle-Isle & sa Citadelle. *Gouverneur*, M. de Longecombe, Marquis de Thouy, Lieutenant General, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. d'Alboin, Ch. L. *Major*, M. Perrault, Ch. L. *Aide-Major*, & *Capitaine des Portes*, N.

Dans la Lieutenance de la basse Bretagne.

Quimpercorentin. *Gouverneur*, M. le Comte de Kercado, Lieutenant General des Armées du Roy, Ch. L.

Concarneau. *Gouverneur*, M. de Jossaud, Commandant du second Bataillon du Regiment de Blaisois, Ch. L.

Quimperlay. *Gouverneur*, M. le Duc de Mazarin.

Ville & Château de Brest, & Isle d'Oisant. *Gouverneur*, M. de Monetnay, Marquis de Chazeron, Enseigne des Gardes du Corps, Ch. L. *Commandant*,

M. de la Reinterie, Brigadier d'Armée, Ch. L. *Lieutenant de Roi*, M. de Cintré. *Major*, M. de Longray, Ch. L. *Aide-Major, & Capitaine des Portes*, N.

Morlaix. *Gouverneur*, M. le Comte de Coëtenfao, Brigadier, Major General de la Gendarmerie, Ch. L.

Le Fort & Château du Torro. *Gouverneur*, M. le Marquis de Goëſbriant, Lieutenant General des Armées du Roy, Chevalier de ſes Ordres, Gouverneur de Verdun.

S. Brieu. *Gouverneur*, M. le Comte de la Riviere.

Guinguamp. *Gouverneur*, M. Iſſarn-de Villefort.

Dans la Lieutenance du Comté Nantois.

Ville & Château de Nantes. *Gouverneur*, M. le Marêchal d'Eſtrées. *Lieutenant de Roy* au Château, M. de Menou, Ch. L. *Major*, M. de Cheviré. *Aide-Major*, M. du Clos.

Pilmil. *Gouverneur*, M. le Marêchal d'Eſtrées. *Commandant*, M. Danvaux.

Villes & Châteaux de Guerande & du Croiſic. *Gouverneur*, M. Iſſarn-de Villefort-d'Auxy, Gentilhomme de la Manche du Roy.

Il y a encore quelques autres Gouver-

neurs dans cette Province ; la plûpart des Villes en ayant de particuliers.

Dans la Province de Bretagne, il n'y a ni Baillis, ni Sénéhaux pour commander dans la Noblesse, comme les autres Provinces : mais dautant qu'elle est fort grande, & la Noblesse nombreuse, elle est divisée en huit Regimens de Noblesse, de dix Compagnies de Gentilshommes chacune, dont les Officiers sont par élection, à la reserve des Colonels pourvûs par le Roy, & qui sont Gens qualifiez du Païs.

Colonel du Regiment de Noblesse de l'Evêché de Rennes, M.

Colonel du Regiment de Nantes, M. de la Blottiere.

Colonel du Regiment de Vannes, M. le Comte de Lannion, Marêchal de Camp, Gouverneur de Vannes, Ch. L.

Colonel du Regiment de S. Malo & Dol, M.

Colonel du Regiment de S. Brieu, M. le Marquis de la Riviere.

Colonel du Regiment de Treguier, M. le Marquis de Loemaria.

Colonel du Regiment de Leon, M. le Marquis de Brezal.

Colonel du Regiment de Quimper, ou Cornoüaille, M.

XVI. NORMANDIE.

Gouverneur. M. le Duc de Luxembourg, Pair de France, Lieutenant General des Armées du Roy, Ch. L. & M. le Duc de Montmorency son fils en survivance.

Lieutenant General dans la haute Normandie, M. le Marquis d'Harcourt-Beuvron.

Lieutenant General dans la basse Normandie, M. le Comte de Matignon, Chevalier des Ordres du Roy, aussi Gouverneur de Saint Lo & de Cherbourg; & M. le Duc de Valentinois son fils en survivance.

Il y a encore en chacun des sept Bailliages de Normandie, un Lieutenant de Roy. Ils sont de creation bien plus ancienne que ceux des autres Provinces, qui n'ont été créez qu'en 1692.

Dans la haute Normandie,

1. Au Bailliage de Caux. *Lieutenant de Roy*, M. Potier-de Gesvres, Chevalier de Malte, Gouverneur du Pont-Audemer.

Caudebec. *Gouverneur*, M. Jean-François de Montfort.

Ville & Citadelle de Dieppe, & Fort de Polet. *Gouverneur*, M. le Marquis de

Maneville, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. de la Fontaine-Solare, Comte de la Boiſſiere, & M. de la Boiſſiere ſon pere en ſurvivance, Ch. L. *Major*, M. de Mornay, Sr Ponchon, Ch. L. *Aide-Major & Capitaine des Portes*, M. Léart.

Ville, Château & Comté d'Eu. *Gouverneur*, M. le Comte de Lannoy.

2. Au Bailliage de Roüen. *Lieutenant de Roy*, M. le Chevalier de Geſvres.

Honfleur. *Gouverneur*, M. de Matarel. *Lieutenant de Roy*, M. Vaultier-de Vollaville. *Capitaine des Portes*, M. de Sainte Marie-de Garcelles.

Pont-Audemer. *Gouverneur*, M. le Chevalier de Geſvres.

Roüen. *Gouverneur*, M. le Duc de Luxembourg. *Major*, M. de Choiſy.

Le vieux Palais de Roüen. *Gouverneur*, M. le Marquis d'Harcourt-Beuvron. *Commandant*, M. de la Courtade. *Major*, M. de Choiſy.

Bailli de Roüen, M. le Duc de Luxembourg.

Le Pont de l'Arche. *Gouverneur*, M. d'Avignon, Lieutenant General des Armées du Roy, & en ſurvivance, M. du Campet, Comte de Saujon, Enſeigne & Aide-Major des Gardes du Corps dans la

Compagnie de Villeroy, Lieutenant de Roy en Guyenne, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. Bouchard-des Plassons, Capitaine du Château & Duché de Ramboüillet, & M. Bouchard-des Plassons son neveu en survivance, Ch. L.

3. Au Bailliage de Gisors. *Lieutenant de Roy*, M. de Foüilleuse, Marquis de Flavacourt.

Gisors. *Gouverneur*, M. le Marquis de Flavacourt.

Vernon, M. Fouquet, Marquis de Belle-Isle, Maréchal de Camp.

4. Bailliage d'Evreux. *Lieutenant de Roy*, M. Provost, Sr de S. Julien.

5. Au Bailliage d'Alençon. *Lieutenant de Roy*, M. le Marquis de l'Aigle, Brigadier d'Infanterie, Ch. L. & le Comte de l'Aigle son fils en survivance.

Dans la basse Normandie.

6. Au Bailliage de Caën. *Lieutenant de Roy*, M. d'Argouges, Comte de Grateau. Le Marquis son pere exerce sa vie durant.

Caën. *Gouverneur* de la Ville & du Château, M. de Franquetot, Com e de Coigny, & en survivance M. le Marquis de Coigny son pere, Colonel General des Dragons de France, Lieutenant General des Armées du Roy, Ch

L. *Lieutenant de Roy*, M. de Mathan. *Major*, M. Ayrault-de la Taillié. *Capitaine des Portes*, M. Gauffy-de Saint Nolasque.

Verneüil. *Gouverneur*, M. le Marquis de l'Aigle.

Le *Bailli* de Caën, M. de Franquetot, Marquis de Coigny.

Falaise. *Gouverneur*, M. Morel, Comte d'Aubigny.

Argentan. *Gouverneur*, M. de Rouxel, Marquis de Grancey.

Alençon. *Gouverneur*, M. de la Surlere, ci-devant Cornette de la seconde Compagnie des Mousquetaires, Ch. L. *Bailli*, M. le Marquis de la Brissoliere.

7. Au Bailliage de Coutances. *Lieutenant de Roy*, M. de Carbonel, Comte de Canisy, Brigadier des Armées du Roy.

Cherbourg. *Gouverneur*, M. le Comte de Matignon, aussi Lieutenant General de la basse Normandie. *Lieutenant de Roy*, M. le Marquis de Fontenay.

Le *Bailli* de Côtentin, M. du Chemin-de la Tour, Commandant de Saint Lo, en fait les fonctions, par commission du Roy du 2. Juillet 1718.

Valogne. *Gouverneur*, M. Morel de Coucy.

Ville & Château de Carentan & du Pont d'Ouvre. *Gouverneur*, M. le Marquis de Longaunay.

Saint Lo. *Gouverneur*, M. le Comte de Matignon. *Commandant*, M. du Chemin, Sr de la Tour, de Bahais, &c. aussi Lieutenant General d'Epée du Bailli de Côtentin au Siege de S. Lo, Chevalier de S. Michel & de S. Lazare, ancien Colonel de Milices, Infanterie.

Commandant en leur absence, M. de Mesnil-Durand, Chevalier de Saint Lazare.

Coutance. *Gouverneur*, M. Bloüin, aussi Gouverneur de Versailles.

Grandville. *Gouverneur*, M. le Comte de Matignon.

Avranches. *Gouverneur*, M. Carbonel, Comte de Canisy, Brigadier de Cavalerie, Ch. L.

Le Mont S. Michel : l'Abbé & *Gouverneur*, M. de Broglio.

La Hogue. *Commandant*, M. de Montaigu.

Bellesme. *Gouverneur*, M. des Fugerest.

XVII. LE GOUVERNEMENT DU HAVRE DE GRACE,

Comprend la partie la plus occidentale du Païs de Caux dans la haute Normandie, dont pourtant il ne dépend que pour le Gouvernement Ecclesiastique & civil, mais nullement pour le militaire.

Le Havre de Grace. *Gouverneur & Lieutenant General* de la Ville & Citadelle du Havre de Grave, M. de Beauvilliers, Duc de S. Aignan, Pair de France.

Lieutenant de Roy au Gouvernement du Havre de Grace, M. de Ricoüart, ci-devant Intendant des Isles & Terre-Ferme de l'Amerique.

Lieutenant de Roy des Ville & Citadelle, M. de la Grange, ci-devant Lieutenant-Colonel du Regiment de Normandie, Ch. L. *Major* des Ville & Citadelle, M. Guillard-de la Vacherie, ci-devant Chambellan de feu M. le Duc de Berry, & auparavant Capitaine au Regiment du Roy, Infanterie, Ch. L. *Aide-Major* à la Ville, M. Parjan. *Capitaine des Portes*, M. Chantoiseau. *Ayde-Major* à la Citadelle, M. du Plessis.

La Tour du Havre. *Commandant*, M. de Varannes.

Montiviliers, M. le Duc de S. Aignan.

Harfleur, M. le Duc de S. Aignan.

Fécamp. *Gouverneur*, M. de Fresne, Major de la Ville de Lyon, ci-devant Lieutenant de Roy de Guyenne, dans l'Agenois & Bazadois, Capitaine des Gardes de M. le Marêchal de Villeroy, Ch. L. & son fils en survivance. *Lieutenant de Roy*, N. . . Quand ces postes sont vacquans, l'Abbé de Fécamp présente au Roy trois sujets, pour chacun d'iceux, & Sa Majesté choisit. Leurs appointemens sont payez sur la Mense Abbatiale.

XVIII. LE MAINE, LE PERCHE, ET LE PAÏS DE LAVAL.

Gouverneur, M. Anne-Claude de Bullion, Marquis de Fervaques, Marêchal de Camp, Lieutenant de Roy de l'Orleanois, Ch. L.

Lieutenant General, M. de Froulay, Comte de Tessé, Lieutenant General des Armées du Roy, Ch. L.

Lieutenant de Roy au Païs du Maine, M. Deschiens-de Ressons, Brigadier d'Armée, Lieutenant General de l'Ar-

tillerie, Com. L. *Lieutenant de Roy* au Païs du Perche, N.

Sénéchal, M. de Maridort.

Le Perche Goüet est du Gouvernement d'Orleanois, & le Thimerais, qui est aussi du Perche, fait partie du Gouvernement de l'Isle de France.

Le Mans. *Gouverneur*, M. de Bullion, Marquis de Fervaques. *Major*, M. Beigneux-de Courcival.

Mayenne, Duché & Ville de la Province du Maine. *Gouverneur*, M. des Champs.

Lavil, Païs & Ville de la Province du Maine. *Gouverneur*, M. le Duc de la Tremoille.

Château du Loir. *Gouverneur de la Ville & Château*, M. le Marquis de Chapiseau, ci-devant Enseigne des Gardes du Corps, Ch. L.

Mortagne. *Gouverneur*, M. Abot-du Bouchet, Grand Bailly du Perche, & M. le Marquis de Boisfévrier en survivance de ces deux Postes.

XIX. LE GOUVERNEMENT D'ORLEANOIS.

Il comprend la Beauce particuliere, ou le Païs Chartrain, l'Orleanois, avec le Païs de Sologne, la plus grande partie du Gâtinois, le Blaisois, le Vendô-

mois, le Dunois, & le Perche-Goüet.

Gouverneur, M. le Duc d'Antin, Pair de France, Lieutenant General des Armées du Roy, Lieutenant General en Alsace, Gouverneur d'Amboise, Surintendant des Bâtimens du Roy, Ch. L. & M. le Marquis de Gondrin son petit-fils en survivance.

Lieutenant General au Païs Chartrain, & partie du Gâtinois, M. de Brizay, Comte de Denonville, ci-devant Colonel du Regiment Royal.

Lieutenant de Roy, M. Anne-Claude de Bullion, Marquis de Fervaques, Marêchal de Camp, Gouverneur du Païs du Maine & du Perche, Ch. L. *Bailli* de Chartres, M. de Servin.

Lieutenant de Roy à Gien, Montargis, Gâtinois & Puisay, M. le Comte de Quincy.

Cette Lieutenance comprend la plus grande partie de la Province de Gâtinois, & à laquelle on peut donner le nom de Gâtinois Orleanois, pour la distinguer du Gâtinois François, qui est du Gouvernement General de l'Isle de France, & dont il a été parlé ci-dessus, page 135.

Lieutenant General d'Orleanois, Païs & Duchez d'Orleans, Dunois & Ven-

dômois, où sont Orleans, Beaugency, Etampes, M. du Deffand, Marquis de la Lande, Lieutenant General des Armées du Roy. *Lieutenant de Roy*, M. Dupuy-d'Igny. *Bailli* d'Orleans, M. Jacques de Meulle, Sr de la Source.

Lieutenant General au Païs Blaisois, M. Johanne, Marquis de Saumery, ci-devant premier Maître d'Hôtel de feuë Mad. la Duchesse de Berry.

Bailli de Blois, M. le Comte de Saumery, Gouverneur de Chambort.

Au Vendômois. *Lieutenant de Roy*, M. de Thibergeau.

Concierge du Château de Vendôme, M. François Day-de la Chapelle.

Orleans. *Gouverneur*, M. le Duc d'Antin.

Beaugency. *Gouverneur*, M. Gédoyn.

Montargis. *Gouverneur & Capitaine*, M. Wendt, Ecuyer ordinaire de Madame. *Concierge du Château*, Nicolas Constantin, Valet de Chambre de M. le Duc d'Orleans.

Gien. *Capitaine, Gouverneur & Bailli*, M. le Duc de Sully, Pair de France, qui joüit aussi des appointemens du *Lieutenant de Roy* & du *Major*.

Gergeau. *Gouverneur*, M. le Mar-

quis de la Vrilliere, Secretaire d'Etat, &c.

Bailli & Capitaine de la Ville de Chartres, M. Joseph-Jean-Baptiste Fleuriau, Sr d'Armenonville, Garde des Sceaux de France, & son fils en survivance, Charles-Jean-Baptiste Fleuriau, Comte de Morville, Secretaire d'Etat, Grand-Croix, & Secretaire de l'Ordre de S. Loüis.

XX. LE NIVERNOIS.

Gouverneur, M. le Duc de Nevers, Pair de France.

Lieutenant General, M. le Marquis de Vieubourg.

Bailli de S. Pierre-le-Moutier, M. Foullé-de Martangis, Maître des Requêtes.

Lieutenant de Roy, M. le Marquis de Pracontal, Sou-Lieutenant des Chevaux-Légers de la Garde.

Nevers. *Gouverneur*, M. le Duc de Nevers.

XXI. LE BOURBONNOIS.

Gouverneur & Sénéchal, M. de la Baume-le Blanc, Marquis de la Valliere, Lieutenant General des Armées du Roy, Ch. L. ci-devant Mestre de

Camp General de la Cavalerie.

Lieutenant General, M. le Marquis de Levis, Lieutenant General des Armées du Roy, Gouverneur de Mezieres, & Commandant en Franche-Comté, Ch. L.

Lieutenant de Roy à Moulins, & au Païs entre la Loire & l'Allier, M. Guillard de la Mothe.

Lieutenant de Roy à Bourbon, à Montluçon, & au Païs à la gauche de l'Allier, M. Raimond-de Marcetz.

Moulins, Ville Capitale du Bourbonnois, sur la riviere d'Allier. *Gouverneur*, M. le Marquis de la Valiere.

Bourbon l'Archambaud. *Gouverneur*, M. le Marquis de la Valiere.

XXII. LYONNOIS, FORETS ET BEAUJOLOIS.

Gouverneur, M. le Maréchal de Villeroy. *Voïez* aux Ducs & Pairs de France, Tome III. page 169.

Lieutenant General au Gouvernement de Lyonnois, Forêts & Beaujolois, M. le Duc de Villeroy, Capitaine des Gardes du Corps, Lieutenant General des Armées du Roy, Ch. L. Gouverneur de Lyon en survivance, M. le Duc de

Retz, Pair de France, son fils, a la survivance de la Lieutenance Generale de ces Provinces, & celle du Gouvernement.

Lieutenant de Roy de Lyonnois & Beaujolois, M. le Marquis d'Alincourt, second fils de M. le Duc de Villeroy.

Commandant dans le Gouvernement de Lyonnois, M. de Châteauneuf, Marquis de Rochebonne.

Commandant dans la Ville de Lyon, M. le Prevôt des Marchands.

Lieutenant de Roy de Forêts, M. Gilbert d'Hostun-de Gadagne, Comte de Verdun, Gouverneur de Montbrison, & Commandant en Forêts.

Sénéchal de Lyon, M. Pierre de Masso, Sr de la Ferriere.

Bailli de S. Estienne en Forêts, M. le Marquis d'Urfé.

Bailli de Beaujolois, M. le Camus, Sr d'Arginy.

Lyon. *Major* de la Ville, M. de Fresne, Gouverneur de Fécamp en Normanmandie, Capitaine des Gardes de M. le Marêchal de Villeroy, Ch. L. *Capitaine des Portes*, M. Ferus.

Le Château de Pierre-Encise. *Commandant*, M. de Fresne-de Champigny, Ch. L.

M. de Barcos-des Plantys, Brigadier

& Colonel réformé d'Infanterie, est *Capitaine* de la Compagnie du Regiment Lyonnois, entretenuë à Lyon, de laquelle le Sr d'Afau est *Lieutenant*.

XXIII. AUVERGNE.

Gouverneur, M. le Duc de Boüillon & d'Albret, Grand Chambellan & Pair de France.

Deux *Lieutenans Generaux*. Dans la haute Auvergne, M. de Robert, Marquis de Lignerac, Brigadier d'Infanterie, & le Comte de Lignerac son fils en survivance. Dans la basse Auvergne, M. de Montaigu-Bouzols, Vicomte de Beaune, Lieutenant General des Armées du Roy, Ch. L.

Lieutenant de Roy dans la haute Auvergne, M. d'Escoraille, Marquis de Roussille.

Lieutenant de Roi dans la basse Auvergne, M. le Marquis de Quincy.

Sénéchal de Riom, M. le Marquis d'Apchon.

Sénéchal de Clermont, M. le Marquis de Canillac, Capitaine-Lieutenant de la seconde Compagnie des Mousquetaires, Lieutenant General des Armées du Roy, Gouverneur d'Amiens, Ch. L.

Cusset, M. le Duc de Boüillon.

Usson.

Usson. *Châtelain* de cette Châtellenie, M. de Montaigu, Vicomte de Beaune-de Bouzols, Lieutenant General des Armées du Roy, Ch. L.

Bailli d'Aurillac, M. le Marquis de S. Projet.

XXIV. LE LIMOSIN.

Gouverneur du haut & bas Limosin, M. le Duc de Fitz-James, & M. le Marêchal de Berwick son pere en survivance.

Lieutenant General, M. le Comte d'Escars.

Lieutenant de Roi au haut Limosin, N. . .

Lieutenant de Roi au bas Limosin, M. le Marquis de Soudeilles.

Sénéchal du Limosin, M. le Marquis do Saillant, Vicomte de Combourg.

Limoges. *Gouverneur*, M. de Nyert, premier Valet de Chambre du Roy.

Tulles. *Gouverneur*, M. le Marquis de la Tour-de Murat.

XXV. LA MARCHE, HAUTE ET BASSE.

Gouverneur, M. Foucault, Marquis de S. Germain-Beaupré, Brigadier d'Armée.

Lieutenant General, M. le Marquis de Maslaurens.

Lieutenant de Roi dans la haute Marche, M. de Marolles, Sr de Rocheplatte & de Greves, Mestre de Camp de Cavalerie, Major des Gardes du Corps de Monsieur le Duc d'Orleans, Ch. L.

Lieutenant de Roi dans la basse Marche, M. Brachet, Comte de la Gorze, & son fils en survivance.

Sénéchal du Guéret, M. de Lépau.

Sénéchal du Dorat, M. de Sainte Faire.

XXVI. LE BERRY.

Gouverneur & Grand Bailli de Berry, M. le Marquis d'Arpajon, Lieutenant General des Armées du Roy, Chevalier de S. Loüis & de la Toison d'Or.

Lieutenant General & Sénéchal du haut & bas Berry, M. le Comte de Cluis, Marquis de Gaucourt.

Lieutenant de Roi de Berry, M. Antoine de Rancher de Tremmont.

Bourges. *Gouverneur* de la Ville & de la Tour de Bourges, M. le Marquis d'Arpajon.

Issoudun. *Gouverneur*, M. le Marquis d'Arpajon. *Lieutenant de Roi*, M. de

Chanteloup. *Major*, M. Heurtault-de Baigneux.

Graçay. *Gouverneur*, M. Heurtault-de Meroles, Chevalier de S. Lazare, cidevant Gentilhomme de la Chambre de feu M. le Duc de Berry.

Vierzon. *Gouverneur*, M. Heurtault-de Meroles.

XXVII. TOURAINE.

Gouverneur, M. Charles de Bourbon, Comte de Charolois, Prince du Sang, aussi Gouverneur de la Ville & Château de Tours.

Lieutenant General, M. le Comte de Razilly.

Lieutenant de Roy, M. de Crestor.

Bailli de Tours & Chinon, M. le Marquis de Givry.

Château du Plessis-lés-Tours. *Gouverneur*, M. le Marquis de Vassé.

Gouverneur de Loches, M. le Duc de S. Aignan, Pair de France.

Amboise. *Gouverneur*, *Bailli* de la Ville & Château, M. le Duc d'Antin, Pair de France. *Lieutenant de Roy*, M. le Chevalier de la Valiere.

XXVIII. ANJOU.

Gouverneur du Païs d'Anjou, Ville & Château d'Angers, & du Pont de Sé,

M de Lorraine, Prince de Lambesc, Mestre de Camp de Cavalerie, & Brigadier d'Armée. Il a 300000. livres de retenuë sur son Gouvernement.

Lieutenant General, M. Fouquet, Marquis de la Varenne.

Lieutenant de Roy en Anjou, M. Jean-Claude de Beaumont-d'Autichamp.

Sénéchal, M.

Château d'Angers, sous M. le Prince de Lambesc. *Lieutenant de Roy*, M. d'Autichamp-de Miribel. *Major*, M. Avril-de la Paqueraye.

Pont de Sé, M. le Prince de Lambesc. *Lieutenant de Roy*, M. Gouyon-de Vaux, Ecuyer du Roy en sa grande Ecurie.

Beaufort en Vallée. *Gouverneur*, M. de Contade, Lieutenant General, Major du Regiment des Gardes, & son fils en survivance.

La Fleche. *Gouverneur*, M. le Chevalier de Tessé, Brigadier d'Armée, Colonel du Regiment de Champagne.

Château-Gontier. *Gouverneur*, M. de Bailleul.

Baugé. *Gouverneur*, M. de Saint Offange.

XXIX. LE SAUMUROIS.

Ce Gouvernement comprend partie de la Province d'Anjou, aux environs de Saumur, dessus & au midi de la Loire, avec le Païs de Mirebalais dans le haut Poitou. *Gouverneur*, M. le Comte d'Aubigné, Marêchal de Camp, Ch. L.

Lieutenant General, M. Fouquet, Marquis de la Varenne. *Lieutenant de Roy*, M. d'Andigné.

Saumur, M. le Comte d'Aubigné. *Lieutenant de Roy*, M. Dassy-de Gaucourt, Ch. L. *Major*, M. Cany.

Richelieu.

Mirebeau.

XXX. FLANDRE FRANÇOISE.

M. le Duc de Boufflers, *Gouverneur* de Flandre, du Hainaut, & de Lille.

Lieutenant General, M. de Montmorency-Luxembourg, Prince de Tingry, Lieutenant General des Armées du Roy, Gouverneur de Valenciennes, Ch. L.

Lieutenans de Roy dans la Flandre Françoise.

Au Cambresis, à Bouchain, au Païs

d'Ostrevent, au Quesnoy, M. Charles le Sart-de Prémont.

Au Païs d'entre Sambre & Meuse, M le Marquis de Bouzie.

Au Païs d'entre l'Escaut & la Meuse, comprenant Condé, S. Amand, Maubeuge, Charlemont, Givet, Avênes, Philippeville, Landrecies, Valenciennes & leurs dépendances.

M. Bernard, Marquis de Prez, Baron de la Queuë, Mestre de Camp de Cavalerie, ci devant Exempt des Gardes du Roy, Ch. L.

Le Gouvernement de la Flandre Françoise, contient les Villes ci-dessous.

Dans le Comté de Flandres.

Bergue S. Vinox. *Gouverneur*, M. le Comte de la Mothe-Houdancourt, Lieutenant General des Armées du Roy, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. de Beaumont, Brigadier d'Armée, Ch. L. *Major*, M. de Ricous, Ch. L. *Aide-Major*, M. . . . . *Capitaine des Portes*, M. d'Aubanton.

Le Fort S. François de Bergue. *Commandant*, M. de Graffin de Glatigny, Ch. L. *Major*, M. de la Chaume.

Lille. *Gouverneur*, *Chef & Souverain Bailli*, M. le Duc de Boufflers. *Commandant*, M. des Moulins, Comte de l'Isle,

Lieutenant General des Armées du Roy, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. de la Mothe, Brigadier d'Armée, Ch. L. *Major*, M. d'Argout, Ch. L. *Aides-Major*, M. des Friches, Ch. L. M. de Forville, Ch. L. M. de Beauvilliers, Ch. L. *Capitaines des Portes*, M. de la Ferté Hennequin, M. du Hoga Barbazan. *Gouverneur* de la Citadelle, M. de l'Abadie, Lieutenant General des Armées du Roy, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. de Raousset, Chevalier de Malte. *Major*, M. Dapchin, Ch. L. *Aide-Major*, M. le Marchand, Ch. L. *Capitaine des Portes*, M. de Montet. *Commandant* du Fort S. Sauveur, M. Bonnet, & M. d'Arnoult, Ch. L. en survivance. *Aide-Major*, M. de Pellaport du Fayet.

Doüay. *Gouverneur*, M. le Comte d'Estaing, Lieutenant General des Armées du Roy, & aussi Lieutenant General du Païs Messin & Verdunois, Gouverneur de Châlons, Ch. L. & le Marquis d'Estaing son fils en survivance. *Lieutenantde Roy, & Commandant*, M. de Curty, Marêchal de Camp, Ch. L. *Major*, M. de Creny, Ch. L. *Aides-Major*, M. de Curty, M de la Cour-Marêchaux, M. Chevillard, & M. de

la Gironne, en survivance. *Capitaines des Portes*, M. de S. Claude, M. Duramé, M. de la Motte. *Capitaine des Ecluses*, M. Petit.

Fort de l'Escarpe. *Gouverneur*, M. de Bussy, Marêchal de Camp, Ch. L. *Major*, M. de Castegniere, Ch. L.

Dans le Hainaut.

Bouchain. *Gouverneur*, M. le Marquis de Varennes, Lieutenant General des Armées du Roy, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. Cardon, Ch. L. *Major*, M. de Chailly, Ch. L. *Aide-Major*, M. le Chevalier Guerin-la Marche. *Capitaine des Portes*, M. de Bethumeur.

Valenciennes. *Gouverneur*, M. de Montmorency Luxembourg, Prince de Tingry, Lieutenant General des Armées du Roy Lieutenant General en Flandre, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. d'Aignan-d'Orbessan, Brigadier d'Armée, Ch. L. *Major*, M. Delpy, Ch. L. *Aides-Major*, M. Barbier, & M. de la Marque. *Capitaines des Portes*, M. de Maison-Blanche, M. de Brinville. *Gouverneur* de la Citadelle, M. de S. Just, Brigadier d'Armée, Ch. L. *Major*, M. Parere. *Aide-Major*, M. de la Coste. *Capitaine des Portes*, M. Gaury.

Condé. *Gouverneur*, M. de Chastenet-de Puysegur, Comte de Buzancy, Marêchal General des Logis des Armées du Roi, & Lieutenant General de ses Armées, Ch. L. *Commandant*, M. des Arenes, Brigadier d'Armée, Ch. L. *Lieutenant de Roi*, M. des Chasses, ci-devant Lieutenant Colonel de la Couronne, Ch. L. *Major*, M. de la Clausere, Ch. L. *Aide-Major*, M. Valbane. *Capitaine des Portes*, M. Boissac.

Redoute de Stinchelles. *Commandant* non resident, M. de Puysegur.

Maubeuge. *Gouverneur*, M. le Comte de S. Fremont, Lieutenant General des Armées du Roy, Ch. L. *Lieutenant de Roi*, M. de la Bruyere, Brigadier d'Armée, Ch. L. *Major*, M. de Mons, Ch. L. *Aides-Major*, M. du Breschet, M. de la Gorce, Ch. L. *Capitaine des Portes*, M. de la Lande.

Philippeville. *Gouverneur*, M. du Repaire, Ch. L. *Lieutenant de Roi*, M. de Biodos de Casteja, Ch. L. *Major*, M. de Lalenne, Ch. L. *Aide-Major*, M. de Beaupré. *Capitaine des Portes*, M. Dumont.

Marienbourg. *Commandant*, M. de Fiennes, ci-devant Lieutenant Colonel

du Regiment Roïal Infanterie, Ch. L. *Major*, M du Vast.

Avênes, qui n'est d'aucun Gouvernement General. *Gouverneur & Bailli d'Honneur*, M. le Comte de Broglio, Lieutenant General des Armées du Roy. *Lieutenant de Roi*, M. de Montault, Ch. L. *Major*, M. de Verdillac. *Aide-Major & Capitaine des Portes*, M. de Gelades.

Dans le Cambresis.

Cambray, Païs & Duché de Cambresis. *Gouverneur*, M. le Marêchal de Bezons, Grand-Croix de l'Ordre de S. Loüis, & M. le Marquis de Bezons son fil en survivance. *Lieutenant de Roi*, M. de Beauvais-Laurieres, Com. L. en Expectative, ci devant Lieutenant de Roy à la Citadelle de Cambray, & auparavant Capitaine dans le Regiment de Champagne, avec commission de Colonel, & Marêchal General des Logis de l'Armée. *Major*, M. Plotot, Ch. L. *Major* en second, pourvû le quinze Août 1720. à cause du Congrès qui se doit tenir à Cambray, M. de la Chaize, ci-devant Capitaine des Grenadiers au Regiment de Meuze. *Aides-Major*, M. du Verger-de Cultine, Ch. L. M.

du Corroy. *Capitaines des Portes*, M. Taſchard, M. du Deſert, Ch. L.

Citadelle de Cambray. *Gouverneur*, M. de la Forcade, Ch. L. *Lieutenant de Roi*, M. de Bonafaux, Ch. L. *Major*, M. Cornier, Ch. L. *Capitaine des Portes*, M. Boiſeleron, aïant titre d'Aide-Major.

Dans le Comté de Namur.

Charlemont. *Gouverneur*, M. le Marquis de Vieuxpont, Lieutenant General des Armées du Roy, Lieutenant de Roy du Païs d'Aunis, Ch. L. *Lieutenant de Roi*, M. de la Bretonniere, Ch L. *Major*, M. du Tronchot. *Aide-Major*, M. du Pleſſis. *Capitaine des Portes*, M. Caſeneuve, avec titre d'Aide-Major.

Givet. *Commandant*, M. Chaſtreix, Brigadier d'Armée, Ch. L. *Major*, M. Dargence, Ch. L. *Aide-Major & Capitaine des Portes*, M. du Guerre. Autre *Capitaine des Portes*, M. Radz.

Givet Nôtre Dame. *Major*, M. de S. Germain. *Aide-Major*, M. Pietre, Ch. L.

XXXI. DUNKERQUE.

A le rang de Gouvernement de Province, quoique la Ville ſituée ſur la côte du Comté de Flandre, ait ſes fortifications raſées, & n'ait plus d'Etat-Major.

Gouverneur, M. Rouxel, Marquis de Grancey, Lieutenant General des Armées du Roy, Ch. L. *Commandant*, M. du Châtelet, Marquis de Laumont, Lieutenant General des Armées du Roy, Ch. L. & en son absence M. Ricoüart, Comte d'Erouville, Marêchal de Camp, Ch. L.

Lieutenant de Roi au Gouvernement de Dunkerque, M. Charles-Nicolas le Nain, Colonel réformé, Ch. L.

XXXII. METS ET VERDUN.

Aux Païs & Evêchez de Mets, Toul & Verdun, & autres Places de la Province dite de la Saare & Duché de Bar. *Gouverneur*, *Lieutenant General & Commandant* dans tous ces Païs, M d'Estaing, Comte de Saillant, Lieutenant General des Armées du Roy, & Lieutenant Colonel du Regiment des Gardes, aussi Gouverneur de la Ville & Citadelle de Mets, Ch. L.

Lieutenant General au Païs Messin, M. Foëz de Château-Brehain.

Lieutenant de Roi au même Païs, N.

Lieutenant General en Verdunois, M. le Marquis d'Estaing, Lieutenant General des Armées du Roy & du Païs Mes-

ſin, Gouverneur de Châlons, Ch. L.

Ville & Citadelle de Mets. *Gouverneur*, M. le Comte de Saillant. *Lieutenant de Roy* de la Ville, M. de Periſſant, Brigadier d'Armée, Ch. L. *Major*, M. Cany, Ch. L. *Aide-Major*, M. de Bonneval de la Place, Ch. L. *Capitaines des Portes*, MM. d'Eſtemberg, & Olivier. *Meſtre de Camp* de la Garniſon, M. de Beauveau. *Lieutenant de Roy* de la Citadelle, M. de Fez, ancien Major du Regiment du Roy, Ch. L. *Soû-Lieutenant de Roy*, M. Theys, Ch. L. *Major*, M. de S. Exupery, Ch. L. *Aide-Major & Capitaine des Portes*, M. de Villeneuve.

Verdun, Ville & Citadelle. *Gouverneur*, M. le Marquis de Goëſbriand, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur du Fort & Château de Torro, Lieutenant General des Armées du Roy. *Lieutenant de Roy* dans la Ville, M. Deniſe, Ch. L. *Major*, M. d'Urſon, Ch. L. *Aide-Major & Capitaine des Portes*, M. Vigneron *Commandant* dans la Citadelle, M. d'Aſtorg-de Montbartier, Brigadier d'Armée, Ch. L. *Major*, M. Noblet.

Thionville. *Gouverneur*, M. de Leſperoux, Ch. L. *Lieutenant de Roy* M.

Lory, Ch. L. *Major*, M. Hugonis, Ch. L. *Aide-Major*, M. de la Tourelle. *Capitaine des Portes*, M. du Marque, aïant titre d'Aide-Major.

Montmédy. *Gouverneur*, M. de Vassignac, Marquis d'Imecourt, Lieutenant General des Armées du Roy, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. du Rozoir, Ch. L. *Major*, M. Robert. *Aide-Major & Capitaine des Portes*, M. de Launay.

Château de Boüillon. *Commandant*, M. de Vauguerin, Ch. L. *Major*, M. Thierry, Ch. L. *Aide-Major*, M. Frezés.

Stenay, Place rasée. *Commandant*, M. des Rozieres.

Longwy. *Gouverneur*, M. de Bohan, Marêchal de Camp, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. Libertas, Ch. L. *Major*, M. de l'Hôpital, Ch. L. *Aide-Major*, M. de la Pepiniere. *Capitaine des Portes*, M. Morant.

Sare-Loüis. *Gouverneur*, M. de la Tremoille, Prince de Talmont, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. de Montmilian, Ch. L. *Major*, M. Martel, Ch. L. *Aide-Major*, M. de l'Estang. *Capitaine des Portes*, M. du Puy.

Phalsbourg & Lauterbourg. *Gouverneur*, M. d'Ornaison, Marquis de

Chamarande, Lieutenant General des Armées du Roy, Ch. L. & en survivance, M. de Chalmazel son neveu, Brigadier d'Infanterie, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. de Mauroy, Ch. L. *Major*, M. Morin, Ch. L. *Aide-Major*, M. de Villebrun. *Capitaine des Portes*, M. de Beaucroissant.

Marsal. *Gouverneur*, M. de Riviere de la Battut, Brigadier d'Infanterie, Ch. L. *Major*, M. Trusson, Ch. L. *Aide-Major*, M. d'Arche. *Capitaine des Portes*, M. Doffay.

Château de Marville. *Capitaine*, M. de Valigny.

Rodemaker. *Commandant*, M. Abinte.

XXXIII. TOUL.

La Province, Comté & Evêché de Toul, étoit autrefois comprise dans ce que l'on nommoit alors le Gouvernement des trois Evêchez. Elle en a été séparée par la suite, & l'on en a fait un Gouvernement General, qui a rang de Gouvernement de Province.

Gouverneur & Lieutenant General au Païs Toulois, M. Verjus, Marquis de Crecy, Marêchal de Camp, Ch. L.

Lieutenant General, M. de Pas,

Comte de Feuquieres, Ch. L.

Lieutenant de Roy au même Païs, M. le Hayer de la Folaine, Maître d'Hôtel du Roy.

Toul. *Gouverneur*, M. de Biodos, Marquis de Casteja, Brigadier d'Infanterie, & Mestre de Camp du Regiment de Tournaisis, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. de la Vallée-de Pimaudan, Ch. L. *Major*, M. Joüart, Ch. L. *Aide-Major*, M. de S. Maurice. *Capitaine des Portes*, M. Colla.

XXXIV. ALSACE.

Gouverneur & Bailli, M. du Blé, Marquis d'Uxelles, Marêchal de France, Gouverneur de Strasbourg, Chevalier des Ordres du Roy.

Lieutenant General, M. le Duc d'Antin, Pair de France.

Commandant dans la Province, M. Leonor-Marie du Maine, Comte du Bourg, Lieutenant General des Armées du Roy, Chevalier de ses Ordres, Gouverneur de Beffort.

Lieutenant de Roy de la haute Alsace, M. Marest.

Landau. *Gouverneur*, M. de Gontault, Marquis de Biron, Lieutenant General

des Armées du Roi, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. de Chastenet, Brigadier d'Armée, Ch. L. *Major*, M. de Carbonnel, Ch. L. *Aide-Major*, M. de Mondion. *Capitaine des Portes*, M. Desseville.

Le Réduit de Landau. *Commandant*, M. de Léamet, Ch. L.

Licthemberg *Commandant*, M. de Pierreval, Ch. L. *Major*, M. Colommé *Aide-Major & Capitaine des Portes*, M. de Ronty.

Le Fort Loüis du Rhin. *Gouverneur*, M. Chouly de Permangle, Lieutenant General, Ch. L. *Lieutenant de Roi*, M. de Chauvigny, Ch. L. *Major*, M. Martin, Ch. L. *Aide Major*, M. de Gandeloup. *Capitaine des Portes*, M. de Gassion.

Haguenau. *Major & Commandant*, M. du Vivier, Ch. L. *Aide-Major & Capitaine des Portes*, M. Roberdeau.

Strasbourg. *Gouverneur*, M. le Maréchal d'Uxelles, Gouverneur d'Alsace, Chevalier des Ordres du Roy. *Lieutenant de Roy & Commandant*, M. de Montmirail, Brigadier d'Armée, Ch. L. *Major*, M. de Prugues, Ch. L. *Aides-Major*, M. de Lespinay, & M. d'Herbain. *Capitaines des Portes*, M. Penins,

& M. de S. Romain, ci-devant Sergens au Regiment des Gardes.

Citadelle de Strasbourg. *Commandant*, M. de Beaupuy, Brigadier d'Armée, Ch. L. *Lieutenant de Roi*, M. Tardif-d'Arnoult, Ch. L. *Major*, M. de Châteauvieux, Ch. L. *Aide-Major*, M. de Tuffonniere, Ch. L. *Capitaine des Portes*, M. des Ardens, Ch. L. Le Réduit de la Porte blanche. *Commandant*, M. de Fretteville, Ch. L. Le Réduit de la Porte d'Haguenau. *Commandant*, M. Margrin, Ch. L.

Lauterbourg. *Commandant*, M. de Pré-Robert, Ch. L. *Major*, M. de la Ville, *Capitaine des Portes*, M. Lassiez.

Scéleſtad. *Gouverneur*, M. de Contade, Major du Regiment des Gardes Françoiſes, Lieutenant General des Armées du Roy, Gran Croix de l'Ordre de S. Loüis. *Lieutenant de Roy* M. de la Motte, Ch. L. *Major*, M. de Chamlatte, Ch. L. *Aide-Major*, M. Gontier. *Capitaine des Portes*, M. de la Borde.

Colmars. *Commandant*, M. de Prasſlon, Ch. L.

Beffort. *Gouverneur*, M. Leonor-Marie du Maine, Comte du Bourg, Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant

General des Armées du Roy, Commandant en Alsace, & Directeur General de la Cavalerie. *Lieutenant de Roy*, M. de Lartigue, Ch. L. *Major*, M. de la Clos, Ch. L. *Aide-Major*, M. Gasté, Ch. L. *Capitaine des Portes*, M. des Roches. Au Château. *Aide-Major*, M. Anjorrant.

Weissembourg. *Major*, M. de Berré.

Château de Lantzcroon. *Commandant*, M. de la Charpagne, Ch. L.

Neuf Brisac. *Gouverneur*, M. le Marquis de la Lande, Lieutenant General des Armées du Roy, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. du Puget, Ch. L. *Major*, M de Panat. *Aide-Major*, M. de Pontigny. *Capitaine des Portes*, M. de Pons, ayant rang d'Aide-Major.

Fort du Mortier. *Commandant*, M. Sandras. *Major*, M. Ferrand. *Aide-Major*, M. Bailly.

Huningue. *Gouverneur*, M. Fouquet, Marquis de Belle-Isle, Marêchal de Camp, Mestre de Camp General des Dragons, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. Chevalier de Fernex, Ch. L. *Major*, M. du Bordey, Ch. L. *Aide-Major*, M. le Franc. *Capitaine des Portes*, M. Vieulaine.

Obernheim, Bourg de l'Evêché de

Wormes. *Gouverneur*, M. de Brusac; Major des Gardes du Corps, Lieutenant General des Armées du Roy, Grand-Croix de l'Ordre de S. Loüis.

La Petite Pierre. *Commandant*, M. Majan.

XXXV. LA FRANCHE-COMTE'.

Gouverneur, M. le Marêchal Duc de Tallard, Chevalier des Ordres du Roy, aussi Gouverneur de Besançon, & M. le Duc d'Hostun, Pair de France son fils, en survivance.

Commandant, M. le Marquis de Levis-Charlus, Lieutenant General des Armées du Roy, Lieutenant General en Bourbonnois, Gouverneur de Mezieres, Ch. L.

Lieutenant General, M. le Duc d'Harcourt, Pair de France.

Quatre Bailliages en Franche Comté, dans chacun desquels il y a un Lieutenant de Roy. Ce sont M. de Nyert, Marquis de Gambais, premier Valet de Chambre du Roy; M. du Puy-Vauban, fils du Lieutenant General des Armées du Roy; M. Bory, Maître des Eaux & Forêts au Département d'Orleans; N..

Les Gouverneurs particuliers au Comté de Bourgogne, sont,

1. Au Bailliage d'Amont ou de Gray. *Bailli*, M. de Nyert, premier Valet de Chambre du Roy.

Vesoul. *Gouverneur*, M. Tranchant, Sr de Navenne.

2. Au Bailliage de Besançon. *Bailli*, M. le Marquis de Montaigu.

La Ville de Besançon, maintenant Capitale de toute la Province. *Gouverneur*, M. le Marêchal Duc de Tallard. *Lieutenant de Roy*, M. du Vivier, Brigadier d'Armée, Ch. L. *Major*, M. Margimont. *Aides-Major*, M. de S. Aubin, & M. de la Tour. *Capitaines des Portes*, M. de la Bassée, & M. de Cambel.

Citadelle de Besançon. *Gouverneur*, M. d'Affy, ci-devant Capitaine aux Gardes, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. de S. Geron, Ch. L. *Major*, M. Noydan. *Aide-Major & Capitaine des Portes*, M. Cahusat. *Aide-Major* de la Contrescarpe, M. de la Fonds.

Le Fort Griffon. *Commandant*, M. des Caves. *Aide-Major*, M. de Pilles.

3. Au Bailliage du Milieu ou de Dole. *Bailli*, M. le Comte de Chiverny.

Dole. *Gouverneur*, M. de la Bastie-Verceil, Lieutenant des Gardes du Corps, Ch. L. *Major*, M. Celot,

Capitaine au Regiment de Meuse, Ch. L.

4. Au Bailliage d'Aval ou de Salins. *Bailli*, M. le Marquis de Beaufremont, Chevalier de la Toison d'or.

Salins. *Gouverneur*, M. d'Avignon, Lieutenant General des Armées du Roy, Gouverneur du Pont de l'Arche, Major de Senlis, Commandeur de l'Ordre de S. Loüis, & en survivance M. Johanne, Comte de Saumery, Lieutenant General au Gouvernement d'Orleanois. *Lieutenant de Roy*, M. de Beauvezet-Tourtour. *Major*, M. de Serres, Ch. L. *Aide-Major & Capitaine des Portes*, M. Tourtade, Ch. L.

Fort S. André près de Salins. *Commandant*, M. de Verseille, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. de Saulieres, Ch. L. *Major*, M. de Villeneuve.

Fort de Blin prés de Salins. *Commandant*, M de Siffredy, Ch. L. *Aide-Major & Capitaine des Portes*, M. des Marais, Ch. L.

Le Château de Joux & Ville & Bailliage de Pontarlier. *Gouverneur*, M. de Bearnez, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. de Nogaret, Ch. L. *Major*, M. du Bouchet, Ch. L. *Capitaine des Portes*, M. de Lucenet.

Le Château de Blamont. *Commandant*, M. le Marquis de la Tour-de Mans.

XXXVI.
COMTE' DE ROUSSILLON.

Gouverneur & Lieutenant General, M. le Duc de Noailles, Pair de France, Gouverneur des Comtez & Vigueries de Roussillon, de Conflans, Cerdagne, & Païs Adjacens, Capitaine General des mêmes Païs, & M. le Comte d'Ayen son fils en survivance.

Lieutenant General dans le Roussillon & le Conflans, M. de Cassagnet, Marquis de Fimarcon, Lieutenant General des Armées du Roy, & Gouverneur de Villefranche, Ch. L.

Lieutenant de Roi en Roussillon, M. Picon-d'Andrezel le fils.

Gouverneurs des Places frontieres.

Dans le Roussillon, sont les Villes de Salces. *Gouverneur*, M. de Brichanteau, Marquis de Nangis, Lieutenant General, Ch. L. *Lieutenant de Roi*, M. Daubigné de la Fosse, Ch. L. *Aide-Major & Capitaine des Portes*, M. de Rozes-de Sentis, Ch. L.

La Ville & Citadelle de Perpignan.

Gouverneur, M. le Duc de Noailles. *Lieutenant de Roi*, M. de la Combe, Brigadier d'Armée, Ch. L. *Major*, M. de Fabrégues, Ch. L. *Aides-Major*, M. Droüin, M. de Combalſonne. *Capitaine des Portes*, M. de la Feüillade. *Commandant* de la Citadelle, M. de Montmejan, Ch. L. *Major*, M. Déchaux, Ch. L. *Aide-Major*, M. de Beaulieu.

Colioure. *Gouverneur*, M. Bouchard-d'Eſparbez, Comte d'Aubeterre, Lieutenant General des Armées du Roy, ci-devant Meſtre de Camp d'une Brigade des Carabiniers, Ch. L. *Lieutenant de Roi*, M. du Reveſt, Ch. L. *Major*, M. de la Roquette, Ch. L. *Aide-Major & Capitaine des Portes*, M. le Febvre.

Le Fort de S. Elme. *Commandant*, M. de Sicart.

Port Vendre. *Commandant*, M. Roux de Valabry.

Bellegarde. *Gouverneur*, M. du Bruelh, Brigadier d'Armée, Chevalier de l'Ordre de S. Michel & de S. Loüis. *Commandant*, M. de Valadou, Comte de Pertus, Meſtre de Camp d'Infanterie réformé, Ch. L. *Lieutenant de Roi*, M. d'Eſtival. *Major*, M. de l'Eſpiniere, Ch. L. *Aide-Major*, M. de la Riviere.

re. *Capitaine des Portes*, M. de la Coulevriére.

Arles, Fort & Villages des Bains. *Commandant*, M. Pilotte, Ch. L. L'ancien *Commandant* retiré chez lui avec ses appointemens, M. de Courtade, Ch. L. *Major*, M. Fabre, Ch. L.

Château & Tour de Pratz de Moliou, de Périlloux, & de la Garde. *Gouverneur*, M. de la Tour-de Landorthe, Ch. L. *Major*, M. du Plessis, Ch. L.

Dans la Viguerie de Villefranche du Conflans, qui fait partie du Comté de Roussillon, il y a

Villefranche. *Gouverneur*, M. le Marquis de Fimarcon, Lieutenant General des Armées du Roy, Commandant dans la Province. *Lieutenant de Roy*, M. Caloüin-de la Caloüiniere, Ch. L. *Major*, M. Joblot, Directeur des Ingenieurs en Roussillon, Ch. L. *Aide-Major & Capitaine des Portes*, M. de Beaudry. *Commandant* du Château, M. de Mirval, Ch. L.

Dans la Cerdagne, est

Mont-Loüis. *Gouverneur*, M. de la Fite de Pelleport, Lieutenant General, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. d'Olive, Ch. L. *Major*, M. le Chevalier de Cantagrel. *Aide-Major*, M. d'Assignan, ci-devant Porte-Etendart des Gardes du

Corps. *Capitaine des Portes*, M. de la Barthe.

On peut ajoûter Morgues, ou Monaco, Principauté sur la côte de la riviere de Gennes, près du Comté de Nice, sous le Prince qui en est Gouverneur & Capitaine. *Lieutenant de Roy*, M. Desangles. *Major*, M. Focard. *Aide-Major*, M. Castille. *Aide-Major* réformé, M. de Roqueville.

C'est le Roy qui entretient un Etat Major complet dans cette Place, & le Sr l'Anfant chargé de la direction de la Police & Finances, avec un Contrôleur, gagez comme tous le reste aux dépens de Sa Majesté.

XXXVII. NOUVELLE FRANCE AMERIQUE.

Viceroi, M. Victor-Marie d'Estrées, Comte de Nanteüil, Vice-Amiral & Marêchal de France, Grand d'Espagne, rapporté aux Marêchaux de France, &c.

Gouverneur & Lieutenant General de la Nouvelle France, ou du Canada dans l'Amerique Septentrionale, M. Philippe de Rigaud, Maquis de Vaudreüil, Capitaine de Vaisseau, Commandeur de l'Ordre de S. Loüis.

Les Gouvernemens particuliers font,

Quebec. *Gouverneur*, M. le Marquis de Vaudreüil. *Lieutenant de Roy*, M. de Louvigny, Ch. L. *Major*, M. Defgly, Ch. L. *Major* des Troupes en Canada, M. de la Corne.

Mont Réal. *Gouverneur*, M. de Ramezay, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. de la Chaffagne, Ch. L. *Major*, M. le Verrier.

Les trois Rivieres. *Gouverneur*, M. le Baron de Longeüil, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. l'Hermite, auffi Ingenieur en Canada, Ch. L. *Major*, M. Defjordy-Moreau.

L'Ifle Roïale. *Gouverneur*, M. de Broüillan-de S Ovide, Ch. L. *Lieutenant de Roy & Ingenieur*, M. du Bois-Berthelot-de Beaucourt, Enfeigne de Vaiffeau, Ch. L. *Major*, M. de Bourville, Enfeigne de Vaiffeau, Ch. L. *Aide-Major*, M. de la Valliere.

La Loüifiane *Commandant General*, M. le Moine-de Bienville.

AMERIQUE MERIDIONALE.

Ifles du Vent.

Gouverneur & Lieutenant General, M. de Pas, Chevalier de Feuquieres,

Capitaine de Vaisseau, résident à la Martinique, Ch. L.

Martinique. *Gouverneur*, M. le Begue, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. de Valmeniere, Enseigne de Vaisseau, Ch. L. *Major*, M. du Rieux. *Commandant* au quartier de la Trinité, M. de Martel, ci-devant Lieutenant de Roy à S. Martin, Ch. L.

La Grenade. *Gouverneur*, M. Lépinay, Lieutenant de Vaisseau. *Lieutenant de Roy*, M. de Pradines. *Major*, M. Binoist.

La Guadeloupe. *Gouverneur*, M. du Châtelet, Comte de Moyencourt, Capitaine de Vaisseau, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. de la Guarigue-Savigny, Ch. L. *Major*, M. Bachelier. *Commandant* à la grande Terre de la Guadeloupe comme Major, M. du Poyet, Ch. L. *Aide-Major*, M. le Roy de la Potterie.

Marie Galande. *Gouverneur*, M. de Bois fermé, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. de Larnage.

La Cayenne. *Gouverneur*, M. Claude Guilloüet, Sr d'Orvilliers, Capitaine de Fregate, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. de Morlhon de Grandval, Ch. L. *Major*, M. de la Motte-Aigron, Lieu-

tenant de Vaisseau, Ch. L. *Aide-Major*, M. Constant.

Isles sous le Vent.

Gouverneur & Lieutenant General, résident à S. Domingue, M. le Marquis de Sorel, Capitaine de Vaisseau, Ch. L. a 2000. livres de pension. *Lieutenant de Roy* au Gouvernement General, M. de Charite, Lieutenant de Vaisseau, Ch. L.

Sainte Croix. *Gouverneur & Commandant* au Cap, M. de la Grange, Comte d'Arquian, Capitaine de Vaisseau, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. de Châtenoy. *Maior*, M. d'Hericourt, Enseigne de Vaisseau. *Aide-Maior*, M. Pinson.

Petit Goave. *Gouverneur & Commandant* dans les quartiers de l'Oüest & du Sud, M. de Paty, Ch. L. *Lieutenant de Roy*, M. d'Hericourt, Ch. L. *Major*, M. de Nolinos, Enseigne de Vaisseau, Ch. L.

Port de Paix. *Lieutenant de Roy*, M. de Paty, Ch. L. *Major*, M. de Calrols, Enseigne de Vaisseau, Ch. L.

Leoganne, *Lieutenant de Roi & Capitaine Garde-Costes* de la Teste de Buch, M. de Brach, Capitaine de Brulot, Ch. L. *Major*, M. Sto Domingo,

Enseigne de Vaisseau, Ch. L. *Commandant* dans le Cul de Sac du quartier de Leoganne, M. du Bois.

Lartibonite. *Commandant*, M. Javel.

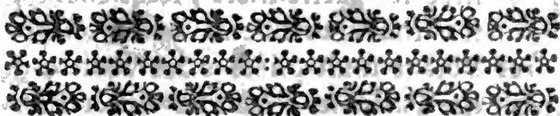
Isle de S. Loüis. *Lieutenant de Roy*, M. Berthomier. *Major*, de Courpon, Ch. L.

Tous ces Gouvernemens de la Nouvelle France & Amerique, sont remplis par des Officiers de la Marine; & toutes les Troupes qui sont dans ces Païs, sont sous la jurisdiction de l'Amiral de France.



Gouvernemens des Provinces par ordre alphabetique.





CHAPITRE III.

La France divisée en Jurisdictions, où il est traité des Parlemens, & autres Jurisdictions, avec leur Etablissement.

LEs Parlemens de France sont des Cours Superieures, établies par les Rois, pour rendre la Justice à leurs Sujets ; & pour juger en dernier ressort les Appellations des Jugemens rendus dans les Justices subalternes & inferieures. Il n'y en avoit autrefois qu'un en France, qui étoit l'Assemblée des Princes & des Grands Officiers de la Couronne, des Prélats, & des plus Grands Seigneurs du Royaume, qui rendoient la Justice aux Sujets du Roy, deux ou trois fois l'année, au lieu que le Roy désignoit lui-même, lorsqu'il leur donnoit ordre de s'assembler ; & alors ce Tribunal étoit Ambulatoire. On y jugeoit les crimes & délits, & on y traitoit des contesta-

tions entre les particuliers, lesquelles s'y jugeoient souverainement. Mais les affaires s'étant multipliées, les Rois ont établi des Parlemens dans les différentes Provinces du Royaume, & leur ont donné pouvoir de juger souverainement chacun dans leur Département, tant en matiere Civile que Criminelle.

On compte en France douze Parlemens. Sçavoir, 1. Paris. 2. Toulouse. 3. Grenoble. 4. Bordeaux. 5. Dijon. 6. Roüen. 7. Aix. 8. Rennes. 9 Pau. 10. Mets. 11. Doüay. 12. Besançon, ausquels on joint les Conseils Superieurs de Colmar pour l'Alsace, de Perpignan pour le Roussillon, & le Conseil Provincial d'Artois. On peut encore y ajoûter les Conseils établis dans la Nouvelle France ou Canada, & dans les Isles de l'Amerique.



ARTICLE PREMIER.

Parlement de Paris.

I. LE Parlement de Paris est le plus ancien & le plus considerable des Parlemens de France. Il fut établi sédentaire à Paris par Philippe IV. dit

le Bel, vers l'an 1304. & Philippe de Valois VI. du nom, fixa par un Réglement les Officiers qui devoient le composer, à un premier Président, deux autres Présidens, & quatre-vingt-deux Conseillers. Il envoya la liste de ceux qu'il choisissoit à la Chambre des Comptes, avec une lettre dattée au Val de Nôtre-Dame, le 10. Mars 1344. & au Parlement, avec une autre lettre dattée au même lieu le lendemain 11. du même mois. Il avoit autrefois sous sa Jurisdiction les Duchez de Bourgogne, de Normandie, de Guyenne & de Bretagne; & les Comtez de Flandre & de Toulouse. Ainsi les Parlemens de Dijon, de Roüen, de Bordeaux, de Rennes, de Flandres & de Toulouse, ont été démembrez de celui de Paris. Aujourd'hui sa Jurisdiction s'étend sur les Provinces de l'Isle de France, la Beauce, la Sologne, le Berry, l'Auvergne, le Lyonnois, le Forêts & Beaujolois, le Nivernois, le Bourbonnois, le Mâconnois, l'Anjou, l'Angoumois, la Picardie, la Champagne, la Brie, le Maine, le Perche, la Touraine, le Poitou & le Païs d'Aunis, & Rochelois.

Les Princes du Sang y ont entrée, séance & voix délibérative, à l'âge de

15. ans, & les Pairs de France à celui de 25. avec cette différence, que les Princes du Sang y entrent de plein droit, & que les Pairs de France y prêtent serment de bien & fidelement rendre la Justice aux pauvres comme aux riches; de garder les Ordonnances, & de tenir les déliberations secretes. Voïez ce qui est dit ci-devant Tome III. pag. 101. & suivantes, où en parlant du rang des Pairs de France, j'ai rapporté ce qui a été reglé, tant par l'Edit du mois de May 1711. que par celui du mois de Juillet 1717.

Les affaires qui regardent les personnes des Pairs, & leur état & les droits de leurs Pairies, sont portées & jugées en premiere instance au Parlement de Paris, qui par cette raison est nommé le Parlement des Pairs.

Il connoît seul en sa Grand'Chambre, de la Regale & des affaires qui concernent les droits de la Couronne & le Domaine du Roy, privativement à tous les autres Parlemens de France, en conséquence de l'Ordonnance du Roy Loüis XI. du 19. Juin 1464.

Il est composé de dix Présidens, de quelques Conseillers d'Honneur, des Maîtres des Requestes ordinaires de

l'Hôtel du Roy, au nombre de quatre ſeulement, de vingt-un Préſidens, tant aux Chambres des Enquêtes, qu'aux Chambres des Requêtes du Palais, de pluſieurs Conſeillers, d'un Procureur General, & de trois Avocats Generaux.

Ces Officiers ſont diſtribuez dans la Grand'Chambre, dans cinq Chambres qu'on appelle des Enquêtes, & dans les deux Chambres des Requeſtes du Palais.

La Grand'Chambre eſt compoſée des dix Préſidens, des Conſeillers d'Honneur des quatre Maîtres des Requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roy, & de trente-trois Conſeillers; ſçavoir, vingt-un Laïcs, & douze Clercs; & chacune des cinq Chambres des Enquêtes & des Requêtes du Palais, eſt compoſée de trois Préſidens, & d'un certain nombre de Conſeillers.

Par un Réglement du Parlement du 1. Septembre 1677. les Préſidens des Enquêtes & Cour des Requêtes, dans les Aſſemblées & Cérémonies publiques, marchent avec les Conſeillers de la Grand'Chambre, & ſont ſeulement précedez par deux Conſeillers, dont un eſt Titulaire, & l'autre peut être Honoraire.

Il y a outre ces huit Chambres celle qu'on appelle de la Tournelle, dans laquelle on juge les affaires criminelles, excepté celles des Gentilshommes & autres personnes d'Etat qui doivent être jugées à la Grand'Chambre. Elle est composée des cinq derniers Présidens du Parlement, qui y servent toûjours; de dix Conseillers de la Grand'Chambre, qui y servent tour à tour durant six mois, & deux Conseillers de chacune des Chambres des Enquêtes, qui y servent aussi tour à tour durant trois mois.

Il y a outre cela un Greffier en Chef Civil, un Greffier en Chef Criminel, & un Greffier en Chef des Requêtes du Palais, quatre Notaires & Secretaires du Parlement, trois principaux Commis au Greffe, qui servent à la Grand'Chambre, deux à la Tournelle Criminelle, & un à chacune Chambre des Enquêtes & des Requêtes du Palais, seize Substituts du Procureur General, un premier Huissier, & vingt-un Huissiers au Parlement; un premier Huissier, & huit Huissiers aux Requêtes du Palais; quatre cens Procureurs, & plusieurs autres Officiers.

Le nombre des Avocats n'est pas fixe; il s'en reçoit tous les ans autant qu'il s'en

présente, après que M. l'Avocat General a examiné leurs Certificats d'Etude, & leurs Lettres de Licence; mais on ne reconnoît, pour en faire la profession à Paris, que ceux dont les noms sont inscrits dans le Tableau qui se fait tous les ans par le Bâtonnier, qui en est le Chef. On en peut voir la liste qui se donne tous les ans dans l'Almanach Royal.

Le Roy Loüis XIV. par son Edit du mois de Juillet 1644. confirmé par une Déclaration du 6. Novembre 1657. avoit octroyé aux Officiers du Parlement de Parlement de Paris les privileges de Noblesse, pourvû qu'ils eussent servi vingt années, ou qu'ils décedassent revêtus de leurs Offices. Par autre Edit donné à S. Germain en Laye au mois de Juillet 1669. lû en Parlement, le Roy y séant, le 13. Août ensuivant, Sa Majesté révoqua ces privileges. Mais par un dernier du mois de Novembre 1690. les Présidens, Conseillers, Procureurs & Avocats Generaux, le Greffier en Chef, les quatre Notaires & Secretaires du Parlement de Paris, & le premier & principal Commis au Greffe Civil, qui auront servi vingt années, ou qui décederont revêtus desdits Offices, seront réputez Nobles, ainsi que leurs veuves, enfans & descendans.

Les Préſidens du Parlement portent aux Cérémonies une robe d'écarlate, avec un manteau fourré d'hermines, & un mortier de velours noir bordé d'un grand galon d'or ; celui du premier Préſident eſt bordé de deux galons d'or, l'un au haut & l'autre en bas : les Conſeillers d'Honneur, les Maîtres des Requêtes, les Préſidens des Enquêtes & des Requêtes du Palais, le Procureur General & les Avocats Generaux, portent la robe d'écarlate, avec un chaperon de même bordé d'hermines.

Le Greffier en Chef Civil porte une robe & un manteau d'écarlate, fourré d'hermines.

Le Greffier en Chef Criminel, celui des Préſentations, & les quatre Notaires & Secretaires du Parlement, portent auſſi la robe d'écarlate & le chaperon fourré d'hermines.

Le premier Huiſſier la porte auſſi, avec un bonnet de drap d'or, enrichi de perles & bordé d'hermines.

Les Avocats portent la robe noire & un chaperon de même couleur fourré d'hermines.

Tous les autres Officiers portent la robe noire.



ARTICLE II.

Suite Chronologique des premiers Présidens au Parlement de Paris.

CEux qui mettent au nombre des premiers Présidens au Parlement de Paris, un Jacques Brulart, un Bertrand de Cardaillac, & un Guillaume Bertrand, se trompent, & n'ont aucun titre pour le justifier.

On trouve bien dans les Registres du Parlement un Jean de Cherchemont, & un Philippe Cuigniéres, qualifiez premiers Présidens ès années 1326. & 1336. mais c'est parce qu'ils étoient les plus anciens des Présidens.

Simon de Bucy, est le premier qui fut pourvû de cet Office, lorsque Philippe de Valois le créa par son Réglement du mois de Mars 1344. Il mourut le 8. May 1369.

Pierre de Demeville, Chevalier, Seigneur d'Eschilleuses & de Maisoncelles, fut son successeur, & il est qualifié premier Présidentdans des Lettres de Charles V. du nom, Roy de France, du 23

Helye de Torrettes, Chevalier, fut Installé le 11. Septembre 1461. & mourut au mois de Decembre suivant.

Mathieu de Nanterre, Chevalier, fut élû le 26. Decembre 1461. & installé le même jour. Il fut destitué le 18. Decembre 1465. & établi premier Président au Parlement de Toulouse; lequel Office il quitta pour exercer l'Office de second Président au Parlement de Paris, & mourut en 1487.

Jean D'auvet, Chevalier, Seigneur de Clagny, fut établi premier Président au lieu de Matthieu de Nanterre, le 18. Decembre 1465. & mourut le 23. Novembre 1471.

Jean le Boulanger, Chevalier, Seigneur de Jacqueville & de Montigny, fut élû le 8. Decembre 1471. & mourut le 24. Février 1481. vieux stile.

Jean de la Vacquerie, Chevalier, mourut le 21. Juillet 1497.

Pierre de Cothardy, Chevalier, Seigneur de Cothardy, de Viré-le Bruslon & de Belle-Fille, fut reçû le 28 Août 1497. & mourut le 25. Octobre 1505.

Jean de Ganay, Chevalier, Seigneur de Persan, de la Bussiere, de Belmont & de Montauglan, fut depuis Chancelier de France, & mourut à Blois avant

le mois de Juin mil cinq cens douze.

Antoine du Prat, Chevalier, Seigneur de Nantoüillet, fut reçû le 8. Février 1507. Il fut depuis Chancelier de France, Cardinal, Légat *à latere*, Archevêque de Sens, & mourut le 9. Juillet 1535.

Mondot de la Marthonie, Chevalier, fut reçû le 3. Février 1514. & mourut en l'année 1517.

Jacques Olivier, Chevalier, Seigneur de Lenville, fut reçû le 29. May 1517.

Jean de Selve, Chevalier, Seigneur de Cromieres, de Villiers-le-Chastel & d'Huyson, fut reçû le 17. Decembre 1520. & mourut au mois d'Août 1529.

Pierre Lizet, Chevalier, reçû le 20. Decembre 1529. se démit de cet Office, & fut depuis Abbé de S. Victor de Paris, & mourut le 7. Juin 1554.

Jean Bertrand, Chevalier, fut reçû le 12. Juillet 1550. Il fut depuis Garde des Sceaux de France, Cardinal & Archevêque de Sens: il mourut le 4. Decembre 1560.

Gilles le Maître, Chevalier, Seigneur de Cincehour, reçû le 12. Juin 1551. mourut le 5. Decembre 1562.

Christophe de Thou, Chevalier, Seigneur de Bonnœil & de Cely, fut reçû le quatorze Decembre 1562. &

mourut le premier Novembre 1582.

Achilles de Harlay, Chevalier, Seigneur de Beaumont, reçû le 6. Janvier 1583. mourut le 23. Octobre 1616.

Nicolas de Verdun, Chevalier, pourvû sur la démission d'Achilles de Harlay le 9. Avril 1616. Le Parlement fut invité le 23. Mars 1627. d'assister à ses obseques.

Hierosme de Hacqueville, Chevalier, Seigneur d'Ons en Bray, fut reçû le 25. Septembre 1627. & mourut le 14. Novembre 1628.

Jean Bochart, Chevalier, Seigneur de Champigny & de Noroy, reçû le 12. Novembre 1629. mourut le 27. Avril 1630.

Nicolas le Jay, Chevalier, Seigneur de Tilly & de la Maisonrouge, fut reçû le 18. Novembre 1630. & mourut le 30. Decembre 1640.

Mathieu Molé, Chevalier, Seigneur de Lassy & de Champlastreux, fut reçû le 19. Novembre 1641. Il fut depuis Garde des Sceaux de France, & mourut le 3. Janvier 1656.

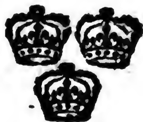
Pompone de Belliévre, Chevalier, Marquis de Grignon, fut reçû sur la démission de Mathieu Molé le 22. Avril 1653. & mourut le 13. Mars 1657.

Guillaume de Lamoignon, Chevalier, Marquis de Baville, Comte de Launay-Courson, Baron de S. Yon, fut reçû le 16. Novembre 1658. & mourut le 10. Decembre 1677.

Nicolas Potier, Chevalier, Marquis de Grignon, Seigneur de Novion, Commandeur des Ordres du Roy, fut reçû le 13. Juin 1678. mort le 1. Septembre 1693.

Achilles de Harlay, Chevalier, Comte de Beaumont, Seigneur de Grosbois-Sauny & de Dollot, fut reçû le 13. Novembre 1689. sur la démission de Nicolas Potier, & est mort le 23. Juillet 1712.

Loüis le Pelletier, Chevalier, Marquis de Mortefontaine, Seigneur de Villeneuve le Roy & d'Ablon, fut reçû le 5. May 1707. sur la démission d'Achilles de Harlay; mais il s'est démis en Janvier 1712. & M. de Mêmes lui a succedé.







ARTICLE III.

Présidens, Conseillers & autres Officiers du Parlement de Paris.

M. LE PREMIER PRESIDENT.

I. J*Ean-Antoine de Mêmes*, Comte d'Avaux & de Neufchâtel, & Seigneur de Camayet, Commandeur des Ordres du Roy, l'un des Quarante de l'Académie Françoise, a été reçû premier

mier Président le 15. Janvier 1712. après avoir été successivement Substitut de M. le Procureur General, Conseiller au Parlement, Président à Mortier, Prevôt & Grand Maître des Cérémonies des Ordres du Roy.

Il a été marié le 23. May 1695. à Marie-Therese Feydeau, morte le 29. Janvier 1785. fille de Denis Feydeau, Seigneur de Brou, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, & Président au Grand Conseil, & de Marie-Anne Voisin-de la Noraye, dont il a Marie-Anne-Antoinette de Mesmes, née le 15. May 1696. mariée le 14. Decembre 1720. à Guy-Nicolas de Durfort, Duc de Lorges; & Henriette-Antoinette de Mesmes, née le 27. Avril 1698. mariée le 6. Août 1715. à Loüis de Gelas-de Voisins, Comte de Lautrec, Colonel de Dragons.

Le quatriéme ayeul de M. le premier Président fut *Jean-Jacques* de Mesmes, Seigneur de Roissy, Maître des Requêtes, premier Président au Parlement de Roüen, & qui mourut Conseiller d'Etat en 1569. laissant *Henry* de Mesmes, Seigneur de Roissy, Maître des Requêtes, Conseiller d'Etat ordinaire, & Chancelier de Navarre, qui déceda en 1596.

pere de *Jean-Jacques* de Mesmes, II. du nom, mort Doyen des Conseils du Roy en 1642. Celui-ci eut trois fils. L'aîné *Henry* de Mesmes, II. du nom, Président à Mortier, mourut en 1650. sans posterité masculine. Le second *Claude* de Mesmes, Comte d'Avaux, Conseiller & Ministre d'Etat, Surintendant des Finances, Greffier des Ordres du Roy, se rendit celebre par diverses Ambassades, sur-tout par le Traité de Munster, où il fut l'un des Plenipotentiaires du Roy, & mourut sans alliance en 1650. Le troisiéme des fils de Henry II. *Jean-Antoine* de Mesmes, Seigneur d'Irval, de Cramayel, &c. continua la posterité. Il mourut Conseiller d'Etat & Président à Mortier le 23. Février 1673. pere entr'autres enfans de *Jean-Jacques*, III. du nom qui suit, & de *Jean-Antoine* de Mesmes, II. du nom, Comte d'Avaux, Seigneur de Roissy, Marquis de Givry, Maître des Requêtes, Conseiller d'Etat, Prevôt & Maître des Cérémonies des Ordres du Roy, Ambassadeur Extraordinaire en diverses Cours, l'un des Plenipotentiaires du Roy au Traité de Nimegue, mort sans alliance en 1709. *Jean-Jacques* de Mesmes, III. du nom, Comte d'Avaux & de Neufchâtel, Sei-

gneur de Cramayel, Maître des Requêtes, Conseiller d'Etat, Président à Mortier, Prevôt & Maître des Cérémonies des Ordres du Roy, l'un des Quarante de l'Académie Françoise, mort le 9. Janvier 1688. avoit épousé en 1660. Marguerite Bertrand-de la Baziniere, fille de Macé Bertrand, Seigneur de la Baziniere, Prevôt & Maître des Cérémonies des Ordres du Roy, & de Françoise de Barbezieres-de Chemerault, dont il a laissé M. le premier Président. *Henry* de Mesmes, né en 1666. Licentié de Sorbonne, Abbé de la Valleroy, de Hambye, Prieur de S. Denis de l'Estrée, & de Daumont, mort le 16. May 1721. *Jean-Jacques* de Mesmes, né en 1675. Commandeur, Grand-Croix & Bailli de l'Ordre de Malte, Ambassadeur de son Ordre en France, Abbé de Valleroy; & *Marie-Therese* de Mesmes, femme de François de la Roche, Marquis de Fontenille.

Il porte pour Armoiries écartelé, au premier d'or au croissant montant de sable, au deux & trois d'argent deux lions léopardez de gueules l'un sur l'autre: au quatriéme d'or à une étoile de sable, au chef de gueules à une onde d'azur posée en pointe; l'écu accollé des colliers

des Ordres du Roy, ſommé & timbré de ſa couronne, ſurmontée d'un mortier de velours noir, bordé de deux larges galons d'or, le tout poſé ſur un manteau d'écarlate doublé d'hermines, ou d'un petit gris moucheté de ſable.

PRESIDENS A MORTIER.

II. *André Potier*, Marquis de Grignon, Seigneur de Novion, reçû le 23. Novembre 1689. Il a été marié à Anne Berthelot, morte au mois de Février 1697. fille de François Berthelot, Secretaire du Roy, & des Commandemens de Madame la Dauphine, & d'Anne Renault, dont il a eu entr'autres enfans Nicolas Potier-de Novion, Seigneur de Courances, de Dannemiret & de Poinville, Conſeiller au Parlement, reçû le 22. May 1715. qui a été marié le 11. Decembre 1708. à N. . . Gallard, ſa couſine, fille de François-Galliot Gallard, Seigneur de Courances, Poinville, &c. & de Catherine Auzanet.

M. le Préſident de Novion eſt fils d'*André* Potier, II. du nom, Préſident au Parlement, reçû le 2. Janvier 1674. en ſurvivance de ſon pere, & de Catherine Malon-de Bercy; mais il mourut en 1676. avant ſon pere *Nicolas* Potier,

Marquis de Grignon, & Seigneur de Novion, premier President au Parlement, Greffier & Commandeur des Ordres du Roy, mort le 1. Septembre 1693. & qui avoit épousé Catherine Gallard de Courances. Celui-ci avoit pour pere *André* Potier, Seigneur de Novion, Président au Parlement, reçû le 2 Juillet 1616. & mort en 1645 qui étoit fils de *Nicolas* Potier, Seigneur de Blancménil Président au Parlement, reçû le 23. Septembre 1585. & décedé le 1. Juin 1634. & d'Isabeau Baillet, fille de René Baillet, Seigneur de Sceaux, de Tresmes & de Silly, Président au Parlement, & d'Isabeau Guillart. Ce Président de Blancménil eut pour frere puîné Loüis Potier, Seigneur de Gesvres, Secretaire d'Etat, qui épousa sa belle sœur, fille puînée du Président Baillet, & hérita par elle des Terres de Sceaux, Tresmes, &c. C'est le bisayeul de M. le Duc de Tresmes, premier Gentilhomme de la Chambre, Gouverneur de Paris, cousin au quatriéme degré du pere de M. le Président de Novion.

III. *Estienne Haligre*, Seigneur de la Riviere, Vieux-Château & Boislandry, reçû le 18. Novembre 1701.

Il est fils de *Michel* Haligre, Sei-

gneur de Boislandry, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, Intendant en la Generalité de Caën, mort le 10. Août 1661. & de Madelaine Blondeau, décedée le 12. Juillet 1696. & petit-fils d'*Estienne* Haligre, Seigneur de la Riviere, &c. Chancelier de France, mort le 25. Octobre 1677. qui étoit fils d'*Estienne* Haligre, Seigneur de la Riviere, aussi Chancelier de France, mort le 11. Decembre 1635. & d'Elizabeth Chappelier.

IV. *Chrestien de Lamoignon*, Marquis de Bâville, Baron de S. Yon & de la Questhe, Seigneur de Lamoignon, de Brou, &c. Commandeur des Ordres du Roy, reçû le 2. Septembre 1706. a pris place le 7. May 1707. Il a épousé Marie-Loüise Gon, fille de Loüis Gon, Seigneur de Bergonne, Maître ordinaire de la Chambre des Comptes à Paris, & de Marie-Marguerite Chaudesolle-d'Autherive, dont il a eu Guillaume-Chrestien de Lamoignon, né le 28. Août 1708. mort le 1. Octobre suivant; Chrestien Guillaume de Lamoignon, Marquis de Bâville, né le 1. Octobre 1712. Nicole Marie de Lamoignon, née le 6. Avril 1714. morte le 20. du même mois; & Catherine-Loüise de Lamoignon,

née le seize Novembre 1715.

Il est fils de *Chrestien-François* de Lamoignon, Marquis de Bâville, Président au Parlement, mort le 7. Août 1709. & Marie-Jeanne Voisin, petit-fils de *Guillaume* de Lamoignon, Marquis de Bâville, premier Président au Parlement, mort le 10. Decembre 1677. & de Madelaine Potier, & arriere-petit-fils de *Chrestien* de Lamoignon, Seigneur de Bâville, Président au Parlement, mort le 18. Janvier 1636. & celui-ci avoit pour pere *Charles* de Lamoignon, Seigneur de Bâville & de Launay Courson, Conseiller au Parlement de Paris, Maître des Requêtes, Conseiller d'Etat en 1573.

V. *Antoine Portail*, Seigneur du Vaudreüil & de Chatou, reçû le 20. May 1707. Il a épousé Rose-Madelaine Rose, fille de Loüis Rose, Seigneur de Coye, Secretaire du Cabinet du Roy, & de Madelaine-Loüise de Bailleul. Il est fils d'Antoine Portail, Conseiller au Parlement, & de Marie le Nain.

VI. *Michel-Charles Amelot*, Marquis de Gournay, reçû le 18. Janvier 1712. Il est fils de *Michel* Amelot, Marquis de Gournay, Conseiller d'Etat ordinaire, & Ambassadeur en Espagne, &

de N. . . . . le Pelletier-de la Houssaye.

VII. *Loüis le Pelletier*, Seigneur de Villeneuve, reçû le 17. Février 1712. Il a été marié le 28 Janvier 1717, à N. . . Hennequin, fille d'André Hennequin, Marquis d'Ecquevilly, & de Madelaine Therese-Eufrosie de Marillac. Il est fils de *Loüis* le Pelletier, Marquis de Morfontaine, premier Président au Parlement, & de Geneviéve-Joseph de Kolcaër-de Rosembos, & petit-fils de *Claude* le Pelletier, Président au Parlement, & Ministre d'Etat, & de Marguerite Fleuriau.

VIII. *Jean-René de Longüeil*, Marquis de Maisons & de Poissy. Seigneur de Sevre, &c. Conseiller au Parlement, né le 14. Juillet 1699. a été reçû Président le 27. Juin 1716 à condition de ne prendre séance qu'à l'âge de vingt-cinq ans : mais par dispense, il l'a prise le 19. Août 1719. âgé de vingt ans & vingt-sept jours, & a conservé son rang du jour de sa reception ; s'est marié le Août 1720. à N. . . Charron-de Menars, fille de Jean-Jacques Charron, Marquis de Menars, &c. Président à Mortier au Parlement de Paris, & de Marie-Françoise de la Grange. Il est

fils de *Claude* de Longüeil, Marquis de Maisons, &c. Président au Parlement, mort le 22. Août 1715, & de Marie-Charlotte Roque-de Varangeville : petit-fils de *Jean* de Longueil, Marquis de Maisons, &c. Président au Parlement, & de Loüise Fieubet : & arriere-petit-fils de *René* de Longueil, Marquis de Maisons, &c. Président au Parlement, & Surintendant des Finances, & de Madelaine Boulesne-de Crevecœur.

IX. *René-Charles de Maupeou*, ci-devant Maître des Requêtes, a été reçû Président le Août 1717 en survivance de Jean-Jacques Charron, Marquis de Menars, après la mort duquel arrivée le 16. Mars 1718. il a pris place le 23. du même mois. Il a épousé le 3. May 1712. Anne-Victoire de Lamoignon, fille d'Urbain-Guillaume de Lamoignon, Comte de Launay-Courson, Conseiller d'Etat, & de Marie-Françoise Melliand. Il a de cette alliance deux garçons & deux filles.

René de Maupeou, I. du nom, bisayeul de M. le Président, fut reçû Conseiller au Parlement le 3. Avril 1636 puis Président en la Cour des Aydes. De Marguerite de Creil son épouse, il

eut René II qui suit, & Jean de Maupeou, mort Evêque de Chalon-sur-Saône. *René* de Maupeou, II. du nom. Seigneur de Brieres, fut Président en la premiere des Enquêtes, puis Conseiller d'Honneur au Parlement. De lui & de Marie Doujat sa femme nâquirent Pierre de Maupeou, Avocat General au Grand Conseil, mort sans alliance en 1679. Augustin de Maupeou, qui eut la Charge de son frere, & fut reçû Président en survivance de son pere, puis fut nommé Evêque de Castres en 1682. sacré le 10. Janvier 1694. transferé à l'Archevêché d'Auch le 11. Avril 1705. où il est mort le 12. Juin 1712. Antoine & François de Maupeou, Officiers au Regiment des Gardes, tuez pour le service du Roy; & *René* de Maupeou, III. du nom, qui quitta la Croix de Malte, & une Enseigne aux Gardes, pour prendre la Charge de son pere, dans l'exercice de laquelle il est mort en 1710. ayant eu de Charlotte le Noir, fille de Jacques le Noir, Président des Tréforiers de France à Caën, M. le Président de Maupeou.

X. *Germain-Loüis Chauvelin*, étoit Avocat General au Parlement, lorsqu'il a été reçû Président le 5. Decembre

1718. Il est fils puîné de *Loüis* Chauvelin, Sr de Crisenoir, Conseiller d'Etat ordinaire, mort le 31. Juillet 1719. & de Marguerite Billard; & petit-fils de *Loüis* Chauvelin, Sr de Crisenoir, Maître des Requêtes, Intendant de l'Armée de Piémont, qui fut nommé à l'Ambassade de Turin. Loüis Chauvelin, Avocat General au Parlement, & Grand Tresorier des Ordres du Roy, mort le 2. Août 1715. étoit frere aîné de M. le Président Chauvelin.

PRESIDENT HONNORAIRE.

Loüis le Pelletier, Marquis de Morfontaine, Seigneur de Villeneuve-le-Roy & d'Ablon, ci-devant premier Président. Lorsqu'il donna sa démission volontaire, le Roy ayant égard à ce que, s'il n'eût pas rempli cette premiere place, il se seroit trouvé alors le plus ancien des Présidens, ayant été reçû le 22. Avril 1689. Sa Majesté lui donna des Lettres de Président Honnoraire le 17. Février 1712. regiſtrées au Parlement le 24. du même mois.

CONSEILLERS D'HONNEUR.

Il y en a de deux sortes; les uns qui

ſont nez tels : les autres qui ſont nommez par le Roy.

Du nombre des premiers ſont,

1. *L'Archevêque de Paris* ; mais depuis que ce Siege Archiepiſcopal a été érigé en Duché-Pairie, ſous le titre de Duc de S. Cloud, ce Prélat entre au Parlement en cette derniere qualité, conſervant toûjours ſes privileges de Conſeiller d'Honneur.

2. *L'Abbé de S. Denis en France* ; mais depuis la ſuppreſſion du titre d'Abbé de ce Monaſtere, ce privilege ne ſubſiſte plus.

3. *L'Abbé & Chef de l'Ordre de Cluny*, M. l'Abbé d'Auvergne, Henry-Oſwald de la Tour, Archevêque de Vienne.

4. *Le Gouverneur de Paris* ; il a ſéance en certaines occaſions extraordinaires.

Les Conſeillers d'Honneur nommez par le Roy, ſont au nombre de ſix, qui ſont,

Loüis-Alexandre Croiſet, ci-devant Préſident en la quatriéme Chambre des Enquêtes. Ses Lettres de Conſeiller d'Honneur ſont du 26. May 1694. fut reçû le 6. Juin ſuivant.

Charles Benoiſe, ci-devant Conſeiller au Parlement, reçû Conſeiller d'Hon-

neur le 16. Janvier 1697. en vertu des Lettres du Roy du 28. Octobre précedent.

Nicolas le Clerc-de Lesseville, ci-devant Président en la cinquiéme des Enquêtes. Ses Lettres de Conseiller d'Honneur sont du 3. Juin 1704. fut reçû le 18. du même mois.

Jean-Baptiste de Gaumont, Maître des Requêtes, Commissaire des Finances.

Charles-Joseph de Fortia, ci-devant Conseiller au Parlement.

Claude Meliand, ci-devant Conseiller à la troisiéme des Enquêtes.

Charles Fontaine Dusmontées, Evêque de Nevers, ci-devant Conseiller à la seconde des Enquêtes.

Il a été dit ci-devant, que les *Maîtres des Requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roy*, sont du Corps du Parlement ; mais cela ne se doit entendre qu'en ce que quatre d'entr'eux ont droit de sieger à la Grand'-Chambre. Ces quatre ne sont pas fixez ; ce sont les premiers qui se présentent : & quand leur nombre de quatre est rempli, les autres n'y sont pas admis, quand même ils seroient plus anciens que ceux qui sont sur le siege.

Présidens aux Enquêtes & aux Requêtes du Palais.

Ils ont séance après les Maîtres des Requêtes, & avant le Doyen.

MESSIEURS,

17. *May* 1683. Charles Amelot, Marquis de Mauregard. III. Enq.

19. *Juillet* 1687. Henry Feydeau, Seigneur de Callande. IV. Enq.

3. *Février* 1695. Pierre Gilbert, Seigneur de Voisins. II. Enq.

6. *Août* 1697. Nicolas Lambert, Seigneur de Vermont. II. Enq.

12. *Août* 1704. Estienne Bochart, Seigneur de Sarron. I. Req.

14. *Août* 1704. Nicolas Remy Frison, Seigneur de Blamont. IV. Enq.

14. *Août* 1704. Jean-Baptiste de la Garde. V. Enq.

19. *Août* 1704. Jacques-Claude-Amable Chevalier. II. Enq.

3. *Septembre* 1704. Loüis de Lubert. III. Enq.

5. *Septembre* 1704. Guillaume Vallier. II. Req.

20. *Février* 1706. Pierre Poncet, Seigneur de la Riviere. V. Enq.

5. *Janvier* 1709. Germain-Pierre Roland. I. Req.

22. *Février* 1709. Nicolas le Feron, I. Enq.

7. *Janvier* 1710 Charles-Gaſpard Dodun. IV. Enq. Il eſt auſſi Maître des Requêtes, Commiſſaire des Finances.

19. *Juillet* 1710. Charles-Jean-François Hénault. I. Enq.

5. *May* 1712. Alexandre-Jean-Baptiſte Lambert, Sr de Torigny. I. Req.

13. *Juillet* 1713. Loüis-Benigne Bertier-de Sauvigny. V. Enq.

4. *Decembre* 1713. François Moreau-de Naſſigny. I. Req.

Decembre 1714. Jean-Baptiſte-Charles du Tillet, Marquis de la Buſſiere, II. Enq.

Mars 1716. Achilles-Balthazar de Fourcy. III. Enq.

25. *Janvier* 1717. Michel-Eſtienne Turgot de Brucourt. II. Req.

Préſidens aux Enquêtes & aux Requêtes Honoraires.

Ils ont ſéance à la Grand'Chambre après le Doyen, & ailleurs ils prennent leur rang comme les Préſidens titulaires.

MESSIEURS,

24. *Juillet* 1683. Michel Ferrand, ci-devant Président à la I. des Req.

30. *Decembre* 1684. Guillaume Bénard-de Rezay, ci-devant Président à la I. des Req.

28. *Juin* 1695. Melchior Cochet-de S. Vallier, ci-devant Président à la II. des Requêtes.

Conseillers du Parlement.

MESSIEURS,

16. *Mars* 1668. Charles-Nicolas Huguet, Seigneur de Semonville. G. Ch.

13. *Février* 1671. Jerôme le Féron, Sr de Louvres en Parisis. G. Ch.

4. *Janvier* 1675. Gaspard Brayer. G. Ch.

15 *Fevrier* 1675. Jean François Chassepot de Beaumont. G. Ch.

15. *Juillet* 1675. Gabriel de la Porte. G. Ch.

28. *Août* 1675. Alexandre Cadeau, *Clerc*. G Ch.

21. *Août* 1677. Ambroise Ferrand. G. Ch.

30. *Decembre* 1678. Pierre de Paris. G. Ch.

12. *Juillet* 1680. Gallyot Mandat. G. Ch.

18. *Juin* 1681. François Jacquier, *Doyen* de sa Chambre. I. Req.

6. *May* 1682. Zacharie Morel. G. Ch.

13. *May* 1682. Charles de la Grange, Chanoine de l'Eglise de Paris, *Clerc*. G. Ch.

27. *May* 1682. François de la Forests, Sr d'Armaillé & des Montils. G. Ch.

26. *Mars* 1683. Jean Molé. G. Ch.

18. *Février* 1684. Nicolas Pajot, *Clerc*. G. Ch.

23. *Février* 1684. Nicolas Doublet, Sr de Persan. G. Ch.

18. *Août* 1684. René Pucelle, *Clerc*. G. Ch.

19. *Janvier* 1695. Estienne Canaye. G. Ch.

11. *May* 1685. Loüis de Vienne, Seigneur des Giraudots, *Clerc*. G. Ch.

27. *Juin* 1685. Jean-Antoine Lucas. G. Ch.

20. *Juillet* 1685. Claude le Boistel, Sr d'Ambrieres. G. Ch.

23. *Août* 1685. Philippe-Charles Gauthier-du Bois, Seigneur de Ladon. G. Ch.

29. *Mars* 1686. Loüis-Gabriel Passart. G. Ch.

21. *Mars* 1687. Armand de S. Martin. G. Ch.

11. *Juillet* 1687. René Pallu, Sr du Ruau. G. Ch.

10. *Avril* 1688. Guillaume Menguy, *Clerc*. G. Ch.

7. *Janvier* 1689. Jean-François le Boindre, Seigneur du Gros-Chenet. G. Ch.

29. *Avril* 1689. Claude Anjorrant. I. Req.

4. *Janvier* 1690. François le Févre, Sr de la Malmaison, *Doyen* de sa Chambre. II. Req.

17. *Février* 1690. Pierre Joisel, *Clerc*. G. Ch.

26. *Juillet* 1690. Charles Leonor Aubry. I. Req.

19. *Janvier* 1691. Nicolas de la Guillaumye. G. Ch.

26. *Janvier* 1691. Charles le Begue de Majainville. G. Ch.

6. *Février* 1691. Louis Robert, *Doyen* de sa Chambre. II. Enq.

4. *Avril* 1691. François Genou, *Clerc*. G. Ch.

13. *Juin* 1691. Jean Delpech, Comte de Merinville, *Doyen* de sa Chambre. III. Enq.

22. *Août* 1691. Leon Roüillié, *Clerc.* G. Ch.

31. *Août* 1691. Nicolas Vrevin. II. Enq.

5. *Mars* 1692. Charles-Antoine le Boulanger, Sr de Hacqueville, *Doyen* de sa Chambre. I. Enq.

23. *Juillet* 1692. Pierre-Jean le Vasseur. I. Enq.

27. *Août* 1692. Claude Roujault, *Clerc.* G. Ch.

6. *May* 1693. François Murard, *Doyen* de sa Chambre. V. Enq.

10. *Juin* 1693. Charles Daverdoin. II. Enq.

1. *Juillet* 1693. Prosper-André Bauyn de Jallais. II. Enq.

Charles-Jacques de Lagny. I. Enq.

15. *Juillet* 1693. Alexandre-François le Févre de la Faluere, *Doyen* de sa Chambre. V. Enq.

2. *Septembre* 1693. Charles-Hubert de Mesgrigny; Marquis de Vandeuvre. V. Enq.

16. *Juin* 1694. Claude-Vincent Heron. I. Enq.

1. *Decembre* 1694. Pierre de Vienne, Abbé de Saint Martin de Nevers. IV. Enq.

1. *Juin* 1695. Zacharie Nigot. I. Req.

26. *Août* 1695. Vincent Maynon. II. Enq.

22. *Août* 1696. Marc-Antoine-Valentin de Rollinde. III. Enq.

1. *Janvier* 1697. Pierre Catinat. IV. Enq.

37. *Janvier* 1697. Jean-Jacques Couftard. II. Req.

Loüis-François Symonnet. II. Enq.

14. *Février* 1697. Claude-Jacques Poictevin-de Villiers. III. Enq.

13. *Mars* 1697. Loüis le Moyne. IV. Enq.

Nicolas Soulet. V. Enq

19. *Juin* 1697. François Ravieres. I. Enq.

28. *Août* 1697. Chreftien - François Gorge de Roife. IV. Enq.

6. *Août* 1698. René-Alexandre Aubry. IV. Enq.

6. *May* 1699. Pierre Lorencher, Chanoine de N. D. I. Enq.

29. *Juillet* 1696. Pierre Bance, Baron d'Oulins, Seigneur de Virtot. III. Enq.

17. *Decembre* 1700. Jofeph-Antoine Daguefſeau, Sr de Valjoin. V. Enq.

29. *Mars* 1701. Loüis - Mathieu du Port. III. Enq.

20. *Avril* 1701. Nicolas de Pleure. V. Enq.

22. *Juin* 1701. Anne-Charles Goeslard. IV. Enq.

Charles-Pierre Nau-des Arpentis. V. Enq.

17. *Janvier* 1703. Henry-Robert de Tourmont, *Clerc*. III. Enq.

15. *Avril* 1703. Ange Pinon. III. Enq

4. *Juillet* 1703. Jean-Baptiste-Jacques Gon-d'Argenlieu. I. Enq.

Loüis-Guillaume, Sr de Chavaudon. II. Enq.

29. *Août* 1703. Gilles-Charles Coste-de Champeron. IV. Enq.

10. *Avril* 1704. Philippe Droüin. V. Enq.

Jean Anisson-d'Hauteroche. IV. Enq.

27. *Août* 1704. Anne-Loüis Pinon, Sr de Quincy, & de la Grange-Basteliere. I. Enq.

22. *Juillet* 1705. Jean-Baptiste Brossoré. III. Enq.

5. *Août* 1705. Antoine-Bon Dumas. V. Enq.

10. *Février* 1706. Martin Fraguier. V. Enq.

Loüis-Guillaume Chuberé. I. Req.

3. *Mars* 1706. Pierre-François de Maissac. I. Enq.

François Neyret. I. Req.

17. *Mars* 1706. Jean-Baptiste de Monthulé. V. Enq.

5. *May* 1706. Aymé-Jean-Jacques Severt. III. Enq.

9. *Juin* 1706. Jean-Baptiste Costentin-Lambelin. IV. Enq.

21. *Juillet* 1706. Jacques Cadeau. I. Enq.

16. *Février* 1707. Denis-Julien Coignet, Sr des Clayes. III. Enq.

8. *Juin* 1707. Claude-François Fornier, Sr de Montagny. I. Enq.

Pierre-Barthelemy Rolland. V. Enq.

17. *Août* 1707. Jean-Antoine Noblet-de Romery. V Enq.

7. *Mars* 1708. Jean-Baptiste-Auguste le Rebours. V. Enq.

9. *May* 1708. Charles-Auguste Benoise-de Marcil. II. Enq.

18. *May* 1708. Pierre-Nicolas Robert, Sr de S. Vincent. II. Req.

23. *May* 1708. Simon-Joseph Tubeuf. V. Enq.

27. *Juin* 1708. Laurent Boutet-de Guignonville. IV. Enq.

1. *Août* 1708. Marc-Jacques Fermé. IV. Enq.

30. *Janvier* 1719. Loüis-François de Blair, Sr de Cernay & de Courtemanche. III. Enq.

27. *Février* 1709. Jacques Alexandre. III. Enq.

20. *Mars* 1720. Jacques Pineau-de Viennay. I. Enq.

8. *May* 1709. Claude-Nicolas Hennin. II. Enq.

Philbert Rullaut. II. Enq.

20. *Juin* 1710. Charles le Févre-de Laubriere, *Clerc.* III. Enq.

16. *Juillet* 1710. Pierre-Jacques-Michel Duprat. III. Enq.

30. *Juillet* 1710. Claude Glucq. V. Enq.

8. *Août* 1710. Augustin-François-de Paule de Louvencourt. III. Enq.

10. *Decembre* 1710. Pierre de Palluau. I. Enq.

31. *Decembre* 1710. Nicolas-Joseph Racine, Abbé de S. Martin d'Auxerre. I. Enq.

20. *May* 1711. Antoine Pajot-de Malzac. II. Enq.

Estienne-Vincent le Mée.

5. *Août* 1711. Loüis-Maximilien d'Abos-de Binanville. III. Enq.

22. *Août* 1711. Loüis-Basile-Carré, Sr de Montgeron. II. Enq.

4. *Septembre* 1711. Alexandre-Julien Clement, Sr de Failles. II. Enq.

27. *Janvier* 1712. Charles-Bertrand

le Clerc - de Lesseville. V. Enq.

3. *Février* 1712. Benigne du Jardin. II. Req.

17. *Février* 1712. Antoine - Nicolas Nicolaï de Goussainville, premier Président de la Chambre des Comptes en survivance. III. Enq.

11. *May* 1712. Loüis Daquin - de Chasteaurenard. V. Enq.

4. *Janvier* 1713. Philippe Thomé. I. Enq.

1. *Février* 1713. Loüis-Gaspard Fieubet de Beauregard. II. Enq.

Loüis André de Pommereu. I. Enq.

17. *Mars* 1713. Loüis-Antoine Roüillié. II. Enq.

24. *Avril* 1713. Hierôme-Alexandre de Lattaignan. II. Enq.

5. *Juillet* 1713. Charles-François de Montholon. II. Enq.

Jacques Dumant. III. Enq.

19. *Juillet* 1713. Loüis Guillaume, Sr de Chavaudon. II. Enq.

10. *Janvier* 1714. Pierre-Antoine de la Mouche-de Beauregard. V. Enq.

François le Masson-de Blanville. V. En.

21. *Février* 1714. Paul-Estienne des Marests de Cramailles. I. Enq.

28. *Février* 1714. Loüis-François du Pré. IV. Enq.

Claude

Claude-François de Béze-du Cholet, I. Enq.

7 *Mars* 1714. Paul-Augustin Chaillon, IV. Enq.

14 *May* 1714. Pierre le Courtois, IV. Enq.

13 *Juin* 1714. Estienne-Pierre Charlet, I. Enq.

27 *Août* 1714. Henry Feydeau-du Plessis, III. Enq.

31 *Août* 1714. Gabriel Bernard, Seigneur de Rieux, la Liviniere, Ferrales, &c. II. Enq.

Pierre-Hilaire Danés, IV. Enq.

23 *Janvier* 1715. Charles-Claude Renoüard de la Toüanne, II. Req.

10 *Avril* 1715. François Moreau, I. Req.

5 *Juin* 1715. Benoist-Estienne Berthier, IV. Enq.

19 *Juin* 1715. Loüis-Michel Berthelot-de Montchêne, IV. Enq.

17 *Juillet* 1715. Jean Pajot-de Dampierre, *Clerc*, V. Enq.

21 *Août* 1715. François-Antoine de Verthamon-de Villemenon, II. Enq.

11 *Mars* 1716. Charles-Joseph Loyseau, I. Enq.

6 *May* 1715. André-François-de-Paule

le Févre d'Ormesson, II. Req.

Anne-César-François de Paris-de la Brosse, Président de la Chambre des Comptes en survivance, V. Enq.

Claude Boucher, V. Enq.

1 *Juillet* 1716. Loüis-François Ménard-de Tiffauges, III. Enq.

22 *Juillet* 1716. Anne-Jean Roüillé, Seigneur de Meslay, I. Enq.

5 *Août* 1716. Loüis-Etienne Chabenat-de Boneil, II. Enq.

Pierre le Clerc, IV. Enq.

30 *Decembre* 1716. Estienne-Claude d'Aligre, I. Req.

8 *Janvier* 1717. Charles-Loüis Rossignol, III. Enq.

Loüis-Anne Seguier, IV. Enq.

22 *Janvier* 1717. Jean-Baptiste-Maximilien Titon, V. Enq.

12 *Février* 1717. Hierôme Nicolas-de Paris, I. Enq.

30 *Avril* 1717. Loüis Dupré-de Saint Maur, II. Req.

8 *May* 1717. Claude Bertrand-de la Michaudiere, III. Enq.

2 *Juillet* 1717. Charles-Joseph de Lespiné-de Grainville, IV. Enq.

9 *Juillet* 1717. Loüis-Marie de Maulnourry, V. Enq.

9 *Juillet* 1717. Barthelemi - Nicolas Huault-de Bernay, I. Enq.

13 *Août* 1717. Loüis-Gilles le Maistre-de Ferrieres, IV. Enq.

13 *Decembre* 1717. Nicolas-Alexandre Henin, I. Enq.

1 *Avril* 1718. Jacques-Estienne Canaye, V. Enq.

1 *Avril* 1718. Jean-Baptiste Moreau-de S. Just, II. Enq.

2 *Juin* 1718. Dominique - Jacques Barbery-de Courteil, I. Enq.

2 *Juin* 1718. Bertrand-René Pallu, III. Enq.

2 *Juin* 1718. Paul-Gaspard-François le Gendre, V. Enq.

15 *Juillet* 1718. Augustin le Pilleur, II. Enq.

29 *Juillet* 1718. Guillaume Lamoignon-de Montrevau, I. Req.

12 *Août* 1718. Jean-Baptiste-Camille de Bragelogne, II. Enq.

27 *Août* 1718. Pierre Langlois, *Clerc*, III. Enq.

16 *Decembre* 1718. Guillaume-François Briçonnet, II. Req.

Antoine Arnaud - de la Briffe, IV. Enq.

Charles Pichon, V. Enq.

30 *Decembre* 1718. Denis-Loüis Pasquier, I. Enq.

17 *Mars* 1719. Basile-Claude-Henry Anjorran, IV. des Enquêtes.

24 *Mars* 1719. Jean Jacques Noüet, III. Enq.

Charles le Bas-du Plessis, V. Enq.

Denis-Bernard-François Barraly, IV. Enq.

30 *Mars* 1719. Georges Phelypeaux-d'Herbaut, I. Enq.

28 *Avril* 1719. René-Charles-Gabriel de la Forest-d'Armaillé, II. Enq.

9 *Juin* 1719. Antoine-Pierre Barillon-d'Amoncourt, III. Enq.

Isidore Lotin-de Charny, II. Req.

29 *Août* 1719. Jacques-Loüis le Pelletier, II. Req.

1 *Septembre* 1719. François Marêchal, Abbé de Bonnefontaine & de Bellefontaine, II. Enq.

5 *Septembre* 1719. Loüis-Alexandre Girardin-de Vauvray, II. Req.

5 *Janvier* 1720. Leonor Aubry-de Castelnau, II. Enq.

19 *Janvier* 1720. Alexandre-Edme le Riche, I. Req.

29 *Janvier* 1720. Joseph-Antoine Crozat, I. Req.

Jean-Simon de Vougny, II. Req.

31 *Janvier* 1720. René-François Boutin, I. des Requêtes.

Paul-Estienne-Charles Mainhault-de la Tour, II. Enq.

23 *Février* 1720. Claude Pelot, III. Enq.

Loüis-François Roussel, I. Req.

16 *Mars* 1720. Armand-Loüis Parent, II. Enq.

Alexandre-Charles Guillet-de Blaru, III. Enq.

23 *Mars* 1720. Leonor-Nicolas Guyot-de S. Amand, IV. Enq.

11 *May* 1720. Loüis-Charles-Vincent de Salabery, V. Enq.

Loüis Barté, II. Enq.

22 *May* 1720. Philippe l'Evesque-de Gravelle, III. Enq.

10 *Juin* 1720. Antoine Rancher, II. Enq.

15. *Juin* 1720. Loüis le Prestre-de Lezonay, I. Enq.

Antoine Gobelin-d'Offemont, V. Enq.

3 *Juillet* 1720. Nicolas-Charles-Claude Prevôt-de S. Cyr, I. Enq.

Augustin-François Mousle de Champigny, IV. Enq.

10 *Juillet* 1720. François-Gaspard Masson, II. Req.

3 *Septembre* 1720. Jean-Joseph le Bolindre, I. Enq.

17 *Janvier* 1721. Noël Arnaud-de Boex, ci-devant Lieutenant General à Angoulême, III. Enq.

21 *Février* 1721. Jean-Baptiste-Elie Camus-de Pontcarré, I. Enq.

Charles-Augustin de Feriol, IV. des Enq.

21 *May* 1721. Daniel-Charles Trudaine, III. Enq.

20 *Iuin* 1721. Jean-Baptiste de Machault, V. Enq.

23 *Iuillet* 1721. Chrestien-Nicolas de Lamoignon de Bourneuf, V. Enq.

5 Septembre 1721. Loüis-Denis Talon, I. Enq.

9 *Ianvier* 1722. Charles Estienne le Pelletier, *Clerc*, II. Enq.

30 *Ianvier* 1722. Denis Dodard, IV. Enq.

Paul Mailhard-de Baslosre, V. des Enq.

20. *Février* 1722. Michel Roüillé.

Conseillers Honoraires à la Grand'-Chambre.

Les chiffres placez à la suite de leur nom, désignent l'année de leur récep-

tion en qualité de Conseillers au Parlement. Ils ont séance à la Grand'Chambre, parce qu'ils en étoient lorsqu'ils se sont retirez.

MESSIEURS,

Robert Léchassier, 19 *Janvier* 1659.

Thomas Dreux, Marquis de Brezé, 1. *Iuillet* 1667.

Nicolas de Montagnac-d'Estansanne, 14 *Février* 1670.

Pierre Forest, 6 *Février* 1671.

François de Verthamon-de la Ville aux Clercs, 8 *Iuillet* 1672.

Estienne Coynart, 29 *Avril* 1674.

Gervais le Févre-d'Eaubonne, 7 *May* 1674.

Pierre-Antoine Castagneres-de Châteauneuf, Conseiller d'Etat, 10 *May* 1675.

René-François Testu-de Balincourt, 31 *Ianvier* 1676.

Antoine Daquin-de Château-Renard, 20 *Ianvier* 1679.

François du Mouceau, *Clerc*, 6 *Août* 1679.

Pierre-Antoine de la Mouche-de Beauregard, 4 *Iuillet* 1681.

Jean-Antoine Lucas-de Muin, 18 *Juillet* 1681.

Pierre Pecquot-de S. Maurice, 11 *Février* 1684.

Henry-Loüis le Maître-de Bellejame, 9 *Février* 1685.

Conseillers Honnoraires des Enquêtes.

Ils y ont séance dans les Chambres d'où ils étoient lorsqu'ils ont quitté. Les dates qui sont à la suite de leur nom, sont celles de leur réception en qualité de Conseillers.

MESSIEURS,

Charles Loyseau, 4 *Septembre* 1682.

Charles-Michel Bouvard, Sr de Fourqueux, Procureur General de la Chambre des Comptes, 14 *Avril* 1684.

Jean-Loüis de Bullion, 21 *Mars* 1689.

Claude Guillard, 18 *May* 1689.

Pierre Doublet, 27 *Juin* 1690.

Jean-Aymé du Mas, 18 *May* 1691.

Joseph de Serré, 13 *Août* 1691.

François le Maître, 2 *Juillet* 1692.

Charles-François Renoüard-de la Toüanne, 6 *Mars* 1693.

François Lunel-des Essarts-de Mont-dragon, 6 *Août* 1698.

Loüis Fagon, 8 *Février* 1702.

Claude-Gedeon Berbier-du Metz, 13 *Août* 1704. Président en la Chambre des Comptes.

Loüis Roüillé, 3 *Decembre* 1711.

Michel Bouvard de Fourqueux, fils, Procureur General à la Chambre des Comptes.

Pierre du Puis, 27 *Janvier* 1712. Président au Grand Conseil.

Robert Langlois, Président en la Chambre des Comptes.

Gens du Roy.

M. Guillaume de Lamoignon, Seigneur du Blancmenil, reçû Avocat General le 7 May 1707. Il est fils de Chrestien-François de Lamoignon, Marquis de Bâville, Président au Parlement, & de Marie-Jeanne Voysin.

M. Guillaume François Joly-de Fleury, reçû Procureur General le 17. Fevrier 1717. Il est fils de Jean François Joly, Seigneur de Fleury, Conseiller au Parlement, & de Madelaine Talon, & petit-fils de Jean Joly, Seigneur de Fleury, Conseiller au Grand Conseil, & de Charlotte Bourlon.

M. Pierre Gilbert, Seigneur de Voiſins, Maître des Requêtes Honnoraire, a été reçû Avocat General le 5. Decembre 1718. Il eſt fils de M. Gilbert, Preſident de la II. des Enq.

M. Henry-François-de Paule Dagueſſeau, ci-devant Avocat du Roy au Châtelet, reçû Avocat General le 5. Decembre 1721. Il eſt fils aîné de M. le Chancelier.

Subſtituts du Procureur General.

MESSIEURS,

Pierre d'Eſtrechy, *Doyen*.

Joſeph Coutance-de Baillou.

Avril 1682. Jean-Antoine Chefdeville.

5 *Iuillet* 1686. Nicolas de Paris.

30 *Ianvier* 1691. Antoine-Bertrand Tuffier.

André Flory-de Leſſart

Claude le Févre.

Pierre-Eſtienne Borderel-de Caumont.

Gabriel François Negre.

Nicolas Pierron.

Philbert Lorenchet.

10 *Mars* 1718. François-Joſeph Choulx.

21 *Decembre* 1719. Nicolas Marie.

6 Février 1720. Nicolas-Gabriel Taupinart-de Tiliere.

16 Avril 1720. Antoine-Raphael de Lorme.

15 Juillet 1720. Jacques-François-Thimoleon Chaliveau.

3 Août 1720. Jean-Baptiste Catherinet.

Substitut Honnoraire.

Antoine de Fredefont.

Greffier en Chef Civil du Parlement.

Roger-François-Gilbert de Voisins ; reçû le Avril 1717.

Greffier en Chef Civil Honnoraire.

Nicolas du Noyer.

Greffier en Chef Criminel du Parlement.

Ogier-Pintrel Desbiez.

Greffier des Presentations.

Leonard Guyot-de Montchogny.

Greffier des Affirmations de Voyage.

Claude-René Regnard-de Surgis.

Secretaires du Roy & de la Cour du Parlement.

Pomponne Mirey, *Receveur des Con-*

ſignations des Requêtes du Palais.

Abel de la Bretonniere.
Jean Eſtienne Yſabeau.
Loüis du Franc.

Secretaire Honnoraire.

Guy Noüet.

Premiers Commis au Greffe de la Grand'-Chambre.

1. François du Franc.
2. Jean Eſtienne Yſabeau.
3. Henry-Eſtienne Yſabeau, fils.
4. Loüis du Franc, en ſurvivance à François du Franc, ſon pere.

Greffier Garde-Sacs de la Grand'-Chambre.

Jacques Aimejan.

Greffiers Gardes-Sacs des Enquêtes.

Joſeph Coquille.
Alexandre Guyot.

Commis à la communication des Regiſtres & Minutes du Parlement.

Pierre du Mouceau.

Greffiers Plumitifs au Criminel.

Claude Amiot ; Barthelemi Robert

Droüet, qui est aussi *Greffier des Dépôts du grand Criminel.*

Greffier Garde-Sacs du petit Criminel.

Edme-François Lencluse.

Greffier des Presentations au petit Criminel.

Jean-Baptiste Lopin.

Greffiers aux Enquêtes.

A la I. Claude Maupassant.
A la II. Jean Joüault.
A la III. Jacques François.
A la IV. Benjamin Fautras.
A la V. Pierre Masson.

Greffiers aux deux Chambres des Requêtes.

En Chef, Nicolas Veillart.
Du Parquet, Pierre Huby.
Plumitif à la I. Jean Baptiste l'Amirault.
Plumitif à la II. Guillaume Guyot.
Des Decrets, François-Denis le Camus.
Garde-Sacs, Noël-Claude Andriot.

Procureurs au Parlement.

Il y a quatre cens Procureurs, tiers

Referendaires, taxateurs de dépens, qui occupent pour les Parties, tant au Parlement, que dans toutes les autres Jurisdictions de l'enclos du Palais, excepté la Chambre des Comptes.

Huissiers au Parlement.

François de Lauge, premier Huissier; Guillaume Gensse, *Honoraire*, & vingt-huit autres Huissiers qui servent à la Grand'Chambre, à la Tournelle Criminelle, aux Chambres des Enquêtes & au Parquet des Gens du Roy, & douze aux Requêtes du Palais, dont le premier en titre est Jean Herbelin.

Le premier Huissier ne sert qu'à la Grand'Chambre & à la Tournelle Criminelle. Il joüit du droit d'Indult. Il acquiert la Noblesse, & la transmet à sa posterité, & quand le Roy vient au Parlement, il marche immédiatement devant lui, depuis l'Eglise de la Sainte Chapelle, jusques dans la Grand'Chambre.

Commis à la Recette des Epices de la Grand'Chambre.

Jean-Gilbert de Lisle.

Receveurs des Consignations.

MM. Jacques-Ennemond Thibert ; Jacques-Robert Samson.

Ils servent pour le Parlement, le Conseil, & toutes les autres Jurisdictions de Paris, excepté seulement la Jurisdiction de Messieurs des Requêtes, qui ont leurs Receveurs particuliers des Consignations, qui sont, Pomponne Mirey ; Jacques-Pierre Verney.

Commissaires aux Saisies Rèelles.

MM. Claude Monnerat ; Philippe Beaucousin ; Pierre Beauvisage.

Ils servent pour toutes les Jurisdictions établies dans la Ville de Paris ; mais par Arrêt, M. Estienne Cyvadat est commis à l'exercice de leurs Charges.

Tresoriers Payeurs des Gages & augmentations de Gages de Messieurs du Parlement.

MM. Victor Chardon ; Jean-Baptiste Hallé, & Jean de la Faye. Les deux premiers sont aussi pour Messieurs des Requêtes.

Contrôleurs des augmentations des Gages.

MM. Jean-Loüis Brunet ; François

de Lens; N. Rammices; Edme Feugere.

Il y a un Buvetier en titre d'Office à la Grand'Chambre, un pour chacune des Chambres des Enquêtes, & un pour le Parquet des Gens du Roy.



ARTICLE IV.

Des autres Parlemens du Royaume, avec la liste de leurs Officiers.

II. PARLEMENT DE TOULOUSE.

CE Parlement fut établi par Edit du mois de Decembre 1303. mais il fut supprimé en 1312. Charles VI. le rétablit par Edit du 20. Mars 1419 & mit sous son ressort la Province de Languedoc, & le Duché de Guyenne. Il fut transferé à Beziers par autre Edit du 23. Septembre 1425. puis uni par un Edit du 24. Novembre 1426. au Parlement de Paris, qui avoit été transferé à Poitiers par Edit du 21. Septembre 1418. mais celui de Paris ayant été remis dans la Capitale du Royaume par un Edit du mois d'Août 1436. Charles VII. érigea un nouveau Parlement pour le Langue-

doc, par ſon Edit du 18. Août 1437. & le rendit ſedentaire à Toulouſe par un dernier Edit du 11 Octobre 1443. Il eſt composé d'une Grand'Chambre, d'une Criminelle, de trois des Enquêtes, & d'une des Requêtes. Je n'en peut donner la liſte que du 12. Novembre 1720. S'il en vient une par rang de reception, je l'inſcrirai aux additions à cet Ouvrage.

Premier Préſident, M. Gaſpard-Joſeph de Maniban, Marquis de Maniban, de Campagne, &c. Baron de Cazaubon, &c. ci-devant Préſident à Mortier au même Parlement après ſon pere, a prêté ſerment entre les mains du Roy le 14. Octobre 1721. Il a épouſé le 4. Juillet 1707. Jeanne-Christine de Lamoignon, fille de Chreſtien-François de Lamoignon, Préſident à Mortier au Parlement de Paris, & de Marie-Jeanne Voyſin.

Ancien premier Préſident, M. François Berrier, Sr de S. Geniés, ci-devant Avocat General au Parlement de Toulouſe, puis premier Préſident en celui de Navarre en 1703. enſuite à celui de Toulouſe le 12. Juillet 1710. s'eſt démis en Octobre 1721.

Présidens à Mortier.

MESSIEURS,

Jacques Philippe de Ciron, Sr de Cramaux.
Jean-Georges de Nupces.
Bernard d'Aspe, Baron de Meilhan, Sr de Castin
Joseph de Caulet-de Gragnague.
Bernard d'Aignan, Baron d'Orbessan.
Jean François de Tournier, Sr de Mauvaisin.
Guillaume-Joachim de Puget-de Gau, Sr de S. André.
Deux Charges vacantes.

Grand'Chambre.

MESSIEURS,

Jean Jacques de Boyer, *Clerc.*
Pierre de Tournier, *Clerc.*
Pierre-Michel de Lanes, *Doyen.*
Blaise de Prougen.
François de Faure-S. Maurice.
Nicolas de Reversac-de Celes.
François de Requi.
Antoine de S. Laurens.
François de Juillard.
Jean-François de Borista.

Raimond d'Auſſaguel, Sr de las Bordes.
Joſeph de Guillermin, Baron de Seiſſes.
Pierre de Boiſſy.
Jacques de Clari, Sr de Vindrac, la Capelle & Sainte Luce.
Jean de Raimond, Sr de S. Ruſtice.
Jean-François d'Aſſezat-de Toupignon.
Henry de la Font-Vedelly.
Bernard de Sapte, Sr de Velliſſes.
Pierre de Capella.
Guillaume Deigua.

Chambre Criminelle.

Les quatre derniers Préſidens à Mortier y préſident. Les Conſeillers ſont,

MESSIEURS,

Pierre Dumas.
François de Cambolas.
Henry de Burta.
Joſeph-Marie de Villeſpaſſan, Baron d'Ouſon.
Jean de Cabrerolles-de Villeſpaſſan, Prevôt de l'Egliſe de Toulouſe.
Bonaventure François de Coſta.
Pierre-Paul de Lombrail, Sr de Rochemontés.
Henry-Bernard de Sapte, Sr du Pujet.
Raimond du Puy.
Germain Darbou.

Dominique de Caſſaigneau-de Glatens.
Geraud Laroque-de Seré.
Loüis-Emanuel de Cambon.

I. *Des Enquêtes.*

MESSIEURS,

Jean Palarin, *Préſident.*
François de Catellan, Chanoine de l'Egliſe de Toulouſe, *Préſident.*

Conſeillers.

MESSIEURS,

Guillaume-Auguſtin de Gauran.
François de Vidal.
Pierre-Loüis de la Broüe, Sr de Gandalon.
Antoine-François de Boiſſet.
François de Bouſquat.
Jean Claude de Balza, Baron de Firmi.
Loüis de Juge.
Dominique de Baſtard.
Gabriel-Bonaventure Doujat.
Jacques de Catellan, Sr de Maſquere.
Jean François Dazemat.
Jean-Jacques Rey.
Timoleon Bonnemain.
Baltazar de Boutaric.
Jean-Mathias du Bourg-la Peyrouſe.
Jean-Ignace de Bojat.

Jean d'Escorbiac.
Antoine-Joseph de Viguerie.
François-Raimond de Senaux-de Lissac.
Bertrand-Bernard Boyer, Baron de Verdusan.
Pierre d'Auterive.
Jean-Joseph Daguin.
François de Gach-Villegly.
Jean-Michel de Lanes, Baron de la Garde.

II. Des Enquêtes.

M. Leonard d'Aignan-d'Orbessan, Baron de Castelvies, *Président.*
M. Jean de Druillet, Baron de Montlaur, *Président.*

Conseillers.

MESSIEURS,

Jean-Jacques de Courtois.
Jean-Loüis d'Anceau.
Pierre de Comere, Baron de la Bastide.
Jean Joseph de Gras, Baron de Lignac.
Jean-Marc de Duclos, Baron d'Auriebat.
Joseph de Laccarry, Sr de Beaucru, Baron de Mauleon.
Jean-Paul de Toupignon, Chanoine & Prevôt de l'Eglise de Mirepoix.

Jean de Resseguier.
Pierre-Joseph de Marmiesse, Marquis de Lussan.
Jacques-Barthelemy de Charlary.
Jean de Flotte, Sr de la Ribaute.
Jean d'Albaricy.
Hyacinthe de la Rocque.
Gaspard de Cassagneau-S. Felix.
Cosme de Palarin.
Jean-Baptiste de Prougen.
Jacques de Juin, Sr de Cyran.
François de Polastre.
Clement-Joseph de Cazes.
Joseph Ignace de la Baune.
Hector de Boyer.
Jean de Cambolas.
Barthelemi de Maguelone-de Saint Benoist.
Bernard de Foucaud-d'Alzond.
Samuel Aymar.

III. Des Enquêtes.

M. Jean-Pierre de Foucaud, *Président.*
M. Paul de Cazes, *Président.*

Conseillers.

MESSIEURS,

Guillaume d'Auriol.
Guillaume de Vic.

Jean de Papus, Sr de Cugnaux.
Jean-Jacques de Colonges-de Lauriere.
Jean-Loüis Trinqualie, Sr d'Eſpagnet, Boüit, Juzan & Daniare.
Bertrand de Maran.
Jacques de Jullen-de Pegueirolles.
Salomon de Faure-S. Maurice.
François de Marcellier, Sr de Gaujac.
François Mariotte, Chanoine de l'Egliſe de Toulouſe.
Pierre Blanc.
Jean-François de S. Laurens.
Henry de Soulaige-de Lamée.
Jean-Eſtienne Malaret.
Pierre de Requi.
Jean-Loüis de Catellan.
Jean-Pierre Caſtaing.
Jean Gaillard.
Jean François d'Eſpagne.
Melchior-François de Reverſac-de Celes.
Jean-Pierre de Baſtide.
Antoine-Joſeph Niquet-de Serame.

Chambre des Requêtes.

MESSIEURS,

François de Roux, Marquis de Sainte Colombe, *Préſident.*
Guillaume-Marie d'Ouvrier, Vicomte de Bruniquel, *Préſident.*

Conseillers.

MESSIEURS,

André de Nicolas.
François de Chalvet.
Antoine de Guibert.
Jean-Baptiste Delherm.
François-Jerôme de Vignes, Sr de Colomiers.
Jean-Felix Dieche.
Pierre de Meric, Sr de Mongassin.
Loüis-Guillaume Pujol.
Jean-François Tournier.
Jacques de la Rocque.
François-Innocent de Ciron de Cramaux.
Charles-Geraud Bousquet, Sr de Saveres & Colomiers.
Antoine de Caussade.
François Joseph de Cassand, Sr de Jolte.

Gens du Roy.

MESSIEURS,

Claude d'Avisard, *Avocat General.*
Marie-Joseph le Mazuyer, Marquis de Montegut, *Procureur General.*
Antoine le Comte, Marquis de Noé, *Avocat General.*

Jacques

Jacques de Saget, *Avocat General.*

Loüis de Lautar, *Avocat & Procureur du Roy aux Requêtes.*

Thomas du Laurens, *Avocat du Roy aux Requêtes pour le Département des Eaux & Forêts.*

Bernard Campiſtron, *Procureur du Roy idem.*

Bernard Cerat, *Greffier* Criminel en Chef du Parlement.

Jean d'Arnaud de la Roque, *Greffier* en Chef des Affirmations.

Il y a des *Secretaires du Roy* près ce Parlement.

III. *Parlement de Grenoble.*

Loüis XI. n'étant encore que Dauphin de Viennois, érigea le Conſeil Delphinal en Parlement l'an 1453. ce que le Roy Charles VII. ſon pere confirma par Edit du 4. Août 1455. Henry II. par ſes Lettres du 7. Juillet 1556. accorda aux Officiers de ce Parlement les mêmes privileges dont joüiiſſent ceux du Parlement de Paris. Loüis XIII leur attribua la Nobleſſe par ſa Déclaration du 24. Octobre 1639. & Loüis XIV. par autre Déclaration du 10. Avril 1706. ſtatua que les Officiers de ce Parlement,

dont le pere & ayeul auroient exercé lesdits Offices, ou qui y serviront durant vingt années, acquereront la Noblesse à eux & à leurs descendans, Sa Majesté les dispensant de l'execution de l'Edit du mois d'Octobre 1704. Ce Parlement qui renferme aussi les Aydes & Finances de Dauphiné, est composé de quatre Chambres. J'aurois fort souhaité en pouvoir donner la liste par ordre de réception, avec les noms de Baptême; mais je ne l'ai euë que telle qu'on l'a donnée imprimée à Grenoble le 12. Novembre 1721.

Premier Président.

M. Pierre de Berulle, Vicomte de Guyencourt, Baron de Ceant, Sr de Cerilly & de Rinc-Verger, Maître des Requêtes Honnoraire, & en survivance M. Pierre-Nicolas de Berulle son fils, Maître des Requêtes. Il est petit-neveu du Cardinal Pierre de Berulle, Fondateur en France de la Congrégation des Prêtres de l'Oratoire, mort le 2. Octobre 1629. & est fils de Claude de Berulle, Baron de Ceant, Maître des Requêtes, & de Chrétienne de Vassan. Il a été marié, 1°. à Françoise-Antoinette Bouleau, morte le 3. Novembre 1688.

fille de Nicolas Bouleau, Secretaire du Roy, & de Françoise Hersent. 2°. à N. . . de Paris, fille d'Anne de Paris, Conseiller au Parlement de Paris, & de N. . . du Val.

GRAND'CHAMBRE.

Présidens à Mortier. Messieurs;

De la Poype-S. Julien-de Gramont.
De Pisançon, *Honoraire.*
De la Saone, *Honoraire.*
Guerin-de Tencin, *Honoraire.*
De Barral.
De Saint Priest.

Chavaliers d'Honneur. Messieurs;

Des Alrisc-de Cornillon-du Rosset.
De la Poype-Saint Jullin.

Conseillers. Messieurs,

De Leyssins.
De Chalvet, *Honoraire.*
De Virieu-de Beauvoir-Faverges, *Honoraire.*
De Montrivier, *Syndic.*
Barrin.
Du Puy-de S. Vincent.
De la Colombiere.
Brenier.

Corbet-des Ayes.
De Bardonnanche.
Bon.
Du Sozey.
De Beauregard.
De Beauvoir-Faverges.
De Revel, *Syndic.*
De Bovets, *Garde des Sceaux.*

II. CHAMBRE.

Présidens. Messieurs,

De Gratet-du Bouchage.
De la Croix-de Sayve.

Conseillers. Messieurs,

De Mistral-de Montmiral.
De Chevalier-des Hoches, *Honoraire.*
De Guerin.
De Marnais Beauvais.
De la Porte-de l'Artaudiere.
De Pina-de la Balme.
De Vachon.
De Bussieres.
De Garnier.
Des Costes.
Du Sozey-de la Croix.
Du Pilhon-d'Angelles.
De Synard.
De Raynaud.
De Vachon-de Belmont.

III. CHAMBRE.

Présidens. Messieurs.

De Bazemont.
De Ponnat-de Gresse.

Conseillers. Messieurs,

De Ferrus-de Saint Richard.
De Vaux de Palanin, *Honoraire.*
De Giraud-de Saint Perrier.
De la Meyrie.
De Moydieu.
De Marnais.
De Bocsozel-de Montgontier, Prieur de S. Jean de Vif.
De Thomé de S. Christophe.
De la Coste.
Brenier-de la Cardoniere.
De Vaux de Planieu.
De Franquieres.
De Vausserre.
Du Colombier.

IV. CHAMBRE.

Présidens. Messieurs,

De Murat.
D'Ise-de Châteauneuf.

Conseillers. Messieurs,

Romme, *Doyen.*

Canel, Prieur de Nôtre-Dame de Vizille, *Honoraire.*
De Galien-de Chabons.
De Bressac.
De Baronat.
Du Motet.
De Briançon-de Varses.
De Bursin.
De Bally.
De Commiers.
De Polligny.
D'Hautefort.
De Condorcet.
De Chaleon.
De Gaubert.

Gens du Roy. Messieurs,

Rolland, *Conseiller & Avocat General.*
De Vidaud-de la Tour, *Conseiller & Procureur General.*
Du Colombier, *Conseiller & Avocat General.*
Lovat, *Conseiller & Avocat General.*

Substituts du Procureur General, MM. Bonnety; Savoye; Mailhet; Belluard; Vinot; Bouloud; N. . . N. . .

Secretaires, MM. Didon; Amat; Bozonier; Anglancier; Chaumat; Masseron; Samuel; Taxil.

Premier Huissier, M. Felix. Onze autres Huissiers.

IV. *Parlement de Bordeaux.*

Ce Parlement fut établi par Edit du Roy Loüis XI. du 10. Juin 1462. Le Comté d'Angoulême possedé en Pairie par Jean d'Orleans, en fut distrait par une Déclaration du 13. Octobre 1463. le Duché de Guyenne ayant été donné en appanage à Charles de France, par Lettres Patentes du 29. Avril 1469. Le Parlement de Bordeaux fut transferé à Poitiers : il avoit alors sous son ressort le Païs de Limosin, & les Comtez de Poitou & de la Marche ; mais Jacques d'Armagnac, qui possedoit le Comté de la Marche en Pairie, obtint qu'il fût rétabli sous le ressort du Parlement de Paris, par Déclaration du 11. Août 1470. Enfin Charles de France, Duc de Guyenne, étant mort sans posterité le 12. Août 1472. ce Parlement fut aussi-tôt rétabli à Bordeaux.

Il est composé d'une Grand'Chambre, d'une Tournelle, de deux Chambres des Enquêtes, & d'une des Requêtes. En voici la liste du 11. Novembre 1721.

Premier Président.

M. Joseph de Gillet, Marquis de la Caze.

Présidens à Mortier. Messieurs,

Jean-Michel de Gourgues.
Loüis de Sabourin.
Leon Lancelot-de la Lanne.
Henry d'Augeard.
Pierre de Casaux.
Antoine de Gascq.
André-François-Benoist le Berthon, Sr d'Aiguilhe.
Charles-Loüis de Secondat, Baron de Montesquieu & de Labrede.
Nicolas de Segur.

Ces quatre derniers servent à la Tournelle.

Chevaliers d'Honneur, séans à la Grand'-Chambre. Messieurs,

Loüis Arnaud le Comte, Marquis de la Tresne.
Jacques-Leon-Gabriel de la Vergne, Comte de Guilleragues.

GRAND'CHAMBRE.

Conseillers. Messieurs,

François du Perrier, Sr de la Salargue. *Doyen.*
André du Hamel.

Josué de Vincens, Vicomte de Cezac, Baron de Capian.

Jean de Constantin, Sr de Romefort & de Servau.

Jean Joseph de Guyonnet, Sr de Monbalen.

Jean d'Essenault, Sr de la Beguereſſe.

Joseph de Mathieu.

Jean-Antoine du Val, Marquis de Tersis.

Arnaud de Licterie.

Pierre de Marboutin.

Jacques du Sault.

Jean-Baptiste Joseph de Blanc, Sr de Mauvesin.

Jean-Pierre d'Abadie.

Michel de Montaigne, Sr de Beauséjour sur Dodogne.

François de Baritault.

Pierre Daly.

Henry-Victor de Chavaille, Sr de Faugeras.

Jean-Maur de Mosnier, Baron de Selches.

Raymond Dalon.

Jacques de Pichon.

TOURNELLE.

Conseillers. Messieurs,

Gabriel de Raymond, Sr de Sale-

gourde & de Vignolle, Baron d'Ayran.
Pierre de Pichard, Baron de Saucas.
Nicolas Combabeſſouze.
Loüis-Amable de Bigot.
Sarran-Alphonſe de la Lanne.
Loüis-François de Ceſar.
François Droüilhet-de Sigalas.
André-Martial de Sabourin.
Jean-Baptiſte-Amanieu de Ruat.
Joſeph de Roy, Sr de Noaillan.
Pierre de Segur.
Eſtienne-Joſeph de Chapelas, Sr de la Ligne.
Jean de Bertin, Sr de Servole.
Georges Robillard.
Jean-François de Saint Marc-de Razens.
Arnaud Delpech.
Pierre-François la Salle-de Roquefort.
Jean-Baptiſte de la Fon.
Jean-Baptiſte de Verthamon-des Algues.
Pierre de Majanſo, Sr de Camiran, Vicomte de Foncaude.

I. DES ENQUESTES.

Préſidens. Meſſieurs,

Gabriel-Maurice de la Vie.
Jean-Martin de la Salle, Sr de Canens.

Conseillers. Messieurs,

Denis de Castelnau.
François-Leon le Comte.
François-Joseph Dalesme, Sr de Saint Pierre de Limeüil.
Joseph de Marans.
Joseph François-Ignace de Labat, Baron de Savignac.
Jean-Baptiste-Simon Desnanots.
Jean-Jacques-Romain de Filhot, Baron d'Oignois.
Pierre de Pontac.
Guillaume-Alexandre de Cursol.
Clement Monereau.
Jules Botie.
Jacques de Verthamon-de Chalucet.
Armand-André de la Vie.
Jean-Baptiste le Comte-de la Tresne.
André d'Allenet.
Jean de Navarre.
François-Estienne de Brassier, Baron de Faussac, Sr de Beichevelle.
Jean-Mathieu de la Montagne.
Jean-Jacques Bel.

II. DES ENQUESTES.

Présidens. Messieurs,

Jean de Baratet, Sr de Villebau.

Jean-Antoine de la Chabanne, Marquis de Dunes.

Conseillers. Messieurs,

Gaston-Jean-Baptiste de Sabourin, le jeune.
Leonar-Joseph du Val, le jeune, Sr de Puipelat, &c.
Jean-Baptiste de la Faurie.
Barthelemi de Basterot.
Jean de Jegun.
Joseph-Geoffroy de Malvin.
Jean-Baptiste de Caupos.
Jean-Luc du Mirat.
Henry de Richon.
Joseph-Joachim Lombard.
André du Hamel.
Marc-Antoine-Jean-Joseph de Reignyac, Baron de Frespech.
Romain Chimbaud de Filhot.
Pierre-François d'Espens-d'Estignols-de Lancre.
Pierre Joseph de Laboyrie.
Jean-Jacques de Loyac.
Jean-François de Marans.
Claude du Plessy.
Joseph-Philippe-François de Mathieu, Baron de Molinet.
Jacques de Pichon, Baron de Longueville.
Jean Dusault.

CHAMBRE DES REQUESTES.

Présidens. Messieurs,

Jean-Joseph de Coquet.
François de Borie.

Conseillers, Messieurs,

Bernard de Portepain-de la Sale du Cyron, Sr de la Sale de Pujols, l'Arecade, Corbiac, & Baron de S. Medard en Medoc.
Jean Raoul, Sr de Lassale.
Jean Antoine Vayssiere-de Maillat.
Jean-Jacques de Touchard.
Arnaud Forest.
Jean de Remond-la Lande.
Jean-Joseph d'Artigaux.
Charles Mathurin de Vincens.

Gens du Roy. Messieurs.

Pierre Dudon, *Avocat General* à la Tournelle.
Jacques-Armand du Vigler, *Procureur General.*
Jean-Baptiste d'Albessard, *Avocat General* au Civil.

Greffiers en Chef, MM. Joachim Roger, & René Roux.

V. *Parlement de Dijon.*

Le Roy Loüis XI. après avoir déclaré par un Edit donné à Arras au mois de Mars 1476. vieux ſtile, que toutes les Terres qui avoient été données à Philippe de France, Duc de Bourgogne, étoient réunies à la Couronne, par la mort ſans enfans mâles du Duc Charles, arriere-petit-fils de ce Prince, arrivée le 5. Janvier précedent, il rendit une Déclaration, portant établiſſement d'un Parlement à Dijon, donnée à Arras le 28. Mars 1476. ce qu'il confirma par autre Déclaration donnée à la Mothe-d'Eſgry le 9. Août 1480. Charles VIII. ſupprima ce Parlement par Edit du mois d'Avril 1485. & réünit ſa Juriſdiction au Parlement de Paris: mais par Déclaration donnée à Grenoble le 29. Août 1494. ce même Roy ordonna que le Parlement de Bourgogne ſeroit ſedentaire à Dijon. Il eſt composé d'une Grand'Chambre, d'une Tournelle, d'une Chambre des Enquêtes, & d'une des Requêtes. On peut conſulter l'Hiſtoire du Parlement de Bourgogne, écrite par Palliot. Voici la liſte telle qu'elle étoit au 11. Novembre 1721.

Premier Préſident.

M. de Berbiſey.

Préſidens à Mortier. Meſſieurs,

Le Compaſſeur-de Courtivron.
Bouhier-de Chevigny.
De Migieu.
De la Mare.
Gagne-de Perigny.
Fyot-de Boſjan.
Perreney-de Groſbois.

Ces quatre derniers préſident à la Tournelle.

GRAND'CHAMBRE.

Conſeillers. Meſſieurs,

Eſpiard-de Vernot, l'aîné, *Doyen.*
De Mongey.
Bazin.
Guye-de Labergement.
Eſpiard-de Cypierre.
Dagoneau-de Marcilly.
Guyard de Changey.
De Macheco.
Guye-de Vornes.
De Clugny, l'aîné.
Eſpiard-de la Cour.
Gagne.

De Requeleyne-de Barain.
Normand.
Fleutelot.
Richard.
Maireret-de Mignot.
Démaillard.
De Mucie.
Varenne.

TOURNELLE.

Conseillers. Messieurs,

Poussier.
Le Gouz.
Lantin.
Rigoley-de Chevigny.
Pernot.
Bouhier, puîné.
Loppin-de Gemeaux.
Fevret-de Fontette.
Bretagne-d'Orain.
Chartraire de Givry.
De la Mare.
Butteur.
Bernard-de Chanteau.
De Clugny-de Pralay.
Comeau.
Jehannin-de Chamblan.
Joly-de Chintré.
Charpy-de Saint Usage.
N...

CHAMBRE DES ENQUESTES.

Présidens. Messieurs,

Bouhier, l'aîné.
Le Gouz.

Conseillers. Messieurs,

Perard de la Vaivre.
Joly-de la Borde.
Bouhier-de Lantenay.
Quarré-de Dracy.
Rigoley, l'aîné.
David.
De Brosses.
Bernard-de Sassenay.
Vitte.
Thomas.
Fijan.
Champion.
Verchere.
Blanche.
Jehannin-Arviset.
Joly de Norges.
Lamy-de Samery.
Du Port-de Montplaisant.
Rollet-de la Tour-des Proles.
N...

CHAMBRE DES REQUESTES.

Présidens. Messieurs,

Cœurderoy, & Denizot.

Conseillers. Messieurs,

De Requeleyne.
Cottin-de la Barre.
Fijan-de Talmay.
Perard.
Surmain.
David-de Villars.
De la Loge de Broindon.
Leauté.
Le Clerc.
N. . .

Gens du Roy. Messieurs.

Thierry, *Avocat General.*
Quarré, *Procureur General.*
Genteau, *Avocat General.*

VI. *Parlement de Roüen.*

Le Roy Loüis XII. érigea en Parlement l'Echiquier de Normandie, par Edit donné au Montils sous Blois en Avril 1499. Il y a outre la Grand'Chambre & la Tournelle, deux Chambres des Enquêtes, & une des Requêtes. Voici l'état de ce Parlement au mois de Février 1722.

Premier Président.

18 *Août* 1703. M. Nicolas-Pierre

Camus, Seigneur de Pontcarré, Maître des Requêtes Honoraire. Il est fils de Nicolas Camus, Sr de Pontcarré, Conseiller d'Honneur au Parlement de Paris, & d'Helene-Marguerite Durand, tous deux morts en 1705. Il a été marié, 1°. en Avril 1695. à Marie Anne-Claude-Auguste le Boulanger, qui mourut le 27 Mars 1702. & qui étoit fille unique d'Auguste-Macé le Boulanger, Sr de Viarmes, Président au Grand Conseil, & Maître des Requêtes, & d Anne de la Forest. 2o. en Mars 1703. à Marie-Françoise-Michelle de Bragelongne, morte en Juin 1705. fille unique du premier lit de Christophe-François de Bragelongne, Sr d'Enjenville, d'Issy, Pourpry, mort Conseiller en la Grand'-Chambre du Parlement de Paris le 19. Février 1721. & de Marguerite de Chanlatte. 3o. le 27 Février 1706. à Marguerite-Jeanne Boivin, fille de N. Boivin, Sr de Bonnetot, Premier Président à la Chambre des Comptes & Cour des Aydes de Roüen. Il a du premier lit, 1. Geoffroy Macé Camus de Pontcarré, Sr de Viarmes, reçû Conseiller à la II. des Requêtes du Parlement de Paris le 12 Juillet 1718. puis Maître des Requêtes le 12 Février 1722. Il a épousé le 25

Février 1719. N. de Jaſſaud, fille aînée de feu André de Jaſſaud, Préſident en la Chambre des Comptes de Paris, & de Marie Anne Couſtard. 2. Jean-Baptiſte Elie Camus de Pontcarré, reçû Conſeiller à la I. des Enquêtes du Parlement de Paris le 27 Février 1721. Du ſecond lit ſont nées deux filles ; & du troiſiéme, un fils & quelques filles.

Préſidens à Mortier. Meſſieurs,

3 *Juin* 1692. Bruno-Emanuel de Motteville.

7 *Juillet* 1703. Maximilien-Conſtantin A zeray, Sr de Courvaudon.

24 *Novembre* 1704. Claude de Becdeliévre, Sr de Quevilly.

31 *Mars* 1705. Charles Gaſton Marc, Sr de la Ferté.

2 *Juillet* 1707. André-Loüis de Romé, Sr de Vernoüiller.

9 *Mars* 1712. Claude-Robert le Roux, Sr d'Eſneval.

11 *Août* 1717. Claude-Emanuel Langlois, Sr de Colmoulins.

20 *May* 1718. Jacques-Alexandre-Henry du Moncel, Sr de Lourailles.

7 *Août* 1720. Loüis-Marie du Hamel. Il étoit reçû dés le 7 Août 1717. mais à

condition de ne faire les fonctions que trois ans après.

Présidens Honoraires. Messieurs,

28 *May* 1700. Guy du Val, Sr de Bonneval, reçû *Honoraire* le 11 Août 1717.

28 *Juillet* 1707. Gilles - Henry Maignard, Sr de Bernieres, *Honoraire*, le 21 May 1718.

Conseillers. Messieurs,

12 *Juillet* 1656. Adrien de Novince, Sr d'Aubigny, *Clerc.*

3 *Août* 1671. Pierre Baudoüin, Sr du Basset, *Doyen.*

27 *May* 1675. Nicolas le Pesant, Sr de Boisguillebert.

22 *Juin* 1676. Loüis Asselin, Sr de Frenelle.

18 *Juillet* 1681. Charles-Estienne Maignard, Sr de la Vaupalliere.

20 *Août* 1681. Pierre le Pigné, Sr de Douxmesnyl.

24 *Novembre* 1681. Nicolas Papavolne de Canappeville, *Clerc.*

Idem. Jean - Baptiste du Hamel, *Clerc.*

16 *Decembre* 1683. François le Noble, Sr de Bailleul, *Doyen* des Requêtes.

11 *Août* 1684. Jean-Baptiste Fauvel, Sr de Hacqueville.

Idem. Henry Bigot, Sr de Montville.

16 *Août* 1684. Marc-François de Châlons, Sr de Cretot.

29 *Novembre* 1685. Loüis-François de Châlons, Sr de Cauleon, *R.*

16 *Juin* 1687. Pierre le Marchand, Sr de Bardouville.

16 *Août* 1688. Jean le Sens, Sr de Folleville.

9 *Juillet* 1689 Jean Heurtault, *R.*

13 *Juillet* 1689. Augustin Durand, Sr de Missy.

1 *Août* 1690. François Heusté, Sr de Lamberville.

Idem. Jean-François Hubert.

21 *Mars* 1691. François de Romé, Sr de Folleville, *Président aux R.*

27 *Juillet* 1693. François-Armand le Cornier, Sr de Ste Helene.

9 *Février* 1695. Hector-Joseph Pavyot, Sr de S. Aubin.

20 *Juin* 1695. Jacques Asselin, Sr de Villequier.

18 *Janvier* 1696. Nicolas-Loüis de Brinon, Sr de Fomanville.

8 *Février* 1696. Nicolas du Resnel, Sr de Bolcomte, *R.*

9 *Juillet* 1698. Jean-Gilles Hallé, Sr d'Orgeville.

17 *Juillet* 1698. Pierre-Amable-Damien Hebert, Sr de Beauvoir.

11 *Février* 1699. Georges-Michel de Motteville, *Clerc*.

3 *Février* 1700. Charles Mouret, Sr du Pont, *Président aux R*.

9. *Août* 1700. Jean Chauffray, *Clerc*.

24 *Novembre* 1700. Barthelemi le Cordier, Sr de la Lande, *Clerc*.

17 *Janvier* 1701. Gabriel-Pierre le Bas, Sr de Bouttemont.

12 *Mars* 1701. Guillaume de Vigneral, Sr de Seurey.

Idem. Jacques de Lannoy, Sr de Bellegarde.

9 *Juillet* 1703. Alexandre-Joseph Pavyot, Sr de la Hauteville.

Idem. Jean-Nicolas Bailleul, Sr de S. Maclou.

Idem. Philippe-Guillaume Bigot, Sr de Turgeres.

11 *Juillet* 1703. Thomas Huë, Sr de Vermanoir.

22 *Novembre* 1704. Jacques-Adrien Lucas, *R*.

19 *Août* 1706. Alexandre-François Carré de S. Gervais.

27 *Novembre* 1706. Jacques-Hono-

ré Guenet, Sr de S. Just.

1 *Decembre* 1706. François-Alexandre Guenet, Sr de Loüye.

17 *Août* 1707. Philippe-François de Brevedent, Sr de Berville.

5 *Septembre* 1707. Gilles-Nicolas Pavyot, Sr de la Villette, *Clerc.*

23 *Novembre* 1707. Adrien Boullais, Sr de Flamanville, *R.*

21 *May* 1708. Jean-Loüis de Lamperieres, Sr de Montigny.

Idem. Jacques Pigou.

2 *Août* 1708. Adrien Lambert, Sr de Formentin.

14 *Août* 1709. Christophe-Germont-de Mesmont, *Clerc.*

2 *Juillet* 1709. Loüis Ango-de la Mothe, *Clerc.*

Idem. Charles le Boulanger.

16 *Juillet* 1710 Loüis de Formont, Sr de Cléronde.

1 *Septembre* 1710. Pierre-Nicolas Baudoüin, Sr de Gonseville.

2 *Septembre* 1710. Loüis Robert, Sr de S. Victor.

Idem. Jacques de Tiremois, Sr de Sassy.

19 *Juin* 1711. Marc-Antoine de Languedou, Sr d'Anouville.

Idem. Gilles-Antoine-Geoffroy le Diacre,

Diacre, Sr de Martinbos.

3 *Août* 1711. Laurent-Loüis des Marretz, Sr de S. Aubin.

12 *Decembre* 1711. Jacques-Alphonse de Civile, Sr de S. Mars.

16 *Janvier* 1713. Loüis-Henry de Romé-de Vernoüilllet, *Clerc*.

Idem. François-Xavier Déry, Sr de Moinville, *R*.

22 *Février* 1714. Marie-Louis Bruno-Emanuel de Motteville, *R*.

22 *Mars* 1714. Alexandre Bigot, Sr de Monville.

Idem. Pierre-Robert de Godefroy.

23 *Juin* 1714. Louis-Marie Baudoüin, Sr du Thil, *R*.

13 *Août* 1714. Nicolas-Charles Baudry, Sr de la Lande.

26 *Juin* 1715. Scipion-Claude Bertout-de Forbany, *R*. reçû dès le 12 May 1714. à condition qu'il attendroit la démission de son pere.

15 *Juillet* 1715. Jacques-Henry du Tot, Sr de Varneville.

7 *Aoust* 1715. Jacques Jores de la Moteleris

19 *Aoust* 1715. Jacques-Philippe-Romain le Bas.

Idem. Charles François Guedier, Sr de S. Aubin.

25 *May* 1716. Robert Fauvel, S. de Flumesnil.

Idem. Isambert-Nicolas Busquet-de Chandoisel.

4 *Juillet* 1716. Pierre-Robert le Cornier, Sr de Cideville.

15 *Juillet* 1716. Louis-Leonard-Pierre le Carpentier, Sr d'Auzouville.

20 *Juillet* 1716. Salomon Couture, Sr de Sorquainville.

7 *Aoust* 1717. Pierre-Nicolas de Moy, Sr d'Ector.

Idem. Jacques Bulteau, Sr de Franqueville.

20 *Aoust* 1718. Anonyme du Val, Sr de Bonneval.

Idem. Louis-François de Chalons, Sr d'Auberville.

Idem. Adrien-Henry d'Ambray.

Idem. Thomas-Amable-Nicolas Lesdo, Sr de Valliquerville, premier Président de la Cour des Comptes, Aydes, &c. en survivance.

22 *Aoust* 1718. Estienne le Bas, Sr du Coudray.

Idem. Pierre-Charles-Nicolas Godefroy, Sr de Cenneville.

Idem. Michel de Martainville.

Idem. Guillaume-Jacques-Estienne Brunel, Sr du Quesnay.

23 *Aoust* 1718. Nicolas-Maurice Dallet, *R.*

1 *Septembre* 1718. Claude-François du Val-de Gravigny, *Clerc.*

28 *Janvier* 1719. Jean-Baptiste Deslandes-de Suslandes, *Clerc.*

Idem. Jacques-Pierre le Hayer, Sr du Perron.

22 *May* 1719. Pierre-Augustin Durand de Missy.

Idem. Jean-Baptiste Ango-de Lezeau.

Idem. Nicolas-François Papavoine-de Canappeville.

24 *May* 1719. Charles-Nicolas Romé, Sr de S. Manvieu, *R.*

14 *Aoust* 1719. Alexandre-Jean-Gilles de la Vache, Sr du Saussay.

23 *Aoust* 1719. Louis-François Néel-de S. Cristot, *Clerc.*

21. *Février* 1720. Joseph-Romain le Danois.

1. *Juin* 1720. Jacques du Hamel, Sr de Melmont.

7 *Juillet* 1720. Pierre-Georges de Motteville, Sr de la Haye-du Puis.

16 *Juin* 1721. Pierre de Piperay, Sr de Maroles.

26 *Aoust* 1721. Robert-François Deslandes, Sr de Crevecœur.

Idem. Charles-François Dupré de Pierreville, *Clerc.*

Conseillers Honoraires, suivant la datte de leur ancienne reception, avec celle de leurs Lettres d'Honoraire.

MESSIEURS,

9 *Juillet* 1674. François Carré, Sr de S. Gervais, 13 *Janvier* 1717.

18 *May* 1677. Henry Louvel, 5 *Août* 1720.

18 *May* 1679. Jacques Jores, Sr de la Motéliere, *R.* 18 *May* 1716.

2 *Septembre* 1680. Philippe le Bas, 31 *Août* 1715.

14 *Novembre* 1681. Philippe Bigot, Sr de Graveron, 5 *Juillet* 1703.

19. *Novembre* 1681. Raoul de Moy, Sr de Ribouville, 8 *Janvier* 1718.

21 *Juillet* 1683. Marc-Antoine-Samson Vaignon, 14 *Novembre* 1720.

14 *Decembre* 1683. Henry de Brevedent, 17 *Août* 1707.

Idem. Jacques Bulteau, 8 *Janvier* 1718.

14 *Août* 1684. Jacques-François Clerel, Sr de Rampan, 13 *Août* 1716.

18 *Juillet* 1691. Jean-Baptiste Ango, Sr de Lezeau, 22 *May* 1719.

9 *Février* 1695. Pierre Costé, Sr du Mesny, 31 *May* 1715.

13 *Juin* 1695. Jacques Papavoine, Sr de Canappeville, 28 *Juin* 1719.

15 *Juin* 1695. Claude Bertout, *R.* 18 *May* 1716.

5. *Août* 1697. Jean-Charles Busquet, Sr de Chandoisel, 3 *Août* 1716.

24 *Novembre* 1706. Jean Pierre du Four, 1 *Juillet* 1716.

1 *Septembre* 1710. François Richer, Sr d'Aube, 26 *Août* 1711. Il est Conseiller au Conseil de Commerce.

Gens du Roy. Messieurs,

17 *Août* 1695. Guillaume le Chevalier, *Avocat General.*

17 *Juin* 1716. Charles-Hyacinthe Pavyot, Sr du Boüillon, *Procureur General.*

22 *Decembre* 1721. Jean-Baptiste le Chapelain, *Avocat General.*

La Charge d'*Avocat du Roy des Requêtes* a été réunie aux Substituts.

Substituts. Maistres,

21 *Juillet* 1692. Loüis-René Baillard-Descours.

26 *Novembre* 1692. Charles Lambert.

6 *May* 1693. André Hellot.

24 *Janvier* 1703. Loüis le Comte.

30 *Janvier* 1708. François Bonnel.

18 *May* 1708. Michel-Joachim Sauvalle.

13 *May* 1719. François-Paul le Gallois.

N... Charge vacante.

Greffier en Chef Civil & Criminel, 9. *Avril* 1712. Me André Auzanet.

Notaires Secretaires.

17 *Août* 1703. Nicolas Suhard.

6 *May* 1707. François de Boutigny.

13 *Juillet* 1708. Georges-Michel le Prevost.

31 *Janvier* 1720. Loüis du Bosc.

Premier Huissier, 8 *Juillet* 1705. Jean Chrestien.

Greffier des Requêtes, Loüis Baillehache, 3 *Août* 1718.

VII. *Parlement d'Aix.*

Le Roy Loüis XII. établit ce Parlement pour la Provence, par Edit donné à Lyon en Juillet 1501. ce qu'il confirma par Déclaration donnée à Grenoble le 26 Juin suivant. Outre la Grand'Chambre & la Tournelle, il y a une Chambre

des Enquêtes, & une des Requêtes, qui fut établie par Edit du mois de Janvier 1641. supprimée par autre Edit d'Octobre 1647. & a été rétablie par un troisiéme du mois de Mars 1705. en y unissant la Chambre des Eaux & Forêts, qui avoit été créée au mois de Février 1704. Cette Chambre des Eaux & Forêts & des Requêtes du Palais, est desservie par deux Présidens & par quatre Conseillers de chacune des trois autres Chambres, en vertu d'une Déclaration du Roy du 24 Juillet 1705. La liste des Officiers de ce Parlement est de la fin de Février 1722.

Premier Président.

30 *Juin* 1710. M. Cardin le Bret, Sr de Pantin & de Selles en Berry, Conseiller du Roy en ses Conseils, Maître des Requêtes Honoraire, Intendant de Provence & du Commerce de Levant. Il est fils de Pierre Cardin le Bret, Sr de Flacourt & de Pantin, premier Président, & Intendant de Provence, mort le 25 Février 1710. petit-fils de Julien le Bret, Sr de Flacourt, Conseiller d'Etat, mort en 1688. & arriere-petit-fils de Cardin le Bret, Avocat General au Parlement de Paris, mort Doyen des

Conſeillers d'Etat le 25 Janvier 1655. Il a été marié quatre fois ; mais il n'a des enfans que de ſa derniere, N . . . de la Briffe, qu'il a épouſée en 1712 fille de Jean-Armand de la Briffe, Procureur General au Parlement de Paris, & de N. de Barillon ſa ſeconde femme.

Neuf Préſidens à Mortier.

MESSIEURS,

5 *Octobre* 1686. Joſeph de Valbelle, Marquis de Tourves, & ſon fils nommé ci-après, en ſurvivance.

31 *May* 1699. François de Boyer-de Foreſta, Sr de Bandol.

14 *Février* 1702. Jean-Baptiſte de Maliverni.

16 *Février* 1702. Honoré Henry de Piolenc, Sr de Thory & de Beauvoiſin.

20 *Novembre* 1705. Jean-Eſtienne de Thomaſſin-de Cabre, Marquis de Saint Paul.

17 *Juin* 1709. Pierre-Joſeph de Laurens, Marquis de Bruë.

12 *Avril* 1711. Pierre de Coriolis, Marquis d'Eſpinouſe.

23 *Avril* 1718. Maximilien Coſme-Joſeph-Loüis de Valbelle, Comte de Sainte Tulle, reçû en ſurvivance.

Idem. Zacharie de Raoux-de Raousset, Comte de Boulbon.

28 *Juin* 1720. Charles de Grimaldi, Marquis de Regusse.

Honoraire.

5 *Juin* 1694. M. Antoine d'Albert-du Chêne, Marquis de Foz.

Conseillers. Messieurs,

27 *Janvier* 1682. Jean-Baptiste de Suffren, Sr de Saint Tropez & d'Aube, *Doyen.*

19 *Janvier* 1683. Loüis d'Etienne.

11 *May* 1683. Luc de l'Enfant.

15 *May* 1684. Henry de Benaud-de Lubieres, Marquis de Roquemartine.

13 *Mars* 1685. François de Franc.

13 *Octobre* 1693. Balthazar de Besieux, Sr de Valmousse, *Président aux Enquêtes.*

10 *Juin* 1686. Honoré de Raffélis-de Roquesante, Sr de Grambois.

18 *May* 1688. Marc-Antoine d'Espagnet.

30 *Avril* 1688. Paul de Meyronnet.

3 *Octobre* 1689. Jean de Montaud, Baron de Lauris, de Puget, & de la Roche.

8 *Octobre* 1689. Antoine de Gautier,

Sr de Vallabres & de la Molle.

10 *Octobre* 1690. Jean-Loüis-François de Thomassin, Sr de Peynier & de Taillas.

12 *Janvier* 1691. Jean-Hyacinthe de Villeneuve, Baron d'Ansoüis.

19 *Octobre* 1691. Pierre de Reveſt, Sr de Montvert.

10 *Octobre* 1693. Alexandre de Roux, Marquis de Courbons, Sr de Gaubert.

17 *Novembre* 1693. Joſeph Paul de Ricard, Marquis de Bregançon.

9 *Janvier* 1694. Pierre de Martiny, Sr de S. Jean.

29 *Ianvier* 1694. Joſeph d'Arnaud, Sr de Nibles.

9 *May* 1694. Henry de Thomas, Marquis de Villeneufve.

7 *Iuin* 1694. Jean-Leon de Leotard, Sr d'Antrages.

3 *Iuin* 1698. François de Boniface de Leydet, Sr de Fonbeton.

7. *Octobre* 1698. Jacques-Joſeph de Leſtang de Parades.

23 *Decembre* 1698. Jean-Auguſtin de Trimondi, Sr d'Eyglun.

30 *Iuin* 1699. Jean-Baptiſte de Felix, Marquis de Muy.

12 *Novembre* 1701. Joſeph-François de Gallice, Sr de Bedejun.

15 *Novembre* 1701. Jean-Baptiſte de Blanc-Luveaune.

7 *Mars* 1702. André-Elzear d'Arbaud, Sr de Jouques.

2 *Iuin* 1702. Guillaume de Raouſſet, Marquis de Seillons.

Idem. Jean-François de Reboul, Sr de Lambert.

21 *Novembre* 1702. François de Maurel-de Villeneuve, Sr de Mons & de Valbonnette.

24 *Novembre* 1702. André de Barrigues, Sr de Montvallon.

2 *May* 1704. Pierre-François de Ripert, Sr de Montdart.

20 *May* 1704. Pierre de Ricard, Sr de S. Albin, *Préſident aux Enquêtes.*

15 *Mars* 1709. Loüis de Bouchet, Sr de Faucon.

Idem. Jules-François de Meyronnet, Sr d'Erouville.

16 *Mars* 1709. Jean-Louis-Hyacinthe d'Eſmivi, Sr de Moiſſac.

Idem. Jean-Liberat de la Boulie, Sr d'Eygalades.

15 *Novembre* 1710. Antoine François d'Antoine, Sr de Roquefeüil & de S. Pons.

8 *Ianvier* 1711. Ceſar de Marc-de Tripoli, Sr de Paniſſe.

Idem Emanuel-François-Antoine de Brun, Sr de Boades & de Villepey.

19 *Iuin* 1711. Lazare de Ravel.

6 *Iuin* 1712. Pierre de Ballon, Sr de S. Jullien.

10 *Iuin* 1712. Pierre de Maurel, Sr de Voulonne.

2 *May* 1713. Jean-Joseph d'Orcin, Sr de Miraval.

10 *Octobre* 1713. Pierre-Joseph de Leydet, Sr de Calissanne.

13 *Octobre* 1713. Joseph de Boutassy, Marquis de Châteauland.

24 *Avril* 1714 François Amiel-de Barrigues, Sr de Fontanieu.

6 *Octobre* 1714 Jean André le Blanc, Sr de Mondespin.

5 *Ianvier* 1715. Joseph de Gerfroy-d'Entrechaux.

18 *Ianvier* 1715. Augustin de Tamarlet, *Clerc*.

20 *Juillet* 1715. Pierre de Souchon, Sr des Preaux.

24 *Avril* 1716 François-Loüis de Gras.

13 *Avril* 1717. Julien-Simon de Perier, Marquis de Flayosc.

14 *May* 1717. Pierre-Jean-Baptiste-Joseph de Donodey.

30 *Avril* 1718. Sextius de Montaud, Baron de Lauris, le Puget & la Roche, en survivance.

20 *May* 1718. Charles de Lombard-Gourdon, Marquis de Montaurous.
7 *Octobre* 1718. Honoré d'Estienne.
Idem. Pierre de Benaud-de Lubieres, en survivance.
8 *Octobre* 1718. Philippe de Meyronnet, en survivance.
Idem. Jacques-Loüis de Leotard-d'Entrages, en survivance.
12 *Novembre* 1718. Pierre d'Isoard-de Chenerilles.
11 *May* 1719. Alexandre-Joseph de Besieux, *Président des Enquêtes*, en survivance.
12 *Janvier* 1720. Jean-François Toussaint de Milani-de Cournillon.

Honoraires.

24 *Octobre* 1682. Gaspard de Maurel-de Villeneuve, Sr de Valbonnette.
14 *Novembre* 1684 Loüis de Bouchet, S. de Faucon.
11 *May* 1685. Joseph de Perier, Marquis de Flayosc.
8 *Octobre* 1686. Pierre de Laurens, Sr de Peirolles.
9 *Avril* 1688. Pierre de Maurel, Sr de Voulonne.
15 *May* 1694. Benoist de Roux, Sr de Bonneval & de la Fare.

Gens du Roy. Messieurs,

1700. Jacques de Gaufridy, Baron de Tretz, *Avocat General.*

Février 1699. Guillaume de Rabasse, Sr de Vergons, *Procureur General.*

18 *May* 1714. Gaspard de Gueydan, *Avocat General.*

17 *May* 1717. Pierre-Jean de Boyer, Sr d'Eguilles, Marquis d'Argens, *Procureur General.*

31 *May* 1720. N... de Roux, Marquis de Courbons, *Avocat General.*

2 *May* 1701. Me Jacques Silvy, Secretaire du Roy, *Greffier en Chef Civil.*

7 *Septembre* 1705. Me Antoine de Regina, *Greffier en Chef aux Requêtes.*

29 *Novembre* 1714. Me Antoine Bellon, *premier Huissier.*

VIII. *Parlement de Bretagne.*

Le Roy Henry II. érigea ce Parlement par Edit du mois de Mars 1553. avant Pâques, au lieu des Grands Jours qui avoient été établis dans le Duché de Bretagne par le Roy Charles VIII. en Novembre 1495. Charles IX. par autre Edit du 4 Mars 1560. le rendit sedentaire à Rennes. Les Présidens & Con-

seillers de cette Cour obtinrent entrée au Parlement de Paris, & dans les autres Cours Souveraines du Royaume, par Déclaration d'Henry III. du 2 May 1576. Ce Parlement est partagé en deux semestres, qu'ils nomment séances, dont l'une commence en Février, & l'autre en Août. Les voici telles qu'elles étoient au mois d'Août 1720. & au mois de Février 1721. S'il en vient une liste par rang de réception, je l'insererai aux additions.

Premier Président.

1703. M. Pierre de Brilhac, Sr de Nouzieres, Vicomte de Gençay, ci-devant Conseiller au Parlement de Paris. Il est né le 26 Janvier 1667. de Nicolas de Brilhac de Nouzieres, Sr de Gençay, & de Catherine-Jeanne Auzannet; a été marié, 1o. le 17 Septembre 1693. à Marie-Anne Choüet, fille de Pierre Choüet, Sr de Gerreau, Conseiller au Parlement de Bretagne. 2o. à Pelagie-Constance du Lis, fille d'un Conseiller au même Parlement. Il a des enfans, dont un est Chevalier de Malte. M. de Brilhac, Commandeur de l'Ordre de S. Loüis, Marêchal de Camp, & Capitaine de la premiere Compagnie des

Grenadiers du Regiment des Gardes Françoises, est frere de ce premier Président.

Séance d'Août 1720.

GRAND'CHAMBRE.

Présidens. Messieurs,

De Brilhac, *premier Président.*
Le Meneust, Sr de Brequigny.
Le Prestre, Sr de Lezonnet.

Conseillers. Messieurs,

De la Bigotiere, Sr de Perchambault.
De la Boëssiere, Sr de Lennuic.
Le Roy-de la Potherie, Sr de Mancy.
Ferré, Sr de la Villeblanc.
Charette, Sr de Montebert.
De Quersozon, Sr dudit lieu.
De Farcy, Sr de Cuillé.
Fouquet, Sr de la Bouchefoliere.
Dandigné, Sr de Quermagaro.
Le Gall-de Cunfion, Sr de Menoray.
Du Pont, Sr d'Oville.
Butault, Sr de Marzan.
Du Poulpry, Sr dudit lieu.
De Farcy, Sr du Pont Farcy.

Il y en avoit encore deux, dont l'un est mort, & l'autre a vendu.

TOURNELLE.

Présidens. Messieurs,

De la Bourdonnaye, Sr de Blossac.
De Robien, Sr de Kerambourg.
De Larlan-de Kcadio, Sr de Rochefort.

Conseillers. Messieurs,

Denyau, Sr du Tilleul.
Le Chat, Sr de Vernée.
Jacquelot, Sr de la Motte.
De Talhoüet, Sr de Brignac.
De la Bigotiere, Sr de Perchambault.
De Coniac, Sr de Toulmin.
De Talhoüet, Sr de Severac.
Ferret, Sr du Timeur.
De Saizy, Sr de Kampuil.
De Saint Pern, Sr du Latay.
De Derval, Sr dudit lieu.
Auvril, Sr de Trevenegat.
De Pontual.
De Robien.

ENQUESTES.

Présidens. Messieurs,

De l'Escu, Sr de Runefaou.
Boterel, Sr de Bedée.

Conseillers. Messieurs,

Guerry.
Bonin, Sr de la Villebouquay.
De Bruc, Sr dudit lieu.
Du Guiny, Sr de Khoz.
De la Forest d'Armaillé, Sr de Craon.
Dernothon, Sr de Pont.
Hubert de Lasse.
Boucaud, Sr de Melian.
Desnos, Sr des Fossez.
De Robien, Sr de Campson.
Marest.
De la Forest-d'Armaillé.
Marest.
De Poulpiguet, Sr de Halgoüet.

REQUESTES.

Présidens. Messieurs,

Du Plessis, Sr de Grenedan.
De Farcy, Sr de la Daguerie.

Conseillers. Messieurs,

Eveillard.
Chauvel, Sr de la Boulaye.
Boux, Sr de Bougon.
De la Bourdonnaye, Sr de Blossac.
Champion, Sr de Cicé.
De Cornullier, Sr de Largoüet.

Séance de Février 1721.

Présidens. Messieurs,

De Brilhac, *premier Président.*
De Boisgelin, Sr de Cucé.
De Cornullier, Sr de Châteaufremont.

Conseillers. Messieurs,

Auvril, Sr de la Chauviere.
De Guersans, Sr dudit lieu.
De Queraly, Sr du Fos.
De la Roche-Macé, Sr dudit lieu.
Des Cartes, Sr de Kerleau.
De Caradeuc.
Boschier, Sr Doutxigné
Huart, Sr de la Bourbansais
Ferron, Sr du Guengo.
Artur, Sr de Pelan.
De Langle, Sr de Kmorvan.
De Guersans, Sr dudit lieu.
De Boylesve, Sr de Chamballan.
Picquet, Sr de la Motte.
Du Verdier, Sr de Genoüillac.

TOURNELLE.

Présidens. Messieurs,

De Robien, Sr dudit lieu.
De Marbeuf, Sr du Gué.

Conseillers. Messieurs,

Denyau, Sr de Chantelou.
Robin-d'Estreans, Sr du Bois d'Estreans.
Hay, Sr de Netumieres
De la Grée, Sr de Briacé
Grimaudet, Sr de Gazon.
De la Noüe.
Auvril, Sr de la Chauviere.
Berthou, Sr de Kversio.
Geffroy, Sr de la Villeblanche.
De Saint-Pern, Sr de Ligoüyer.
Le Prestre, Sr de Châteaugiron.
Gouyon, Sr de Marcé.
Du Bouexie, Sr de Pinieue.
Du Bois-Adam, Sr dudit lieu.

ENQUESTES.

Présidens. Messieurs,

De Montbourcher, Sr de Maignanne.
De la Bourdonnaye, Sr de Cordemaye.

Conseillers. Messieurs,

Despinoze.
Le Févre, Sr de la Faluere.
Boux, Sr de S. Mars.
Le Long, Sr du Dreneuc.
De Trevegat, Sr de Limoges.

De Marniere, Sr de Guer.
Barrin, Sr du Pallet.
Grimaudet, Sr de la Croizerie.
Gibon, Sr du Pargo.
Henry, Sr de la Plesse.
Hubert-de Lasse, Sr de la Rochefordiere.
De Montalembert, Sr dudit lieu.

REQUESTES.

Présidens. Messieurs,

Geslin, Sr de Tremargat.
Collin, Sr de la Biachais.

Conseillers. Messieurs,

De Ruellan, Sr de la Balluë.
Fabrony, Sr de la Pregenterie.
Cormier, Sr de la Courneuve.
Charpentier, Sr de Lenvaux.

Gens du Roy. Messieurs,

Le Lievre, *Avocat General.*
Huchet, Sr de la Bedoyere, *Procureur General.*
De Francheville, *Avocat General.*

IX. *Parlement de Pau.*

Le Roy Loüis XIII. établit ce Parlement pour la Province de Bearn dans la

Ville de Pau, qui en est la Capitale, & pour la Basse Navarre, par Edit du mois d'Octobre 1620. portant union de ce Roïaume & de cette Principauté au Roïaume de France. Il confirma cet établissement par autre Edit du mois de Juin 1624. Ce Parlement est partagé en quatre Chambres, qui forment un premier Bureau, un second Bureau, une Tournelle, & une Chambre des Comptes & Finances. En voici la liste du 11. Novembre 1721. Les Officiers y sont suivant leur ancienneté; mais il auroit été à souhaiter qu'on l'eût fournie avec les dates de réceptions, & les noms de Baptême. Il faut esperer que par la suite on la fournira avec plus d'exactitude.

Premier Président.

1712. M. Guy de Fenoil, Seigneur de Turcy, Maître des Requêtes Honoraire, par Lettres du 5 Juin 1712. ci devant Conseiller au Grand Conseil, a épousé Catherine Palluau, fille de Pierre Palluau, Sr du Fay, Marêchal de Camp, Gouverneur de Charleroy, & de Françoise du Four.

Présidens à Mortier.

MESSIEURS,

Desquille, Sr de Sonberaute.

5 *Septembre* 1697. Charles Deschiens de la Neuville, Maître des Requêtes Honoraire, Intendant des Ordres du Roy, & de la Province de Franche Comté.

De Casaux, Sr de la Ceübe, &c.

Oreignen, Sr de Préchac.

1710. Henry de Gassion, Sr de Rontignon.

Doat.

D'Esclaux.

Conseillers. Messieurs,

S. Macary, *Doyen.*
Candau, Sr de Casteris.
Capdevielle.
Cassaver.
Lostau.
Senay.
De Bordenave.
De Bat.
Sorberio.
Tausiet.
Andoins.
Day-Garderes.
Domec.
Blair.
Lezons.
Day-Castillon.
Colome.
Desquils, fils.
Du Plaa.
Borderes.
Bonecase.
Capdeville.
Labourt.

Muacor.	Mosqueres.
Camdau-Péborde.	La Barthe.
Casenave.	Sales.
Saut.	Tisnès.
Cassaver, fils.	Livron.
Carrere.	La Place.
Broca.	Courreges.
Abbadie.	Lassede.
Belloc.	Fanget.
La Salle.	N. . .
Heretet.	N. . .
Forgues.	

Gens du Roy. Messieurs,

Faget, *Avocat General.*
De Cassaux, fils, *Procureur General.*
D'Esclaux, *Avocat General.*

Substituts.

Leme.	Florence.
Monsegu.	La Fargue.

X. *Parlement de Mets.*

Il a été établi par Edit du Roy Loüis XIII. en Janvier 1633. Loüis XIV. accorda aux Officiers de ce Parlement plusieurs privileges, par Edit du mois de Septembre 1658. registré au Parlement de Paris le 6 Septembre 1663. en vertu de Lettres de

de ſurannation du 11 Juillet précedent. Il eſt composé d'une Grand'Chambre & d'une des Enquêtes-Tournelle, partagées en deux ſemeſtres par Edit du mois de May 1661. l'un de ces ſemeſtres commence en Février, l'autre en Août. Ils ſeront déſignez par ces lettres F & A. Ce Parlement a auſſi toute la Juriſdiction des Comptes, des Aydes, Finances & Monnoïes. Il y a de plus une Chambre des Requêtes, que nous marquerons par la lettre R. Voici l'état du mois de Février 1722.

Premier Préſident.

7 *Janvier* 1717. M. Benigne Chaſot, Abbé de ſaint Arnoul de Mets.

Autres Préſidens. Meſſieurs,

21 *Juin* 1675. Charles Colbert, F.

12 *Août* 1698. Dominique-Hyacinthe de Tailfumyr, A.

24 *Septembre* Jean Baptiſte-Thomas de Navarre, F.

10 *Decembre* 1701. Charles de la Vallée, Sr de Pimodan, A.

15 *Decembre* 1703. Daniel d'Ozanne, A.

4 *Janvier* 1706. Jean-Nicolas Thiebault, F.

6 *Août* 1708. Loüis Feriet, F.

28 *Septembre* 1711. Godefroy Pierre, F.

19 *Août* 1716. Loüis-Estienne Jobal, A.

4 *Septembre* Armand-Philippe Charuel, F.

22 *May* 1720. Claude Porcher-de Condé, A.

27 *Août* 1720. Augustin de Ferriol, A.

Chevaliers d'Honneur. Messieurs,

23 *Juin* 1699. Nicolas du Pasquier, Sr de Dommartin.

20 *Août* 1703. Jean Daros, Sr de la Motte.

8 *Août* 1705. Loüis de la Vallée-de Pimodan.

24 *May* 1710. Jean-Loüis de Bonnefoy.

Conseillers. Messieurs,

7 *Juin* 1682. Pierre-François le Febvre, *Doïen*, F.

7 *Février* 1674. Jacques-Philbert Blancheton, F.

28 *Juillet* 1688. Philippe-Charles le Vayer, F.

8 *Juillet* 1690. Estienne du Buat, F.

27 *Juillet* 1691. Jean-Baptiste de Laubrussel, A.

19 *Septembre* 1691. Jean le Duchat-de Douderne, A.

2 *May* 1692. Loüis-François Jeoffroy, A.

20 *Juillet* 1693. Guy-Auguste Espiard-de Clameray, F.

24 *Juillet* 1693. Remy-Joseph Coquebert de Montfort, F.

5 *Avril* 1694. Antoine Morel, A.

7 *Octobre* 1694. Nicolas-François d'Auburtin, F.

20 *Novembre* 1694. Loüis Bertrand, F.

10 *Mars* 1696. Jean-François Maguin, A.

14 *Avril* 1696. Jacques Regnier, F.

27 *Mars* 1697. Jean Baptiste Lespagnol, F

24 *May* 1698. Henry-Guillaume d'Engelgen, A.

23 *Août* 1698. Jean-Mathieu Jeoffroy-d'Aubigny, F.

21 *Février* 1699. Nicolas Collignon, A.

17 *Juillet* 1699. Joseph-Remy Marêchal, A.

7 *Juin* 1700. Nicolas Damoiseux, F.

17 *Août* 1700. Pierre Fournel, F.

21 *Janvier* 1701. Charles-Joseph Besser, A.

16 *Novembre* 1701. Michel de Saint Blaise, F.

3 *Avril* 1702. Onezime Radelet-de Moletries, A.

14 *Juillet* 1702. Marie-Lazare Bizoüard de la Cosme, F.

7 *Decembre* 1702. Emanuel Chartrair, F.

10 *Mars* 1703. Charles-Henry Hallot, F.

28 *Janvier* 1704. François Boutier, A.

28 *Avril* 1704. Nicolas-Georges de Schelincourt, R.

6 *Juin* 1704. Pierre-Paul Jacquemin, F.

12 *Août* 1704. Armand-Jean de Blair, A.

6 *Septembre* 1704. Humbert Laurent, A.

7 *Decembre* 1705. Loüis Masson, A.

Idem. François-Martin de Julvecourt, A.

28 *Mars* 1707. Loüis Jobal-de Pagny, *Clerc*, F.

16 *May* 1707. Claude-François Bertrand, A.

5 *Juillet* 1707. Loüis Jeoffroy-de Meyt, R.

5 *Decembre* 1707. Loüis-Joseph Georgin-de Mardigny, F.

9 *Mars* 1708. Loüis Mamiel, R.

14 *Septembre* 1708. Adrien Grouzelier, A.

22 *Juillet* 1709. François-Benoist Durand, F.

Idem. Loüis-Balthazar de Ricoüart, A.

2 *Decembre* 1709. Frederic le Duchat, A.

29 *Avril* 1711. François le Comte, A.

24 *Août* 1711. Christophe-Georges Vassart, F.

7 *Mars* 1712. Marc-Antoine Fournier, R.

11 *Avril* 1712. Claude-Alexandre de S. Didier, A.

26 *Avril* 1712. Sebastien-Nicolas Besser, A.

18 *Juillet* 1712. Jean Ferry, F.

2 *Août* 1713. Bernard Simony-de S. Michel, R.

24 *Août* 1713. Charles Willemin-de Coin, F.

26 *Septembre* 1713. Antoine-François Lochon, R.

26 *Avril* 1714. Nicolas Dilange, A.

14 *Juin* Pierre-Gerard Hennequin, A.

Idem. Philippe Muzac, *Président aux Requêtes*.

17 *Decembre* 1714. Nicolas-Joseph le Juge, *Clerc*, A.

10 *Janvier* 1715. Philippe-Charles Racle, R.

13 *Février* 1715. Mathurin-Antoine

Gouſſaud-de Villers, F.

6 *May* 1715. Pierre-Thomas Evrard, F.

12 *Août* 1715. Joſeph Bruillard, R.

23 *Mars* 1716. Daniel-Jean-Antoine-François Morel, F.

30 *Juin* 1716. François de Flavigny-de Vigny, A.

23 *Janvier* 1717. Charles Malchar, F.

24 *May* 1717. Loüis-François de Sauterize-de Campetz, F.

Idem. Jean-Loüis Thibault-de Menonville, A.

16. *Septembre* 1717. Jean-François Wolter, A.

Idem. Charles Teinturier, *Clerc*, A.

15 *Decembre* 1717. Sebaſtien-François Bonneau, A.

24 *Decembre* 1717. François-Claude Laurent, A.

28 *Mars* 1718. Nicolas-Joachim des Cartes, F.

15. *Juillet* 1718 Jacques-Chartrair de Marſelles, R.

29 *Octobre* 1718. François de Navarre, F.

4 *Novembre* 1718. Loüis-Simon Daniel, A.

12 *Decembre* 1718. Nicolas-Loüis Pierre-d'Augny, F.

26 *Janvier* 1719. Nicolas-François

Gourdin-de Peltre, A.

23. *May* 1719. Antoine-Alexis Raffy-de Montchavert, A.

2 *Janvier* 1720. Marc-Sigisbert Antoine, *Clerc*, F.

8 *Janvier* 1720. Pierre-Alexis du Bois, A.

26 *Avril* 1720. Gilles Goüiault, *Clerc*, A.

Idem. Abraham Perrin-de Moras, F.

18. *May* 1720. Marc Remigeo-de Montoy, A.

19 *Aoust* 1720. Nicolas Menin, F.

4 *Septembre* 1720. François Christophe la Live-R.

24 *Février* 1721. Jean-François Pierre, A.

27 *Mars* 1721. Loüis-Henry Berthelot, A.

8 *May* 1721. Jacques-Bernard Durey-de Noinville, A.

16 *Juin* 1721. Jean-François Fagnier, F.

15 *Decembre* 1721. Christophe Gomé-de la Grange, A.

8 *Janvier* 1722. Gabriel-Loüis de Marlon, F.

24 *Janvier* 1722. Nicolas-François Lançon-de Sainte Catherine, A.

N... *Clerc*, F vacante.

Gens du Roy. Messieurs,

3 *May* 1706. François Rouyer, *Avocat General.*

19 *Iuillet* 1717. Charles-François le Goullon-de Champel, *Procureur General.*

25 *Ianvier* 1714. Charles-François le Goullon-de Champel, *Avocat General.*

Substituts.

20 *Février* 1685. Joseph de S. Didier.

23 *Mars* 1711. Pierre le Comte-de Grozieux.

17 *Aoust* 1713. Antoine Josse.

30 *May* 1714. Jacques le Brun.

24 *Septembre* 1720. Nicolas-Joseph le Febvre.

17 *Iuillet* 1721. Etienne François.

Greffiers en Chef.

19 *Aoust* 1695. Pierre la Croix, A.

30 *Iuin* 1718. Nicolas Mengin, F.

29 *Avril* 1720. Pierre Clement, A.

24 *Decembre* 1720. Simon de Courtieux, A.

Conseillers Correcteurs.

1 *Iuillet* 1691. Charles Jeoffroy-de Servigny.

7 *Decembre* 1700. Henry - Joseph le Febvre.

Conseillers Auditeurs.

1 *Juillet* 1691. Nicolas Cannetel.

2 *Septembre* 1692. Etienne Boutier.

13 *Aoust* 1718. François Thirion.

29 *Decembre* 1721. Jean - Henry le Febvre.

Premier Huissier.

1 *Avril* 1700. Jacques Chardin.

XI. *Parlement de Doüay.*

Le Roy Loüis XIV. après la Paix d'Aix la Chapelle, établît à Tournay un Conseil Souverain pour ses nouvelles Conquêtes de Flandres, par Edit du mois d'Avril 1668. Il en augmenta le ressort après la Paix de Nimegue, y joignant toutes les Places qui lui avoient été cedées, par Edit du mois de Mars 1679. & lui donna le titre de Parlement par autre Edit du mois de Février 1686. Sa Majesté aïant évacué la Ville de Tournay, en consequence du Traité d'Utrecht, ce Parlement a été transferé à Doüay, où il siege présentement.

Il comprend dans son ressort le Gouvernement de Doüay, où sont les Villes

de Doüay, d'Orchies & de Marchienne; la Gouvernance de Lille; celle de Cambray, Câteau Cambresis, &c. le Haynaut François, dans lequel sont les Baillliages du Quesnoy & d'Avesnes; la Châtellenie de Bouchain; la Ville & Prevôté dite le Comte à Valenciennes, les Prevôtez de Maubeuge, d'Agimont à Givet, & de Bavay; les Villes de Condé, Philippeville, Landrecies & Mariembourg; la Flandre Flamingante, qui forme un Siege Présidial, contenant la Châtellenie de Bergues, les Villes & Châtellenies de Bailleul & de Cassel. Les Offices de ce Parlement sont héreditaires depuis l'an 1693. & il est partagé en trois Chambres, dont voici la liste de 1721.

Premier Président.

M. de Polinchove.

Présidens à Mortier. Messieurs,

Pinault-des Jaunaux.
De Buissy.
Donche-de Beaulieu.
Hannecaert.
Bruneau-de Wassignies.

Chavaliers d'Honneur. Messieurs,

Loüis-Michel Baron de Woerden.
D'Ennetieres-de la Plaigne.
D'Ennetieres-d'Aubermez.

Conseillers. Messieurs,

Odemar, *Doïen.*
De la Place.
Becuau, *Clerc.*
Hattu-du Vehu.
Visart-de Ponange.
Imbert-d'Inglemaret.
Gerardelle-d'Aubencheul.
De Burges.
De Flines.
De Franqueville.
De Ruyant-de Cambro.
Hattu-de Marseilles.
Bisschop.
Tetten-de Beautour.
Save.
Coppin.
De la Verdure-de Ternas.
Jacquerie.
De Mullet.
Turpin.
De Gricourt.
De Buissy-de Mollenghien.

Gens du Roy. Messieurs,

Waymel-du Parc, *Avocat General.*
Vernimmen, *Procureur General.*

Greffiers & autres Officiers.

Greffier en Chef, Coppin-d'Ossoye.
Greffier de la I. Boulonnois.
Greffier de la II. Cambier.
Greffier de la III. le Quint.
Commis à la Recette des Gages, Epices & Vacations, N. Yolent.
Receveur des Consignations, Pierre-Robert Hustin.
Commissaire aux Saisies Réelles, N.

XII. *Parlement de Besançon.*

Ce Parlement, après avoir été long-temps ambulatoire, fut rendu sedentaire à Dole par le Duc de Bourgogne, Philippe le Bon l'an 1422. Après la premiere Conquête de la Franche Comté, faite par le Roy Loüis XIV. en Février 1668. & la restitution de cette Province faite la même année par le Traité d'Aix-la-Chapelle, le Roy d'Espagne Charles II. suspendit ce Parlement, & établit au lieu & place une Chambre de Justice, qui siegea à Besançon. Loüis XIV. s'é-

tant rendu maître une seconde fois de la Franche Comté en 1674. rétablit le Parlement à Dole. Mais par Edit du mois de May 1676. il le transfera à Besançon. Les Charges de ce Parlement, qui outre la Grand-Chambre, & celle de la Tournelle, a une Chambre des Enquêtes, & une des Requêtes, ont été renduës venales en 1692. Son Ressort s'étend sur cinq Présidiaux, qui sont ceux de Besançon, Vesoul, Gray, Lons-le-Saunier, Salins, créez par Edit du mois de Septembre 1696. ausquels se portent les appellations des quatorze Bailliages du Comté de Bourgogne, qui auparavant étoient directement du Ressort du Parlement. Les Justices des Abbaïes de S. Claude, de Luxeüil, de S. Paul de Besançon, & celles des Terres de Lure, de Vauvillers & de S. Loup, ressortissent immédiatement au Parlement. Voïez ce qu'a écrit sur ce Parlement M. Piganiol de la Force dans sa *Description de la France, Tome VI. pag.* 584. On auroit voulu pouvoir en donner la liste par ordre de réceptions, ainsi qu'il a été fait d'autres Parlemens; mais elle n'a pas été communiquée. La Voici par Chambres, telle qu'elle s'est trouvée à la S. Martin 1721.

Grand'Chambre. Meſſieurs,

Jean-Antoine Boiſot, Baron de Vaire, *premier Préſident.*

Claude-Ambroiſe-Bruno Philippe, *Préſident à Mortier Honoraire.*

Claude-Antoine Jobelot, Sr de Montureux & d'Oirlere, *Préſident à Mortier.*

Jean-Antoine, Marquis de Camus, Sr de Filain, *idem.*

Chevaliers d'Honneur.

Jean-Claude-Joſeph de Froiſſard, Marquis de Broiſſia.

Agathange-Ferdinand, Baron de Brun, Marquis de Roche.

Charles-Philippe Ignace d'Udreſſier, Comte d'Udreſſier, Sr de Cramant.

N. . .

Conſeillers. Meſſieurs,

Philippe-Paul Laborey, Sr de Salans, *Clerc.*

Pierre Belin, *Doïen.*

Hilaire-Joſeph Duban, *Honoraire.*

Ferdinand Dagay, Sr de Myon, *Honoraire.*

Jacques Terrier, Sr de Mailleroncourt, *Honoraire.*

Jean-Baptiste Petit, Sr de S. Julien, *Honoraire.*
Claude-Ambroise Marechal, Sr d'Audeux, *Honoraire.*
Claude-François Matherot, Sr de Preigney, *Honoraire.*
C. Marin, Sr de Chevigney, *Honoraire.*
Bernard François Patornay, Sr du Fied, *Honoraire.*
Claude-Nicolas Chifflet, *Honoraire.*
Jean-Baptiste Hugon, Sr de Morey.
Claude Henry Quegain, Sr de Voray.
Gabriel d'Orival, *Honoraire.*
Antoine-François Mairot, Sr de Mutigney, *Honoraire.*
Claude-Gaspard-François Maudinet, Sr de Montrichier.
Pierre-Gaspard Buretel, Sr de Vaivre, *Honoraire.*
Jules François Pernelle, Sr de Mont.
François-Charles Bergeret.
Benoît Richard, Sr de Villersvaudey, *Honoraire.*
Estienne-Xavier Buson, Sr de Champdyvers & de Fontain.
Jean-Claude Pusel, Sr de Boursiere.
Nicolas Lengroingnet.
Philibert-Joseph Boudret.
Claude-François-Desiré Jacquard,

Sr d'Annoires & de Belchemin.
Luc-Joseph Marêchal, Sr de Veset.
Denis-Joseph de Desne.
Charles-François Bouhelier.

Chambre de la Tournelle. Messieurs,

Jean-Jacques Boisot, *Président à Mortier.*
Estienne-François Simon, *idem.*
Philibert Chevignart-de Chavigny, *idem.*

Conseillers. Messieurs,

Claude-Estienne Faviere.
Henri Coquelin.
Gabriel Buretel, Sr de Chassey.
François-Joseph Reud.
Charles-Ignace-Esprit Franchet, Sr de Ran.
Jean Joseph Petit-Benoist.
Bonaventure Tharin.
Jean François Faure.
François de Camus de Filain.
Pierre-Thomas Sarragoz.
Desiré-Joseph-Xavier Simon.
François Caëtan-Fortuné Simon.
Anatoile Olivet.
Antoine-Philibert Dagay.

Chambre des Enquêtes. Messieurs,

François-Bernard Espiard, *Président à Mortier.*

Pierre Joseph Mouret, Sr de Châtillon, *idem*.

Conseillers. Messieurs,

Antoine-François Arvisenet, Sr d'Auxange.

Claude-Alexandre Laborey, Sr de Chargey.

Christophe de Chaillot, Sr de Dampierre.

Claude-Antoine Boquet, Sr de Courbouzon.

Jean-Estienne Vaudry, Sr de Saizenay.

Hugues-Joseph de Mesmay, Sr de Genevreüille.

Antoine-Edmond Perrin, Sr de Saux.

Alexandre-François Courlet, Sr de Vregille.

Charles-Denis-Joseph François-Xavier Belin.

Charles-Emanuel Masson, Sr d'Esclans.

Henry François Coquelin.

Claude-Antoine-Joseph Dronier, Sr du Villard.

Joseph-Etienne de Mongenet.

Jean-François Duban.

Chambre des Requêtes, Eaux & Forêts.

M. Antoine-Augustin Nicaise, *Président*.

M. Claude-Bonaventure Alviſet, *Preſident.*

Conſeillers. Meſſieurs,

Alexandre-Antoine Tinſeau.
Jean-Baptiſte Monnier de Noironte, *Clerc.*
Antoine-François Bereur, Sr de Villers-lés-Bois.
Claude-François Maſſon, Sr d'Authume.
Claude-Antoine Marrelier.
Jean-Simon-François Maſſon, Sr de Brainans.
Alexandre Talbert.
Jean Baptiſte Maire.
Nicolas Joſeph Terrier, Sr de Cleron.
Nicolas Olivet, Sr de Chamol.
Claude-Joſeph Mareſchal, Sr de Longeville.
Philippe-Antoine Doroz.

Gens du Roy. Meſſieurs.

Jean-Joſeph Doroz, *Avocat General.*
Theophile Doroz, *Procureur General.*
Jean-Charles Michotey, *Avocat General.*
Pierre-Ignace-Denis Perrinot, Sr de Cernay, *Avocat General.*

Substituts.

Jean-Jacques Mairet, Sr de S. Romain.
Noël de Pierre.
Antoine Colin.
Charles-Emanuel Legier.

****

ARTICLE V.

Des Conseils Superieurs.

COLMAR.

LE Conseil Superieur d'Alsace fut établi par le Roy Loüis XIV. à Ensheim au mois de Septembre 1657. pour y rendre la Justice dans l'étenduë de la Haute & Basse Alsace, & du Zuntgaw. Il le convertit en Conseil Provincial, dont les appellations seroient portées au Parlement de Mets, par autre Edit du mois de Novembre 1661. puis par un troisiéme du mois d'Avril 1674. il le transfera à Brisac, où il le rétablit en Conseil Superieur, par Edit du mois de Novembre 1679. Le même Roy par un Edit du mois d'Avril 1694. accorda l'heredité aux Officiers de ce Conseil, qui joüit des mêmes honneurs que les

Parlemens, & le transfera à Colmar en 1698. Il est composé de deux Chambres, dont voici la liste du 27 Decembre 1721.

Premier Président.

M. de Corberon, & son fils en survivance, *en Avril* 1718.

Second Président.

M. de Klinglin.

Président Honoraire

M. de Klinglin.

Conseillers, Chevaliers d'Honneur d'Eglise. Messieurs,

De Bauquemar, Abbé de Pairis, Ordre de Cîteaux, à quatre lieuës & demi de Colmar, dans le Diocése de Basle.

Le Laboureur, Prevôt de S. Pierre le Vieux de Strasbourg.

Conseillers, Chevalier d'Honneur d'Epée. Messieurs,

De Praslon, Commandant à Colmar, n'est que par commission du Roy sans finance.

De Klinglin, fils.

De Landenberg.

Le Baron de Schavembourg.

Le Comte de Rottembourg, Brigadier de Cavalerie.

Conseillers, Messieurs,

De Boisgautier, *Doïen.*	Roguier.
Dietreman, *Veteran.*	Salomon.
Holdt.	Brimesk.
Besser, *Clerc.*	Menweeg.
Schewillegué, *Veteran.*	Du Conte.
De Fontaine.	Madamé.
Zaiguelins.	Schewillegué.
Muller.	Garnier.
Gomé.	Fiez.
	Munck.
	D'Elvert.
	Seraffond.

Gens du Roy. Messieurs.

Le Laboureur, *Avocat General.*
Neef, *Procureur General.*
De Corberon, fils, *Avocat General*; *premier Président* en survivance.

Autres Officiers.

Greffiers en Chef, pourvûs des Offices de principaux Commis, MM. le Febvre & Golberz.

Substituts, MM. Seraffond & Loyson.

Garde des Archives, Me Nithard.

Secretaires Interpretes, MM. Hirsinger; Muller; Siffert; Wilmann; Brouder & Hill.

Receveur Payeur des Gages, Me Calmet.

Receveur des Amendes & Epices, Chauffour & Larcher l'aîné.

Receveur des Consignations, Strelcker.

Contrôleur des Amendes, Qalffemme.

Dix-huit *Procureurs*.

Premier Huissier, le Bleu.

Trois autres *Huissiers*.

Officiers de la Chancellerie, établie près le Conseil.

MESSIEURS,

Garde des Sceaux, Salomon.

Secretaire-Audiancier, Ferrier.

Secretaires-Contrôleurs, Beguin, & Thoman.

Secretaires du Roy, Sadourni, Michelet, de Courcelles.

Greffiers, Thanne, Haxo.

Receveur, *Payeur des Gages*, Canet.

Receveur des Emolumens du Sceau, Haxo.

Chauffe-cire, Chagué.

Huissiers, Lambé, Renault.

PERPIGNAN.

Le Conseil Superieur de Roussillon a été créé en 1660. à la place d'un autre, qui avoit été établi à Perpignan après la Conquête de cette Province. Il est composé d'un premier Président, aux gages de 4000. livres; de deux Présidens à Mortier, qui ont chacun 2000. livres; d'un Chevalier d'Honneur, & de deux Conseillers d'Honneur, tous trois sans gages; de sept Conseillers, dont un Clerc, aux gages de 1000. livres; de deux Avocats Generaux, qui en cette qualité ont chacun 500. livres, & 1000. livres comme Conseillers; d'un Procureur General, qui a 1000. livres en cette qualité, & autant comme Conseiller; d'un Greffier en Chef, & d'un premier Huissier Audiancier. Il n'y a que ces deux dernieres Charges qui soient venales; les autres Offices sont à la nomination du Roy: enfin quatre Alguazils ou Huissiers, qui sont nommez par ce Conseil. On suit dans ce Tribunal, de même que dans les autres Subalternes, le Droit Ecrit, les Coûtumes du Païs, & les Ordonnances du Roy. Dans les grandes Cérémonies, & au jour de l'ou-

verture des Audiances après la S. Martin, le Gouverneur de la Province, ou en son absence le Lieutenant General, Commandant en icelle, se met en épée & en manteau à la tête du Conseil Superieur. Voici les Officiers qui le composent actuellement.

Premier Président.

M. Etienne de Ponte, Comte d'Albaret, ci-devant premier Président au Conseil Superieur de Pignerol, puis Président à Mortier au Parlement de Roüen, ensuite Intendant du Roussillon. De feuë son épouse Marguerite de Birague, des Comtes de Visque, il lui reste un fils mentionné ci après, reçû premier Président en survivance en 1719.

Présidens à Mortier. Messieurs,

1695. Don Michel de Copons & Tamarit, Sr de Salamo & d'Aiguevive, *Honoraire* en 1720.

1709. Renald de Vilar, ci-devant Avocat General.

1720. Don François de Copons, ci-devant Avocat General.

Chevalier d'Honneur.

Don Etienne de Blanes, Marquis de Millas,

Millas, Sr de Fontcouverte, ci-devant Colonel d'Infanterie des Milices du Roussillon, pourvû sans finance, par Lettres Patentes du Roy le 7 May 1712.

Conseillers d'Honneur. Messieurs,

Noël Gaillard, Abbé Regulier de Nôtre-Dame d'Arles en Roussillon.

D'Esprès, Chanoine de la Cathedrale d'Elne, transferée à Perpignan.

Conseillers Messieurs,

Selve, Chanoine de l'Eglise d'Elne, *Clerc.*

1708. Albert Collares, *Doïen.*

1708. Julien Simon Brodeau, ci-devant Lieutenant General au Présidial de Tours, & auparavant Conseiller au Parlement de Mets.

1709. Raphaël Ortega.

5 *Septembre* 1711. Joseph Bonet & Romanya.

Antoine Gispert.

Darenc.

Queralt, Chanoine de l'Eglise d'Elne, *Clerc*, en survivance.

30. *Juillet* 1710. Raimond Roudil, Visiteur General des Gabelles, *Conseiller d'Honneur.*

Gens du Roy. Messieurs,

1710. Antoine de Ponte, Comte d'Albaret, fils, *Avocat General*, premier Président en survivance.

1706. Jean Desprès-de Pomerol, *Procureur General.*

1720. Joseph de Vilar, fils, *Avocat General.*

Greffier en Chef, M. Darles.

Huissier Audiancier, Me Guardia.

Conseil Provincial d'Arras.

Ce Conseil d'Artois, qui avoit été établi à Arras par l'Empereur Charles V. Comte d'Artois, le 12 May 1530. y a été confirmé par Déclaration du Roy Loüis XIII. du 15 Février 1641. Louis XIV. a accordé l'heredité aux Officiers de ce Conseil, par Déclaration du 30 Mars 1693. Les Officiers qui le composent actuellement sont,

Présidens. Messieurs,

12 *Août* 1718. Ambroise-Alexandre Palisot, *premier Président.*

3 *Octobre* 1705. Philippe-François Hourdequin, *second Président.*

Chevaliers d'Honneur.

8 *Août* 1708. Adrien-Joseph de Mullet.

12 *Avril* 1719. Alexandre-Dominique le Carlier.

Conseillers. Messieurs,

17 *Mars* 1692. Jean-François du Puis.

23 *Mars* 1694. Pierre Galbart.

2 *Janvier* 1702. Jean-François-Antoine le Febvre.

7 *Août* 1703. Maximilien-Denis de Beaurains.

18 *May* 1705. Antoine-François du Bois.

3 *Février* 1706. Loüis François Doré.

18 *Avril* 1707. Charles Loüis Guerard.

Idem. Gregoire Eulart.

4 *Février* 1708. André Galhaut.

9 *Avril* 1710. Lamoral-François-Emanuel Fromentin.

24 *Juillet* 1715. Claude-Philippe-Joseph Dambrines.

13. *Février* 1719. Albert-Loüis Emanuel Bultel.

20 *Mars* 1719. Jean-Baptiste Marescaille.

2 *Janvier* 1720. Pierre-Isidore de Lannoy.

9 *Novembre* 1720. Jean-Balthazar de Vienne, aussi *Garde des Sceaux* de la Chancellerie en ce Conseil.

3 *Janvier* 1722. François-Joseph de Beauvoir.

Honoraire.

27 *Mars* 1700. Balthazar-Adrien de Vienne, ci-devant *Garde des Sceaux* de la Chancellerie, *Honoraire* le 5 Avril 1721.

Gens du Roy, Messieurs,

12 *Août* 1718. François-Albert Briois, *Avocat General.*

27 *Juillet* 1718. Pierre-André Joseph Bataille, *Procureur General.*

Greffier.

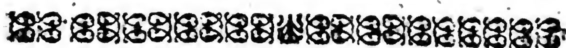
22 *Decembre* 1711. Denis-Joseph-François Macoul.

Premier Huissier.

2 *Septembre* 1684. Antoine Bayart.

Il y avoit ci-devant un Conseil Provincial à Valenciennes, créé pour le Haynaut François, par Edit du mois d'Avril 1706. mais il a été supprimé par autre Edit du mois de Juin 1721. registré au Parlement de Flandres le 7. Juillet suivant.

Il y a encore des Conseils Superieurs établis, l'un à Kebec pour la Nouvelle France, l'autre dans l'Isle de *S. Domingue*, & quelques autres dans les autres *Isles de l'Amerique*.



ARTICLE VI.

Des Chambres des Comptes du Royaume.

SAns prétendre regler le rang des différentes Chambres des Comptes qu'il y a dans le Royaume, je crois ne pouvoir mieux faire que de les donner suivant l'ordre que tiennent entr'eux les Parlemens dans l'étenduë desquels elles se trouvent.

I. PARIS.

La Chambre des Comptes de Paris est si ancienne, que l'on ne peut en fixer le temps : les Rois ont toûjours eu des Officiers pour faire rendre compte à ceux qui manioient leurs Domaines, Revenus, & Finances. Avant que ces Officiers fussent résidens à Paris, ils suivoient la Cour du Roy, y recevoient, oyoïent & corrigeoient tous les Comptes, tant ordinaires

qu'extraordinaires ; & même ceux d'entr'-eux que l'on qualifioit Clercs, y expedioient & signoient toutes sortes de Lettres Patentes en Chancellerie, ainsi que les Secretaires du Roy, lors qualifiez Notaires La Chambre des Comptes étoit sedentaire à Paris, sous le regne de S. Loüis, comme il resulte d'une Ordonnance du même Roy de l'an 1262. concernant le bien commun des Villes, portant que *ceux qui auront reçû & dépendu* (administré) *les biens des Villes viendront à Paris, pour rendre compte à nos Gens de leur Recette & de leur Dépense.*

Son premier établissement n'étoit que de deux Présidens, dont le premier, qui étoit Clerc, étoit ordinairement Archevêque ou Evêque, & l'autre Laïc ; de trois Maîtres des Comptes Clercs & de trois Laïcs. Philippe le Long, par son Ordonnance de l'an 1319. y ajoûta un Maître, Clerc, & onze petits Clercs, dont deux devoient tenir les Comptes, un tenir le Journal pour enregistrer les affaires, & huit autres pour entendre matin & après dîner, aux jours à ce ordonnez, la correction des Comptes. Dans la suite, il y eut plusieurs mutations dans le nombre de ces Officiers jusqu'en l'année 1511. que Loüis XII. le réduisit

à deux Préſidens, dix Conſeillers Maîtres, deux Correcteurs, ſeize Clercs Auditeurs, un Avocat General, & un Procureur General, & deux Greffiers, & y établit en même temps un ſecond Bureau.

François I. y ajoûta deux Préſidens, deux Maîtres, deux Correcteurs, quatre Auditeurs, & un Garde des Livres.

Henry II. en 1551. la rendit ſemeſtre, augmenta le nombre des Conſeillers Maîtres juſqu'à vingt, celui des Correcteurs à ſix, & celui des Auditeurs à trente-deux. Par ce même Edit il créa un deuxiéme Garde des Livres, & donna aux Clercs Auditeurs le titre de Conſeillers du Roy, avec voix déliberative, qu'ils n'avoient pas eu juſqu'alors. Depuis ce temps il y a eu pluſieurs créations d'Officiers, dont le nombre ſera rapporté ci-après.

Cette Chambre a été en ſi grande conſideration, que les affaires les plus importantes de l'Etat, des Finances, & de la Juſtice y étoient déliberées. où étoient appellez les principaux Officiers de la Couronne & du Parlement. Les Patriarches, Archevêques, Evêques, Princes, Connêtables, & autres grands

Perſonnages y avoient ſeance. Elle a eu l'honneur d'avoir Jacques de Bourbon, Prince du Sang, pour premier Préſident en l'an 1397. Pluſieurs Rois l'ont honorée de leur préſence, comme Philippe de Valois, qui pendant ſon voyage de Flandres, lui laiſſa ſon Sceau en garde; lui donna pouvoir & autorité de la diſtribution de ſes graces & faveurs, même d'accorder des Lettres d'abolition de crimes, tout ainſi qu'il eût fait, ou eût pû faire. De même ſous les Rois Charles V. Charles VI. & Loüis XII. ès années 1330. 1359. 1381. & 1498. Alors elle n'étoit pas ſeulement pour juger ſouverainement des Finances, tant au Civil qu'au Criminel; mais encore de la Police & direction des Ponts & Chauſſées, & des grands Chemins.

Elle eſt ſouveraine ſur les matieres de ſa Competence, qui ſont l'Audition, Examen, Jugement, Appurement, & Correction des Comptes du Tréſor Royal, Parties Caſuelles, Ordinaire & Extraordinaire des Guerres, Artillerie, Marine, Galéres, Fortifications, Maiſons du Roy, & des Maiſons Royales, & generalement de tous Officiers & Commiſſionnaires comptables des dix-huit Generalitez de ſon Reſſort, qui ſont,

Paris, Soissons, Amiens, Châlons, Orleans, Tours, Bourges, Moulins, Riom, Lyon, Poitiers, Limoges, Bordeaux, Montauban, Ausch, la Rochelle, Flandres & Artois, qui renferment cent trente-sept Elections particulieres.

On ne peut se pourvoir en matiere Civile contre les Jugemens & Arrêts de la Chambre des Comptes, que par revision en la même Chambre ; ce qui a été reglé par l'Ordonnance de Moulins de l'année 1566. En matiere Criminelle, la même Ordonnance porte que les Gens des Comptes sont competans de l'instruction des Procès criminels, jusqu'à la torture exclusivement ; & que dans ces cas les Avocats & Procureurs Generaux, tant de la Cour du Parlement, que de la Chambre des Comptes, s'assembleront pour d'un commun accord & avis, prendre des conclusions, & que les Procès étant portez en la Chambre du Conseil, où se jugent les revisions, ils y seront jugez par un Président du Parlement, cinq ou six Conseillers au plus, un Président de la Chambre des Comptes, avec cinq ou six Maîtres au plus. Celui du Parlement y préside, avec un Greffier du Parlement, & un Greffier de la Chambre des Comptes ; & les Arrêts

ſont dattez de la Chambre du Conſeil, & de la Chambre des Comptes.

Quoique Loüis XIV. par ſon Edit du mois d'Août 1669. eût ordonné, Article XXXV. que les autres Chambres des Comptes établies en France, ſeroient obligées d'envoyer en celle de Paris les Extraits des Comptes de leurs Provinces, afin qu'elle eût une connoiſſance generale des Finances, pour ſervir à la correction des Comptes du Tréſor Roïal, de l'Ordinaire des Guerres, & des Ponts & Chauſſées, cela ne s'execute pas, les ampliations des quittances y ſuppléant.

La Chambre des Comptes de Paris reçoit le ferment du Grand-Maître de l'Artillerie, du Surintendant ou Contrôleur General des Finances, du Surintendant des Bâtimens, de celui des Poſtes, & de tous les Commiſſaires, Ordonnateurs, Officiers, Commiſſionnaires ayant l'Intendance, maniement ou Contrôle des deniers du Roy. Les grands Officiers nommez ci-deſſus y prennent ſeance.

Elle appoſe les Scellez ſur les biens & effets des Comptables décedez ou fugitifs redevables au Roy, fait Inventaire & vente de leurs biens & meubles.

Elle enregiſtre tous Edits, Ordon-

nances, Déclarations, & Lettres Patentes concernant les Finances, les Déclarations de Guerre, Traitez de Paix, Contrats de mariage des Rois & des Enfans de France, avec leurs Appanages, comme aussi toutes Lettres d'Etablissemens & Amortissemens, Affranchissemens, Privileges & Octrois des Villes & Communautez, Exemptions, Abonnemens, Dons d'Aubaines, Desherences, Bâtardise, de Lots & Ventes, tant Seigneuriaux que Feodaux, & autres Dons de quelque nature qu'ils soient, Pensions, Gratifications, Baux de Fermes, Décharges, Rabais, Indemnitez, Ratifications de Contrats d'échange & Alienation du Domaine, Réassignations, Remboursemens, Validations, & generalement toutes Lettres Patentes concernant le fonds ou les revenus du Domaine du Roy & de ses Finances, tant ordinaires, qu'extraordinaires.

Elle enregistre pareillement toutes Lettres de Chartes, Erections de Terres en Duchez, Pairies, Principautez, Marquisats, Comtez, Vicomtez, Baronies, Châtellenies & Justices, Etablissemens de Foires & Marchez, Naturalitez, Légitimations, Annoblissemens, Confirmations, & Réhabilitations de Noblesse,

ayant le droit non seulement d'en vérifier les Lettres ; mais aussi de taxer & liquider la Finance de l'indemnité qui est dûë au Roy, & celle des Paroisses où les Annoblis & Réhabilitez étoient Taillables : ainsi leur titre de Noblesse est & doit être nécessairement établi par la vérification de la Chambre des Comptes.

Par Edit d'Avril 1704. tous les Officiers prenans gages sur le Roy, sont tenus d'y faire enregistrer leurs Provisions.

Elle procede seule à l'exclusion de toutes les autres Chambres des Comptes du Royaume, aux Enregistremens des sermens de fidelité des Cardinaux, Archevêques, Evêques, Grands Prieurs de France, & autres sujets au droit de Régale, qui n'est fermée qu'au jour de cet Enregistrement, & les fruits de ces Benefices appartiennent au Roy, depuis le jour du décès de l'Archevêque & Evêque, jusqu'au jour de l'enregistrement du serment de fidelité. S. Loüis avoit fait don de ces fruits à la Sainte Chapelle de Paris, & présentement le Roy en fait don, quand bon lui semble, aux Archevêques & Evêques, après qu'ils lui ont prêté serment de fidelité ; & Sa Majesté a indemnisé la Sainte Chapelle, en lui

unissant l'Abbaye de Saint Nicaise de Reims.

La Chambre des Comptes de Paris reçoit les foi & hommages des Vassaux de Sa Majesté pour les Terres titrées, qui sont, les Duchez, Pairies, Principautez, Marquisats, Comtez, Vicomtez, Baronies, & a la garde des Aveux & Dénombremens de tous ceux qui sont situez dans son ressort, sans aucune distinction.

Par les Reglemens de la Chambre des années 1626. 1636. & 1643. nul ne peut prendre dans les Requêtes qu'il présente à cette Chambre, la qualité de Duc, de Prince, Marquis, Comte, &c. avant que les Lettres d'Erection desdites Dignitez y ayent été verifiées.

En 1668. il a été permis aux Tresoriers de France des Provinces (pour le soulagement des Vassaux, & leur éviter les frais d'un long voyage) de recevoir les hommages des simples Fiefs : ainsi les Vassaux des Provinces peuvent rendre leurs hommages, aveux & dénombremens des simples Fiefs ou à la Chambre des Comptes, ou devant les Tresoriers de France ; mais à l'égard des Fiefs de dignité, & des Terres titrées, ils ne peuvent être rendus qu'au Roy, au

Chancelier, ou à la Chambre des Comptes, & même dans la Generalité de Paris, les Tresoriers de France n'en peuvent recevoir, pas même des simples fiefs.

Il est neanmoins permis aux Tresoriers de France de Paris, ainsi qu'à ceux des Provinces, de faire saisir féodalement les Vassaux du Roy, faute de foi & hommage & aveu non rendu ; mais c'est à la charge d'en envoyer les saisies de trois en trois mois au Procureur General de la Chambre des Comptes, qui peut aussi les faire saisir à sa requête, quand il le juge à propos.

La Chambre des Comptes a seule le dépôt & la garde de tous les Actes de foi & hommages rendus, soit au Roy, à M. le Chancelier, & en la Chambre, même de ceux des simples Fiefs reçûs par les Tresoriers de France des Provinces, qui sont tenus de les envoyer en original en la Chambre, avec les aveux & dénombremens par eux reçûs, pour être mis & gardez dans son dépôt.

Les Présidens, Maîtres & autres Officiers, ont les gages de Secretaires de la Chambre du Roy, qui sont de 400. liv. ce qui les rend *Commensaux* ; & par Lettres Patentes du mois de Septembre 1570. registrées en la Chambre le 24.

Janvier ſuivant, ils ſont exempts de tous droits féodaux & Seigneuriaux dans la mouvance du Roy, à l'*inſtar* des Secretaires du Roy : le privilege de Nobleſſe leur a été accordé par Lettres Patentes de Janvier 1645. regiſtrées en Parlement le 6. Juin 1648. & à la Chambre le 1. Juillet ſuivant ; ce qui a été confirmé par l'Edit du mois d'Avril 1704.

Les Préſidens, les Maîtres, les Correcteurs, les Auditeurs, les Gens du Roy, & les Treſoriers de France, ſont ſujets à l'examen ; ce qui ſe fait les ſemeſtres aſſemblez. Les Procureurs & les Huiſſiers ſont auſſi ſujets à l'examen ; mais ſeulement pardevant des Commiſſaires à ce députez.

Voici les Officiers dont la Chambre des Comptes de Paris eſt compoſée. Un premier Préſident ; 12. autres Préſidens ; 78. Conſeillers du Roy, Maîtres ordinaires ; 38. Conſeillers du Roy Correcteurs ; 82. Conſeillers du Roy, Auditeurs des Comptes ; un Avocat & un Procureur General du Roy ; un Subſtitut du Procureur General ; un Contrôleur General des Reſtes ; deux Greffiers en Chef, qui ſont Secretaires du Roy ; un Garde des Livres ; un premier Huiſ-

ſier ; 30. autres Huiſſiers ; 29. Procureurs ; un Commis à la recette des Epices des Comptes, un Receveur des menuës neceſſitez de la Chambre, & trois Receveurs & Payeurs de gages.

Les Préſidens, les Maîtres, les Correcteurs & les Auditeurs, ſont de Robe longue, s'ils ſont reçûs ſur la Loy, & de Robe courte, s'ils ſont reçûs ſur la Finance ; neanmoins ils portent tous la Robe longue depuis l'entrée de la Reine à Paris en 1660. & ceux qui ne ſont pas reçûs ſur la Loy, mais ſur la Finance, n'ont point de bonnet quarré lors de leur réception, mais une tocque de velours noir. Enſuite la Chambre ordonne par un Arrêt, que pour ſe conformer à ſes autres Officiers, ils porteront le bonnet quarré.

La Robe des Préſidens, dans les Cérémonies, eſt de velours noir : celle des Maîtres, de ſatin noir : celle des Correcteurs, de damas noir : celle des Auditeurs, de taffetas noir : celle de l'Avocat & du Procureur General, pareille à celle des Maîtres ; celle des Greffiers, comme celle des Correcteurs ; & celle du premier Huiſſier eſt comme celle des Auditeurs.



Premier Président.

M. Jean-Aymar Nicolaï, Chevalier, Marquis de Goussainville, Conseiller du Roy en ses Conseils, premier Président de la Chambre des Comptes, reçû le 5. Mars 1686. ci-devant Avocat General de ladite Chambre. Il a pour fils Antoine-Nicolas Nicolaï, Marquis de Goussainville, Conseiller au Parlement de Paris, reçû premier Président de la Chambre des Comptes en survivance le 12. May 1717.

M. Nicolaï, premier Président, qui est

le 7[e] en possession de cette Charge de pere en fils, depuis l'an 1505. que Jean Nicolaï son cinquiéme ayeul, en fut pourvû par le Roy Loüis XII. porte pour armoiries, d'azur au lévrier courant d'argent accollé de gueule & bouclé d'or, l'écu sommé d'un casque, taré & posé de front, assorti de ses lambrequins, pris des émaux des armes : la visiere levée, comme Chef de Compagnie ; mais grillée & fermée de barreaux à claire vûë, le casque surmonté d'une couronne de Marquis ; pour supports deux levriers d'argent, accollez de gueules & bouclez d'or.

Autres Présidens.

MESSIEURS,

30 *Decembre* 1690. Anne-François de Paris, Sr de la Brosse, ci-devant Conseiller au Parlement de Mets, H. & Anne-Cesar-François de Paris son fils, en survivance, le 10. Juillet 1719.

8 *Mars* 1691. Loüis-Charles Gilbert, ci-devant Conseiller au Grand Conseil, & auparavant Substitut du Procureur General au Parlement, E.

7 *May* 1698. Loüis-Denis Seguyn, ci-devant Conseiller en la Cour des Aydes, H.

1 *Juin* 1702. Pierre-Loüis Brunet, Sr de Chailly, ci-devant Conseiller au Parlement, Maître des Requêtes Honoraire, H.

20 *Decembre* 1703. Pierre Nigot, Sr de S. Sauveur, ci-devant Maître des Comptes, H.

22 *Juin* 1708. Claude-Gedeon Berbier du Mets, ci-devant Conseiller au Parlement, E.

14 *May* 1715. Pierre Larcher-de Baye, E.

5 *Juillet* 1718. Joachim le Mairat, ci-devant Maître des Comptes, H.

22 *Juin* 1719. Charles François de Salaberry, ci-devant Conseiller au Grand Conseil, E.

12 *Aoust* 1719. Robert Langlois, Sr de la Fortelle, Conseiller Honoraire à la premiere Chambre des Enquêtes, H.

4 *Juillet* 1721. Jacques François Mallet-de Chanteloup, ci-devant Conseiller au Parlement, H.

Avril 1722. Pierre-Claude Pecquot-de S. Maurice, ci-devant Maistre des Requêtes, & auparavant Conseiller au Parlement, E.

Honoraires.

1710. Charles de Salaberry. 1719.
1713. Paulin Pondre. 1722.

CONSEILLERS.

Maîtres ordinaires. Messieurs,

27 *Avril* 1671. Loüis François Lavocat, *Doyen*, H.

7 *Mars* 1684. Nicolas Bailly, Sr de Beyre, H.

31 *Mars* 1685. Guillaume-Julien le Doubre, E.

29 *Novembre* 1685. Eustache le Clerc-de Lesseville, H.

28 *Mars* 1686. Jean le Boulanger-d'Hacqueville, H.

30 *May* 1686. Pierre Philippe Lévêque, Sr de Gravelle, H.

16 *Septembre* 1686. Loüis Charpentier, ci devant Conseiller au Parlement de Mets, H.

21 *Mars* 1687. Jean Antoine de la Baune, E.

29 *Aoust* 1687. Loüis-Denis, Sr de Riancey, H.

17 *Novembre* 1687. Charles Béraud-de Villiers, E.

24 *Janvier* 1688. Simon de la Salle, H.

9 *Novembre* 1688. Guillaume Davy, Sr de la Fautriere, E.

24 *Octobre* 1689. Alexandre Martineau, H.

12 *May* 1690. Pierre-Christophe Cadeau, E.

20 *Septembre* 1690. Nicolas-Robert Pichon, E.

6 *Novembre* 1691. Henry le Grand, E.

29 *Decembre* 1691. Benigne du Trousset, Sr d'Hericourt, H.

24 *Avril* 1692. Guillaume Favieres, H.

19 *May* 1692. Charles Baron, Sr de Chauvigny, H.

18 *Septembre* 1692. Claude Passart, E.

18 *Septembre* 1692. Jean-Jacques Titon, Sr du Plessis-Choiseille, H.

6 *Novembre* 1692. Jean du Fort, H.

18 *Decembre* 1692. Jean-Baptiste-Pierre Cherré, ci-devant Conseiller au Parlement de Mets, E.

26 *Janvier* 1693. Denis-Claude Pichon, H.

24 *Juillet* 1693. Claude le Roy, Sr de Jossigny, E.

20 *Aoust* 1693. Charles Marcadé-de Bissy, E.

19 *Aoust* 1695. Gabriel de Berny, E.

27 *Avril* 1695. Loüis Gon, Sr de Bergonne, H.

27 *Juin* 1695. Jacques-Pierre Pichon, Sr de Madiere, E.

21 *Novembre* 1697. Jacques de la Porte, E.

3 *Avril* 1699. Gaspard Pécou, H.

23 *Février* 1701. Jean Guynet, H.

Idem. Joseph Pelluys, H.

Idem. Jacques de Lory, E.

10 *Novembre* 1701. Ambroise Cousinet, H.

7 *Juin* 1704. Charles-Paul Payen, ci-devant Grand Maître des Eaux & Forêts de l'Isle de France, E.

20 *Juin* 1704. Claude Davy, Sr de Chavigné, E.

Idem. Mathieu Pinsonneau, H.

28 *Juin* 1704. Martin de Beaufort, ci-devant Auditeur des Comptes, E.

20 *Mars* 1705. Antoine-Thomas Sadoc, H.

30 *Mars* 1705. Jean-André Esprit, ci-devant Secretaire du Roy, E.

26 *Juin* 1705. Claude-Jacques du Noyer, H.

11 *Janvier* 1706. Jacques Cassini-de Thury, H.

15 *Mars* 1706. Mathurin Durand, H.

26 *Mars* 1706. Philippe Thibert, ci-devant Conseiller au Châtelet, E.

29 *Mars* 1706. Jerôme Pericard, E.

19 *Juin* 1706. Michel Guillaume Luthier-de S. Martin, E.

31 *Decembre* 1706. Pierre-Joseph Faure, E.

9 *Juin* 1707. Humbert Plarron-de Chamousset, ci-devant Trésorier de France en la Generalité de Lyon, H.

12 *Decembre* 1707. Claude-René le Long, H.

17 *Decembre* 1708. Philippe Brochant, H.

27 *Juin* 1709. Jean de Layat, E.

5 *Decembre* 1709. Christophe-Joseph Pajot, E.

20 *Mars* 1710. Jacques Chatuel, H.

25 *Février* 1711. Gilles Aubry, E.

28 *Février* 1711. Jacques Olivier-de Vigny-de S. Sauveur, H.

12 *Janvier* 1712. Pierre André, ci-devant Auditeur des Comptes, H.

15 *Septembre* 1712. Estienne-Gilbert Henin, ci-devant Auditeur des Comptes, E.

13 *Mars* 1713. Jean Daguin-de Launac, E

1 *Juin* 1714. Simon-Charles de Bonigale, ci-devant Conseiller au Châtelet, E.

28 *May* 1715. François-Noël Galland, ci-devant Auditeur des Comptes, E.

3 *Aoust* 1715. Loüis-Charles le Bou-

langer-de Chaumont, E.

11 *Septembre* 1716. Jean-Baptiste de l'Espine-Danycan, H.

26 *Février* 1717. Cesar-Marie de la Croix, aussi Commissaire ordinaire de Marine à Toulon, E.

9. *Mars* 1717. Philippe Charpentier-de Vilzier, H.

13 *Février* 1718. Jean-Baptiste-Robert Auget-de Montion, H.

25 *May* 1718. Alexandre Mandat, E.

30 *May* 1718. Loüis le Cousturier, E.

8 *Aoust* 1718. Joseph-Pierre du Fort, H.

Idem Martin-François Hallot, ci-devant Auditeur des Comptes, E.

11 *Aoust* 1719. Robert-François Battonneau, H.

10 *Février* 1720. François-Pierre Darbon-de Bellou, E.

18 *Février* 1720. Jean-Samuel Menjot. Il avoit été reçû en survivance de son pere le 26 Février 1715. H.

30 *Avril* 1720. Nicolas du Port, ci-devant Conseiller au Châtelet, E.

Idem. Pierre Porlier-de Rubelles, Chancelier de l'Ordre de Malte au Grand Prieuré de France, cy-devant Conservateur des Hypotheques, H.

11 *Février* 1722. Auguste-Antoine Picard

Picard de Mauny, ci-devant Auditeur des Comptes, H.

5 *Mars* 1722. Jacques-Loüis Huerne-de Moulineau, E.

Une Charge vacante.

Honoraires. Messieurs,

1674. Laurent de Thaïs-de la Tour.

1678. Guillaume Boissier.

Le Roy donne la qualité & la pension de Conseiller d'Etat de 1500. livres, à vingt Maîtres des Comptes qu'il choisit, qui par ce moyen se qualifient Conseillers du Roy en ses Conseils : ce sont à présent Messieurs, Lavocat, *Doyen*; Bailly de Bere; le Doubre; le Clerc de Lesseville; l'Evêque-de Gravelle; Charpentier l'aîné; de la Baune; Denis-de Riançay; Davy-de la Fautriere; du Trousset d'Hericourt; Favieres, Baron de Chauvigny; Cherré; Guinet; Davy-de Chavigné; Pinsonneau; de Beaufort; Esprit; Cassini; le Cousturier.

Quatre Maîtres des Comptes sont Secretaires du Roy, prenant bourse en la Grande Chancellerie de France, & aïans *Committimus* au grand Sceau; sçavoir, Messieurs, Jean Cherré; Charles Marcadé; Loüis Gon, Sr de Bergonne, & Antoine-Thomas Sadoc.

Conseillers Correcteurs.

MESSIEURS,

11 *Septembre* 1666. Charles Durand, H.

8 *Avril* 1683. Jean-Pierre Lambert, E.

11 *Janvier* 1685. Loüis Bengy, Sr du Corbet, E.

26 *Août* 1690. Bertin-Simon Dieuxivoye, E.

15 *Janvier* 1691. Claude le Nain, H.

18 *Avril* 1692. César Petit, Sr des Landes, E.

17 *May* 1694. Claude du Vaux, H.

2 *Decembre* 1694. Nicolas Dupré, Sr de St Maur, H.

5 *Février* 1694. Pierre Cœuret-d'Ozigny, H.

27 *Avril* 1700. Hilaire-Jean-Baptiste Marcés, H.

7 *Mars* 1701. François Luce, H.

26 *Avril* 1701. Gervais-Denis Neyret, H.

14 *Avril* 1704. Pierre de Faverolles, H.

18 *Septembre* 1704. Julien Geoffroy-des Marests, H.

9 *Février* 1705. Pierre-François Mignot, H.

6 *May* 1705. Nicolas Aumont, H.
11 *Juillet* 1705. Touſſaints-Nicolas le Mazier, E.
17 *Avril* 1706. Claude Goſſet, E.
20 *Decembre* 1706. Jean-Baptiſte Tiſſart, H.
30 *Avril* 1709. Nicolas-Alexandre Gabia-des Combes, H.
9 *Decembre* 1710. Jean-Baptiſte le Gras, E.
20 *Juillet* 1711. Nicolas Gautier, E.
23 *Juin* 1713. Joſeph le Juge, H.
7 *Septembre* 1713. François Ducheſne, H.
9 *Juillet* 1714. Pierre-Loüis Truyart, E.
Idem. Charles-François de Caumont, E.
7 *Février* 1715. Jacques d'Heman, E.
23 *Janvier* 1716. Ambroiſe-Euverte Angran, H
19 *Février* 1716. Germain Deſnots, E.
1 *Decembre* 1718. Pierre-Thomas Perrot, E.
5 *Decembre* 1718. Jean Baptiſte-Pierre Lambert, E.
21 *Mars* 1719. Joachim Grenard, E.
29 *Avril* 1719. Loüis-Honoré Vathone, E.
16 *Septembre* 1719. Pierre le Leu, E.

6 *Mars* 1720. Jean-Marie Salmon de Lessart, E.

Conseillers Auditeurs.

MESSIEURS,

7 *Mars* 1682. Loüis-François Maurin, *Doyen*, H.

21 *Mars* 1682. Philbert-Bernard Moreau, Sr de Mautour. Il est de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres, E.

10 *Janvier* 1684. Loüis Henry de Selles, H.

26 *Janvier* 1684. Antoine Subtil, H.

18 *May* 1685. Charles le Brun, E.

14 *Juillet* 1685. Edme Parque, H.

24 *May* 1686. René Desmoulins, H.

Idem. Pierre Rolland, Chevalier de S. Lazare, H.

16 *Juillet* 1687. Charles de Lacorée, E.

9 *Février* 1688. Jean-Baptiste Chevalier, E.

15 *May* 1688. Jean-Loüis Barré, H.

23 *Decembre* 1689. Germain Hureau, E.

30 *Janvier* 1690. François Boutet, H.

29 *Aoust* 1690. Jacques Gobelin, E.

4 *Janvier* 1691. Jean-Baptiste Touzard, H.

22 *Février* 1691. Guillaume Breteau, E.

27 *Aoust* 1691. Pierre-Denis Maillet-de Cerny, H.

23 *Juin* 1692. Philippe Etienne, H.

10 *Juin* 1693. Pierre-Nicolas Garnot, E.

19 *Septembre* 1693. Claude Vigneron, H.

10 *Mars* 1694. Jean de Cop, H.

27 *Aoust* 1695. Jean-Pierre Jousset, E.

13 *Septembre* 1695. Antoine-Denis Pelletier, H.

15 *Janvier* 1697. Antoine de Gars, ci-devant Conseiller au Châtelet, H.

24 *Janvier* 1697. Nicolas Vallée, E.

22 *May* 1697. Loüis Profelle, H.

20 *Septembre* 1697. Marc Héron, E.

19 *Septembre* 1699. Joseph Carpentier-des Tournelles, H.

26 *Avril* 1701. Pierre Hélyot, E.

12 *Septembre* 1701. Jean-Baptiste de Maupas, H.

24 *May* 1702. Noël-François de Langellerie, E.

20 *Juillet* 1702. Charles Henry, H.

7 *Mars* 1703. Nicolas le Moyne, H.

23 *Aoust* 1703. César-Auguste Beystier, ci-devant Conseiller au Châtelet, E.

7 *Septembre* 1703. Alexandre de Bruscoly, H.

2 *Juillet* 1704. Jean le Moyne, E.

Idem. Armand-François Fagnier, Sr de Monflambert, H.

23 *Juillet* 1704. Jean-Loüis Albert, Sr de la Marvaliere, E.

9 *Aoust* 1704. Claude-Gabriel Bizeau, H.

27 *Février* 1705. Jean-Mathurin Germond, E.

25 *May* 1705. Ursin-Pierre Amelote, H.

23 *Février* 1707. Jean-Nicolas Tauxier, H.

22 *Août* 1707. Jean de Bourges, H.

14 *Mars* 1708 Marin Thomas Dandreau, E.

17 *Septembre* 1708. François-Anne le Juge, H.

22 *Janvier* 1709. Hypolite Rousseau, Sr d'Aubreüil, E.

19 *Mars* 1709. Pierre-Hyacinthe Fossart, E.

22 *Juin* 1709. Nicolas Musnier, H.

23 *Juin* 1710. Loüis-François le Moisne, E.

3 *Juillet* 1710. Jean-Baptiste Joseph Parent, E.

6 *Février* 1711. Antoine Josson, E.

9 *Février* 1711. François Chaussechat, E.

21 *Mars* 1711. Hugues François Desnots, E.

9 *Avril* 1712. Guillaume-Auguste le Maistre, H.

30 *May* 1712. Pierre-Henry Angran, E.

11 *Juillet* 1712. Henry-Hilaire Langlois, H.

27 *Octobre* 1712. Nicolas-François Simon, E.

Idem. Nicolas Brussel, H.

20 *May* 1713. Henry François Dudoyer-de Vauventrieres, H.

27 *May* 1713. François-Claude Peillot-de la Garde, E.

5 *Juin* 1713. Louis le Cointe, E.

10 *May* 1715. Antoine-Loüis Barrat, E.

Idem. Nicolas Guertin, H.

11 *Juin* 1715. Jean de Beausse-des Glesves, E.

22 *Août* 1715. Etienne-Jean Serouge, E.

8 *Juillet* 1717. Marc-Antoine Robinot, H.

Idem. Denis-Claude Midy, E.

7 *Août* 1717. Pierre le Roy, E.

22 *Decembre* 1717. Claude Camusat, H.

1 *Decembre* 1718. Nicolas-Pierre Perrot, E.

3 *Février* 1719. Loüis-Nicolas le Royer-de la Rochemondiere, E.

3 *Février* 1719. Felix-René du Quesnay-de Boisguibert, E.

8 *Février* 1719. Loüis-Pierre d'Hozier-de Serigny, Chevalier de S. Michel, E.

6 *May* 1719. Urbain de la Barre, E.

7 *Août* 1720. Alexandre Haincque de S. Senock, H.

11 *Septembre* 1720. Henry le Grand, E.

21 *Novembre* 1720. Jean-Antoine de la Baune, H.

5 *Septembre* 1721. Jacques-Michel le Vavasseur, H.

Gens du Roy. Messieurs,

4 *Decembre* 1691. Jean de Massol, *Avocat General*, H. E.

4 *Août* 1701. Charles-Michel Bouvart-de Fourqueux, ci-devant Conseiller au Parlement, *Procureur General*, & son fils Michel Bouvard-de Fourqueux, ci-devant Conseiller au Parlement, reçû en la même Charge le 21. Mars 1716.

Subſtitut.

5 *May* 1714. Eſprit-Jean-Baptiſte des Forges.

Greffiers en Chef.

9 *Septembre* 1692. Charles-François Noblet, Secretaire du Roy.

Il y a une Charge vacante.

26 *Juin* 1701. Armand-Anſelme Domiliers, *Greffier Plumitif.*

Procureurs.

Il y a vingt-neuf Procureurs.

1712. Antoine-Nicolas Lardier.

Il y a trente autres Huiſſiers.

Receveurs des menuës Neceſſitez.

Armand-Anſelme Domiliers.

Antoine-Nicolas Lardier. Tous deux le 3 Juillet 1714.

Payeur des Gages.

Michel Lévy, Ancien, Alternatif, Triennal.

Contrôleurs des Payeurs des Gages.

MM. de Faverolles; de Beauſſe; de Fer.

Contrôleur General des Restes.

Guillaume Tartel.

Garde des Registres.

17 *Septembre* 1712. Pierre-François de Montcrif.

Payeur des Epices & Receveur des Amendes.

30 *Decembre* 1721. Armand Arroüet.

II. BLOIS,

Dans le Ressort du Parlement de Paris.

Le Comté de Blois a été possedé successivement par les Comtes de Champagne, & par la Maison de Châtillon-sur-Marne.

Jeanne de Châtillon, fille unique & heritiere de Jean de Châtillon I. du nom, Comte de Blois, épousa Pierre de France, cinquiéme fils du Roy S. Loüis, dont elle resta veuve sans enfans; & étant morte le 19. Janvier 1291. Hugues de Châtillon son cousin germain lui succeda.

Ces Comptes de Blois avoient certainement une *Chambre des Comptes* pour leurs

Domaines ; puisque l'on trouve dans le Trésor de cette Chambre, non seulement les Comptes & les Aquits, mais aussi des Cartulaires en bonne forme, & tous les Titres originaux de ce Comté depuis plus de six cens ans, rangez en bon ordre.

Loüis de Châtillon, petit fils du Comte Hugues, laissa un fils unique, qui mourut sans posterité, & auquel succeda son oncle Guy de Châtillon. Celui ci ayant perdu le seul fils qu'il avoit, vendit le Comté de Blois & le Dunois à Loüis de France, Duc d'Orleans, par Acte passé à Paris le 7. Octobre 1391. Ce Prince acquit de plus de Guillaume de Craon, le Vicomté de Châteaudun, par Traité du 12. Octobre 1395. & comme, outre ses Duchez d'Orleans & de Valois, & ces nouvelles acquisitions, il possedoit encore un très grand nombre d'autres Seigneuries considerables, il obtint des Lettres Patentes du Roy, Charles VI. son frere, le 8. Mars 1401. pour que sa Chambre des Comptes, qui sous les Comtes de Blois ses Prédecesseurs, avoit été ambulatoire, pût sieger à Paris dans son Hôtel de *Behaigne*, ou *Boquaine*, qui est aujourd'hui l'Hôtel de Soissons.

Charles Duc d'Orleans & Comte de

Blois ſon fils & ſucceſſeur, ayant été pris à la Bataille d'Azincourt en 1415. & étant reſté priſonnier chez les Anglois juſqu'en 1440. ſa Chambre des Comptes ſe retira à Blois. Le Roy Loüis XII. ſon fils étant monté ſur le Thrône, établit & maintint cette Chambre en la Ville de Blois, & en confirma les Officiers dans leurs honneurs, prérogatives & prééminences, comme en joüiſſoient ceux de la Chambre des Comptes de Paris, par Lettres Patentes du 29 Mars 1498.

François I ordonna par une Déclaration du 29. Mars 1527. que les Comptes des revenus de ſes Comtez de Blois, de Soiſſons, de Coucy & d'Aſt en Italie, qui lui étoient venus de Loüis de France Duc d'Orleans, ſon biſayeul, ſeroient rendus en ſa Chambre des Comptes de Blois. Elle fut ſupprimée comme toutes les autres de France, à l'exception de celle de Paris, par Edit du mois de Février 1566. & rétablie avec elles par autre Edit du mois d'Août 1568.

Pluſieurs Edits, Déclarations & Lettres Patentes d'Henry II. les 16. Janvier 1552. 7. Mars 1557. 12. May 1559. de Charles IX. en 1573. d'Henry III. en

Janvier 1578. & Juillet 1588. d'Henry IV le 11. Septembre 1599. & de Loüis XIII le 15 May 1638. prouvent que ces Rois ont toûjours regardé la Chambre des Comptes de Blois comme Cour Souveraine. Henry IV. avoit reglé sa Jurisdiction par ses Lettres citées ci-dessus. Loüis XIV. par d'autres Lettres du 7. Juin 1660. en maintint les Officiers dans le droit de faire le Papier Terrier des Domaines de Blois, nonobstant qu'il eût établi à Paris une Chambre Souveraine pour la confection de son Papier general; déclarant que son intention dans cet établissement n'avoit pas été d'ôter aux Gens de ses Comptes & General de ses Finances du Comté de Blois, ce qui devoit leur appartenir; & que si leur ressort n'avoit pas été excepté de la Commission & Subdelegation generale, ce n'avoit été qu'une obmission.

Ce Prince regardant toûjours ces Officiers comme créez à l'*instar* de ceux de la Chambre des Comptes de Paris, fixa le prix de leurs Charges, & les reçut à payer le droit annuel, sans être tenus de lui payer aucun prêt ni avances, par sa Déclaration du 22. Mars 1666. Par autres Lettres Patentes du mois de Février 1715. dûëment enregistrées, il les confir-

mi & leurs ſucceſſeurs dans tous les droits, honneurs, autoritez, prérogatives, prééminences, privileges, immunitez, exemptions, franchiſes & libertez à eux attribuez par les Rois ſes prédeceſſeurs, ou par lui, pour en joüir ainſi que les Officiers de la Chambre des Comptes de Paris, & autres de ſon Royaume.

Son reſſort s'étend ſur quatre Elections, qui ſont, celle de Blois, qui contient 12030. feux en 74. Paroiſſes; celle de Romorantin, qui a 10158. feux en 76. Paroiſſes; celle d'Amboiſe de 7148 feux en 47. Paroiſſes, & de Châteaudun de 16244. feux en 150. Paroiſſes; ce qui fait en tout 347. Paroiſſes, & 45580. feux. Lorſque le Dunois fut donné à Jean Bâtard d'Orleans, par Lettres de Charles Duc d'Orleans ſon frere, expediées à Calais le 21. Juillet 1439. confirmées en 1441. ce fut à condition de reverſion au Comté de Blois, la poſterité maſculine légitime de ce Bâtard venant à manquer, & que lui & ſes ſucceſſeurs en feroient foy & hommage lige à ſon Comté de Blois. Il y a encore pluſieurs autres Terres, même titrées, ſiſes hors de ces Elections qui font foy & hommage à cette Chambre, & qui y rendent aveu.

Elle a deux Jurisdictions distinctes & séparées, l'une pour les Comptes, l'autre pour les Domaines & Finances de son ressort.

En qualité de Chambre des Comptes, elle juge, clost & apure tous les Comptes des Comptables de son ressort; enterine & vérifie tous les Edits & Déclarations du Roy qui concernent ses Domaines & ses Finances, ou les Officiers qui reçoivent des gages de Sa Majesté, de même que les Lettres d'Annoblissement, Naturalité, Légitimation, Amortissemens, Dons, Pensions, Abolitions & Remissions de son ressort. Quoique les sermens de fidelité des Evêques de Blois soient d'abord enregistrez à la Chambre des Comptes de Paris pour la levée du droit de Regale, ils doivent encore l'être à celle de Blois, pour tenir lieu d'Acte de foy pour les Fiefs, Terres & possessions dont l'Evêché est formé. Ainsi les Lettres d'érection de ce Siege Episcopal, les nominations d'Evêques, leurs Provisions en Cour de Rome, & les prestations de serment, sont enregistrées en cette Chambre. Plusieurs Abbez & Abbesses, Prieurs & Prieures, quoique leurs Benefices soient hors de ce Diocése, sont obligez à de pareils enregistremens,

par rapport à ce qu'ils touchent des Parties prenantes sur les états des Recettes, dont on compte à la Chambre. Elle enregistre aussi les Baux des Fermes & Domaines ; les Contrats d'engagement ou d'échange ; reçoit tous les Officiers de la Chambre, tous les Comptables, & les foy & hommages, aveux & dénombremens des Vassaux du Roy dans son ressort, & juge toutes les contestations qui peuvent naître entre les Particuliers pour la ligne de compte.

Comme Cour des Finances, elle a toute jurisdiction, sans appel, sur toutes actions, instances & procès concernant la poursuite des Droits domaniaux de Contrôle des Exploits & de Francs-fiefs, compris dans les Baux des Domaines de France, en ce qui est de son ressort : elle connoît de tous crimes, malversations, abus & fraudes commises par les Receveurs, Fermiers, &c. desdites Fermes & Droits dans l'exercice de leurs fonctions, comme aussi des excès commis en leurs personnes, au mépris de leurs Baux ou Commissions ; des Droits de Péage & Passages, de Fours, Moulins, Fétages, Tailles, Avenages, Boucheries & autres Domaniaux perçûs pour le Roy, ou alienez par Sa Majesté. Elle

a aussi toute Cour sur les matieres des Saisies féodales des Fiefs, Terres & Seigneuries nobles, & de réunion d'icelles au Domaine Royal, faute d'en avoir fait foy & hommage : elle reçoit les aveux & déclarations, sur lesquels elle prononce sans appel, aussi-bien que sur les contestations qui concernent les Papiers Terriers des Domaines de son ressort, dont la confection lui a toûjours été adressée; avec défenses au Parlement d'en connoître. C'est ainsi qu'Henry II. s'en est expliqué dans ses Lettres Patentes du 12. May 1559.

Quoique le Comté de Blois soit une des Elections de la Generalité d'Orleans, il y a pourtant un Trésorier de France, General des Finances pour ce Comté & pour ceux de Soissons & de Coucy; Office qui est possedé aujourd'hui par le Président de la Chambre. Charles IX. rétablissant, par Edit du mois de Février 1573. un Bureau des Finances à Orleans, avec création d'un Office de Trésorier de France General des Finances en cette Ville, déclara expressément, que pour le regard du Domaine, cet Officier, ni cette Generalité ne pourroient s'étendre sur le Comté de Blois. Henry IV. ordonnant par Lettres Patentes du 22.

Janvier 1598. une impoſition de deux ſols ſix deniers ſur chaque minot de ſel qui ſe vendroit dans l'étenduë de onze Generalitez de ſon Royaume, les nomme en cet ordre : Paris, Roüen, Caën, Orleans, Tours, Bourges, Moulins, Chalons, Soiſſons, Amiens & Blois : & par un Arrêt rendu contradictoirement au Conſeil d'Etat entre la Chambre des Comptes de Blois, & la Maîtriſe des Eaux & Forêts, le 28. Juillet 1716 la Chambre a été maintenuë dans le droit & poſſeſſion de connoître des conteſtations concernant les Bacs établis au Pont de Blois.

Elle avoit déja un *Préſident* ſous les Ducs d'Orleans, comme on l'apprend des Proviſions du Duc Charles, dû 20. Octobre 1442. pour cet Office, en faveur de Jean le Fuzelier, au lieu & place de feu Jean Day, avec attribution de 500. liv. de gages, outre ceux qu'il percevoit comme General Conſeiller.

En l'abſence du Préſident, c'eſt le Doyen de la Chambre qui fait ſes fonctions, préſide, & a tous les honneurs, même dans les Cérémonies publiques. C'eſt à ce Doyen que la garde & les clefs du Tréſor des Chartres de la Chambre ſont confiées par Lettres Patentes de l'an 1550.

C'est sur les titres envoyez par M. Gueret, Doyen de cette Chambre, que cet Article a été dressé : si l'on trouve qu'il est un peu trop étendu, je n'ai point d'autre excuse à en donner, que le *dulcis amor Patriæ*, outre qu'aucun Auteur n'en avoit encore traité.

Liste des Officiers de cette Chambre, au mois de Mars 1722.

PRESIDENT.

1720. M. Jean-Amedée des Noyers de Lorme, Seigneur de Montoire, &c. Conseiller du Roy en ses Conseils, ainsi que le portent ses Provisions du 26. Avril 1720. Commandeur & Intendant de l'Ordre Militaire de S. Loüis, Secretaire du Roy, Maison & Couronne de France & de ses Finances, Trésorier de France General des Finances au Comté de Blois, Intendant des Châteaux & Bâtimens Royaux au même Comté, aussi Intendant des Maisons, Domaines & Finances de S. A. R. M. le Duc d'Orleans, Regent du Royaume. Il a épousé en quatriémes nôces le 16. Janvier 1720. Loüise Françoise Malet, fille de Loüis Malet-de Graville, Marquis de Valsemé, Lieutenant General des Armées du Roy, Commandeur de l'Ordre de S. Loüis,

ancien Capitaine - Lieutenant des Chevaux-Légers d'Orleans, & de Marguerite Sonning.

Chevaliers d'Honneur. Messieurs,

1720. Loüis Denis de Cramau.
Idem. André-François Labbé.

Maîtres ordinaires Conseillers du Roy. Messieurs,

1703. François Gueret, *Doyen.*
1710. Paul César Digue de la Touche.
1717. René Serrault.
1719. Loüis-François Butel.

Honoraires. Messieurs,

1683. Jacques Pyvart-de Chatulay, Sr du Guerinet, 1710.
1695. Claude Petit-de Motheux, Sr de la Gabotiere, 1714.

Trésorier de France, General des Finances.

26 Avril 1720. M. Jean-André des Noyers-de Lorme, *Président.*

Correcteurs. Messieurs,

1719. René Postolle.
Idem. François Mahy, Sr du Breüil.

Auditeurs. Messieurs,

1719. Pierre Gastineau.

Idem. Jean-Baptiste-Joseph Gellée-de Beaulieu.

Idem. Jacques Garnier.

1722. N. . . Lambot, pourvû, non encore reçû.

Gens du Roy, qualifiez dans leurs Provisions, *Conseillers du Roy en ses Conseils*, Messieurs,

1719. Jean Baptiste Chevalier, *Avocat General.*

2. *Mars* 1719. François-Joseph Baudry, sur la démission volontaire de Jacques-Michel Baudry son pere, qui a des Lettres d'*Honoraire.*

6. *Mars* 1719. Jean-Baptiste Mahy-de la Savonniere, *Avocat General.*

Greffier en Chef, 1703. Me François Chartier.

Greffier des Presentations, 1721. Me Leonard de la Roche-Macé.

Greffier commis par le Roy, 1719. Me Jacques Chartier.

Premier Huissier, 1722. Me Antoine Moussu.

Quatre autres *Huissiers*, seize *Procureurs*, dont quatre sont de nouvelle création.

III. MONTPELLIER,

Dans le Reſſort du Parlement de Toulouſe.

Le Roy Charles VII. étant à Montpellier, y établit une *Cour des Aydes*, par Edit du 20. Avril 1437. Loüis XI. par Déclaration du 12. Septembre 1467. fit un nouvel établiſſement de cette Cour en ladite Ville, & regla le nombre des Officiers dont elle devoit être compoſée, & leur Juriſdiction. Charles VIII. fit un autre Reglement pour cette Juriſdiction, par Déclaration du 8. Juillet 1495. publiée à Montpellier dans l'Aſſemblée des Etats de Languedoc le 28. Septembre ſuivant. Loüis XII. en fit autant le 19. Juillet 1512. & ce Reglement fut regiſtré au Grand Conſeil le 5. Août ſuivant. François I. établit une *Chambre des Comptes* en Languedoc, par Edit du mois de Mars 1522. Il confirma la Cour des Aydes de Montpellier, & fit un Reglement pour ſa Juriſdiction, & celle du Parlemeni de Toulouſe, par Déclaration du 3. Février 1526. & rendit une autre Déclaration le 20. Avril 1539. par laquelle il régla la Juriſdiction

& le pouvoir de la Chambre des Comptes de Montpellier. Henry II. donna des Lettres Patentes le 12. Février 1553. pour expliquer en quoi consistoit la Jurisdiction de la Cour des Aydes. Il y en a eu plusieurs autres posterieures. Je n'ai pû trouver la date de l'union de la Chambre des Comptes avec la Cour des Aydes, mais seulement un Edit du Roy Loüis XIV. donné à Toulouse au mois de Decembre 1659. portant Reglement pour la Jurisdiction criminelle de la *Cour des Comptes, Aydes & Finances de Montpellier*; ce qui marque qu'elles ne faisoient alors qu'une même Cour. Voici la liste du mois de Février 1722.

Premier Président.

28 *Juin* 1707. M. François-Xavier Bon, Marquis de S. Hilaire, Baron de Fourques, Soles & la Tour, Sr de Celleneuve, Terrade, S. Quintin, &c. Honoraire & Président de l'Académie Royale des Sciences de Montpellier.

Présidens. Messieurs,

31 *Mars* 1667. Jean de Mariotte.
22 *Avril* 1687. Pierre de Crouzet.

12 *Mars* 1693. François Gaspard Darenes.
20 *Février* 1694. François de Portales.
29 *Juillet* 1700. Gaspard Belleval.
18 *Novembre* 1702. Jean-Jacques de Fonbon.
20 *Janvier* 1705. Jean Pierre d'Aigrefeüille.
31 *Octobre* 1710. Pierre Durand.
29 *Novembre* 1711. Jean de Bocaud.
20 *Decembre* 1712. Antoine Bonnier.
5 *Août* 1716. Noël Faget d'Auziere-de S. Martial.
23 *Novembre* 1718. Georges de Tremolet.

Conseillers. Messieurs,

16 *Octobre* 1684. Etienne de Trinquere-la Greffe, *Doyen.*
24 *Mars* 1685. Jean-François Guibal-la Caussade.
22 *Février* 1687. Etienne de Grasset.
8 *Août* 1689. François Comte.
11 *Août* 1689. Charles la Farge.
Antoine Claris.
7 *Decembre* 1690. Jean Bosquat.
31 *May* 1691. Jean Deyde.
2 *Juin* 1691. Claude-Joseph Laurès.
17 *Avril* 1692. Jean Fages.

27 *Février* 1694. Henry Serres.

24. *Decembre* 1694. Gabriel de Clauzel.

14 *May* 1695. Etienne Daumartin.

4 *Août* 1695. Pierre-Michel Veissiere.

9 *Novembre* 1696. Dominique Cambacerés.

21 *Novembre* 1696. Guillaume Poujol.

16 *Février* 1697. Pierre Azema.

18 *Decembre* 1697. Loüis Paul.

9 *Août* 1698. Antoine - Affroidise Sartre.

20 *Decembre* 1698. Pierre Fizes.

22 *Mars* 1699. Joseph-François Lauriol.

22 *Decembre* 1699. Laurent Plauchut.

13 *Février* 1700. Etienne de Massane.

4 *Août* 1700. Etienne de Guilleminet.

20 *Août* 1701. François Chicoineau.

29 *Novembre* 1702. Guillaume-André de Bouvillevert.

21 *Juillet* 1703. Pierre Vareilles-Reclot.

12 *Février* 1704. Pierre Brun.

29 *Novembre* 1704. Antoine Courtilles.

14 *Février* 1705. Etienne de Sarret.

19 *Février* 1705. Jean Rouzier.

21 *Février* 1705. Fulerand Dusfours.

28 *Février* 1705. Adam Montclar.
26 *Mars* 1705. Claude Maury.
20 *Janvier* 1706. Henry Bosc.
13 *Février* 1706. Pierre Bonnafous.
23 *Février* 1706. François Dauzieres.
9 *Juin* 1706. Timothée Combet.
7 *May* 1707. Pierre Ferrar.
28 *Février* 1708. Guillaume Ranchin.
28 *Mars* 1708. Claris Florian.
13 *Avril* 1709. Loüis de Ressouches.
13 *Février* 1711. Jean-Baptiste Lepine.
3 *Octobre* 1711. Gaspard Fesquet.
24 *Decembre* 1711. Jean Pas.
23 *Janvier* 1712. Pierre Ramond.
30 *Mars* 1713. François Deidé.
19 *Août* 1713. Loüis Sabran.
11 *Septembre* 1715. Gaspard René de Plantade.
18 *Septembre* 1715. Jean Maurin.
25 *Juin* 17 6. Jean-Pierre de Ratte.
22 *Juin* 1716. Jacques Campan.
12 *Octobre* 1718. Loüis Castaing-d'Aleirac.
24 *Decembre* 1718. Lambert Fargeon.
25 *Février* 1719. Jean-Guillaume Dalmeras.
1. *Avril* 1719. Marc-Antoine de Gajon.
18 *Novembre* 1719. Pierre Chapelon.

23 *Novembre* 1719. Loüis Viel.

23 *Decembre* 1719. Jacques Cambaceres.

10 *Septembre* 1720. Jean-Claude de Saintaurant.

26 *Mars* 1721 Jean Loyet.

Correcteurs. Messieurs,

28 *Juin* 1681. Jean Astruc.

4 *Novembre* 1684. Pierre-François Bonnafous.

23 *Août* 1691. François Serres.

28 *Juillet* 1696 Pierre Sabatier.

11 *Septembre* 1696. Laurent Bellaud.

15 *Janvier* 1697. François Germain.

9 *Février* 1700. Jean Dejan.

9 *Decembre* 1702. Jean Daudiffret.

31 *Octobre* 1703. Joseph Issert.

11 *Juillet* 1705. Guillaume Dabbes.

2 *May* 1708. Armand Mallesaigne.

24 *Octobre* 1708. Etienne Poujol.

22 *Novembre* 1714. Pierre Gallibert.

30 *Septembre* 1717. Cyprien Mengaud.

19. *Juillet* 1718. Jean-Edmond Laurés.

24 *Octobre* 1719. Joseph Causse.

Auditeurs. Messieurs,

21 *Août* 1675. Loüis Astier.

29 *Juin* 1681. Hugues Gaillac.
24 *Novembre* 1682. Bernard Almeras.
26 *Août* 1684. Pierre Paulet.
18 *Decembre* 1685. Antoine Azemar.
21 *Février* 1688. François Campan.
24 *Avril* 1694. Moïse Salze.
24 *Juillet* 1694. Jean Serres.
17 *May* 1696. Pierre Blay.
23 *Mars* 1699. Jean Gallibert.
30 *Avril* 1699. Antoine Poitevin.
21 *Juillet* 1699. François Amier.
17 *Février* 1701. David-André Basset.
26 *Février* 1701. Guillaume Escale.
8 *May* 1703. François Bastide.
21 *Juin* 1703. Jacques Benoist.
17 *Avril* 1708. Daniel Soulier.
26 *Octobre* 1708. Jacques Roux.
. . . . Antoine Griffy.
20 *Novembre* 1714. Etienne Querelles.
22 *Juin* 1717. Antoine Banal.
17 *Octobre* 1720. Jean Vezian.
28 *Février* 1721. Etienne Villars.

Gens du Roy. Messieurs,

28 *Février* 1711. François Plantade, *Avocat General.*

30 *Juillet* 1712. Loüis Saunier, *Procureur General.*

13 *Decembre* 1714. Jean Duché, *Avocat General.*

12 *Janvier* 1717. Antoine Floris, *Commis* par la Cour pour faire les fonctions de *Greffier en Chef*.

Janvier 1709. Charles Sabatier, *premier Huissier*.

IV. GRENOBLE.

Cette Chambre des Comptes existoit déja le 11. Janvier 1383. vieux stile, comme on l'apprend de certaines Lettres Patentes du Roy Charles VI. en date de ce jour. Son premier Président eut attribution des mêmes droits dont joüit le premier Président de la Chambre des Comptes de Paris, par Déclaration du Roy Henry II. le 16. Février 1556. Elle eut le sort des autres en 1566. & 1568. fut unie par la suite au Parlement de Dauphiné, comme on l'apprend de l'Edit qui la desunit de ce Parlement, & l'établit *ad instar* de celle de Paris, au mois de Mars 1628. Cela fut suivi d'un autre du mois de Juin 1633. portant que le Parlement & la Chambre des Comptes de Grenoble seroient reglez comme celui & celle de Paris, avec création d'un Office d'Avocat General en icelle Chambre. La liste qui suit est de la fin de Février 1722.

Premier Préſident.

1696. M. Jean Pierret Moret-de Bourchenu, Marquis de Valbonnays, Conſeiller ordinaire du Roy en ſon Conſeil d'Etat & Privé, par Brevet du 16. Septembre 1696.

Préſidens. Meſſieurs,

1699. Claude-Joſeph Pourroy-de Lauberiviere.
1706. Loüis-Joſeph de Montenard.
1707. Aymar-Joſeph-Dauphin de Verna.
1711. Charles Gratet, Marquis de Dolomieu.
1720. François de Boiſſac.

Chevaliers d'Honneur.

1707. Abel de Sautereau.
Idem. Pierre Pourroy.

Conſeillers Maîtres des Comptes.

Meſſieurs,

1660. Pierre de Guiffrey.
1690. Jean-Baptiſte Corbet.
1698. Claude Pelliſſier.
1699. Paul Hilarion de Ricol.
1701. Claude Monin.

1702. Jacques du Frenet de Beaumont.

1703. François de Merindol.

Idem. Loüis Noüel.

1707. Etienne Brunet.

1710. André-Thomas Montaigne.

Claude Pourroy.

1711. Jacques Rochette.

1714. Loüis Raby de la Balme.

Idem. Flodoard-Sebastien de Bailly de Montcara.

1715. Joseph Rochette de la Morliere.

1717. Laurent-Charles Bodoin.

1719. Just-André Chaboud.

1720. Jean Monier.

Conseillers Correcteurs, Messieurs,

1690. Balthazar Colin.

1696. François Prat.

1716. Guigues du Molard.

1719. Claude de Bruno.

Conseillers Auditeurs. Messieurs,

1697. Laurent Bodoin.

1698. Jean-Antoine Cothonay.

1703. Antoine Dijon.

1710. Georges Février.

1714. Loüis-Faure de Fontbelle.

Une Charge vacante.

Gens du Roy, Messieurs,

1708. Gaspard Morel-Darcy, *Avocat General.*

1706. Jean-Claude Flandy, *Procureur General.*

Secretaires. Messieurs,

1689. Jean Vingtain.
1696. Jacques Gaillard.
1708. Pierre Bressieu.
1714. Antoine Drier.

Autres Officiers.

1706. Claude Bouvier, *Receveur des Restes.*

1697. Loüis Berger, *Contrôleur des Restes.*

1702 François Gaudoy, *Payeur des Gages.*

1708. Claude Marjolet, *premier Huissier.*

V. DIJON.

Cette Chambre des Comptes existoit du temps des Ducs de Bourgogne, & elle fut conservée lors de la réunion de cette Province à la Couronne. Le Roy François I. y créa un premier Président, par Edit du mois de Juillet 1521.

Elle fut ſupprimée au mois de Février 1566. & rétablie au mois d'Août 1568. La liſte eſt de Janvier 1722.

Préſidens. Meſſieurs,

19 *Février* 1716. Jean Rigoley, *premier.*

22 *Juin* 1680. André-Bernard Bernardon.

22 *Avril* 1695. Jean-Barthelemy Joly.

18 *Avril* 1698. François Badoux.

13 *Février* 1706. Joſeph Bouchin.

11 *Août* 1708. Philippe-Alexis Durand de S. Eugene.

16 *Juin* 1713. Jean Filsjean-de Mimande.

4 *Avril* 1718. François-Hugues Deſiry-de Couches.

Chevaliers d'Honneur. Meſſieurs,

26 *Juin* 1691. Jacques de Bretagne.

14 *Mars* 1696. Jacques de Ganay.

3 *Decembre* 1721. Claude de Theſut-de-Verrey.

Conſeillers Maîtres. Meſſieurs,

16 *Juin* 1688. Antoine Cortois-Humbert, *Doyen.*

9 *Decembre* 1690. Claude Brondeau.

11 *Janvier* 1691. Jean-Baptiste Canabelin.

21 *Février* 1693. Jacques Gauvain.

9 *Juin* 1693. Claude Noirot.

17 *Novembre* 1694. Claude Lebelin.

4 *Mars* 1695. Jean-Baptiste Bernard Fijan de Presle.

7 *Juin* 1695. Philibert Baudot.

23 *Juin* 1696. Nicolas Simon.

15 *Novembre* 1698. Edme Denizot.

19 *Novembre* 1703. Jacques de la Loge.

4 *Août* 1705. Jean-Denis Lamy.

8 *Janvier* 1709. Adrien Cotheret.

26 *Mars* 1710. Toussaint de Pize.

20 *Juin* 1710. Claude de Salins.

21 *Juillet* 1710. Jean-Christophe Filzjean-de Sainte Colombe.

Idem. Jean Segaud.

26 *Novembre* 1712. Simon Chifflot.

5 *Juin* 1714. Nicolas Surget.

7 *Juillet* 1714. Nicolas Chevaldin.

19 *Juillet* 1717. Jacques Bichot Morel-de Corberon.

17 *Novembre* 1717. Jean-Bernard Turrel.

30 *Juillet* 1718. François Pillot-de Fougerette.

9 *Août* 1718. Charles Gravier-de Vergenne.

22 *Novembre* 1718. Anselme Lebelin.
5 *May* 1719. Etienne Cretin.
15 *Juillet* 1719. Philibert Guyton.
27 *Novembre* 1721. Claude-François Grillot-de Prédelys.

Gens du Roy. Messieurs,

3 *Janvier* 1719. Regnaud Chevignard, *Avocat General.*
1 *Decembre* 1700. Joseph le Bault, *Procureur General.*
8 *May* 1719. Jean Jodot, *Avocat General.*

Greffiers en Chef.

27 *Janvier* 1713. Pierre Trappet.
5 *Avril* 1715. Jean-François Cinq-fonds.

Premier Huissier.

12 *Juillet* 1713. Claude-François Fou-chere.

Conseillers Correcteurs. Messieurs,

2 *Juin* 1684. Barthelemy Jomard.
18 *Novembre* 1688. Bernard Carrelet.
25 *Juin* 1696. Charles Turrel.
29 *Decembre* 1700. Claude Fabarel.
29 *Decembre* 1706. Antoine des Va-rennes.
11. *Juillet* 1714. François Pelletier.

24 *Mars* 1716. Loüis Dromard.
27 *Février* 1717. Claude Flot.
5 *Decembre* 1720. Leonard - Etienne Michea.

Conseillers Auditeurs. Messieurs,

6 *Février* 1688. Philippe Gaudelet.
10 *May* 1691. Nicolas Minard.
3 *Decembre* 1700. Jean Pannelle,
13 *Janvier* 1703. Jean-Jerôme Caillet.
14 *Decembre* 1708. Pierre Morel.
18 *Avril* 1714. Pierre Hemery.
20 *Avril* 1714. Michel Paney.
2 *Juin* 1714. Guillaume de la Troche.
18 *Février* 1715. Claude Maillard.
14. *Novembre* 1716. Simon-Bernard Perrot.
4 *Janvier* 1718. Claude Bedey.
5 *Juillet* 1721. Henry de Landre.
Une Charge vacante.

Substituts du Procureur General.
MESSIEURS,

7 *Juillet* 1699. Michel de Villiers.
12 *Janvier* 1700. Joseph de la Ramisse.
1 *Juillet* 1700. Jean Clerget.
28 *Novembre* 1705. Jean Vergnette de la Motte.
20 *Novembre* 1713. Jean-Loüis Gillet.

VI. ROUEN.

Cette Chambre des Comptes fut établie en la Ville de Roüen pour toute la Normandie, par Edit du Roy François I. donné à la Fere au mois d'Octobre 1543. & depuis ayant été supprimée, Henry III. la rétablit par autre Edit donné à S. Maur-lés Fossez au mois de Juillet 1580. Cette Chambre & la Cour des Aydes de Roüen ont été unies, pour ne faire qu'un seul & même Corps & Compagnie, par Edit du mois d'Octobre 1705. ainsi les Officiers se partagent tous les ans pour servir six mois dans le Bureau, qui connoît des matieres de Chambre des Comptes, & six autres mois dans celui qui décide celles de la competence des Aydes. Voici la liste de cette Cour du mois de Mars 1722.

Premier Président.

28 *Mars* 1707. M. Jean-Baptiste de la Riviere-Lesdo, & M. Nicolas-Amable Lesdo, Sr de Valliquerville, Conseiller au Parlement, reçû en survivance le 27 *Novembre* 1718.

Idem. Charles-Adrien du Val, Sr d'Huets.

22. *Août* 1701. Jacques Hurard, Sr de Bequigny.

26 *May* 1702. Toussaint Guyot, Sr de Tressin.

18 *Août* 1702. Guillaume-Pierre le Chevallier.

9 *Juillet* 1704. Nicolas le Masson, Sr d'Etennemare.

28 *May* 1706. Pierre Martin.

Idem. Guillaume Houppeville.

12 *Juin* 1706. Loüis-Henry Vauchelle.

10 *Juillet* 1706. Pierre-Alexis Asselin, Sr des Parcs.

31. *Janvier* 1707. Abraham-Isaac Fauverel, Sr de Bariville.

30 *Mars* 1708. Jacques-Charles Coquerel.

20 *Novembre* 1708. Jean-Baptiste-François Pellerin.

22 *Novembre* 1708. Claude Laurens.

29 *Novembre* 1708. Charles le Coq.

14 *May* 1709. Amable-Laurent de Paul, Sr du Tilleul.

3 *Juin* 1709. Thomas-Pierre-Barthelemy le Boulenger, Sr de Beaufremont.

Idem. Jean-Baptiste-Jacques de Martonne, Sr de Virville.

8 *Août* 1710. Barthelemy le Bas, Sr du Coudray.

4 *Octobre* 1710. Pierre le Vigner.

Idem. Thomas Caillot, Sr de Coquereaumont.

21 *Août* 1711. Isaac-Joseph Chauffer.

3 *Octobre* 1711. Barthelemy le Bart, Sr de Servigny.

30 *Juin* 1712. Jean-Baptiste-Loüis du Perré.

Idem. Charles-Pierre le Roux, Sr de Villers.

2 *Août* 1712. Jean-Baptiste-Jacques Bazin, Sr de Cambenard.

4 *Octobre* 1712. Antoine Laignel, Sr de la Jubliniere.

6 *Juin* 1714. François Varin.

9 *Août* 1714. Jacques Pottier, Sr des Maillis.

4 *Juillet* 1715. Charles Theroude, Sr du Mesnil-Bernard.

Idem. Loüis Fauconnet.

17 *Août* 1716. Jean-Georges de Cavelande.

Idem. Olivier-Joseph Filleul, Sr des Chenets.

3 *Juin* 1718. Henry-Nicolas Henriques, Sr du Fayel.

Idem. Guillaume-Pierre Fossard.

6 *Juillet* 1718. Jean-Pierre Neel, Sr de Tonthuit.

14 *Février* 1719. Nicolas François Herambourg.

17 *Août* 1719. Isaac Grante.

1. *Decembre* 1719. Jean-Joseph Richomme.

Idem. Pierre-Denis de Rouves.

19 *Mars* 1720. Etienne le Tellier.

1 *Octobre* 1720. Jean-Marc-Antoine Gonor.

Il reste encore trois Charges vacantes.

Honoraires. Messieurs,

27 *Avril* 1676. François de Paz, Sr du Mesnil-Pavyot.

4 *Avril* 1691. François Charlemaigne, Sr du Bouley.

16. *Juin* 1700. Thomas-Guillaume le Dain.

10. *Conseillers Correcteurs.* Messieurs,

16. *Mars* 1707. Nicolas le Page.

4 *Octobre* 1707. Henry-Antoine Picquet.

19 *Mars* 1708. Jean-Baptiste Quilly.

4 *Octobre* 1708. Richard Lallemand.

4 *Octobre* 1710. Guillaume-François Boittart.

26 *Novembre* 1712. Antoine-Jean-Baptiste le Vigner.

10 *May* 1715. François-Maurice Laffilart.

13 *Mars* 1716. Nicolas du Bois.

18 *Juillet* 1720. Georges Narrays.

2 *Mars* 1722. Charles Caillot.

34. *Conseillers Auditeurs.* Messieurs,

21 *Octobre* 1681. Jacques Morlet.

19 *Février* 1685. Pierre le Vavasseur.

29 *Novembre* 1685. François Eustache.

23 *Mars* 1689. Jacques de Bauquemare.

26 *Août* 1690. Alexis du Rosay.

5 *Avril* 1691. Laurent de la Buvaudiere.

25 *May* 1693. Jean le Mire.

28 *Septembre* 1696. Adrien le Vavasseur.

16 *Juin* 1700. Thomas Rozée.

16 *Decembre* 1700. Nicolas Neveu.

23 *Juin* 1702. Jean-Baptiste Alexandre.

Idem Charles de la Croix.

3 *Mars* 1703. Alexandre le Blanc.

28 *Juin* 1703. Jean Glorie.

31 *Juillet* 1703. Joseph Picquefeu.

9 *Juin* 1708. Antoine Baudoüin.

8 *May* 1709. François Pernelle.

5 *Iuin* 1709. Michel le Nouvel.

8 *Iuin* 1709. Loüis de S. Oüen.

13 *Août* 1709. Jean Pierre Pouchin.

13 *Decembre* 1710. Guillaume-Charles Jourdain.

18 *Iuin* 1711. Joseph des Fontaines.

18 *Août* 1714. Charles du Val.

3 *Octobre* 1714. Pierre-Charles Bosguerard.

18 *Août* 1716. Thomas Fergant.

Idem. Charles Fergant.

1 *Septembre* 1718. Pierre-Jacques Guerard-de Boismont.

22 *Août* 1719. Charles Picot.

7 *Iuin* 1720. Godefroy-Jean-Paul Maille.

20 *Decembre* 1720. Nicolas Cordoüen.

27 *May* 1721. Loüis Michel le Tac.

13 *Ianvier* 1722. Paul-Henry-Robert de Villeneuve.

Il y a une Charge vacante.

Honoraires. Messieurs,

19 *Avril* 1684. Romain Varin.

26. *Ianvier* 1694. Loüis-Charles Pain.

Gens du Roy. Messieurs,

3 *Novembre* 1699. Barthelemy Dalleaume, Sr de Tresforest, *Avocat General.*

22 *May* 1716. Jean-Pierre du Four, *Procureur General.*

22 *Septembre* 1721. Loüis Petit, Sr de Captot, *Avocat General.*

Substituts.

10 *Avril* 1710. Raoul Hercent.

1721. Paul le Jauve.

Greffiers en Chef.

23 *Avril* 1708. Jacques de Jort, *au Bureau des Comptes.*

27 *Février* 1711. Jacques Fauxpoint, *idem.*

20 *May* 1714. Nicolas de la Barre, *au Bureau des Aydes.*

Notaires Secretaires.

21 *Juillet* 1714. François le Prince.

18 *Septembre* 1720. Romain Cabeüil.

29 *Novembre* 1721. Nicolas Gibert.

Premiers Huissiers.

20 *Février* 1682. Charles de la Mare, *au Bureau des Comptes.*

23 *Juillet* 1683. Nicolas Pollet, *au Bureau des Aydes.*

VII. AIX.

Cette Chambre des Comptes est ancienne, & doit son origine aux Comtes de Provence. Honoré de Bounioux en étoit le premier Président en 1400. Le Roy Henry II. regla le pouvoir & la Jurisdiction des Officiers de cette Chambre par Déclaration du 20. Avril 1548. & par Edit du mois d'Août 1555 en la rétablissant, il lui attribua la Jurisdiction sur le fait des Aydes. Elle fut supprimée comme toutes les autres du Royaume, à l'exception de celle de Paris en 1566. & rétablie avec elles en 1568. & Henry III. par une Déclaration du 19. Juillet 1578. regla le rang & la préséance entre le Parlement de Provence & sa *Chambre des Comptes, Aydes & Finances* de la même Province.

Il n'en est venu aucune liste.

VIII. NANTES.

La Chambre des Comptes de Bretagne existoit sous ses anciens Ducs. On apprend de l'Etat de la Maison du Duc Jean V. dressé le 13. Janvier 1403. par Philippe de France, Duc de Bourgogne, qui venoit de quitter la Regence des

Etats de ce Duc de Bretagne & sa tutelle, que l'Abbé de S. Mahé étoit alors premier Président de cette Chambre. Dom Lobineau, qui a rapporté ce titre dans les preuves de son Histoire de Bretagne, donne divers Comptes de la Maison de ces Ducs, où sont couchez les Officiers de la Chambre des Comptes. Par un de l'an 1445. l'on apprend que l'Evêque de Nantes (il se nommoit Guillaume de Malestroit) en étoit premier Président. Cette Chambre eut séance aux Etats du Pays assemblez à Vannes en 1451. 1455. & 1462. L'Abbé de Begars en étoit premier Président en 1467. & l'Evêque de S. Malo (Jean l'Espervier) en 1477. Cette Chambre fut conservée après l'union de la Bretagne à la Couronne de France. Elle se trouve nommée avec celles de Bourgogne, de Provence & de Dauphiné dans une Déclaration du Roy Charles IX. le 18. Octobre 1563. Elle eut en 1566. & 1568. le sort des autres dont il a été parlé dans l'Article de celle de Blois. Loüis XIV. par Déclaration du mois d'Octobre 1707. dispensa les Officiers de cette Chambre d'acquerir les dispenses d'un degré de service pour la Noblesse, créez par Edit du mois d'Octobre 1704.

Elle est partagée en deux Semestres ou Séances, dont l'un commence le 1 Mars, & l'autre le 1 Septembre. Voici la liste de tous ces Officiers, suivant leur date de reception, tels qu'ils sont en Février 1722. & le Semestre d'un chacun est marqué par la lettre M, ou par la lettre S.

Présidens. Messieurs,

1 *Septembre* 1678. Jean-Baptiste Becdelievre, Sr de la Bunelais, *premier*, M.

15 *Septembre* 1691. Claude de Cornullier, Sr de Boismaquiau, M.

15 *Novembre* 1692. Pierre le Meneust, Sr d'Estreilles, S.

22 *Juin* 1706. Jean Bidé de la Prevôté, S.

Idem. Jean Groust de Bellesme, M.

Idem. Jacques Ballet de la Chenardiere, S.

12 *Juin* 1713. Jean-Baptiste-François Becdelievre, M.

18 *Août* 1713. Armand-Christophe Barrin de la Galissonniere, S.

Conseillers Maîtres. Messieurs,

11 *Janvier* 1678. Jean-Artur de la Gibonnais, *Doyen*, M.

22 *Juin* 1688. François de la Pierre-de Talhoüet, S.

14 *Avril* 1690. Charles Yves Macé-de la Cour, S.

14 *Novembre* 1692. Olivier Busson-de la Villejegu, S.

14 *Decembre* 1694. André Bridon-du Cartron, S.

5 *Janvier* 1696. Pierre Godet de Châtillon, M.

24 *Juillet* 1698. Simon Clement-de Beauvais, S.

15 *Septembre* 1699. Honoré Nepuoüet-du Branday, S.

3 *Ianvier* 1701. François-Bernard de Grandmaison, S.

20 *Septembre* 1702. Jacques Langlois-de la Roussiere, S.

19 *Iuin* 1705. Jacques Fremon, Sr du Bouffay, M.

Idem. Guy Poulain-Degréé, S.

1 *Juillet* 1707. Loüis Bidé de Chavagne, M.

5 *Ianvier* 1709. Guillaume Bedeau de l'Ecochere, M.

9 *Février* 1709. François-Georges Bouyn-de Cassé, M.

6 *Iuillet* 1709. Joseph de la Couldraye-de Villeneuve, S.

31 *Iuillet* 1709. Claude Bidé du Plessis, S.

16 *Février* 1711. Gaspard Rousseau-de la Menardiere, S.

8 *Iuillet* 1713. Antoine Faucart-de Beauchamps, S.

17 *May* 1714. Pierre Rodays-de Larzillé, S.

19 *Iuin* 1714. Philippe-Joseph Legril-du Pratel, S.

5 *Ianvier* 1715. François Richard-du Pontreau, M.

5 *Mars* 1717. Pierre-Christophe le Meneust, M.

Idem. Rolland Bidé du Bois, M.

9 *Août* 1717. Joseph Macé-de la Morandais, S.

19 *Août* 1718. André-François Bachelier de Bercy, M.

Idem. François Lair-de Lessongere, M.

Idem. Pierre-Marc de Garsanlan-de la Perriere, M.

Idem. Mathurin Couradin des Mortiers, M.

Idem. François de la Vieuville, M.

Idem. Charles Maillard-de la Souchais, M.

Conseillers Correcteurs. Messieurs,

12 *Novembre* 1706. Antoine Heruoüet de la Pittiere, M.

Idem. Mathurin Couradin-des Mortiers, S.

Idem. Pierre Terrien-de la Ragotiere, M.

24 *Novembre* 1708. Jean Normand-Doüeſte, M.

14 *Août* 1709. Loüis Belot-de la Bertaudiere, S.

21 *Janvier* 1710. Nicolas Guiteau-du Lattay, S.

16 *Janvier* 1719. Loüis-Claude Hochedé-de Bellair, M.

19 *Septembre* 1720. Jean le Bonnetier-de la Bareille, S.

Conſeillers Secretaires Auditeurs.
Meſſieurs,

17 *Septembre* 1688. Claude Thibaudeau-de la Poüeze, M.

16 *Mars* 1690. Joſeph Chiron-de la Cazinniere, S.

3 *Decembre* 1692. René Liger-de la Châteignerais, S.

26 *Janvier* 1693. Joſeph le Breton-de Villeneuve, S.

20 *Février* 1694. Pierre Moyſan-de la Corbinais, M.

25 *May* 1696. Pierre Bouchaud-de la Foretrie, S.

5 *Août* 1697. Yves Guillon de Teillé, M.

17 *Janvier* 1698. François-Simon-de la Cartrie, M.

20 *Août* 1799. François de la Vau, M.

15 *Mars* 1701. René Berthelot-de Villeneuve, M.

13 *Juin* 1701. Mathurin Robert-de Molny, M.

17 *Février* 1702. Pierre Rochard-de Landebergere, S.

4 *Novembre* 1702. Jean Luzeau-de la Grandnoë, M.

24 *Novembre* 1702. Pierre Galbaud-du Fort, M.

14 *Septembre* 1705. Antoine Pecquet, M.

12 *Février* 1706. Sebastien Cohon-du Parc, S.

18 *Mars* 1706. Abraham de la Vau-de la Clartiere, M.

13 *Avril* 1709. Pierre Doré-de Loriere, M.

31 *Juillet* 1710. Julien Bessard-du Parc, M.

11 *Septembre* 1710. Jacques-Leonard de la Rablais, S.

18 *Septembre* 1710. Gabriel Robard-de la Jouberdiere, S.

19 *Août* 1713. Marthieu Tallour-de la Cartrie, M.

31 *Juillet* 1714. Nicolas - Guillaume Giroust-du Bois-Gervais, S.

12 *Février* 1715. Jean le Grand-de la Coutais, M.

12 *Septembre* 1716. Loüis Cicoteau-de la Touche, S.

16 *May* 1718. Pierre Belon du Bois-Garnier, S.

20 *Février* 1719. François Valton-du Dezert, M.

6 *Septembre* 1719. Loüis le Grand de la Clrais, S.

13 *Septembre* 1719. René Loüis Voyneau du Plessis-Mauclair, S.

8. *Janvier* 1720. François-Eugene de Nort-du Perray, S.

13 *Septembre* 1720. François Goüin-de la Quemerais, S.

7 *May* 1721. Pierre-Jacques Robert, S.

Gens du Roy. Messieurs;

14 *Novembre* 1695. Henry Guyho-de Monnoël, *Avocat General.*

12 *Août* 1715. Salomon-François de la Tullaye, Sr de Coëtquelfin, *Procureur General.*

7 *May* 1700. Jacques Joüault-du Mesnil, *Avocat General.*

Greffiers.

13 *Avril* 1709. Claude Bazillays-de l'Isle, M.

. . . . Yves Bazillays de Bellair, S.

Garde des Livres & Archives de la Chambre.

7 *Decembre* 1708. Jean-Joseph Triberge.

Premier Huissier.

4 *Septembre* 1721. Dominique Garnier.

Huit autres *Huissiers*.

IX. PAU.

Cette Chambre des Comptes étoit établie lorsque le Roy Loüis XIII. regla sa Jurisdiction & les fonctions des Officiers qui la composoient, par Déclaration du 24. Avril 1623. Il y unit celle qui étoit à Nerac, pour être appellée la *Chambre des Comptes de Navarre*, par Edit du mois d'Avril 1624. Loüis XIV. rendit un Edit au mois de Decembre 1655. portant établissement d'une Cour des Comptes & Finances de Navarre dans la Ville de Pau, *à l'instar* de celle de Montpellier, & unit à son ressort l'Election des Lannes; mais il revoqua

cet Edit par un autre du mois de Juillet 1656. & cette Chambre est restée unie au Parlement de Navarre.

X. DOLE *en Franche-Comté.*

Cette Chambre avoit été établie en 1494. Loüis XIV. confirma son établissement, créa les Offices dont elle devoit être composée, & regla leur Jurisdiction par Edit du mois d'Août 1692. Les Tresoriers Generaux de France & Grands Voyers y ont été unis, aussi-bien que le Bureau des Finances, par Edit du mois de Septembre 1696. qui lui donne le titre de *Chambre & Cour des Comptes, Aydes, Domaines & Finances du Comté de Bourgogne.* Elle est partagée en trois Chambres, dont la premiere porte le titre de Grand'Chambre.

Il y a un premier Président, neuf autres Présidens, dont deux siegent à la III. Chambre; cinq Chevaliers d'Honneur, dont trois sont à la Grand'Chambre, & deux à la seconde; deux Conseillers d'Honneur, partagez aux deux premieres Chambres; quarante-deux Maîtres, dont treize à chacune des deux premieres Chambres, & huit à la troisiéme; dix Correcteurs, dont neuf servent à la Grand'Chambre, & un à la

troisiéme ; quatorze Auditeurs, qui servent à la II. Chambre, à l'exception d'un qui est à la III. deux Avocats Generaux ; un Procureur General ; trois Substituts ; un Greffier en Chef ; deux au Plumitif, & deux à la Peau. Mais comme on n'en a eu qu'une liste du 11. Novembre 1716. on n'a pas crû devoir la mettre ici.



ARTICLE VII.

Des Cours des Aydes.

JE les range ainsi que j'ai fait les Chambres des Comptes, par ordre des Parlemens, dans le ressort desquels elles se trouvent.

I. PARIS.

La Cour des Aydes de Paris fut créée un peu après que l'on y eut rendu le Parlement sédentaire ; & si on excepte ce Parlement & celui de Toulouse, elle est plus ancienne que les autres Parlemens. Elle fut établie après une Assemblée des Etats du Royaume, en vertu d'une Ordonnance du Roy Jean, datée le 28. de Decembre 1355. pour une levée fixe

du huitiéme denier par livre, tant sur le sel, que sur les autres marchandises & denrées qui seroient venduës. Il nomma en même temps des Juges pour connoître des différends qui surviendroient à l'occasion de cette imposition, les uns en premiere instance, & les autres en dernier ressort. Il ordonna que dans chaque Bailliage on choisiroit un Elû de chacun des trois Etats : c'est de là que l'on tire l'origine des Elûs & des Elections ; & trois Generaux de chacun de ces trois Etats, pour avoir inspection & autorité sur les Elûs, & juger en dernier ressort les appellations de leurs jugemens. Il y avoit en cette Cour un Procureur General & un Greffier. L'on apprend par les Registres que sous Charles V. & Charles VI. l'Evêque d'Evreux, celui de Chartres, les Archevêques de Sens & de Besançon, le Sire d'Albret, cousin germain par sa mere du Roy Charles VI. & le Duc d'Orleans, frere de Sa Majesté, furent les Présidens de cette Cour. Charles VII. & François I. en augmenterent l'un après l'autre les Officiers. Ce dernier créa en 1522. un second Président. Henry II. y ajoûta une seconde Chambre en 1551. & Loüis XIII. une troisiéme en 1639. C'est ainsi

que M. Piganiol parle de la Cour des Aydes au *Tome I. de sa Description de la France, page 368.*

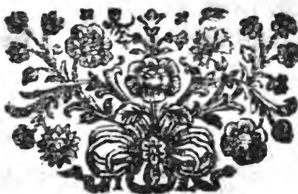
Sa Jurisdiction est de connoître & juger en dernier ressort des Tailles, Aydes, Gabelles, Impositions, & de toutes Fermes & Droits du Roy, & de faire les Decrets des biens des Comptables. C'est à son Greffe que sont enregistrez les Etats des Maisons Royales & du Premier Prince du Sang ; & tous les Officiers compris dans ces Etats n'ont pour Juges en dernier ressort sur le fait des Aydes, que ceux de cette Cour, quoiqu'ils soient domiciliez dans l'étenduë des autres Cours des Aydes.

Le ressort de la Cour des Aydes de Paris a la même étenduë que celui du Parlement, excepté l'Auvergne, qui en fut démembrée en 1551. le Roy Henry II. ayant jugé à propos de créer une Cour des Aydes à Montferrand pour cette Province : elle se tient aujourd'hui à Clermont. La Xaintonge, & les Elections de Cognac, S. Jean d'Angely, & Sables d'Olonne, quoiqu'elles soient du Parlement de Bordeaux, sont pourtant du ressort de la Cour des Aydes de Paris.

Les habits de cérémonie de la Cour

des Aydes, ſont, pour les Préſidens la robe de velours noir ; les Conſeillers, Gens du Roy & Greffier en Chef, ont la robe d'écarlate, avec un chaperon noir.

La Cour des Aydes eſt compoſée de dix Préſidens, & de cinquante deux Conſeillers, partagez en trois Chambres; de trois Avocats Generaux ; d'un Procureur General ; de quatre Subſtituts ; de deux Greffiers en Chef, & d'un Secretaire de la Cour. Ceux qui rempliſſent ces Charges, ſont les perſonnes ſuivantes.





Premier Président.

M. Nicolas le Camus, Chevalier Seigneur de la Grange, de Blegny, &c. Conseiller du Roy en ses Conseils, premier Président de la Cour des Aydes, Commandeur des Ordres du Roy. Il fut reçû le 15. Mars 1714 en survivance de son ayeul, qui remplissoit cette Charge depuis l'an 1672 & qui mourut le 12. Mars 1715. en sa quatre-vingt-dixiéme

année, fut installé le 15. du même mois.

Il porte pour armoiries, de gueules au Pelican d'argent ensanglanté de gueules dans son aire avec sa pieté, au chef cousu d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or, l'écu sommé d'un casque taré & posé de front, assorti de ses lambrequins pris des émaux des armes, la visiere levée comme Chef de Compagnie, mais grillée & fermée de barreaux à claire vûë, le casque surmonté d'une couronne, pour cimier le Pelican des armes, & pour supports deux aigles. Comme Commandeur des Ordres du Roy, il porte l'écu accollé des Colliers des deux Ordres du S. Esprit & de S. Michel.

Autres Présidens. Messieurs,

11 *May* 1688. Jean-Edoüard Poussemothe de l'Etoile, Comte de Graville, Seigneur de Chenou, I. Chambre.

30 *Août* 1706. Jean-Baptiste-Jules de Ricard, I. Ch.

23 *Avril* 1708. Benoist-Pierre Morel du Meix, I. Ch.

15 *Decembre* 1712. Pierre-Joseph Gonde Vassigny, III. Ch.

23 *Février* 1713. Michel Saulnier, III. Ch.

10 *Juillet* 1714. Pierre-Denis Bechet, II. Ch.

4 *Aoust* 1718. François Petit-de Leudeville, II. Ch.

19 *Aoust* 1719. Jean Charles de Sauvion, II. Ch.

Idem. Jean-Charles Coste-de Champeron, III. Ch.

Présidens Honoraires. Messieurs,

29 *Decembre* 1696. Alexandre le Noir.

14 *Mars* 1699. Claude Boucher, Intendant à Bordeaux, & auparavant en Auvergne.

Conseiller d'Honneur.

2 *Decembre* 1700. M. Jean François le Haguais.

Conseillers. Messieurs,

27 *Février* 1679. Claude Guillier, *Doyen.*

4 *Juin* 1685. Christophe Boyetet.

14 *Juin* 1686. François-Alexandre le Vayer-de Vandeuvre.

13 *Juillet* 1686. François Hocart-de Felcourt.

12 *Decembre* 1686. François-Eloy Despierres, Sr de Brecourt.

20 *Mars* 1687. Benoist Jean-François Amiot, Sr d'Inville.

29 *Aoust* 1689. Claude Raymond, Sr d'Arfeüil.

20 *Avril* 1693. Jean-Baptiste de Gomont-de Portien.

12 *Février* 1695. Claude-Nicolas Hatte.

19 *Mars* 1695. Loüis de Villevault.

Idem. Christophe Leschassier.

26 *Mars* 1695. Loüis-Ovide Chibert.

30 *Avril* 1695. Paul Ogier.

12 *Avril* 1696. Loüis-Gaston-de Lossendiere.

29 *Aoust* 1696. Adrien du Houlley.

24 *Mars* 1700. Philippe Laurent.

10 *Decembre* 1700. Loüis Bachelier.

11 *Février* 1702. Augustin Nicolas le Comte, Sr des Graviers.

Les dix-huit cy-dessus composent la I. Chambre.

18 *Decembre* 1702. Jacques Gayot, II. Ch.

15 *Mars* 1703. Nicolas Gilbert, II. Chambre.

10 *Decembre* 1704. Daniel Bourrée de Corberon, III. Ch.

30 *Avril* 1705. Pierre du Tremblay, II. Ch.

26 *Aoust* 1706. Guillaume Tourres, II. Ch.

30 *Mars* 1707. Augustin André, II. Ch.

14 *Avril* 1707. François-Bernard Boullin, III. Ch.

16 *Avril* 1707. Jacques-Vincent de Beze-du Lys, III. Ch.

5 *May* 1707. Jean-Baptiste Noyel, III. Ch.

15 *Juin* 1709. Leon Pajot, II. Ch.

22 *Juin* 1709. Antoine Hamelin, III. Chambre.

16 *Juillet* 1710. Denis Thierry, III. Chambre.

31 *Aoust* 1711. Pierre-Marie Christophe Ragot de la Coudraye, III. Ch.

5 *Decembre* 1712. Loüis Nicolas-Guillaume Maurin, III. Ch.

23 *Janvier* 1713. Pierre Chassepot-de Beaumont, II. Ch.

8 *Avril* 1713. Jean-Baptiste Pellerin, II. Ch.

20 *Juillet* 1713. Pierre Cadeau-de Montgazon, II. Ch.

7 *Decembre* 1713. Pierre-François de Rosset-des Frettes, II. Ch.

Idem. Philbert-François Thiroux, III. Ch.

16 *Juillet* 1716. Jacques-Loüis-Seba-

ſtien Hericart-de Thury, III. Ch.

22 *Mars* 1717. Paul Verany-de Varennes, III. Ch.

26 *Aouſt* 1717. Gabriel-François Godeau, II. Ch.

28 *Aouſt* 1717. René Gaillard, Sr de Charantonneau, II. Ch.

7 *Avril* 1718. Michel-Antoine-Gabriel de Chabenat-de Bonneüil, II. Ch.

26 *Novembre* 1718. Pierre-Nicolas-Guillaume de Chavaudon, III. Ch.

Idem. Edme-Germain de la Curne, III. Ch.

11 *Aouſt* 1719. Daniel Chardon, II. Ch.

31 *Aouſt* 1719. François Nicolas Maillard, III. Ch.

9 *Janvier* 1720. André Jubert-de Bouville, II. Ch.

16 *May* 1720. Jean le Tourneur, II. Ch.

Idem. Edme Conrard Fugere, III. Ch.

22 *Juin* 1720. Charles-Pierre Boyetet, III. Ch.

30 *Aouſt* 1721. Jean-François Dagueſſeau, III. Ch.

Conſeillers Honoraires. Meſſieurs,

26 *May* 1678. Jacques Raudot.

11 *Decembre* 1681. Claude-Constantin Deladehors.

17 *Juillet* 1688. Jean-Baptiste de Gaumont, Conseiller d'Etat, Intendant des Finances.

2 *Avril* 1691. Philippe Pattu.

23 *Avril* 1695. Jacques Cromot-de Vassy.

16 *Decembre* 1700. Pierre-Philbert Pajot-du Ploüys.

Gens du Roy. Messieurs,

11 *Avril* 1693. Pierre Delpech, *Avocat General.*

30 *Decembre* 1702. Jean Baptiste Bosc, Secretaire du Cabinet du Roy, Chevalier, Commandeur, Chancelier & Garde des Sceaux de l'Ordre de S. Lazare, *Procureur General.*

4 *Juin* 1704. Loüis Paul Bellanger, *Avocat General.*

14 *Janvier* 1705. Nicolas Ravot, Sr d'Ombreval, *Avocat General.*

Substituts.

2 *Juin* 1684. Leonard Villery.

23 *Novembre* 1713. Claude-François le Maignan.

20 *Juillet* 1719. René Gallard.

15 *Septembre* 1719. Michel Champion-de la Touche.

Substitut Honoraire.

Jacques Hattin, Sr du Buisson.

Greffiers en Chef.

21. *Avril* 1700. Loüis Robert.
3 *May* 1720. Benoist-Gabriel Olivier.

Secretaires de la Cour.

6 *Aoust* 1688. Pierre Simonet.
15 *Janvier* 1703. Loüis Robert.
1 *Juillet* 1716. Benoist-Gabriel Olivier.
30 *Janvier* 1720. Mathieu de Langlard.
16 *Avril* 1720. Pierre Tauxier.

Greffier des Grandes Audiances, N... Collesson.

Greffier Garde Sacs, Claude Raince.

Greffier des Presentations, N... Prevost.

Payeur des Gages, Pierre Tauxier.

Contrôleur des Payeurs, N... Varin-du Parc.

Receveur des Amendes, Prosper Jolyot-de Crebillon.

Receveur des Epices & Vacations, Pierre Laurent.

Premier Huissier, Jacques Guyon.

Il y a sept autres Huissiers.

II. CLERMONT-FERRAND.

Cette Cour des Aydes, qui est pour l'Auvergne, Province du ressort du Parlement de Paris, fut établie à Montferrand *à l'instar* de celle de Paris, par Edit du mois d'Août 1557. Elle a été depuis transferée à Clermont. Voici la liste de ses Officiers du mois de Février 1722.

Premier Président.

30 *Septembre* 1695. M. Charles Ribeyre.

Autres Présidens. Messieurs,

18 *Janvier* 1689. Jean-Baptiste de Laire, & Jacques de Laire en survivance, 6 Juin 1711.

27 *Février* 1690. Pierre Cisterne.

28 *Avril* 1694. Jean-François de Caldagues.

Conseillers. Messieurs,

17 *Mars* 1683. Loüis Rochette.
19 *Février* 1686. Pierre le Brun.
20 *Novembre* 1687. Amable Noëlas.
2 *Janvier* 1688. Joseph Lolier.
28 *Septembre* 1691. Jean Jouvenceau.
19 *Février* 1693. Benoist la Ville.

20 *Mars* 1696. Jacques Pelissier.

14 *Aoust* 1698. Gilbert Domat.

23 *Mars* 1702. Blaise Rochette.

8 *May* 1702. Guillaume Girard-de la Batisse.

30 *Juin* 1702. Victor le Court.

14 *Aoust* 1702. Jean-Baptiste Barbe.

1 *Avril* 1704. Charles Clary.

27 *Mars* 1705 Pierre de Fredefont.

14 *May* 1705. Antoine Garnaud.

28 *Juin* 1706. François Ternier.

30 *Aoust* 1709. François Durant.

24 *Septembre* 1710. Jean-Baptiste Ribeyre.

4 *Aoust* 1713. Lazare David.

13 *Decembre* 1713. Cesar Dauphin.

23 *Juillet* 1717. Jacques Chamflour.

Honoraire, Etienne le Gros, reçû le 16 Janvier 1690.

Gens du Roy. Messieurs,

17 *Avril* 1719. Michel Dalmas, *Avocat General.*

14 *Aoust* 1692. Cesar Dauphin, *Procureur General.*

La place de second *Avocat General* est vacante.

19 *Janvier* 1693. Gilbert Dalmas, *Avocat General Honoraire.*

Greffiers en Chef.

13 *Février* 1702. Imbert Reboul pour le *Criminel.*

31 *Mars* 1713. Loüis-Hugues Reboul pour le *Civil.*

Greffier en Chef Civil & Criminel *Honoraire*, Anne Reboul, reçû le 27. Novembre 1690.

Premier Huissier, Etienne Moranges, 23 Janvier 1698.

II. MONTPELLIER

Cette Cour des Aydes dans le ressort du Parlement de Toulouse créée en 1437. est unie à la Chambre des Comptes de Montpellier avant le mois de Decembre 1695. ainsi qu'il a été dit page 430.

III. MONTAUBAN.

Cette Cour dans le ressort du Parlement de Toulouse, fut créée & établie à Cahors, par Edit du mois de Juillet 1642. puis transferée à Montauban, où il y avoit un Bureau des Finances qui lui fut uni, par un même Edit du mois d'Octobre 1658. Au mois de Juin suivant elle fut rétablie à Cahors, puis re-

mise à Montauban, par Edit du mois de Juillet 1666. Elle est composée d'un *premier Président* & de quatre autres *Présidens*, de deux *Chevaliers d'Honneur*, vingt-deux *Conseillers*, deux *Avocats Generaux*, un *Procureur General*, trois *Secretaires de la Cour* & un *Greffier en Chef*. Voici la liste qui en est venuë au commencement d'Avril 1722. Il auroit été à souhaiter qu'elle eût été avec la date des receptions & les noms de Baptême.

Premier Président.

M. le Franc.

Présidens. Messieurs,

De Balsa.
De Molieres.
Daliés-de Realville.

Conseillers. Messieurs,

Darnis, *Doyen.*
Blasy.
De Caintrot.
De Saint André.
De Saint Maurice.
Destelanne.
De la Mothe-Monlausier.
Darribat.
De Gleye.

De Chambert.
De Vesian.
De Redon.
De Martin.
De Saux-de Peyrille.
Du Franc-de Laccary.
Vaguie-de la Peyriere.
De Cazales.
De Pradal.
De Foussat.
De Garisson.
De Boissy.
De la Roche-Lambert.

Gens du Roy. Messieurs;

De Sambucy, *Avocat General.*
D'Hauteserre, *Procureur General.*
De la Coste, *Avocat General.*

IV. GRENOBLE.

Loüis XIII. établit à Vienne une Cour des Aydes pour le Dauphiné, par Edit du mois de Janvier 1638. Loüis XIV. la supprima, & l'unit au Parlement de Grenoble, par Edit du mois d'Octobre 1658.

V. BORDEAUX.

Le Roy Henry II. établit une Cour des Aydes à Perigueux, par Edit du mois

mois de Mars 1553. mais il la supprima au mois de May 1557. Loüis XIII. en établit une à Bordeaux, par Edit du mois d'Août 1637. & Loüis XIV. la transfera à Xaintes au mois de Novembre 1647. Il la rétablit à Bordeaux en Juillet 1659. & par Edit du mois de Septembre suivant il la partagea en deux Semestres. Elle fut transferée à Libourne, par Edit du mois de Novembre 1675. & enfin rétablie à Bordeaux au mois de Septembre 1690. On en donne la liste telle qu'elle est en Février 1722.

Premier Président.

10 *Novembre* 1661. M. Blaise de Suduiraut.

Autres Présidens. Messieurs,

14 *May* 1691. Joseph de Rolland.
12 *Mars* 1700. Etienne Denis.
26 *Novembre* 1712. Loüis de Gombault.
23 *Août* 1713. Etienne de Bichon.
5 *Août* 1718. Jean Barbot.
1 *Février* 1721. Jean Lascombes.

Chevaliers d'Honneur. Messieurs,

13 *Février* 1703. Raymond de Gulchinere, Sr Darmajan.

14. *Juillet* 1703. François de la Grange.

Conseillers. Messieurs,

13 *Août* 1675. Pierre du Long, *Doyen.*

26 *Février* 1687. Dominique de Lostau.

21 *Janvier* 1688. Claude de Gombault.

23 *Novembre* 1691. Guillaume de Calot.

5 *Septembre* 1693. François de la Serre-de S. Martin.

31 *Juillet* 1693. Hilaire de Saugeron.

23 *Août* 1697. Claude Barbier, Sr de la Serre.

25 *Février* 1698. Jean de Minvielle.

30 *Janvier* 1703. Etienne Pineau-du Rey.

4 *Septembre* 1708. Sebastien Dureau.

19 *Février* 1709. François de Fontainemaine.

26 *Août* 1710. Antoine de Colombet.

27 *Juillet* 1711. Joseph de Navarre.

28 *Juillet* 1711. Loüis du Puibusca.

15 *Février* 1713. Pierre Sorbier.

11 *Mars* 1713. Dominique de Lamezas.

27 *May* 1713. Jean Boyreau.

31 *May* 1713. Joseph Dudon.

26 *Août* 1713. Jean-François la Borde.

30 *Août* 1713. Jean Lesnier.

19 *Decembre* 1713. Jean la Palisse.

12 *Juillet* 1715. François - Philibert Boyer.

9 *Mars* 1716. Jean Roulet.

30 *Mars* 1716. Pierre Manieres.

8 *May* 1716. Jean Arboüin.

9 *Juillet* 1717. François Mesmeur-Porlodec.

19 *Decembre* 1718. Jean-Antoine Mongausc des Moulins.

28 *Avril* 1719. Fort Dorlio.

30 *Avril* 1720. Nicolas de Jossiondo.

7 *Juin* 1720. André - Pierre de Bruls.

14 *Juin* 1720. Loüis de Senailhac.

23 *Août* 1720. Pierre Bessiere.

28 *Avril* 1721. Pierre de Boyrié.

Honoraires. Messieurs,

Jean de Minvielle.
Pierre de Boyreau.
Jean de Jossioudo.
Raymond de Navarre.
Pierre de Bruls.
Joseph de Bessiere.

Gens du Roy. Messieurs,

21 *Février* 1702. Etienne de Baritaut, *Avocat General.*

3 *Septembre* 1692. François Darche, *Procureur General.*

20 *Juillet* 1720. François de Romat, *Avocat General.*

Greffier en Chef.

15 *Février* 1702. Pierre Parcabe.

Premier Huissier. Charge vacante.

VI. ROUEN.

La Cour des Aydes de Normandie, dont quelques Historiens attribuënt la création au Roy Charles VII. existoit certainement en 1475. & le 15. Decembre 1483. le Roy Charles VIII. rendit une Déclaration pour regler sa Jurisdiction. Loüis XIV. l'a unie à la Chambre des Comptes de Roüen en 1705. ainsi que je l'ai marqué en parlant de celle-ci page 445.

VII. PAU.

Le Roy Loüis XIII. créa une Cour des Aydes à Pau, par Edit du mois de May 1632. & la composa d'Officiers

tirez du Parlement & de la Chambre des Comptes de la même Ville, & de quelques autres qu'il créa en même temps ; mais il la supprima au mois de Septembre 1633. ainsi la Jurisdiction qu'elle avoit est dévoluë au Parlement.

Il y a eu sous le regne du Roy Loüis XIII. d'autres *Cours des Aydes* établies en diverses Villes du Royaume, comme à *Agen* en Decembre 1629. unie peu après à celle de Bordeaux ; à *Lyon* en Juin 1636. supprimée au mois de Juillet suivant ; à *Caën* en Juillet 1638. unie à celle de Roüen, par Edit du mois de Janvier 1641.

Na Le Roy Loüis XIV. par Edit du mois d'Octobre 1704. registré le 24. du même mois, accorda aux Officiers de chacune des Cours de Parlemens, Chambres des Comptes, Cours des Aydes, Conseils Superieurs & Bureaux des Finances, à l'exception des Cour de Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aydes de Paris, quatre dispenses d'un degré de service, pour pouvoir acquerir la Noblesse, & la transmettre à leur posterité.





ARTICLE VIII.

Cours des Monnoyes.

I. PARIS.

IL y avoit autrefois trois Generaux des Monnoyes de France, qui avoient l'inspection & la jurisdiction de tout ce qui concernoit les Monnoyes du Royaume. De pareilles Charges furent créées du temps de Philippe le Bel, & en d'autre temps jointes à la Chambre des Comptes, de laquelle ces Generaux des Monnoyes furent séparez en 1358. Henry II. par son Edit du mois de Janvier 1551. les érigea en Cour Superieure sous le titre de *Cour des Monnoyes*; car auparavant les appellations des Jugemens de cette Jurisdiction étoient portées au Parlement. Cette Cour a son rang dans les cérémonies immédiatement aprés celle des Aydes, dans lesquelles les Présidens portent la robe de velours noir, les Conseillers, les Gens du Roy & le Greffier en Chef, celle de satin noir, & le premier Huissier, de tafetas noir.

Le Roy par Edit du mois de Mars

1719. registré en Parlement le 27. Juin suivant, a accordé la Noblesse au premier Président, autres Présidens, Conseillers, Avocats & Procureurs Generaux de cette Cour des Monnoyes de Paris, & à leurs enfans nez & à naître en légitime mariage, & à leurs successeurs ausdits Offices, pourvû qu'ils y ayent servi vingt ans, ou qu'ils meurent en étant revêtus.

Cette Cour connoît en dernier ressort des Monnoyes, Métaux, Mines & Poids, & des Officiers & Artisans qui y sont employez; comme aussi de tous ceux qui travaillent en or & argent; mais ceux-ci seulement en ce qui regarde la manufacture de leurs ouvrages: elle connoît aussi de la Fabrique, du Titre, du Cours, du Prix & de la Police des Monnoyes. Elle juge par prévention avec les Baillis, Sénéchaux & autres Juges Royaux; des crimes de fabrication & exposition de fausse Monnoye, & autres crimes. Enfin elle garde soigneusement les Poids originaux de France, sur lesquels ceux des Villes du Royaume sont étalonnez. Elle commet tous les ans un Conseiller qui fait marquer en sa présence du Poinçon du Roy, qui est une fleur de lys, tous les Pesons qui doivent ser-

vir dans le public à peser les especes, après qu'il en a fait reconnoître la justesse.

La Cour des Monnoyes est composée des Officiers qui suivent.

Premier Président.

23 *Decembre* 1715. M. Loüis Hosdier, Conseiller du Roy en ses Conseils, premier Président. Il est aussi Conseiller d'Etat par Brevet. Il a succedé à son pere en cette Charge de premier Président.

Présidens.

Huit autres Présidens qui servent en cette Cour durant six mois, partagez en deux quartiers. Les uns sont en Janvier & Juillet ; nous les désignerons par deux lettres J. J. les autres sont en Avril & Octobre, qui seront désignez par les lettres A. O. Ce sont,

MESSIEURS,

22 *Septembre* 1700. Jean Chénart, A. O.

30 *Juillet* 1706. François Gineste, J. J.

28 *Septembre* 1712. Jean-François Legier, A. O.

9 *Mars* 1713. Philippe Lambert, J. J.

13 *Avril* 1715. Claude-Gabriel Aymier, ci-devant Auditeur des Comptes, A. O.

7 *Avril* 1716. Mathieu Doüart, ci-devant Ecuyer de Madame la Dauphine, J. J.

5 *Septembre* 1718. Michel-Loüis Hazon, A. O.

10 *Janvier* 1720. Jean le Marchant de la Mairie, J. J.

Chevaliers d'Honneur. Messieurs,

De Chaponay.
Charron.

Conseillers.

Les Conseillers servent par Semestre, dont le premier est nommé d'Hyver, qui commence le 1. de Janvier : le second est appellé d'Esté, qui commence le 1. Juillet. Ils seront distinguez dans la liste par les lettres H. & E.

MESSIEURS,

31 *Janvier* 1685. Jean-Michel Favieres, *Doyen*, E.

16 *Mars* 1685. Loüis d'Origny, Sr du Metz, E.

17 *Mars* 1685. Charles Mareüil, E.

9 *Août* 1686. Jacques de Bougis, E.

23 *Janvier* 1687. Pierre Nivert, E.

1 *Septembre* 1687. Estienne-Antoine Henault, H.

17 *Mars* 1690. Nicolas Langlez, E.

26 *Septembre* 1690. Jean-Baptiste Collin, E.

20 *Juin* 1692. Pierre Framery, E.

4 *Août* 1694. Jean-Jacques Boulanger *Contrôleur General* du Bureau des Monnoyes de France, E.

5 *Février* 1697. Jean-Baptiste Trotier, E.

19 *May* 1700. Jean-Simon Moullart, E.

17 *Janvier* 1702. Pierre de Mosny-de Morinville, H.

10 *May* 1703. André Brochant, Sr du Breüil, H.

5 *Mars* 1700. Nicolas Turpin, H.

9 *Août* 1708. Thibault Cadot-de Dudy, H.

23 *Août* 1708. Loüis-Simon Regnouf, *Contrôleur General* au Bureau des Monnoyes de France, H.

13 *Decembre* 1708. Nicolas-François de la Motte, H.

18 *Decembre* 1710. Claude-Charles Barat-de Pradines, H.

23 *Juillet* 1712. Noël Pellegrin-de l'Estang, H.

1 *Février* 1713. Jean le Marier, E.

10 *Juillet* 1717. Pierre Thuyard, E.

23 *Juillet* 1718. Loüis-Florimont de Giſſey, H.

9 *Août* 1718. Spire-François Lambert de Biſeüil, H.

26 *Août* 1718. Matthieu-Bonaventure de Precelles, H.

7 *Mars* 1719. Jean-Loüis-Nicolas Trinquand, E

15 *May* 1719. François-Antoine Collin de Murcie, E.

12 *Juillet* 1719. Jacques-Nicolas Mouvault, H.

24 *Novembre* 1719. Antoine de Retz, H.

5 *Mars* 1720. Charles Solart de Lormoy, *Commiſſaire*, H.

.... *Mars* 1720. Matthieu-Nicolas Fournier, H.

16 *Novembre* 1720. Charles le Pocquet de Kerio,

Gens du Roy, Meſſieurs.

8 *Janvier* 1698. Jacques Robethon, *Avocat General.*

25 *Avril* 1714. Barthelemi-Chriſtophe Segonzac, *Procureur General.*

28 *Août* 1717. Guillaume Goüault, *Avocat General.*

Substituts.

10 *Juin* 1695. Loüis Rahault, aussi Assesseur en la Prévôté Generale des Monnoyes.

29 *Août* 1712. Alexandre-François le Noble, aussi Procureur du Roy en ladite Prévôté.

Greffier en Chef.

Pierre Gueudré.

Receveur General, ancien, alternatif & triennal des Boëtes des Monnoyes de France, *Payeur des Gages* & augmentations de Gages, Nicolas Durant, Sieur de Belguise, 7. Septembre 1722.

Il y a trois Contrôleurs des Boëtes.

Premier Huissier, Adrien de Bourges.

Il y a dix autres Huissiers.

Les deux Conseillers Contrôleurs au Bureau des Monnoyes de France, ont rang & séance immédiatement après le Doyen des Conseillers de leur Semestre, quoique dans la liste ils ne soient placez que suivans la date de leur réception.

Prévôt General des Monnoyes.

19 *Juin* 1685. le Sr Augustin Nicolas Langlois, Sr du Frétoy. Il a séance après le dernier Conseiller, lorsqu'il apport

juger les procès criminels qu'il a instruits.

Quatre Lieutenans.

9 *Janvier* 1710. Jean-Louis de la Ruée de Galais.

19. *Juin* 1710. Martin Richer de Valernaud.

25 *Septembre* 1720. Guillaume Bréard de la Perette.

3 *Avril* 1721. Jacques de la Roche.

Procureur du Roy. 29 Août 1712. Alexandre-François le Noble.

Assesseur, Louis Rahault.

Greffier en Chef, De la Roche.

Il y a plusieurs *Exempts*, *Greffiers*, & quarante *Archers*.

En 1685. le Roy a établi un Hôtel & Chambre des Monnoyes en la Ville de Lille, pour les Provinces de Flandre, Artois, Haynaut, Ville & Païs de Lille, Tournay, Tournésis, Cambray & Cambrésis. L'appel de ses jugemens se releve en la Cour des Monnoyes de Paris, ainsi que tous les autres Hôtels & Chambres des Monnoyes de France qui sont de son ressort.

II. LYON.

Cette Cour des Monnoyes a été créée par Edit du mois de Juin 1704. Elle par-

tage la France avec celle de Paris : la Sénéchaussée & Siege Présidial de Lyon lui furent unis par autre Edit du mois d'Avril 1705. Son ressort est dans l'étenduë des Provinces, Generalitez & Départemens de Lyon, Dauphiné, Provence, Auvergne, Haut & Bas Languedoc, Roussillon, Montauban, Ville & Gouvernement de Bayonne, Monnoyes en dépendantes; & dans les Provinces & Païs de Bresse, Bugey, Valromey, & Gex.

Premier Président.

M. Pierre de Seve, Baron de Flechere.

Présidens. Messieurs,

Laurent Dugas.
Jacques Claret-de la Tourette.
Georges-Antoine Charrier-de la Roche.
Pierre Cholier-de Cibins, *Prevôt des Marchands.*
Nicolas Foy de S. Maurice, *Conseiller d'Etat par Brevet.*

Chevaliers d'Honneur, créez par Edit du mois de May 1706. Messieurs,

Gabriel Dervieu-de Vilieu.

Charles - Vincent du Lieu - de Genoüilly.

Conseillers Maitres. Messieurs,

Jean Cropet-de S. Romain, *Doyen.*
Isaac Gravier.
Jean-Mathieu Bastero.
Antoine des Bonnel.
Antoine de Serre-de Charly, *Conseiller d'Honneur.*
Barthelemi - Joseph Hezeler - de Bagnols, *Conseiller d'Honneur.*
Hugues Jannon.
Jean-Pierre-Marie de Ruolz.
Odet Cropet-de Vernaux.
Jean-Baptiste Bay-de Curis.
Charles de Riverieux-de la Ferrandiere.
Claude Bollioud-de Fetan.
Georges-Antoine Cheinel.
Pierre Colabau de la Pape.
Jacques Goulard de Curaise.
Jean Baptiste Pianelli-de la Valette.
Antoine - François de Regnault - du Buisson.
Alexandre-François du Soleil.
Leonard Bathéon-de Vertrieux.
Dominique de Pontsaintpierre-du Peron.
Thomas Boullioud de la Roche.

François Sabot-de la Gardette.
Georges Giraud-de Monbelet.
Barthelemi - Jean - Claude Pupil-de Cuzieu.
Horace Vande de S. André.
Jean-Pierre Perrin.
Jean-François Noyel-de Sermesy.
François Sabot-de Suny.
Jacques-Claude Yon de Jonnage.
Christophe de la Frasse-de Seynas.
Pierre-Loüis Laisné.

Gens du Roy. Messieurs,

Gabriel de Glatigny, *premier Avocat General.*
François Jourdan-de S. Lager, *Procureur General.*
N. ... Aulas, *Avocat General.*

Greffier en Chef.

M. Cesar Mogniat-de Conflans, *Secretaire du Roy.*

Secretaires du Roy près la Cour.
Messieurs,

Antoine Laisné.
Jean Fayard-des Avignieres.
Greffier Commis.
Jean Corompt.

Prevôté Generale de ladite Cour.
Messieurs,

Hugues d'Espinace, *Grand Prevôt.*
Pierre Hezeler, *Lieutenant.*
Philibert Para, *Assesseur.*
Jean-Baptiste du Faure de la Rivelte, *Receveur des Consignations.*
Christophe Beraud, *Commissaire aux Saisies réelles.*
Mathurin Laisné, *Trésorier*, *Receveur & Payeur* des Officiers de la ladite Cour des Monnoyes.
Claude Rossigniez, *Contrôleur.*

Chancellerie de la Cour des Monnoyes.
Messieurs,

Bernard Noyel, Conseiller du Roy, *Garde Scel.*
Pierre Gaultier de Dortan.
Leonard d'Espinay.
Maurice de la Chasse-de Morlan; tous trois *Secretaires du Roy, Audianciers.*
Jean André.
Claude-Paul Javoy-de la Pape.
Claude Payen, tous trois *Secretaires du Roy, Contrôleurs.*
Autres Secretaires du Roy.
Cesar Mogniat-de Conflans.

Antoine Laisné.
Jean Fayard de Champagnieux.
Jean Fayard des Avignieres.
Claude Thevenet.
Isaac-Joseph de Rivoyre.
Marin Bertaud.
Jean-François le Comte de Grevilly.
Pierre Louvet.
Pierre Taxis.
Isaac le Noir.
Bertrand Castan.
Augustin Maniquet.

Greffier, Garde-Minutes, Expeditionnaire des Lettres de la Chancellerie, M. Cesar Mogniat de Conflans.

Trésorier, Receveur & Payeur des gages des Officiers de la Chancellerie, M. N. . . Gourdin.

Officiers particuliers de l'interieur de la Monnoye de Lyon. Messieurs,

Nicolas Foy de S. Maurice, *Président, Commissaire du Conseil.*

André de la Chapelle, *Conseiller, Juge-Garde.*

Jacques Hedelin, *idem.*

François-Joseph Chol, *Contrôleur Contre-Garde.*

Mathurin Laisné, *Directeur General.*

Jean Marteron, *Eßayeur General.*

Robert Perrin, *Essayeur Particulier.*
Clair Jacquemin, *Graveur.*
Trente *Archers*, y compris un Trompette & un Timbalier.



ARTICLE IX.

Des Tresoriers de France.

LEs Trésoriers de France, dont l'institution est très-ancienne, ont fort varié pour le nombre. Il n'y en avoit qu'un en 1310. Un second fut créé l'année suivante. Ils étoient quatre en 1320. & furent réduits à deux en 1400. Cela changea plusieurs fois depuis jusqu'en 1450 que le Roy Charles VII. les fixa à quatre, leur assignant à chacun un Département dans son Royaume. Cela dura jusqu'en 1542. que François I. établit seize Recettes generales, & créa un Receveur General des Finances en chacune. Henry II. se conformant à cet usage, créa en Janvier 1551. un Trésorier de France en chacune Recette generale, & les établit en Corps sous le titre de Bureaux des Finances. Charles IX. en créa un second dans chacune Generalité l'an 1571. Henry III. y en créa un troisiéme en Août 1576. & en Juillet 1577. il

unit aux Charges de Tréſoriers de France celles des deux Generaux des Finances; ce qui fit le nombre de cinq Tréſoriers de France en chaque Generalité. Il en créa un ſixiéme avec un Préſident dans chaque Bureau des Finances, par Edit du mois de Janvier 1581. & au mois de Janvier 1586. il y créa encore deux Tréſoriers de France, puis un ſecond Préſident, au mois de Juin ſuivant Leur nombre a fort augmenté par diverſes créations en diverſes années depuis 1621. juſqu'en 1696.

Les Tréſoriers de France ſont du Corps des Compagnies Supérieures, & ont rang, ſéance & voix déliberative à la Chambre des Comptes, ainſi qu'en la Cour des Aydes, lorſqu'ils y vont pour affaire d'importance. Ils ont pareillement ſéance au Parlement avec les Conſeillers, quand il eſt néceſſaire qu'ils y aillent pour les affaires du Roy ou du Public, & ſont Commiſſaires nez des Chambres des Francs-fiefs du Domaine & du Terrier.

Ils ſont réputez du nombre des Officiers domeſtiques & Commenſaux de la Maiſon du Roy, & joüiſſent des mêmes privileges. Ils prêtent ſerment entre les mains de M. le Chancelier, avant

que d'être reçûs en leurs Charges. Ils connoissent de ce qui concerne les bâtimens & réparations du Palais à Paris, & des Jurisdictions Roïales où se rend la Justice. Les Ponts & Chaussées, Pavé & autres ouvrages publics, sont du ressort de leur Jurisdiction.

Les Lettres d'Annoblissement, Réhabilitation de Noblesse, Naturalité, Légitimation, Aubaine, Deshérence, Espaves, Erections de Terres en Baronies, Marquisats, Comtez & Duchez; les Lettres de Dons, de Péages, Pensions & autres Lettres concernant le Domaine du Roy, leur sont quelquefois adressées, pour les enregistrer en leur Bureau.

La levée des Tailles doit être faite en vertu des Lettres Patentes à eux adressantes, après qu'ils ont donné au Roy & aux Seigneurs de son Conseil, le département par eux fait des Tailles sur les Elections, en consequence du Brevet que Sa Majesté leur envoye tous les ans à cet effet. Sur lesquelles Lettres ils font remontrance à Sa Majesté, quand il est besoin, & envoïent leurs attaches & mandemens aux Elûs, pour en faire l'imposition sur les Paroisses. Cette imposition se fait dans la Generalité de Paris par les Trésoriers de France Commissai-

res départis dans les Elections dépendantes de cette Generalité, où ils vont présider, pour faire avec les Officiers le régalement des Tailles. Ils envoïent ensuite aux Receveurs Generaux & Particuliers, les Etats de recouvrement, pour en faire la recette.

On doit en user de même dans toutes les Generalitez, & pour toutes les autres levées de deniers qui se font dans le Roïaume, de quelque nature qu'elles soient.

Il y a deux Receveurs Generaux des Finances en la Generalité de Paris, & deux Contrôleurs Generaux du Domaine & Trésor.

Tous les Officiers des Elections, des Greniers à Sel, & tous les Officiers comptables des Recettes generales ou particulieres, où les Commis à la recette des deniers Roïaux sont reçûs, prêtent serment pardevant les Trésoriers de France, & y comptent par état au vrai, avant que de compter à la Chambre des Comptes.

Les Trésoriers de France sont Grands Voïers depuis l'an 1626. que le Roy Loüis XIII. supprima l'Office de Grand Voïer, qui avoit été créé en 1599. en faveur de Maximilien de Bethune, Mar-

quis de Rôny ; & cet Office fut uni aux Charges des Trésoriers de France, chacun dans leur Généralité, en consideration que les fonctions de cette Charge leur avoient appartenu avant la création.

Ils ont la Direction, Jurisdiction, Oeconomie & Police des Voïries, tant pour les grands chemins, & pour empêcher les entreprises qui s'y pourroient faire, que pour les bâtimens & toutes avances, saillies, encombremens de chemins, vûës & voïes publiques. Et toutes Lettres Patentes pour transférence, changement, clôture de chemin, ou choses semblables, leur sont adressées en connoissance de cause : les parties interessées appellées devant eux, y procedent, & la justice leur est renduë sans appel.

La Jurisdiction de la Voïerie de la Ville de Paris a été attribuée aux Trésoriers de France de cette Généralité en l'année 1635. après la suppression de l'Office de Voïer, dont étoit pourvû M. de Bethune, Comte d'Orval : ainsi ils ont dans Paris la direction des ruës pour le pavé & pour l'édifice des maisons & autres bâtimens qu'on ne peut construire sur la voïe publique, sans en avoir pris d'eux la permission & aligne-

mens. Ils ont outre cela la direction des Ponts & Chaussées de leur Généralité. Ils avoient même anciennement le soin & la direction des bâtimens du Roy; mais le Sieur de Fourcy, l'un d'entr'eux, fit ériger en Charge par le Roy Henry IV. la Commission de Surintendant de ces bâtimens qu'il avoit, & dont il fut pourvû en titre, aïant vendu alors sa Charge de Trésorier de France.

Par Edit du mois d'Août 1496. Charles VIII. avoit érigé à Paris la Chambre du Trésor, pour connoître de toutes les affaires du Domaine dans l'étenduë de la Prevôté de Paris, & des huit Bailliages des environs: sçavoir, Senlis, Melun, Brie-Comte-Robert, Etampes, Dourdan, Mante & Meulan, Beaumont-sur-Oise, & Crépy en Valois.

Les Officiers de cette Chambre étoient, un Lieutenant Général; un Lieutenant Particulier; huit Conseillers; un Avocat & un Procureur du Roy, Greffiers, Huissiers, &c. Les Trésoriers de France en étoient Présidens nez, & y alloient présider quand il leur plaisoit.

Par Edit du mois de Mars 1693. le Roy Loüis XIV. supprima tous les Officiers de cette Chambre du Trésor, & en unit & incorpora la Jurisdiction au Corps des

des Tréforiers de France de Paris, & augmenta fon étenduë dans toute la Généralité.

En cette occafion la Compagnie des Tréforiers de France changea de face, car outre un Préfident en titre d'Office, créé par Edit du mois de Mars 1691 il en créa un autre, & fept Tréforiers de France par-deffus les vingt-trois qui y étoient déja. Depuis le Roy en créa encore trois; en forte que préfentement il y a trente trois Tréforiers de France à Paris.

Les quatre plus anciens de ces Tréforiers font Préfidens; mais ils n'ont rang qu'après les deux Préfidens ci-deffus de nouvelle création.

Les Charges du Parquet des Tréforiers de France furent fupprimées par le même Edit de 1693. fçavoir, l'Avocat & le Procureur du Roy, fur le fait du Domaine & Voïerie, & l'Avocat & le Procureur du Roy fur le fait des Finances ordinaires & extraordinaires, & le Roy créa en leur place deux autres Avocats & deux autres Procureurs du Roy.

Préfentement cette Compagnie eft compofée de deux Chambres, dont l'une eft la Chambre ou Bureau des Finances, & l'autre, la Chambre du Domaine. Il

y a dans chacune un Président, quinze Trésoriers de France, un Avocat, un Procureur du Roy, un Greffier, un premier Huissier, & plusieurs autres Huissiers.

L'enregistrement des Lettres d'Annoblissement, Réhabilitations, Erections, Pensions & affaires de Finances & Voïeries, sont de la compétence du Bureau des Finances, où sont gardez les Etats du Roy, des Finances, du Taillon, du Domaine & des Bois qui y sont envoïez annuellement, & les Etats au vrai des Comptables, qui y sont envoïez annuellement, & autres Titres des Finances qui y sont adressez, pour être enregistrez à la Chambre du Trésor. Les choses qui concernent le Domaine, comme le Terrier de la Ville, Prevôté & Vicomté de Paris, les Reconnoissances des Particuliers qui sont dans la Censive du Roy, & quantité d'autres Titres qui ont rapport au Domaine, sont de la compétence de la Chambre du Domaine; & c'est aux Officiers de cette Chambre qu'appartient la confection & renouvellement du Terrier.

Les Présidens & les Trésoriers de France servent par Semestre dans chacune des deux Chambres; de sorte néan-

moins que les Semestres des Présidens commencent en Janvier & en Juillet; & les Semestres des Trésoriers commencent en Avril & Octobre. Les Présidens & Trésoriers qui ont servi dans le Bureau des Finances, servent le Semestre suivant dans la Chambre du Domaine. Les Gens du Roy sont fixes dans chaque Chambre, & ne changent point. Il en est de même des premiers Huissiers, les autres Huissiers changeant de mois en mois. Les Greffiers sont aussi fixes; mais celui du Bureau des Finances est Greffier en Chef dans les deux Chambres.

Lorsque les deux Chambres sont assemblées, l'ancien des deux Présidens y préside toûjours, & c'est lui qui fait l'ouverture des deux Semestres.

Par le même Edit de 1693. le Roy attribua la direction des affaires de la Voïerie à la Chambre des Finances, & créa aussi quatre Commissaires Généraux qui doivent assister aux jours d'Audiance de cette Chambre, pour rendre raison du fait de leurs Charges.

Il y a de plus dans le Bureau des Finances sept Commissions du Conseil, toûjours remplies par sept Officiers de la Compagnie.

Deux de ces Commissaires sont pour servir avec l'Intendant de Paris au Département des Tailles & autres affaires qui concernent le service du Roy, dans l'étenduë de la Généralité : ce sont, le Président Bulteau, & le Sieur Chailloüet. Les cinq autres sont pour les Ponts & Chaussées de la même Généralité, sous les ordres de M. le Marquis de Beringhen, premier Ecuïer du Roy, qui a le Département des Ponts & Chaussées du Roïaume. De ces cinq Commissaires, le Président Haynault a la direction du Pavé de la Ville, Fauxbourgs & Banlieuë de Paris ; & les Sieurs Président Vigneron, de Lorme, le Moine & Mignot de Montigny sont pour les grands chemins du reste de la Généralité.

Trésoriers de France Généraux des Finances & Grands Voyers en la Généralité de Paris.

PRESIDENS EN TITRE D'OFFICE.

Messieurs,

1691. Nicolas Pinon, Sr de Villemain.

1720. Joseph Vigneron.

Quatre autres Présidens, qui sont les quatre plus anciens Trésoriers de France.

MESSIEURS,

1687. Loüis-Antoine Hénault.
1688. Claude Bulteau.
1693. André Flory-de Lessart.
1693. Jean-François Bachelier.

Conseillers Trésoriers de France.

MESSIEURS,

1693 Philippe Triboulleau-de-Bondy, *Doïen.*
1695. Eustache-Loüis Carpentier.
1696. Charles François Durand.
1696. Antoine Arthus des Chiens-de Luzy.
1696. François Denis de Chailloüet.
1698. Loüis Desmoulins.
1698. Leonard le Prevost.
1699. Claude-Loüis Boucher-de Brétigny.
1699. Josse Rigoulet.
1701. Antoine du Plessis-de Beaurain.
1704. François de Lorme.
1708. Antoine le Moine.
1712. Jean-François Mignot-de Montigny.
1713. Jean François du Pré de S. Maur.

1713. Loüis Lambert.
1714. Pierre Pericard.
1714. Loüis Roüillé-de la Grand-Cour.
1714. Charles Daniel des Champs.
1716. François Jourdan-de la Salle.
1718. Charles-Jules Tauxier.
1719. Michel Antoine Bonny.
1719. Alexandre Baillot.
1719. Loüis du Fresne-d'Aubigny.
1720. Etienne-Nicolas Maillot.
1720. Claude Barbaut.
1720. Charles Rabouyn.
1720. Sebastien-Joseph Galpin.
1722. François-Guillaume Martin-de Vaucresson.

Quatre Charges vacantes.

Présidens Veterans, Messieurs,

Claude Fornier, Sr de Montagny.
Jacques Bourdon.

Trésoriers Veterans. Messieurs,

1694. Jean du Fresne-d'Aubigny.
1698. Gabriel de Montenay-le Neuf, Sr de Sourdeval.

Gens du Roy. Messieurs,

1694. Pompone de Lantage, *Avocat*

du Roy au Bureau des Finances.

. . . Nicolas Boindin, *Procureur du Roy au Bureau des Finances.*

1693. Jean-Jacques-Auguste le Févre de la Planche, Sr des Chevaliers, *Avocat du Roy de la Chambre du Domaine.*

1699. Jean-Loüis-Antoine Leleu, *Procureur du Roy de la Chambre du Domaine.*

Greffiers.

Greffier en Chef du Bureau des Finances & Chambre du Domaine, vacante.

Greffier Plumitif, Alexis-Mathurin Charles.

Receveur des Amendes du Bureau & Chambre du Trésor.

N. . . Pannetier.

Quatre Commissaires Généraux de la Voïerie.

François Cosseron, Sr des Champs.
Esprit-Jean-Baptiste Terreau.
Pierre Moreau.
Jean-André Huart du Parc.

Huissiers.

Claude de Monhers, *premier Huissier du Bureau des Finances & Chambre du Domaine.* Il est aussi Concierge Garde-

meuble des Chambres des Finances & du Domaine.

Pierre Gastellier, *premier Huissier Audiancier en la Chambre du Domaine.*

Neuf autres *Huissiers*, servans de mois en mois dans les deux Chambres.

ARTICLE X.

Table de Marbre du Palais.

LA Jurisdiction du Siege Général de la Table de Marbre du Palais à Paris, est une des plus considerables & des plus anciennes Jurisdictions du Roïaume. Ce qui reste de cette Jurisdiction est partagé entre, les Connêtable & Marêchaux de France ; l'Amiral de France ; & le Grand Forestier, aujourd'hui représenté par les Grands Maîtres des Eaux & Forêts.

Les Jurisdictions de ces trois Grands Officiers de la Couronne, se tiennent les unes & les autres en trois Chambres différentes, & portent le nom de la Table de Marbre, & connoissent de différentes matieres.

I. La Connêtablie & Marêchaussée de France, connoît des actions personnel-

les que les Gens de Guerre peuvent avoir les uns contre les autres, pour raison du fait de la Guerre, & de tous Contrats, Cédules, Promesses & Obligations à ce sujet; comme aussi des payemens des Gages, Soldes & malversations des Trésoriers & Payeurs, & de l'appel des Jugemens rendus par les Prevôts des Marêchaux.

II. L'Amirauté, dont les Jugemens sont intitulez du nom de l'Amiral de France, connoît de toutes les actions qui procedent du Commerce qui se fait par mer, & de l'exécution des Societez & Traitez qui se font pour raison dudit Commerce maritime; comme aussi des Armemens, de Prises faites sur mer, & des Compagnies érigées pour l'augmentation du Commerce maritime. C'est à cette Jurisdiction aussi que ressortit l'appel des Jugemens des Amirautez particulieres, établies dans les Villes & lieux maritimes.

III. La Jurisdiction des Eaux & Forêts connoît de ce qui concerne les Rivieres & Bois; comme les Coupes des Bois & Forêts; la Chasse & la Pêche, avec l'appel des Jugemens rendus dans les Maîtrises particulieres, & dans les Gruries.

I. *Connétablie & Marêchaussée de France.*

Le Connêtable & les Marêchaux de France sont les Chefs & les premiers Officiers qui président à cette Jurisdiction. C'est la Justice ordinaire de la Guerre : elle est Militaire, Civile, Politique & Criminelle, unique & universelle dans toute l'étenduë du Royaume. Leurs Sentences, dont l'appel va au Parlement, sont intitulées en ces termes : *Les Connêtable & Marêchaux de France, à tous ceux qui ces présentes Lettres verront, &c.* bien même qu'il n'y ait point de Connêtable, parce que le plus ancien Marêchal de France représente le Connêtable, ne faisant ensemble qu'un Corps dont il est le Chef.

Les noms des Marêchaux de France & leurs Armoiries ont été ci-devant rapportez, Tome III. page 343. & suivantes.

Quand les Marêchaux de France s'assemblent pour quelques differends arrivez dans la Noblesse, le Maître des Requêtes ou autre, agréé par Sa Majesté entre ceux que les Marêchaux de France lui ont proposez, assiste à toutes les

Assemblées qui se tiennent à Paris chez le plus ancien Marêchal de France, & y fait rapport de toutes les affaires. C'est présentement M. Charles de Lambert-d'Herbigny, Maître des Requêtes.

Il y a aussi un *Secretaire d'affaires* qui s'y trouve, & qui sert de Greffier : c'est M. de Barcos. C'est dans ce Tribunal que les Marêchaux de France connoissent par eux-mêmes & sans appel, de tous les différends mûs entre Gentilshommes & gens faisant profession des armes, pour raison de leurs engagemens de paroles, & des points & billets d'honneur.

La Connêtablie est en droit de connoître de la réception & fonction des Charges de tous les Prevôts Généraux, Provinciaux & Particuliers, Vice-Baillis, Vice-Sénéchaux, Lieutenans Criminels de Robe-Courte, Chevaliers du Guet, leurs Lieutenans, Assesseurs, Procureurs du Roy, Greffiers, Commissaires & Contrôleurs à faire les Montres, Trésoriers de la Solde, Receveurs & Païeurs des Compagnies, en quelque lieu du Roïaume qu'elles soient établies.

Cette Jurisdiction connoît aussi des fautes, abus & malversations commises

par tous les Officiers de Guerre, de Gendarmerie & des Marêchaussées, Munitionnaires & Entrepreneurs de tout ce qui concerne la Guerre; & des procès & différends entr'eux & autres particuliers, pour prêts de Deniers, pour Vivres, Armes, Chevaux & Equipages de Guerre, tant en demandant qu'en défendant, nonobstant les *Committimus* aux Requêtes, & attribution du Scel du Châtelet.

Officiers du Siege Général de la Connêtablie, Marêchaussée de France à la Table de Marbre du Palais à Paris.

1695. *Lieutenant General*, M. Jacques Caillard.

Lieutenant Particulier, M. Antoine Chastelain de Moronval.

Procureur du Roy, M. François le Maître.

Greffier en Chef, M. Loüis Mazeline.

Les quatre Officiers de cette Chambre, outre les privileges des Commensaux de la Maison du Roy dont ils joüissent, ont droit de prendre la qualité d'Ecuyer, à cause de leur Charge.

Prevosts, Richer de Valernaud,

N. . . Dauvergne, N. . . Barel.

Exempts, N. . de Ballard ; N. . Barbay-de Grandchamps.

Receveurs des Epices & Amandes, Antoine Loüis des Landes. N. . . Rimbault-de S. Maur.

Contrôleur de la Recette des Epices, Edme Tesniére.

Trois *Huissiers Audianciers*, dont le premier est Nicolas Aubouſt.

Prevoſt de la Connêtablie.

M. Jean François le Do-de Cheveron, Ch. L. Meſtre de Camp de Cavalerie, *Grand Prevoſt General de la Connêtablie, Gendarmerie & Marêchauſſées de France, Camps & Armées du Roy, Prevoſt General de la Généralité de Paris*, ci-devant Lieutenant des Gardes de feu M. le Duc de Berry.

Sa Charge lui donne le titre & rang de Meſtre de Camp de Cavalerie : elle lui donne auſſi l'inſpection ſur toutes les Marêchauſſées du Royaume ; & ſa Compagnie eſt la Colonelle de toutes les autres de cette eſpece.

Il eſt né Prevôt dans les Camps & Armées du Roy pendant la Guerre, & commet des Prevôts pour les autres Armées.

Quand il est employé à l'Armée, il a le logement à la suite de la Cour ; & aux Camps & Armées, il est logé immédiatement après le Maréchal Général des Logis de l'Armée. Il nomme & présente au Roy tous les Officiers & Gardes de sa Compagnie, qui obtiennent sur sa nomination des Provisions à la Chancellerie, & il a séance & voix déliberative à la Connêtablie du Palais.

Il commande les Marêchaussées quand elles sont assemblées, comme lorsque le Roy convoque le Ban & Arriéreban. Il a soin que les Ordonnances Militaires soient observées, & connoît de tous cas Prevôtaux, & autres attribuez aux Juges extraordinaires. Il est Juge en dernier ressort, Civil, Criminel & de Police dans les Camps & Armées, où il met le taux aux vivres, & donne les Passeports aux Marchands, Munitionnaires, Artisans & autres suivans les Armées. Il a sous lui les Officiers suivans.

Trois *Lieutenans d'Epée*, Florentin Poulet, Sr de la Tour ; François Gentot-de la Barre, & André Janelle. Ils ont par leurs Charges le titre d'Ecuyer, Conseiller du Roy.

Un *Assesseur*, Constantin Touraille ; qui a le même titre.

Procureur du Roy, Edme Credy-des Forges.

Un *Greffier*, N... Longchamp.

Quatre *Exemps*, François Morgan; Sr d'Héemont; Philippe du Ménil; N. Folier, & N. l'Hotelet.

Quarante huit *Gardes*, y compris le Trompette.

Cette Compagnie a un Commiſſaire, N. Tirot, & un Contrôleur à faire les Montres, N. de Noiſy.

A l'Armée ces Officiers ont des extraordinaires par mois. Le Lieutenant, 150. liv. le Procureur du Roy, 100. liv. les Exempts, 60. liv. le Greffier, 60. liv. les Gardes, 25. liv.

Les Officiers d'Epée de cette Compagnie montent la garde, & font le ſervice auprès de l'ancien Maréchal de France, repréſentant le Connêtable. Ils ſont commis à la garde des perſonnes de qualité, Gentilshommes & Officiers qui ont des démêlez; & le Prevôt de la Connêtablie aſſiſte chez l'ancien Maréchal de France aux Aſſemblées qui s'y tiennent au ſujet de ces démêlez.

Les Gardes portent le Hoqueton d'orfévrerie à fonds bleu; & pour deviſe la premiere lettre du nom du Roy, qui eſt une L couronnée, cottoyée de deux

mains droites armées de gantelets fleurdelisez, ſortans d'une nuée, & tenans une épée nuë la pointe en haut.

Ces Officiers ſont du Corps de la Gendarmerie, & ont été conſervez dans la qualité & privileges des Commenſaux. Les dernieres Lettres ſur ce ſujet ſont du 22. Février 1653.

Il y a encore le Sr Auguſtin Nicolas Langlois, *Prevôt General des Monnoïes*, qui en cette qualité a la même attribution que les Prevôts des Marêchauſſées; à l'effet de quoi il eſt reçû comme eux au Siege de la Connêtablie des Marêchauſſées de France. Il a pluſieurs Lieutenans, Exempts, un Greffier & quarante Archers. Ils ſont rapportez ci-devant, page 493.

Le Prevôt General de l'Iſle de France, M. le Brun de S. Vallery.

Il a ſous lui quatre Lieutenans, un Guidon, ſix Exempts, & 48. Archers, diſtribuez en huit Brigades, autour des environs de Paris, pour la ſeureté de la campagne: trente cinq de ces Archers ſont à cheval; & ces Brigades ſont commandées par les Officiers qui ſuivent.

Lieutenans, les Sieurs Boutaudon, auſſi *Inſpecteur General* des Brigades; Ruthiere, commandant la Brigade à Séve;

Loüis Marchais, au Bourg-la-Reine, & Marion, à Charenton.

Guidon, le Sr Guery, à Bondy.

Exempts, les Sieurs Ducos, à Villejuif; Gerssant-de la Bernardiere, à Saint Denis; Mignot-de Fontbonne, au Pont de Neüilly; Chantepye-des Balances, à Passy; Jodelet-du Choisel & Lévêque, résidens à Paris.

Procureur du Roy, M. François Moreau, aussi Procureur du Roy au Châtelet.

Greffier, Me Jean Loüis Marié.

Commissaire aux Revûës de la Compagnie, M. de Beauvoisin.

Contrôleur aux Montres, Goüet.

Nouvelles Marêchaussées du Royaume.

Le Roy par son Edit du mois de Mars 1720. ayant supprimé tous les Prevôts tant Géneraux que Provinciaux, & Archers des Marêchaussées du Royaume, à l'exception du Prevôt Général de la Connêtablie & Marêchaussée de France; du Prevôt de l'Isle de France, sus mentionnez, du Lieutenant Criminel de Robe-Courte, des Chevaliers du Guet de Paris & de Lyon, du Prevôt des Monnoyes, & leurs Compagnies, & des Prevôts & Archers servant de toute ancienneté près des Marêchaux de Fran-

ce, Sa Majesté créa par le même Edit des *Prevôts Généraux*, & des *Lieutenans* en titre d'Offices héréditaires, pour être remplis par des personnes capables & experimentées au fait des armes, ayant servi du moins quatre ans dans les Troupes de Sa Majesté.

Chaque Prevôt a une Compagnie dans sa Généralité.

La finance de chaque Prevot est fixée pour les grands Départemens à 40000. livres, & les gages sont de 1200. liv. outre 2800. liv. de solde. Pour les petits Départemens la finance n'est que de 30000. livres, aux gages de 900. liv. & 2100. livres de solde. Celle des Lieutenans est égale dans tout le Royaume: elle est fixée à 15000. livres, aux gages de 450. livres, & 1050. livres de solde.

Les Assesseurs & Procureurs du Roy ont de gages chacun 300 liv. & les Greffiers 350. Ils sont choisis par le Roy, & n'exercent que par commission.

Les Exemts ont 700. liv. de gages chacun, les Brigadiers 600. livres, les Soûbrigadiers 550. liv. les Archers & Trompettes (ceux ci dont il y en a un en chaque Compagnie aux livrées du Roy) ont 500. liv. de solde. Ils ont tous des Commissions du Roy, enregistrées au Greffe de leurs Prevôtez, & les Archers par-

viennent aux Grades par ancienneté ou mérite.

Ces nouvelles *Compagnies de Maréchaussées* sont déclarées être du Corps de la Gendarmerie, sous le commandement des Marêchaux de France. Le titre d'Ecuyer est attribué aux Prevôts & Lieutenans, tant qu'ils sont en Charge, & tout le Corps est exempt de collecte, logement de Gens de Guerre, tutelle, curatelle, &c.

Le Roy rendit une Ordonnance le 16. Mars 1720. par laquelle il regla la subordination & la discipline des Marêchaussées, aussi bien que leurs habits. L'Archer est vêtu d'un just'au-corps de drap bleu, doublé de rouge, avec des paremens de même, & des boutons façon d'argent : il a une éguillette de soïe blanche sur l'épaule, le chapeau bordé d'argent, la bandouliere de busle de quatre pouces & demi, bordée d'un galon d'argent, un manteau bleu à paremens rouges, & les botines à boucles de cuivre : la housse du cheval, (qui doit être de la taille de celui des Dragons) & les fourreaux de pistolet, sont de drap bleu, bordé de soïe blanche. Les Officiers sont vêtus de même, & distinguez suivant leur Grade, par un certain nom-

bre de gances d'argent : les Exempts, Lieutenans & Prevôts ont des boutons d'argent sur bois.

Les Officiers & Archers peuvent être admis aux Invalides après vingt ans de service.

Les Provisions des Prevôts & Lieutenans sont expediées par le Secretaire d'Etat de la Guerre, & doivent être présentées avec le Certificat de quatre années de service, aux Marêchaux de France, pour prendre leur attache; après quoi ils sont reçûs à la Connétablie, & l'enregistrement s'en fait au Greffe de la résidence du Prevôt.

Quant aux Commissions du reste du Corps, elles sont expediées par le même Secretaire d'Etat de la Guerre, puis scellées du Grand Sceau.

Le Roy choisit parmi les Prevôts cinq Inspecteurs, dont les appointemens ont été reglez à 4000. livres chacun par Arrêt du 6. Novembre 1721. C'est le Secretaire d'Etat de la Guerre qui expedie les Ordonnances pour leur payement : ceux de Justice payent un droit pour cela.

Par Déclaration du Roy du 9. Avril 1720 ces nouvelles Compagnies ont été distribuées par Départemens ; & il a été

ordonné que le Prevôt Général résidera dans la principale Ville de son Département, avec un Lieutenant, un Assesseur, un Procureur du Roy, & un Greffier, & qu'il aura sous lui le même nombre d'Officiers ès autres Villes de son Département, nommées en l'état attaché à cette Déclaration.

Voici cet Etat, avec les noms des Prevôts actuellement en Charge, dont la résidence est à la premiere Ville nommée dans son Département, excepté celui du Département de Paris, qui réside en cette Ville, au lieu qu'il devroit résider à Melun : les autres Villes ci-après nommées ont un Lieutenant & autres Officiers, comme il a été dit ci-dessus.

Départemens des Marêchaussées, & les noms des Prevôts Généraux.

I. *Paris*. Melun, Tonnerre, Sens, Provins, Meaux, Mantes, Senlis, Beauvais. M. Jean-François le Do du Cheveron, aussi Prevôt de la Connêtablie, rapporté ci-devant page 517.

II. *Soissonnois*, petit Département. Soissons, Laon, Clermont en Beauvoisis. M. Claude-Daniel François, Sr de Pieddumont, ci-devant Prevôt à Crépy.

III. *Picardie & Artois.* Amiens, Abbeville, Arras, Boulogne. M. Jean de Bailly, ci-devant Capitaine dans le Regiment de Nice.

IV. *Champagne.* Châlons, Reims, Troyes, Langres. M. Pierre-Louis Loiſſon, Chevalier, Sr de Guinaumont, Mery, Breuvery & autres lieux, ci-devant Prevôt Général.

V. *Orleans*, où il y a ſous le Prevôt deux Lieutenans. Chartres, Blois, Montargis. M. Claude Cahoüet, Sr de Sainneville, ci-devant Major dans le Regiment de Feuquieres.

VI. *Touraine.* Anjou, le Maine, Angers, Château Gontier, le Mans, Tours, où il y a deux Lieutenans. M. Gabriel Conſtantin, ci-devant Prevôt Général.

VII. *Berry.* Bourges, où il y a ſous le Prevôt deux Lieutenans, Châtillon-ſur-Indre. M. Henry Gayault, Sr de Crû, ci-devant Prevôt General en la même Généralité.

VIII. *Bourbonnois.* Moulins, où il y a deux Lieutenans, Gueret. M. Gilbert-Ignace de S. Mémin, Ecuyer, Sr des Prugnes, ci devant Prevôt Général.

IX. *Poitou.* Poitiers, Fontenay-le-Comte, Montaigu, Montmorillon. M. André-Thomas de Gebert, Chevalier,

Sr de Noyan, ci-devant Prevôt Général de Touraine.

X. *Limosin*, petit Département. Limoges, Tulles, Angoulême. M. Jacques-Joseph de Sahuguet-Damarzit, Sr d'Espagnac, ci-devant Vice-Sénéchal à Brives.

XI. *Auvergne*. Clermont, Riom, S. Flour. M. César Dauphin, Ecuyer, Sr de Charlanne, ci-devant Capitaine Ayde-Major de Cavalerie.

XII. *Lyonnois*. Lyon, Montbrison, Roanne. M Hugues d'Espinace, Chevalier, Sr de Basse, Sury le Bois, &c. ci-devant Prevôt Général.

XIII. *Païs d'Aunis*, petit Département. La Rochelle, Xaintes. M. Louis Pelet, ci-devant Prevôt à Roüen.

XIV. *Duché de Bourgogne*. Par Edit du mois de Juillet 1721. M. le Duc de Bourbon, Prince du Sang, a été maintenu, & ses successeurs Gouverneurs de Bourgogne, Bresse, Bugey, Valromey & Gex, dans le droit d'y disposer de tous les Offices & Places de Maréchaussées non héréditaires, à l'exception du Prevôt Général, à qui le Roy accordera des Provisions sur la nomination & présentation dudit Seigneur Duc, & sur celle de ses successeurs Gouverneurs.

Ainsi c'est le Prince qui délivre toutes les Commissions en cette Marêchaussée, laquelle est conservée dans les mêmes privileges & Jurisdiction que les autres. Le Prevôt Général est M. Feuret de Daix.

La Ville de Dijon, où il a sous lui un Lieutenant & autres Officiers, est le lieu de sa résidence. Il y a des Prevôts Particuliers qui lui sont subordonnez dans les Villes de Châtillon, Chalon, Autun, Mâcon, Charoles, Auxerre, Monbard, Bourg-en Bresse, Belley, & Gex. Ces Prevôts Particuliers, à l'exception des deux derniers, ont leurs Lieutenans. Tous ont un Assesseur, un Procureur du Roy, un Greffier, un Brigadier, des Soûbrigadiers. Il n'y a point d'Exempts dans tout ce Département. Les appointemens du Prevôt sont de 4000. liv. & ceux de son Lieutenant sont de 1000. l. de même que ceux des Prevôts Particuliers, excepté celui de Belley, qui n'en a que 800 & celui de Gex est à 700. liv. Les autres Officiers ont des appointemens à proportion. Dans tout le Département de Bourgogne il y a cent douze Archers à 500. liv. chacun, & un seul Trompette à 300. liv. Toute la dépense

pense de ce Corps particulier est de 100000. liv. par an.

XV. *Roüen*, lieu de la résidence du Prevôt General, qui a deux Lieutenans, & Caudebec. M. Jacques de Tourtelon, Sr des Plantiers, Ch. L. ci-devant Capitaine de Cavalerie.

XVI. *Caën*, petit Département, & Coutance. M. Michel-Pierre Regnier, Ecuyer, Sr de la Mothe, ci devant Prevôt à Châteauneuf en Thimerais.

XVII. *Alençon*, petit Département, & Falaise. M. François Joseph Bordel de la Courdoriere, Ecuïer, Sr de Vientais, &c. ci-devant Prevôt du Perche.

XVIII. *Bretagne.* Rennes, où il y a deux Lieutenans, Nantes, Vannes. Quimpercorentin. M. Louis-Alexandre Picquet, Sr de Melèsse, ci-devant Prevôt General.

XIX. *Guyenne.* Bordeaux, où il y a deux Lieutenans, Perigueux, Agen. M. Joseph Bertrand Roberie de Lorensacq, ci devant Vice-Sénéchal à Agen.

XX. *Montauban*, petit Département. Montauban, Cahors & Rodez. M. Antoine-Raymond de la Carriere, ci-devant Vice-Sénéchal à Aurillac.

XXI. *Dauphiné.* Grenoble, Valence, Gap. M. du Clos, Chevalier de la Ro-

chette, ci-devant Capitaine dans le Regiment d'Orleans, & auparavant Soû-Lieutenant, puis Lieutenant de Grenadiers dans la Couronne. Il a servi vingt-deux ans.

XXII. *Languedoc*. Montpellier, le Puy en Velay, Carcassonne, Toulouse. M. Jean Roux, ci-devant Capitaine de Carabiniers.

XXIII. *Provence*, petit Département. Aix, Digne. M. Alexandre de Robert d'Escragnole, Chevalier, Sr de Seranon, ci devant Prevôt General, & auparavant Cornette de Dragons dans Catinat.

XXIV. *Bearn*. Pau, Mont de Marsan, Auch. M. Leonard de la Camoire, Chevalier, Sr Baron d'Ancos, ci-devant Prevôt en Guyenne.

XXV. *Roussillon*, petit Département. Perpignan, Pamiers. M. Louis du Bois, ci-devant Prevôt.

XXVI. *Les trois Evêchez*, petit Département. Metz, Verdun. M. Antoine Ferrand, Ecuyer, Ch. L. ci-devant Capitaine de Cavalerie.

XXVII. *Flandres*, petit Département. Lille, où il y a deux Lieutenans. M Tanneguy Guery de la Chesnaye, ci-devant Prevôt General.

XXVIII. *Haynault*, petit Département. Valenciennes. M. François Preseas d'Ecuelin, ci-devant Prevôt General.

XXIX. *Alsace.* Strasbourg & Colmart. M. Louis Langlois, ci-devant Prevôt General, & auparavant Capitaine de Cavalerie.

XXX. *Comté de Bourgogne.* Besançon, Vesoul, Lons-le-Saunier.

Par Déclaration du 30. Octobre 1720. les Prevôts ont rang, séance & voix déliberative dans la Chambre du Conseil, après celui qui préside, & les Lieutenans après le Doïen du Conseil présidé, ou non. Ces Prevôts & Lieutenans ont voix déliberative dans les procès de leur compétence, sans être graduez : mais si le Prevôt assiste au Jugement, le Lieutenant n'a plus de voix.

Par Ordonnance du 17. Decembre 1721. la Capitation du Corps a été réglée à 30. liv. pour le Prevôt, à 15. liv. pour le Lieutenant, à 9. livres pour l'Exempt, l'Assesseur, Procureur du Roy & Greffier, pourvû que ceux de Robe ne soient pas pourvûs d'autres Charges ; & tous payent outre cela les deux sols pour livre de leur Capitation. Les Brigadiers, Soû-Brigadiers, Ar-

chers & Trompettes, ont été dispensez d'en payer.

Deux Tresoriers des Marêchaussées.

Ces Charges de Trésoriers, dont l'un est ancien, & l'autre alternatif, ont été créés héreditaires par Edit du mois de Février 1719. pour payer toutes les Marêchaussées du Royaume, & les Compagnies des Prevôts de l'Isle de France, des Monnoyes, & Lieutenant Criminel de Robe Courte La finance de chacune de ces Charges a été de 200000. livres, & les gages fixes à chacun des Pourvûs sont de 10000. livres, & cinq deniers pour livre de taxation en l'année d'exercice. Les honneurs & privileges des Commensaux de la Maison du Roy leur sont attribuez, avec le titre d'Ecuyer, tant qu'ils seront en Charge. La maniere dont ils doivent faire leurs payemens a été réglée par Arrêt du 26. Août 1721. & Lettres Patentes du 16. Septembre suivant.

Les Pourvûs de ces Charges, par la création d'icelles, sont, les sieurs Nicolas Soret, *ancien*, qui a servi en 1721. & Charles Bourgevin, *alternatif*, qui sert en 1722. Il en a été parlé parmi les Trésoriers, Tome II. page 309.

II. *De l'Amirauté de France.*

Cette Jurisdiction étoit aussi à la Table de Marbre, & se tient à présent dans la grande Salle du Palais au Bailliage. Elle connoît de toutes les affaires qui concernent l'Amirauté, débris de Vaisseaux, Naufrages & Commerce de la Mer, tant en premiere instance, que par appel des Juges particuliers de la Marine, qui sont établis dans les Sieges d'Amirautez du Royaume. Les Officiers de ces Amirautez particulieres sont reçûs en cette Chambre.

Ce Siege est composé des Officiers suivans.

M. le Comte de Toulouse, Pair & Amiral de France, en est le Chef. Voïez ce qui est dit de l'Amiral de France, Tome III. page 529.

Lieutenant General, 9. Février 1720. M. Simon Bigot.

Lieutenant Criminel, 27. Février 1713. N. Nicolas de Brussel.

Lieutenant Particulier, vacante.

Conseillers. Messieurs,

19 *Janvier* 1707. Nicolas-François Menyer, *Doïen.*

2 *Avril* 1708. Jean François Garnier de Chevrie.

. . . Artur Okifle.

3 *Mars* 1713. Charles le Tailleur de Lépine.

29 *Decembre* 1713. Jacques Goudin.

. . . Joseph-Eustache Lheritier du Manet.

Procureur du Roy.

25 *Janvier* 1712. M. Nicolas-François Menyer.

Substitut.

Loüis Nivelle.

Greffier.

26 *Juin* 1720. Me Nicolas Pellerin.

Premier Huissier pour l'appel des Causes.

Me N. Fermé.

Six autres Huissiers Audianciers pour le service de la Chambre, & plusieurs Sergens. Il y a encore d'autres Chambres de l'Amirauté à Roüen, à Bordeaux, en Bretagne & autres lieux Maritimes du Royaume.

III. *Des Eaux & Forests.*

La Jurisdiction des Eaux & Forêts est fort ancienne & de très-grande étenduë.

Elle eſt établie pour empêcher les abus & malverſations qui ſe pourroient commettre dans les Bois du Roy (qui ſont la plus belle partie de ſon Domaine.) Elle connoît des mêmes abus dans les Bois des Princes, Prélats, Gentilshommes, autres particuliers & Communautez.

Elle connoît auſſi, tant en premiere inſtance, que par appel de toutes les entrepriſes faites dans les Bois, Garennes, Rivieres, Iſles, Iſlots, Moulins, Pêches, Chaſſes, & de tous procès Civils & Criminels, mûs pour raiſon de ce, entre toutes perſonnes, de quelque qualité qu'elles ſoient, même pour le fonds & proprieté, Reglemens d'Uſages, Droits de Grurie, Grairie, Tiers & Dangers, &c.

Son reſſort s'étend plus loin que celui du Parlement de Paris : car outre les appellations des Maîtriſes & des Juſtices particulieres des Seigneurs, pour le fait des Eaux & Forêts qui ſont dans l'étenduë du Parlement, elle reçoit encore celles des autres Parlemens, où il n'y a point de Table de Marbre, comme de Grenoble, Bordeaux, Dijon, Aix, Pau, Mets, & elle a même la prévention ſur les Eaux & Forêts des autres Parlemens. Les principaux Officiers des Maîtriſes

& Capitaineries des Chasses & de la Louveterie, y sont reçûs.

Les Ducs & Pairs y procedent préferablement à toute autre Chambre des Eaux & Forêts des autres Parlemens du Royaume, encore que les choses contentieuses soient situées dans leur étendue. Ils y ont le même privilege qu'à la Grand'Chambre, en laquelle ils ne peuvent se pourvoir pour ce fait, comme ils font en tout autre cas; les Ordonnances attribuant à cette Jurisdiction la connoissance des matieres qui la concernent, privativement à tous autres Juges, nonobstant le *Committimus*, ou autre privilege.

On y distingue deux sortes de Jurisdiction, l'Ordinaire & l'Extraordinaire. Les Appellations de l'Ordinaire ressortissent au Parlement; & à l'Extraordinaire, les Procès de Réformations, Malversations, Délits & Dégradations de Bois, &c. y sont jugez en dernier Ressort & sans Appel, par M. le premier Président, ou autre Président à Mortier, avec sept des plus anciens Conseillers de la Grand'Chambre & les deux Lieutenans, Juges nez souverains, & les deux plus anciens Conseillers de ce Siege de la Table de Marbre, sur les

Conclusions des Gens du Roy de cette Chambre.

Il faut observer que les Grands Maîtres des Eaux & Forêts peuvent venir présider à cette Jurisdiction ; mais qu'ils n'y peuvent venir en plus grand nombre que quatre.

Quand ils viennent, ils y président à l'Ordinaire, & les Jugemens sont intitulez de leur nom en cette sorte : *Les Grands Maîtres, Enquêteurs & Generaux Réformateurs des Eaux & Forests de France, au Siege General de la Table de Marbre du Palais à Paris.* Et à l'Extraordinaire ils sont intitulez : *Les Juges ordonnez par le Roy pour juger en dernier Ressort & sans appel les procès des Réformations aux Eaux & Forests de France, au Siege de la Table de Marbre du Palais à Paris.*

Sous les deux premieres Races de nos Rois, la France étoit si remplie de Bois & de Forêts, qu'ils n'en faisoient prendre soin que par rapport à la Chasse. Ils avoient établi pour cela des Gardes ou Forestiers, qui n'étoient chargez que de la garde des Bêtes & des Garennes, & n'avoient aucune Jurisdiction. Ils rendoient compte de leurs charges aux Grands Veneurs, ou aux Commissaires Gene-

raux que les Rois envoyoient tous les ans dans les Provinces. C'est ainsi qu'en parle M. Piganiol, *Tome I. page* 370.

Philippe Auguste commença à avoir plus d'attention que ses Prédecesseurs pour la conservation des Bois & Forêts; mais l'on ne sçait quel étoit le titre de ceux à qui il confia ce soin. Etienne Bienfaite est le premier qui se trouve qualifié en 1294. *Maître des Eaux & Forests du Roy*, mais il n'étoit pas seul, puisqu'il y en avoit d'autres, qui dans le même tems portoient le même titre, ou celui de *Maître Enquêteur des Eaux & Forests du Roy*. Cette Charge ne commença guéres à être sur la tête d'un seul homme qu'en Decembre 1360. que Jean de Melun, Comte de Tancarville, fut installé *Souverain Maître & Réformateur des Eaux & Forests de France*. Ses successeurs sortis aussi bien que lui, de très-grandes Maisons, conserverent le même titre, ou celui de *Grand Maître Enquêteur & General Réformateur des Eaux & Forests de France*.

Henry III. supprima cette Charge unique par Edit du mois de May 1575. & en créa six autres sous le même titre. Il y eut depuis plusieurs augmentations & suppressions de ces Offices en différens tems.

Loüis XIV. en fit une entiere suppression par Edit du mois d'Avril 1667. & après avoir fait rédiger son Ordonnance du mois d'Août 1669. contenant en 497. articles sous 32. titres différens tout ce qui doit être observé dans l'administration des Eaux & Forêts du Royaume, Sa Majesté commit dans chaque Province des personnes capables pour y exercer par commissions la fonction de Grand Maître des Eaux & Forêts.

Cela dura jusqu'au mois de Février 1689. que le même Roy rendit un Edit portant création de seize ses *Conseillers, Grands Maîtres, Enquêteurs, & Generaux Réformateurs des Eaux & Forêts de son Royaume*, leur assignant à chacun un Département. Il conserva par le même Edit les pourvûs des Offices de Grands Maîtres établis dans le Département d'Orleans & de Montargis, qui étoit de l'Appanage du Duc d'Orleans son frere unique; ce que le Roy a encore conservé, lorsque par Arrêt du Conseil du 24. Novembre 1719. il a supprimé les Charges de Grands Maîtres qui avoient été doublées, puis triplées dans chaque Département, par Edits des mois de Septembre & Novembre 1706. Et comme par autre Edit du mois de Mars 1703.

Loüis XIV. avoit créé un nouveau Département, qui fut démembré de celui de Caën, & établi à Alençon. Il y a présentement dix-huit Départemens, y compris celui d'Orleans & de Montargis.

Nous en allons donner la liste extraite de l'Edit de 1689. avec les appointemens qui y furent assignez à un chacun; & les noms de ceux qui sont actuellement pourvûs de ces Offices.

Départemens & noms des Grands Maîtres des Eaux & Forests.

I. *Paris.* Département composé des Maîtrises particulieres de Paris; S. Germain en Laye, qui comprend les Elections de Pontoise & de Mantes; Fontainebleau, qui s'étend sur les Elections de Melun & de Montereau; Dreux; Cressy, qui contient les Elections de Meaux, Rozoy & Coulommiers; Provins, y compris l'Election de Nogent; Sens, qui comprend les Elections de Joigny, S Florentin, Tonnerre & partie de celle de Vezelay; Auxerre; Sezanne, dans la Generalité de Champagne; Châteauneuf en Thimerais, & Dourdan, qui s'étend sur la Grurie de Nemours,

Le Grand Maître est M. de la Faluere, 10000. livres de gages, 500. pour son chauffage, 800. l. pour les appointemens de son Secretaire.

II. *Valois, Senlis & Soissons.* Les Maîtrises de Senlis, Compiegne & Beaumont sur-Oise, toutes trois dans la Generalité de Paris; Chauny, Laon, Coucy le-Châtel, Fere en Tartenois, & Château-Thierry, toutes de la Generalité de Soissons. *M. Rivié*, 8000 l. de gages, 400. pour son chauffage, 800. pour son Secretaire.

III. *Picardie, Artois & Flandres*; composé des Maîtrises & Jurisdictions d'Amiens; Abbeville; Boulogne; Calais; S. Quentin; Hesdin; S. Omer; Avene le-Comte; Arras; Bapaume, & tout ce qui est en Flandres. *M. de Baudry*, 8000. l. de gages, 400. pour chauffage, 800. pour le Secretaire.

IV. *Haynault*, composé des Jurisdictions de Valenciennes; Condé; le Quesnoy; Cives; Bouvines, & Mariembourg. *M. Roslin*, 6000. l. de gages, 400. pour chauffage, 600. pour le Secretaire.

V. *Champagne*, où sont les Maîtrises & Jurisdictions de Troyes; Chaumont en Bassigny; S. Dizier; Vassy; Sainte

Menéhoult ; Vitry-le-François ; Reims ; & Grurie d'Espernay ; Sedan ; Château-renauld. *M. de Maclot*, 6000. l. de gages, 300. pour chauffage, 600. pour le Secretaire.

VI. *Les trois Evêchez.* 6000. liv. de gages, 3000. pour chauffage, 600. pour le Secretaire. *M. Coulon.*

VII. *Bourgogne*, Duché & Comté. *Bresse & Alsace*, où sont comprises les Maîtrises & Jurisdictions de Dijon ; Châtillon-sur-Seine ; Autun ; Avalon ; Chalon ; Bourg en Bresse : & en Comté, Besançon ; Gray ; Vesoul ; Poligny ; Baume. De plus, les Jurisdictions d'Alsace. *M. Durand-Daussy*, 6000 liv. de gages, 300. pour chauffage, 900. pour le Secretaire.

VIII. *Lyonnois, Forest & Baujollois*, où sont les Maîtrises de Lyon & de Montbrisson. *Auvergne*, contenant les Maîtrises de Riom & de Murat. *Dauphiné*, qui a une Maîtrise à Grenoble : & *Provence*, qui en a une à Aix. *M. de Juigné*, 4000. liv. de gages, 300. pour chauffage, 500. pour le Secretaire.

IX. *Toulouse & Languedoc*, composé des Maîtrises de Toulouse ; Villemur ; Rodez ; Castelnaudary ; Haupoul-de Mazanne ; S. Pons ; Montpellier &

Quillan. *M. Anceau-de la Velanet*, 4000. liv. de gages, 300. pour Chauffage, 500. pour le Secretaire.

X. *Guyenne*, où sont les Maîtrises de Villeneuve-de Berc ; l'Isle-Jourdain ; Pamiers ; Cominges, Païs de Soulle ; Labour, Bigorre ; Bearn & Basse Navarre. *M. Bastard*, 4000. liv. de gages, 300. pour chauffage, 500. pour le Secretaire.

XI. *Poitou, Aunix, Angoumois, Limosin, Xaintonge, la Marche, Bourbonnois, Nivernois.* Les Maîtrises de Poitiers ; Châtelleraulr ; Aulnay ; Chizé & Niort ; Fontenay ; les Sables d'Olonne ; Mauleon ; Angoulême & Cognac ; Rochefort ; Gueret ; Bellac ; Moulins ; Nevers ; Cerilly & Montmarault, sont comprises dans ce Département. *M. Bonnet-de S. Leger*, 6000. liv. de gages, 300. pour chauffage, 800. pour le Secretaire.

XII. *Touraine, Anjou, le Maine*, où sont les Maîtrises de Tours ; Amboise, y compris Montrichard ; Loches ; Chinon ; Baugé ; Angers ; Beaufort-la-Ville ; Montreüil-Bellay ; le Mans ; Mayenne ; Laval ; Château-du Loir, & Perseigne. *M. Eynard de Ravanne*, 6000. liv. de gages, 300. pour chauffage, 600. pour le Secretaire.

XIII. *Bretagne*, qui comprend les Maîtrises de Rennes, Cornoüailles ou Quimper; Fougeres; Villecartier; Gaure; Vannes & Nantes. *M. de la Pierre*, 4000. liv. de gages, 300. pour chauffage, 500. pour le Secretaire.

XIV. *Roüen*, y compris le Vexin François. Département composé des Maîtrises de Roüen; Caudebec; Arques; Lions; Andely & Vernon; Poissy; Ezi; Nonancourt; Verneüil & Evreux. *M. Savary*, 8000. liv. de gages, 400. pour chauffage, 800. pour le Secretaire.

XV. *Caën*, composé des Maîtrises particulieres de Caën; Valogne; Bayeux; Vire. *M. Aubert*, 8000. liv. de gages, 400. pour chauffage, 800. pour le Secretaire.

XVI. *Blois & Berry*, où sont les Maîtrises de Blois; Parc de Chambort, Romorantin; Vierzon; Issoudun; Bourges; Châteauroux & S. Amand. *M. de la Porte*, 4000. liv. de gages, 300. de chauffage, 500. pour le Secretaire.

XVII. *Orleans & Montargis*, Appanage de M. le Duc d'Orleans. Ce Département est composé des Maîtrises particulieres d'Orleans; Baugency; Montargis. Il y a deux Grands Maîtres.

M. Pasquier, & *M. Borry.*

XVIII. *Alençon* : Département démembré en 1703 de la grande Maîtrise de Caën. Il comprend les Maîtrises particulieres d'Alençon ; Domfront ; Argentan ; Mortagne. *M. du Bourg.*

Na Que les appointemens des Grands Maîtres sont par l'Edit de création plus forts d'un quart qu'ils n'ont été rapportez ici ; mais qu'il y est dit qu'ils n'en toucheront que trois quartiers évaluez pour chaque Département à la somme qui est marquée ci-dessus. Il leur a été attribué de plus par Edit du mois d'Août 1693. 30. liv. par jour lorsqu'ils sont en tournées pour droits de journée & de vacations, & 10. liv. à leurs Secretaire.

Officiers des Eaux & Forests à la Table de Marbre de Paris.

Lieutenant General, M. René-Joseph de la Vaigne.

Lieutenant Particulier, M. de Montbayen.

Conseillers. Messieurs ;

Jean-Baptiste Blanchin.
Loüis Perrin.
Loüis Cimard.

René du Rocher.
René Saudubois, Sr de la Chaliniere.
Jean-Baptiste Marchais.
N. . . Biberon-d'Egueville.

Procureur General.

Antoine-Thomas le Secq-de Saint Martin.

Avocat General.

Auger Pinterel-des Biez.

Deux Greffiers en Chef & Plumitif.

M. N. . . Maupassant, & M. François Tourton.

Receveur des Amendes.

N. . . le Comte.

Premier Huissier Audiancier.

Loüis Aubry.
Deux autres *Huissiers Audianciers.*

Payeurs des Gages des Officiers de la Table de Marbre.

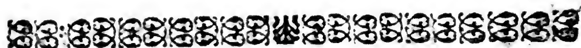
MM. Biberon-de Cormery, & le Pelletier-de S. Gervais.

Il y a encore la Maîtrise particuliere des Eaux & Forêts de Paris, qui se tient dans la Cour du Palais, dont l'appel

vient à la Chambre des Eaux & Forêts de France. Elle connoît des Procès concernans les Rivieres, la Pêche & la Chasse dans l'étenduë de la Prevôté & Vicomté de Paris.

Sa Jurisdiction s'étend sur sept Gruries qui sont, celles de Livry-Bondy; de Brie-Comte-Robert; de Senart, établie à Corbeil; de Sequigny, établie à Montl'hery; de Limours; du Duché d'Estampes & Comté de la Ferté-Aleps; & de Boulogne, outre la Justice du Bois de Vincennes.

Elle est composée d'un *Maître*, Christophe Daulmoy, Sr des Grizelles; d'un *Lieutenant*, Jacques Cuisin, Sr d'Orsigny; d'un *Garde-Marteau*, Pierre Cotton, Sr du Verger; d'un *Procureur du Roy*, M. Viard; d'un *Greffier en Chef*, Jean-Baptiste Michelon; d'un *Greffier Commis*, N. Rocher; d'un *premier Huissier*, du Mont; d'un *Syndic*, N. Poncet; d'un *Huissier Audiancier & Concierge*, N. Bouvatier; d'un *Garde General de la Maîtrise, Sergent, Collecteur & Receveur des Amendes de ladite Maîtrise*, N. Reculé, & de deux autres *Huissiers Audianciers*.



ARTICLE XI.

Des autres Jurisdictions qui sont dans l'Enclos du Palais.

IL y a encore dans l'Enclos du Palais à Paris plusieurs Jurisdictions, qui sont, 1. Le Bailliage du Palais. 2. La Mâçonnerie, ou Jurisdiction pour les Bâtimens, Ponts & Chaussées de France. 3. La Basoche : & 4. l'Election.

I. BAILLIAGE DU PALAIS.

Le Bailly du Palais faisoit autrefois les fonctions de Gouverneur de cette Maison Royale. Le Roy Loüis Hutin y mit le Parlement, pour administrer la Justice.

Charles Duc de Normandie, Regent du Royaume pendant l'absence du Roy Jean son pere, donna l'Office de Concierge du Palais à Philippe de Savoisy, son Ecuyer, par Lettres Patentes du mois de Janvier 1358. & lui attribua toute Seigneurie, Justice & Jurisdiction Moyenne & Basse, avec pouvoir de faire prendre & emprisonner tous ceux & celles qui feroient ou feroient

faire au Palais dans son enclos & dépendances, quelques faussetez, larcins, ou quelques autres mauvaises actions, & les garder en ses prisons, jusques à ce qu'il fût sçû si dans ce qu'ils avoient fait, il y avoit crime capital; & que si les cas se trouvoient Civils, il en auroit la connoissance, punition & correction. Cet Officier ayant voulu étendre sa Jurisdiction sur le débit des Marchandises qui se vendoient dèslors dans le Palais, le Roy Charles V. qui l'avoit établi n'étant que Regent, s'expliqua sur cette portion de la Police qui concerne le Commerce & les Arts: & par ses Lettres Patentes du 25. Septembre 1372. il l'attribua au seul Prevôt de Paris, à l'exclusion de tous autres Juges, conformément à l'ancien usage.

Charles VI. confirma cette Justice Moyenne & Basse du Concierge du Palais, à Jean Juvenal des Ursins, par Lettres Patentes du mois de Mars 1413. Cet Officier prit le titre de Bailly du Palais. Jacques Coytier, premier Medecin de Loüis XI. en fut pourvû sous le titre de Concierge & Bailly du Palais, avec le même droit de Moyenne & Basse Justice dans son enceinte, par Lettres Patentes du mois de Septembre 1482.

Traité de la Police par le Commissaire de la Mare, Tome I. Livre I. Titre IX. L'on y peut voir les différens Reglemens faits par rapport à la Police dans le Palais, entr'autres l'Arrêt du 6. Septembre 1608. qui regle la maniere dont les Jurez des Mêtiers peuvent aller faire la visite dans l'Enclos & Bailliage du Palais, & celle que doivent observer les Maîtres des Mêtiers & des Marchands pour s'y établir; avec défenses aux Commissaires & autres Officiers du Châtelet de faire aucun Acte de Justice, & prendre connoissance des matieres Civiles & Criminelles au dedans de la Jurisdiction du Bailliage. On y trouvera aussi l'Arrêt du Conseil du 5. Novembre 1666. qui attribuë toute la Police dans toute l'étenduë de la Ville, Fauxbourgs & Banlieuë de Paris, aux seuls Officiers du Châtelet; la Charge de Lieutenant General de Police n'étoit pas encore créée: avec défenses à tous, même au Bailly du Palais, d'entreprendre rien sur ce qui concerne la Police; ce qui fut suivi d'un Edit du mois de Decembre de la même année, où sont les mêmes dispositions par rapport à la Police.

L'appel des Sentences renduës dans cette Jurisdiction ressortit au Parlement.

Le Bailly & Chef de cette Justice, & au nom duquel s'intitulent les Sentences qui s'y rendent, est M. Antoine Belot. Comme Bailly du Palais, il est le premier Bailly de France, & a séance au Parlement après le dernier Conseiller. Son habit est un habit court & manteau noir, l'épée au côté, à la garde de laquelle pendent deux glands d'or, une canne à sa main à poignée d'or, avec un cordon d'or à deux glands, & un cordon d'or à son chapeau. Quand le Roy vient au Parlement, le Bailly du Palais s'empare des portes dès la veille, & les fait garder par ses Huissiers, jusques à ce que les Gardes de Sa Majesté y soient arrivez & posez en faction.

Il y a au Bailliage du Palais : *Lieutenant General*, M. Pelet. *Procureur du Roy*, M. Lusurier-de Bouchevrel. *Greffier*, M. Billard. *Premier Huissier*, M. Asseline, & un autre Huissier, avec un Voyer-Commis, N. Auvray. Les Procureurs du Parlement occupent & procedent dans cette Justice.

II. MAÇONNERIE.

Les Officiers de ce Siege connoissent des Bâtimens & des contestations qui surviennent entre les Entrepreneurs &

Ouvriers employez à la conſtruction des Bâtimens : ils ſont Juges de la bonté & qualité des Matéreaux, comme auſſi des différends entre les Carriers, les Plâtriers, les Charpentiers, les Mâçons, les Couvreurs, leurs Compagnons & autres. Ils ont inſpection ſur la Police de la Mâçonnerie.

Il y a deux Maîtres Generaux des Bâtimens, dont le plus ancien eſt appellé Lieutenant General de la Mâçonnerie : ce ſont, M. François Jomart, & M. Jean de Beauſire.

Il y a auſſi deux Conſeillers Gardes-Scel, M. Varain, & N. . . *Greffier en Chef*, M. Gombault. *Receveur des Amandes*, Gondré.

Il y a huit Procureurs pour cette Juriſdiction, un premier Huiſſier, & deux autres Huiſſiers pour le ſervice.

L'appel des Jugemens rendus dans cette Juriſdiction, eſt porté au Parlement.

III. LA BAZOCHE.

La Juſtice de la Bazoche eſt pour les Reglemens entre les Clercs du Palais.

Celui qui y préſide eſt appellé *Chancelier*. Il a pour Conſeillers pluſieurs Clercs qui ſont ſurnommez *Maîtres des Requêtes*,

Requêtes, un Procureur du Roy appellé *Procureur General*, & un Avocat du Roy appellé, *Avocat General*. Il y a aussi un Greffier, & quelques Huissiers.

Tous ces Officiers sont choisis parmi les Clercs du Palais, & rendent des Jugemens dont l'Appel ressortit au Parlement.

Les Sentences s'intitulent : *La Bazoche regnante & triomphante, à tous ceux qui ces Présentes verront*, &c.

IV. L'ELECTION.

L'Election est encore une des Justices de l'enclos du Palais, puisqu'elle se tient dans la cour du Palais.

Les Officiers de cette Justice font l'Assiete des Tailles de 442. Paroisses, dont l'Election de Paris est composée, & qui contiennent 47685. feux, sans la Ville de Paris. Ils jugent en premiere instance des différends qui naissent pour le fait des Tailles & des Aydes, des Droits d'Entrée de la Ville de Paris & des Cinq grosses Fermes, à l'exception seulement des Gabelles, & generalement de toutes les contestations qui naissent au sujet des Impositions & levées des Deniers du Roy de quelque nature qu'elles soient, tant civiles que criminelles. L'Appel de leurs

Sentences tant civiles que criminelles; releve en la Cour des Aydes, de même que l'Appel de celles du Châtelet releve au Parlement. Cette Jurisdiction est composée d'un Président, d'un Lieutenant, d'un Assesseur, de vingt Conseillers, d'un Procureur du Roy, d'un Substitut, de huit Procureurs, & de deux Greffiers, d'un premier Huissier Audiancier, de trois autres Huissiers Audianciers, & de huit Huissiers des Tailles, qui executent les Contraintes des deux Receveurs des Tailles de l'Election, lorsqu'elles sont visées des Officiers qui sont,

MESSIEURS,

3 *Avril* 1694. Nicolas Aunillon, *Président* aussi Substitut Honoraire de M. le Procureur General au Grand Conseil.

20 *Septembre* 1714. Pierre Nicolas Aunillon, Sr de Lancizé son fils, reçû Président en survivance.

13 *May* 1679. Nicolas Auvray, *Lieutenant*.

19 *Août* 1700. Jean Millet, *Assesseur*.

Conseillers. Messieurs,

29 *Octobre* 1677. Loüis Béville, *Doyen*.

11 *Avril* 1680. Josse Hamelin.

24 *Mars* 1687. Charles-Nicolas Huet.

4 *May* 1688. Jean Denis.

15 *Juin* 1690. Pierre Gregoire.

28 *Avril* 1698. Mathurin Guyard.

2 *Septembre* 1700. Nicolas-Jean Thibault.

26 *Février* 1703. Jean-Charles Guillot.

31 *Janvier* 1705. Antoine-Pierre le Vasseur.

27 *Août* 1708. Julien Bouvry.

13 *Juillet* 1712. Baudoüin-Paul Lourdet.

12 *Juillet* 1714. Loüis Cottin.

11 *Juillet* 1715. Gilles Charpentier.

20 *Decembre* 1717. Antoine-Jean-Baptiste Blanchard.

15 *May* 1719. Charles Duval.

20 *Septembre* 1719. François Longpré.

... 1721. François Aumont.

Trois Charges vacantes.

Gens du Roy. Messieurs,

6 *Septembre* 1694. Guillaume de Mauvillain, *Avocat & Procureur du Roy*.

.... 1683. Charles Salard-de Lormoy, *Substitut* de M. le Procureur du Roy.

Greffiers.

27 *Juillet* 1704. Gabriel-Michel Guyard.

. . . Pierre-Jean Thibaudeau.

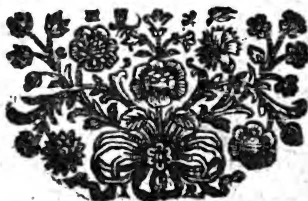
Premier Huissier Audiancier.

Joachim de Saint Laur de Villers.

Trois autres *Huissiers Audianciers*, huit *Huissiers des Tailles*, & huit *Procureurs de l'Election.*

Receveur des Tailles, M. Taxis, aïant les deux Charges.

Contrôleurs des Quittances de Receveurs, M. Blanchet; M. Dannequin.





ARTICLE XII.

Du Châtelet de Paris.

LA Jurisdiction du Châtelet est exercée par le *Prevôt de Paris*, qui a sous lui plusieurs Lieutenans; sçavoir, un *Lieutenant Civil*, un *Lieutenant General de Police*, un *Lieutenant Criminel*, deux *Lieutenans Particuliers*, & un *Lieutenant Criminel de Robe Courte*.

Le Prevôt de Paris ne reconnoît d'autres Superieurs que le Roy & le Parlement. Il y prête serment en la Grand'-Chambre, & est installé en son siege par un Président à Mortier, le Doyen du Parlement, & le plus ancien Conseiller Clerc.

Il précede tous les Baillis & Sénéchaux du Royaume : & quoique ceux-ci, dont les noms ont été rapportez à la suite de chaque Gouvernement de Province, ayent comme lui la convocation & le commandement de la Noblesse de leur Bailliage ou Sénéchaussée, lors de l'Arriere-Ban, ainsi qu'il a été dit page 126. de ce Tome, lui & la Noblesse de la Prevôté de Paris ont toûjours le pas

ſur tous les autres Nobles des autres Bailliages ou Sénéchauſſées, lorſqu'ils ſont raſſemblez dans un même Corps d'Armée, & le Prevôt de Paris les commande ſous les ordres des Officiers Generaux.

C'eſt lui qui a la Garde du Parquet au Lit de Juſtice, où il eſt placé ſur les marches du Trône au-deſſous du Grand Chambellan.

Comme dans le Châtelet il repréſente la Perſonne du Roy au fait de la Juſtice, ainſi que s'exprime le Grand Coûtumier de France : il y a toûjours un dais au-deſſus de ſon ſiege. C'eſt pour cela auſſi que cet Office venant à vacquer, la Prevôté retourne au Roy, & la Charge eſt exercée par ſon Procureur General, qui s'intitule alors, *Garde de la Prevôté de Paris, le Siege vacant.*

Tous les Actes émanez de la Prevôté de Paris ſoit contentieux, ſoit volontaires, ne peuvent être executez que ſous l'autorité du Prevôt de Paris, & qu'ils ne ſoient intitulez de ſon nom. Cela eſt auſſi d'uſage dans tous les autres Bailliages.

Le Prevôt de Paris eſt le Juge ordinaire de tous les Citoyens de cette grande Ville : il eſt Conſervateur des Privileges

Roïaux de l'Université, & Juge d'Appel dans l'étenduë de sa Prevôté. Plusieurs Particuliers, Corps & Communautez Seculieres & Regulieres ont leur Garde Gardienne devant lui, & le Scel du Châtelet est attributif de Jurisdiction par tout le Royaume.

La Justice se rend au Châtelet en différentes Chambres.

La premiere est l'Audiance du Parc Civil, où préside ordinairement le Lieutenant Civil en l'absence du Prevôt.

Le Présidial, où se jugent les Causes jusqu'à 1200. livres, les Causes Présidiales, & les Appellations des Juges qui relevent du Châtelet. Les Lieutenans Particuliers y président alternativement de mois en mois.

La Chambre Civile, qui se tient par le Lieutenant Civil seul, & où se jugent les Causes sommaires.

La Chambre de Police, qui est tenuë par le Lieutenant de Police seul, où se jugent toutes les affaires concernant les Arts & Mêtiers, & toutes les matieres qui regardent la Police.

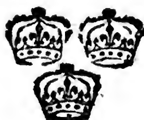
La Chambre Criminelle, qui se tient par le Lieutenant Criminel seul, où se jugent les matieres sommaires criminelles & les incidens des instructions.

La Chambre du Procureur du Roy, premier Juge & Conservateur des Arts & Mêtiers, où se portent d'abord les affaires qui les concernent.

Les Conseillers au Châtelet sont au nombre de cinquante-deux, partagez également dans chacune des Chambres du *Parc Civil*, du *Présidial*, du *Conseil* où l'on juge les procès appointez, & du *Criminel*, où se jugent les instructions criminelles. Après que treize d'entr'eux ont servi durant un mois dans une de ces Chambres, ils passent successivement aux autres dans les trois mois suivans. Ainsi chacun d'eux sert durant l'année de quatre mois en quatre mois dans chacune de ces Chambres.

Prevôt de Paris.

M. Guillaume-François Joly-de Fleury, Procureur General, *Garde de la Prevôté & Vicomté de Paris, le Siege vacant*, depuis le 20. May 1721.





M. *Gabriel-Jerôme* de Bullion, Chevalier non Profés de l'Ordre de S. Jean de Jeruſalem, Meſtre de Camp du Regiment de Provence Infanterie, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, & Prevôt de Paris, pourvû ſur la démiſſion de ſon pere le 16. May 1721. n'eſt pas encore reçû.

Il eſt arriere petit fils de *Claude* de Bullion, Sr de Bonnelles, d'Eſclimont, de Montlouet, Longchêne & Panſou, Baron de Maule, Marquis de Galardon,

Conseiller d'Etat, Surintendant des Finances Président à Mortier au Parlement de Paris, Commandeur, Garde des Sceaux & Surintendant des Ordres du Roy, fils de *Jean* de Bullion, Sr d'Argny, Maître des Requêtes, & de Charlotte de Lamoignon. Ce Surintendant eut pour fils aîné d'Angelique Faure son épouse, *Noël* de Bullion, Sr de Bonnelles, Marquis de Gallardon, Président à Mortier en survivance de son pere, mort Conseiller d'Honneur au Parlement de Paris, Greffier & Commandeur des Ordres du Roy. Il avoit épousé Charlotte de Prie, fille aînée de Loüis de Prie, Marquis de Toucy, & de Françoise de S. Gelais - de Luzignan, dont il laissa *Charles-Denis* de Bullion, Marquis de Gallardon, Sr de Bonnelles, Bullion, Esclimont, Montloüet, &c. Gouverneur du Païs du Maine, du Perche, & du Comté de Laval, Prevôt de Paris, reçû le 22. May 1685. & mort le 20. May 1721. De Marie-Anne Roüillé son épouse, fille de Jean Roüillé, Conseiller d'Etat, & de Marie de Comans-d'Astric, il a eu *Jean Claude* de Bullion, Marquis de Bonnelles, Lieutenant de Roy au Païs Chartrain, Brigadier de Cavalerie, & Mestre de Camp du Regiment Royal

de Roussillon, tué à la levée du siege de Turin en 1706. 2. *Anne-Jacques* de Bullion, Chevalier de Malte, puis Marquis de Fervaques, Gouverneur du Païs du Maine, &c. Lieutenant de Roy au Païs Chartrain, Marêchal de Camp, ci-devant Colonel du Regiment de Piémont, qui le 27. Mars 1708. a épousé Marie-Madelaine Gigaut de Bellefonds, petite-fille du Marêchal de France de ce nom, & laquelle a eu pour mere Marie-Olympe Emanuëlle Mazarini, fille du feu Duc de Mazarin, Pair de France. 3. *Auguste-Leon* de Bullion, Marquis de Bonnelles, reçû Chevalier de Malte en 1697. Mestre de Camp d'un Regiment de Dragons. 4. *Gabriel-Jerôme* de Bullion, Prevôt de Paris. 5. *Anne-Marie-Marguerite* de Bullion, mariée le 13. Mars 1706. à Jean-Charles de Crussol, Duc d'Uzès, premier des Pairs de France, rapporté Tome III. de cet Ouvrage, page 115. 6. *Elizabeth Anne-Antoinette* de Bullion, alliée le 2. Decembre 1707. à Frederic-Guillaume de la Tremoüille, Prince de Talmont, Lieutenant General des Armées du Roy, Gouverneur de Saar-Loüis, mentionné Tome II. de cet Ouvrage page 426.

M. le Prevôt de Paris porte écartelé,

au 1. & 4. d'azur au lion d'or issant de trois ondes d'argent; au 2. & 3. d'argent à la bande de gueules, accompagnée de six coquilles de même. Il y a au-dessus des quartiers un chef de l'Ordre de Malte, qui est de gueules à la croix d'argent, & l'écu est posé sur une croix de même à huit pointes, & entouré d'un chapelet, d'où pend une pareille croix : les supports sont deux lions d'or; & il met en sautoir derriere l'écu de ses armes deux bâtons de Prevôt, pour marque de sa Charge.

Officiers du Châtelet. Messieurs,

1710. Jerôme d'Argouges, Chevalier, Baron du Plessis-d'Argouges, le Fay-Billot, Gland, le Tilvet & les Greves, Maître des Requêtes Honoraire, *Lieutenant Civil.*

1722. Pierre-Marc de Voyer de Paulmy d'Argenson, Maître des Requêtes, Chancelier, Garde des Sceaux de l'Ordre de S. Loüis, ci-devant Intendant à Tours, *Lieutenant General de Police*; Charge créée en Mars 1667.

1701. Nicolas le Comte, *Lieutenant Criminel*, reçû Conseiller au Châtelet en 1691.

1718. Jean Charles-Joseph le Noir, *Lieutenant Particulier*; ci-devant Conseiller au Châtelet.

1719. Jean Baptiste-Loüis Proust, Sr de Hoüilles & du Martrait, *Lieutenant Particulier*, ci-devant Conseiller au Châtelet.

21 *Janvier* 1686. Henry Bachelier, Ecuyer, Sr. du Moncel, *Lieutenant Criminel de Robe-Courte.* Ses Provisions sont du 19. Decembre 1685. & Henry-François Bachelier, Ecuyer, Sr de S. Mard son fils, reçû en survivance le 22. Août 1716. ses Provisions étant du 4. du même mois.

Conseillers. Messieurs,

1681. Jean le Caron, *Doyen.*
1692. Claude Bruant-des Carrieres.
1692. Nicolas Boucher,
1693. Abel-Pierre de la Vergne.
1693. Victor de Manneville.
1695. Pierre Héron.
1695. Pierre-Antoine Barrangue.
1695. Odile-Jean Tarrade.
1696. Jean le Maistre.
1696. Etienne de Berny.
1697. Gilbert Paignon, *Clerc.*
1701. Pierre-Claude Guillier.
1701. Jean-Rémond Issaly.

1701. François-Marie-Joseph Guillemeau, Sr de Freval.
1704. Nicolas-François le Roy, Sr de Roquemont.
1705. Jean Marquis Desnots.
1705. Charles-Loüis Droüart.
1706. Jacques-Claude Girard.
1706. Loüis Noüet-de Montanglos.
1706. François Faguier-de Montflambert.
1706. Michel Jean-Baptiste Hazon.
1706. Claude-Silvain Hamelin.
1707. Alexandre-François Josse.
1709. Edme-Firmin Pellé.
1711. Etienne-Loüis-Jean-Baptiste Guerey de Voysins.
1712. Pierre-Julien de la Faye.
1713. Jerôme Heuslin d'Ormoy.
1713. Loüis Pierre le Rat.
1714. Guillaume-Hector Scourjon.
1715. Dominique-Loüis de Farcy.
1716. Christophe Arnaud.
1717 Antoine de la Salle.
1718. Etienne-Bernard Jaunay.
1718. Robert-Edme le Beuf.
1718. Claude-François de Vautroux.
1718. François-Denis de Riancé.
1718. Etienne Couvreur.
1718. Jean-René Lheritier.
1718. Henry-Gabriel Boutet.

1719. Pierre-François de la Guillaumye.
1719. Loüis-Alphonse de Massuau.
1719. Claude-Alexis Boucher.
1719. Pierre Lugat.
1719. Nicolas du Port.
1719. Loüis Maillard.
1719. Charles-Vincent Barbier-de Préville.
1720. Charles-Maurice du Chauffour.
1720. Loüis-Henry de Montault.
1720. Pierre-Claude-Jacques Raymond-de Vrigny.
1720. Claude-Marie Loys.
1720. Marie-Joseph Berthelot-de Versigny.

Honoraires. Messieurs,

1677. Jean Thomas.
1679. Antoine du Rosset.
1697. Joseph-Joachim-François Doujat.
1698. Jean Noüet.
1699. Nicolas-Claude Dommiliers.

Gens du Roy. Messieurs,

9 *Juillet* 1718. Jacques-Elie de Laage, *Avocat du Roy.*

6 *Septembre* 1713. François Moreau, Conseiller d'Etat par Brevet, *Procureur du Roy.*

12 *Août* 1719. Jean le Nain, *Avocat du Roy.*

1 *Août* 1720. Jean-François-Marie Fargés de Polizy, *Avocat du Roy.*

.. *Decembre* 1721. Dominique-François de Barberie-de S. Contest, *Avocat du Roy.*

Conseillers Commissaires Enquêteurs Examinateurs.

Ils sont au nombre de quarante-huit, distribuez dans les vingt quartiers de Paris. Chaque quartier en a deux, & les quartiers de la Cité, du Palais Royal, des Halles, de S. Denis, de S. Martin, de S. André des Arcs, du Luxembourg & de S. Germain des Prez, en ont trois.

MESSIEURS,

29. *Avril* 1668. Antoine Mazure, *Doyen.*

12 *May* 1673. Nicolas de la Mare.

26 *Novembre* 1678. Pierre Galyot.

7 *Mars* 1679. Nicolas Labbé.

24 *Septembre* 1681. François de la Jarie.

26 *Septembre* 1682. Etienne du Chêne.

11 *Decembre* 1683. Jean-Baptiste de Souey.

11 *Juillet* 1684. Charles Bizoton.

12 *Novembre* 1687. François du Bois.

9 *Août* 1688. Nicolas-François Menyer.

13 *Novembre* 1688. Claude du Plessis.

23 *Septembre* 1690. André du Chêne.

11 *Octobre* 1690. Loüis Jerôme Daminois.

23 *Janvier* 1693. Claude de la Vergée.

12 *Novembre* 1694. Loüis Chaud.

24 *Mars* 1696. Guillaume Thomin.

29 *Janvier* 1697. Jean François Tourton.

16 *Mars* 1697. Jean-Jacques Camuset.

23 *May* 1698. Joseph Langlois.

9 *Janvier* 1699. Claude Borthon.

9 *Janvier* 1700. Loüis Poger.

12 *May* 1701. Jean de Montcrife.

10 *Février* 1706. Jean-François le Troüy Deslandes.

15 *Octobre* 1707. Simon-Mathurin Nicolet.

Idem. Jean Hubert.

4 *Decembre* 1707. Joseph Aubert.

.. *Mars* 1710. René le Comte.

26 *Février* 1711. André de Facq.

3 *Mars* 1711. Joseph Fremin.

2 *Septembre* 1711. Loüis-Pierre Regnard.

25 *Novembre* 1711. Guillaume Isabeau.

24 *Septembre* 1712. Pierre Regnard.

30 *Septembre* 1712. Jean Petit.

26 *Janvier* 1715. Vincent Laurent.

14 *Mars* 1716. Nicolas-Emanuel Parisot.

17 *Juin* 1717. Loüis-Pierre Blanchard.

1 *Juillet* 1717 Loüis Regnard-de Lussaing.

15 *Août* 1717. Pierre Tirel-de Launay.

27 *Juin* 1718. Julien-Estienne Divot.

12 *Juillet* 1718. Claude Sautel.

13 *Juillet* 1719. Charles Charles.

29 *Novembre* 1719. Hilaire Tripperet.

12 *Octobre* 1720. André le Guay-de Premontval.

21 *Août* 1721. Jean de Lespinay.

Quatre Charges vacantes.

Substituts. Messieurs ;

Charles Brélu, Sr dela Grange, *Doyen*.
Charles le Maître.
Jerôme Collé.
Claude Lelubois.
Charles Brelu de la Grange, le jeune,
Thomas-Simon Gueullette.
Claude Sausset.
Nicolas de Vins.
N. . . de Lorme.

Certificateur des Criées.

N. . . de Magny.

Greffiers en Chef. Maiſtres,

François Tardiveau.
Adrien Cuyret.

Greffiers des Audiances pour le Parc Civil. Maiſtres,

N. . . du Chaſtelier.
N. . . Rachon.

Greffiers des Dépoſts & Sentences ſur production. Maiſtres,

Charles Tartel.
Pierre Tixerant.

Greffiers des Défauts aux Ordonnances. Maiſtres,

François Gueffrin.
François Tardiveau.

Greffiers pour l'expedition des Sentences ſur production. Maiſtres,

N. . . Meneſſier.
N. . . Legent.

Greffiers des Chambres Civile & de Police. Maiſtres,

Nicolas Tauxier, l'aîné.

Nicolas Gaudion.
Pierre Tauxier, le jeune.
Jacques Caillet.
Simon Chaillou.
Philippe-Edme Caquet.
Nicolas Pinsot.

Greffier des Decrets.

Me Pierre Larcher.

Greffiers des Insinuations.

Me François Villaut.
N. . .

Garde des Registres des Insinuations.

Me N. . . Garnier.

Greffiers du Criminel. Maistres,

Germain Galliot.
Jacques Laudet.
Jean Jacques Brussel.
Marc-Philippe Deschamps.

Greffiers à la Peau Maistres,

Jean Richer. Didier Cochart. Pierre Sarrin. Jean Coutonnier. Jacques du Chastellier. Pierre Marescot. Alexandre-Charles le Maire. Philbert Laurent. Jean-Pierre Baronneau. Claude Moriniere. Loüis Christophe du Val. François Barbier.

Greffier des Affirmations des Voyages.

Me Richer.

Greffiers des Geoles. Maiſtres,

Philippe Valon, *au grand Châtelet.*
N.. Fremin, *au petit Châtelet.*
Henry de Riviere, *au Fort-Lévêque.*

Garde-Scel par commiſſion. Me Guillaume Marchand.

Scelleur, Me de Chambault.

Premiers Huiſſiers Audianciers. Maîtres, Pierre Baronneau. Nicolas Miller.

Conſeiller Juge Auditeur, pour décider les affaires de 50. livres & au-deſſous, N... Larbaletrier.

Payeur des Gages du Châtelet. Sebaſtien Dupuy.

Receveur des Amendes. N... de Lautel.

Les habits de cérémonies des Officiers du Châtelet, ſont pour les Lieutenans Civil, de Police, Criminel & Particuliers, les Avoctas & Procureur du Roy, la robe d'écarlate; & pour les Conſeillers & Commiſſaires, la robe noire.

Outre les Officiers ci-deſſus, il y a encore 113 *Conſeillers du Roy, Notaires, Gardenotes & Gardes-Scel* au Châtelet de Paris, 218 *Procureurs*, & 120. *Huiſſiers Commiſſaires ſeuls Priſeurs-Vendeurs de Biens meubles* en la Ville, Faubourgs, Banlieuë, Prevôté & Vicomté de Paris.

Compagnies ordonnées pour la seureté de Paris.

Elles sont au nombre de trois. 1. Celle du Lieutenant Criminel de Robe-Courte. 2. Celle du Chevalier du Guet. 3. Celle du Guet à cheval. Les deux premieres sont de la Jurisdiction du Châtelet.

I. *Compagnie du Lieutenant Criminel de Robe-Courte.*

Cette Charge est ancienne. Elle n'étoit autrefois que par commission du Prevôt de Paris, comme on l'apprend d'une Déclaration du Roy François I. en date du 7. May 1526. registrée le 4. Decembre suivant, par laquelle il permit à ce Prevôt de commettre un Lieutenant Laïc de Robe-Courte. Elle fut depuis érigée en titre d'Office. Ses fonctions ont pour objet la seureté de Paris contre les meurtriers, vagabonds, & autres gens de mauvaise vie, sur lesquels il a Jurisdiction.

Cet Officier, dont le nom a été rapporté ci-dessus, prend comme les autres Lieutenans du Prevôt de Paris, des Provisions du Roy ; prête comme eux serment en la Grand'Chambre du Parlement, & est installé au Châtelet, aussi-

bien qu'eux, par le Doyen du Parlement.

Sa Compagnie est composée de quatre *Lieutenans*, qui sont les Srs Jean-Nicolas Odil-de Pommereüil; Pierre Bazin; Jean Bourlon; & Nicolas-Toussaint de Vaunon : d'un *Guidon*, Michel Lambotte : de douze *Exemts*, & de soixante *Archers*, dont un *Trompette*. Tous sont pourvûs par le Roy sur la nomination du Capitaine.

Commissaire de la Compagnie, nommé & pourvû par le Roy, M. Jean Tisserand.

Contrôleur pour les Montres, nommé & pourvû de même, M. François Thomé.

L'Uniforme de cette Compagnie est bleu, doublé de rouge, avec des vestes rouges, & les Officiers ont leur juste-au-corps galonné d'argent en plein. Un *Greffier* par commission du Lieutenant Criminel de Robe-Courte, Antoine le Grand. Voyez le *Traité de la Police* du Commissaire de la Mare, *Tom. I. Liv. I. Titre XIII. Chapitre I.*

II. *Compagnie du Chevalier du Guet.*

Il est fait mention du Guet de nuit dans chacune des principales Villes du Royaume dès le Regne de Clotaire II.

l'an 595. & sous Charlemagne en 803. La Compagnie du Guet de Paris se trouve mentionnée dans les *Olim* du Parlement, & le Commandant de cette Troupe est nommé Chevalier du Guet, *Miles Gueti*, dans une Ordonnance de S. Loüis en 1254. Le Traité de la Police cité cidessus, en parle amplement ; *Tome I. Livre I. Titre XIII. Chap II.*

Celui qui est présentement en possession de cette Charge est M. Augustin-Jean-Baptiste Choppin, Sr de Chassoy & de Beauvais, reçû le 30. Août 1683. Il porte pour marque de sa Charge une Etoile d'or à cinq rais, & est aussi Chevalier des Ordres de N. D. du Mont Carmel & de S Lazare. Il a voix déliberative au Châtelet dans le jugement des procès des prisonniers qui sont arrêtez par sa Compagnie, par Déclaration du 28. Janvier 1685. registrée le 31. du même mois.

Sa Compagnie est composée de quatre Lieutenans, un Guidon, huit Exemts, cinquante Archers destinez à faire le service à cheval, & cent cinquante à pied, qui ont tous des Provisions du Roy, à la nomination du Capitaine Chevalier du Guet ; outre lesquels il y a encore cent cinquante hommes de pied, qui servent

d'augmentation. Dans le Guet à pied il y a un Enseigne, & 42. Sergens de commandement. De plus, deux Greffiers Contrôleurs, & un Payeur de Gages ordinaires.

L'uniforme de cette Compagnie est bleu, avec un bordé d'argent, & une bandouliere de drap bleu, semée d'étoiles & de fleurs de lys d'or. Les Sergens de commandement ont des brandebourgs d'argent sur leurs just'aucorps uniformes, le ceinturon de même, & ne portent point de bandouliere.

III. *Compagnie d'Ordonnance du Guet à cheval.*

Cette Compagnie fut établie le 1. Decembre 1666. sous les ordres du Secretaire d'Etat, ayant le Département de la Maison du Roy : le commandement en fut donné d'abord au Sieur Blondeau, auquel succeda le Sieur Francœur ; & à celui-ci au mois de Mars 1703. le Sieur du Val, Jean Guillemain, qui commande à présent cette Compagnie.

Le Sieur Loüis du Val son fils, Capitaine au Regiment de Lorraine, & Chevalier de l'Ordre de Saint Loüis, y sert dès à présent conjointement avec lui, & a été désigné en 1716. pour lui

ſucceder à ce commandement.

Il eſt auſſi *Commiſſaire & Inſpecteur* de la Compagnie du Chevalier du Guet, ainſi que ſes prédeceſſeurs l'ont été.

La Compagnie a été augmentée en différens temps : elle eſt à préſent compoſée de 128. Maîtres, y compris 24. Brigadiers, tous nommez par le Roy, ſur le rapport de M. le Comte de Maurepas, Secretaire d'Etat. Leur uniforme eſt bleu doublé de rouge, avec des veſtes rouges, des galons & brandebourgs d'or.

La Deviſe de leur Etendart a pour corps une Gruë ſur un pied, tenant de l'autre un Caillou, & pour ame, *Vigilat ut quieſcant.*

Cette Compagnie s'aſſemble tous les ſoirs à la porte du Commandant, qui la diſperſe par Brigades, compoſées chacune d'un Brigadier & de quatre Cavaliers, pour faire ronde dans les différens quartiers de Paris, juſqu'au point du jour, veiller à la ſeureté publique, & à ce que le Guet à pied faſſe exactement ſon devoir. Ils viennent rendre compte avant que de ſe retirer, au Commandant de ce qui s'eſt paſſé pendant la nuit, qui de ſon côté le rend à M. le Comte de Maurepas, Secretaire d'Etat, pour informer le Roy de ce qui peut mériter

ses ordres particuliers : & c'est sur les Ordonnances qu'il expedie, que les appointemens de la Compagnie sont payez au Trésor Royal.



ARTICLE XIII.

Du Grenier à Sel, de la Maison de Ville, & des Juge & Consuls des Marchands.

OUtre les Jurisdictions que nous avons rapportées dans les Articles précedens, il y a encore à Paris, 1 le Genier à Sel : 2. la Maison de Ville : 3. la Jurisdiction des Juge & Consuls des Marchands.

I. *Grenier à Sel.*

Le Siege de cette Jurisdiction est établi pour juger en premiere instance des contestations qui arrivent au sujet des Gabelles, de la distribution du Sel & des droits de Sa Majesté. L'appel des Jugemens qui s'y rendent, va à la Cour des Aydes ; elle se tient dans le même endroit où se fait la distribution du Sel au public.

Les Officiers de cette Jurisdiction

exercent par années dans l'ordre qui suit.

En 1722.

M. François Gissey, *Président*, ancien.

M. N... Desneux, *Grenetier*, ancien-mitriennal.

M. Jerôme Loistron, *Contrôleur*, triennal.

M. Cossart, *Lieutenant*, ancien.

M. des Champs, Contrôleur ancien, & *Garde des grandes & petites Mesures.*

M. Gilles Goüault, *Avocat du Roy.*

M. Guillot, *Procureur du Roy*, ancien.

N... *Avocat du Roy.*

M. des Jardins, *Greffier*, & M. le Normand-de Bussy, *Greffier* triennal.

En 1723.

M. Jacques Claude Pulleu, *Président* alternatif.

M. Cholet, *Grenetier* alternatif-mi-triennal.

M. de Visigny, *Contrôleur* ancien.

N... *Lieutenant*, ancien.

M. des Chevaux-de la Serre, Contrôleur alternatif, & *Garde des grandes & petites Mesures.*

M. Gilles Goüault, *Avocat du Roy.*

M. Cretté, *Procureur* alternatif.

N... *Avocat du Roy.*

M. Boutet, *Greffier* alternatif.

Premier Huissier servant toûjours,

M. Beaubourg.

Receveur, servant toûjours, M. Mortier.

Il y a encore trois Huissiers Audianciers, six Huissiers Sergens de Gabelles, huit Procureurs, trente Mesureurs de Sel, soixante Porteurs, appellez *Jurez Hanoüards*, dix Courtiers de Sel, dix Briseurs de Sel, douze Contrôleurs & Visiteurs du Barillage & Poisson salé, un Receveur au Grènier à Sel, un Commis aux affaires, un Capitaine, un Lieutenant, un Lieutenant des Brigadiers, & treize Gardes, tant à cheval qu'à pied.

II. *Maison de Ville.*

Ce que l'on appelle à Paris le Corps de la Maison de Ville est composé des personnes suivantes.

Gouverneur de Paris, M. le Duc de Tresmes. Voyez page 130. de ce Tome, & à celui des Pairs, Tome III. page 178.

Lieutenant de Roy, M. le Ragois, Marquis de Bretonvilliers, Comte d'Avon, Mestre de Camp du Regiment Dauphin Cavalerie, Ch. L.

Prevôt des Marchands, M. Pierre-Antoine de Castagnere, Chevalier, Marquis de Châteauneuf & de Marolles,

Conſeiller d'Etat, Conſeiller Honoraire au Parlement de Paris, ci-devant Ambaſſadeur à Conſtantinople, puis en Hollande, enſuite Préſident de la Chambre Royale en Bretagne. Il a prêté ſerment entre les mains du Roy le 5. Juillet 1720.

Echevins.

M. Jacques Denis, Conſeiller du Roy, Quartinier, Tréſorier General des Bâtimens & Jardins du Roy, Arts & Manufactures de France.

M. Charles Loüis Chauvin.

M. Jacques Rouſſel, Conſeiller du Roy & de la Ville.

M. Antoine Sautreau.

Avocat & Procureur du Roy & de la Ville, M. Nicolas Guillaume Moriau.

Subſtitut, M. N...

Greffier & Conſervateur des Hypotheques, M. Jean-Baptiſte-Julien Taitbout.

Greffier Commis, M. Pierre Hubert.

Receveur de la Ville, M. Jacques Boucot.

26. *Conſeillers de Ville.*

16. *Quartiniers.*

64. *Cinquanteniers*, quatre dans chaque quartier.

256. *Dixeniers*, ſeize dans chaque quartier.

Trois Compagnies des *Gardes & Archers de Ville*, chacune ayant cent hommes, & leurs Officiers qui sont, un *Colonel & Capitaine General*, M. Nicolas Buret. *Lieutenant Colonel*, M. Hebert. *Capitaines*, M. Barroché, & M. Cottart. *Major*, M. Camus. *Ayde-Major*, M. Gourdain. *Commissaire aux Revûës*, M. Bouré.

Ce Corps Militaire de la Ville de Paris fut créé au nombre de 60. Arbalêtriers, par le Roy Charles VI. le 11. d'Août 1410. Le 12. Juin de l'année suivante le même Roy y ajoûta 120. Archers, qui furent augmentez de 100. Arquebusiers en 1523. Ils subsistoient au même nombre de 280. hommes en Septembre 1550 que le Roy Henry II. leur donna un *Capitaine General*, nommé depuis *Colonel-Capitaine General*. On y ajoûta 20. hommes par la suite; & par une Déclaration du Roy Henry IV. du 18. Juin 1607. il paroît qu'ils étoient alors au nombre de 300. En 1658. ce Corps étoit nommé *les cent Arquebusiers & deux cens Archers & Arbalêtriers de la Ville de Paris*. Ils ont eu dès leur établissement des privileges considerables, exemptions & franchises, confirmez par plusieurs Rois. On en peut voir le détail

dans le Recüeil qu'en a fait François Droüart, leur Colonel, imprimé par ses soins à Paris chez René Baudry l'an 1667.

Privileges des Echevins de Paris, & la maniere dont ils sont élûs.

Charles V. par sa Déclaration du 9. Août 1371. donna la Noblesse aux Bourgeois de cette Capitale de son Royaume; ce qui fut confirmé par Charles VI. qui par ses Lettres Patentes du 5. Août 1390. leur permit de se parer des habillemens appartenans à l'état de Chevalerie, comme Nobles d'origine. Loüis XI. confirma ces privileges le 18. Février 1464. & en Septembre 1465. avec exemption du Ban & Arriere-Ban. Loüis XII. en 1512. François I. en 1515. & Henry II. en 1553. leur accorderent les mêmes graces. Mais Henry III. par ses Lettres Patentes du mois de Janvier 1577. réduisit le privilege de Noblesse aux Prevôt des Marchands & Echevins qui avoient été en Charge depuis l'avenement à la Couronne du Roy Henry II. & ceux qui leur succederoient, ensemble leurs enfans nés & à naître. Il fut rendu un Arrêt du Parlement le 30. Mars 1624. en faveur d'un ancien Echevin pour des honneurs d'Eglise. Voyez la Roque dans son

Traité de la Noblesse, Chapitre 39.

Ces privileges de Noblesse furent supprimez par la Déclaration du Roy Loüis XIV. au mois de Mars 1667. & rétablis en 1707. aux Prevôt des Marchands & Echevins de *sa bonne Ville de Paris*, (c'est le titre que nos Rois donnent toûjours à cette Capitale & à leurs descendans.) Ils furent encore révoquez au mois d'Août 1715. mais le Roy Loüis XV. leur a rendu par ses Lettres Patentes du mois de Juin 1716. registrées dans les Cours.

Le Prevôt des Marchands, Chef de la Maison de Ville, est à la nomination du Roy pour deux années : mais Sa Majesté le continuë ordinairement dans cet emploi (selon son bon plaisir) quelquefois durant quatre Prevôtez, qui font huit années.

Les Echevins, qui sont toûjours au nombre de quatre, sont tirez, l'un du Corps des Conseillers de Ville, ou de celui des Quartiniers ; l'autre est choisi parmi les Avocats ou les Notaires, ou dans les six Corps des Marchands, (on verra quels sont ces six Corps dans l'Article des Juge & Consuls des Marchands) ou parmi les notables Bourgeois ; il faut qu'ils soient nés à Paris.

L'élection s'en fait tous les ans le 16.

Août au nombre de deux. Ceux qui y concourent & donnent leurs voix, sont le Prevôt des Marchands, les quatre Echevins, les Conseillers de Ville, les Quartiniers, & deux notables Bourgeois mandez de chaque quartier. Ils sont deux ans en exercice. Les nouveaux Elûs ont le troisiéme & quatriéme rang dans leur premiere année, & le premier & le second dans leur seconde année.

Peu de jours après l'élection, le Prevôt des Marchands & les Echevins portent le Scrutin au Roy. C'est communément un jeune Maître des Requêtes, ou Conseiller au Parlement qui le présente à Sa Majesté, & lui fait un discours à ce sujet; & les nouveaux Echevins prêtent serment entre les mains du Roy : la lecture en étant faite par le Secretaire d'Etat qui a la Ville de Paris dans son Département.

Jurisdiction du Prevôt des Marchands & des Echevins.

Cette Jurisdiction, dont on trouve l'établissement sous le Regne du Roy Charles VII. dit *le Jeune*, & le progrès sous Philippe Auguste & ses successeurs, se tient dans l'Hôtel de Ville, & est composée du Prevôt des Marchands, qui y

préside; des quatre Echevins; du Procureur du Roy & du Greffier. Elle connoît en premiere instance de toutes les contestations qui arrivent au sujet du payement des Rentes constituées sur l'Hôtel de Ville de Paris, & de tous les différends qui naissent entre les Bourgeois, & les personnes préposées à entretenir la Police des Ports, & ce qui concerne les Voitures par eau de tout ce qui vient à Paris.

Messieurs de Ville mettent aussi la taxe sur les denrées, & ont inspection sur tous les Ports de la Ville de Paris, pour ce qui est du Bled & des autres Grains; pour le Vin, Bois, Charbon, Foin, Poisson, Pommes, Noix & autres Denrées qui arrivent à Paris par la Riviere. Comme il arrivoit souvent des conflits de Jurisdiction entre le Lieutenant General de Police, & les Prevôts des Marchands & Echevins, au sujet de la taxe de ces sortes de Denrées, le Roy Loüis XIV. régla ce qui competoit aux uns & aux autres, par un Edit rendu le mois de Juin 1700. Il est rapporté en entier par M. le Maire, dans son *Traité de Police*, *tom. I. liv. I. tit. IX. ch. VI.* Ouvrage que l'on ne sçauroit trop loüer, aussi-bien que l'Auteur.

Il y a à la Jurisdictions de l'Hôtel de Ville quatre Procureurs qui agissent pour les Parties, & dix Huissiers, dont six ont droit de visiter & étalonner les mesures à Vin & autres Boissons & liqueurs; les quatre autres sont pour visiter les grands chemins le long de la Riviere, & veiller à ce que la navigation soit libre.

Quant aux Rentes constituées sur l'Hôtel de Ville de Paris, tant viageres que perpetuelles, & celles dites Tontines, il y a cinquante Offices formez & héréditaires de *Conseillers Trésoriers Receveurs Generaux & Payeurs des Rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris*, aux gages chacun de 3750. liv. & pareille somme par forme de taxations fixes, & droit d'exercice, &c. ce qui fait à chacun par an 7500. liv. Il y a autant de *Conseillers Contrôleurs Generaux desdits Payeurs*, aux gages de 1250. liv. & de 750. liv. de droit d'exercice: ils joüissent du droit de *Committimus* en la grande & petite Chancellerie; mais ils sont soûmis à l'inspection & Jurisdiction du Prevôt des Marchands & des Echevins pour ce qui concerne l'exercice de leurs Offices.

Il y avoit ci-devant plus de deux mille Officiers sur les Ports, Quais, Halles & Marchez, soûmis pour la plûpart à l'ins-

pection & Jurisdiction du Bureau de l'Hôtel de Ville : ils ont été supprimez, par Edit du mois de Septembre 1719. registré en Parlement le 16. du même mois & an.

Les fonctions de plusieurs de ces Officiers, par rapport à la Police des Ports, Quais, Halles & Marchez de la Ville de Paris, sont exercées par des personnes préposées pour cela.

Ces Commissionnaires sont nommez par le Lieutenant Général de Police, ou par les Prevôts des Marchands & Echevins, chacun en ce qui concerne leur Jurisdiction, & ils prêtent serment pardevant celui ou ceux de qui ils tiennent leur commission. Ils peuvent être destituez, changez ou rétablis dans leurs emplois, ainsi que le jugent à propos celui ou ceux qui les y ont placez.

Le nombre de ces Commissionnaires ou Préposez a été fixé par Arrêt du Conseil d'Etat du Roy le 12. Septembre 1719. sçavoir,

60. *Vendeurs* & 24. *Jaugeurs* de Vins & autres Boissons. 68. *Mesureurs de Grains*, chargez aussi de faire faire le brisage des Farines, & l'arrangement des sacs dans les Halles & Marchez. 80 *Mouleurs de Bois*. 20. *Mesureurs de Charbon*,

2. *Mesureurs de Chaux*. 12. *Metteurs à Port & Débacleurs*. Ils sont chargez du mettage à Port, du retournage, du remontage, de la garde, du renvoi des rivieres, & du débaclage des batteaux, de la fourniture des planches, d'hommes & d'équipages à ce nécessaires, avec garentie des batteaux ; comme aussi du nettoïage des Ports qui sont pavez, & de l'enlevement des bouës sur lesdits Ports. 20. *Aulneurs de Toiles*. 20. *Vendeurs-Courtiers de Foin*. 16. *Inspecteurs Visiteurs & Languayeurs de Porcs vifs ou morts*.

Outre ces Officiers il y a une garde établie pour la sûreté des marchandises qui arrivent journellement sur les Ports de cette Ville. Elle a été établie par Arrêt du Conseil d'Etat du 15. Septembre 1719. & est payée par le Trésor Royal.

Commandant de cette Garde, le Sieur Sulfour, qui a sous lui quinze Brigadiers, quinze Soû Brigadiers, & 195. Gardes, qui portent une bandouliere aux Armes de la Ville.

III. *Des Juge & Consuls des Marchands*.

La Jurisdiction Consulaire est établie pour connoître de toutes causes concernant le fait des marchandises entre Mar-

chands, comme aussi des Lettres de Changes, Billets, Promesses, Obligations ou Contrats faits entre Marchands & Associez pour marchandises de quelque qualité & condition qu'elles soient. Cette Jurisdiction a été établie par Edit du Roy Charles IX. en Novembre 1563. registré le 18. Janvier suivant, & interpreté par une Déclaration du 28. Avril 1565. registrée le 19. Juillet de la même année. Les appellations de Jugemens & Sentences qui y sont renduës, relevent au Parlement, lorsqu'il s'agit d'une somme au-dessus de 500. liv. car pour celles au-dessous, ils jugent souverainement. Le Juge qui préside à cette Jurisdiction est un Marchand qu'on élit tous les ans, & qu'on prend parmi les anciens Consuls; & les quatre Consuls qui sont comme ses Conseillers, sont aussi quatre Marchands, qu'on élit tous les ans le 1. Février, & qui vont ensuite prêter serment au Parlement. Ces Consuls sont tirez des six Corps des Marchands, qui sont, I. les Drapiers, II. les Epiciers & les Apoticaires, III. les Merciers, Joüailliers & Quinquailliers, IV. les Pelletiers, V. les Bonnetiers, VI. les Orfévres. Il faut y ajoûter les Libraires, les Marchands de vin, de bois & de laines, qui ont les mê-

mes privileges que ces six Corps, & qui parviennent de même au Consulat & à l'Echevinage.

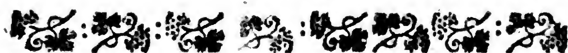
On ne met point ici les noms de ces Officiers, attendu qu'ils changent toutes les années.

Ils ont un *Greffier en Chef*, M. Jean-Baptiste Verrier, qui a trois autres Greffiers sous lui.

Il y a dans cette Jurisdiction quatre Huissiers Audianciers.

Anciennement il y avoit le *Parloir aux Bourgeois*, auquel la Jurisdiction des Juge & Consuls a succedé, & même entre les Sergens de la Ville, il y en a encore six qui gardent le titre de Sergent du Parloir aux Bourgeois. Les Marchands ont encore un lieu où ils s'assemblent au Palais, pour negocier ensemble, & conferer de leurs affaires, qu'on appelle la Place commune des Marchands, ou *le Change*, établi *à l'instar* des Places appellées *le Change* dans la Ville de Lyon, & *la Bourse* aux Villes de Roüen, de Toulouse, &c.





ARTICLE XIV.

Des Jurisdictions Seigneuriales établies à Paris.

OUtre les Cours & les Jurisdictions Roïales dont il vient d'être parlé dans les Articles précedens, il y a encore à Paris certaines Jurisdictions Seigneuriales; sçavoir,

I. L'Officialité, qui est la Jurisdiction spirituelle de M. l'Archevêque.

II. Le Bailliage de la Temporalité de l'Archevêché & Duché Pairie de Saint Cloud, où se portent les appellations des Prevôtez de Creteil, d'Auxoy-la-Ferriere, & des autres Justices des Terres & Seigneuries dépendantes de cet Archevêché. M. Taupinart de Tilliere, Avocat en Parlement, en est le Bailly.

III. La Justice du Chapitre de Nôtre-Dame pour l'Enclos dudit Chapitre, & où se releve pareillement l'appel des Justices des Terres & Seigneuries qui en dépendent. M. Guyot-de Chesne, Avocat en Parlement, en est le Bailly.

IV. La Jurisdiction de M. le Chantre.

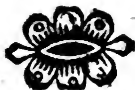
V. Le Bailliage de l'Abbaïe de S. Germain des Prez, pour l'Enclos du Palais Abbatial & de ladite Abbaïe. M. Pelet, Avocat au Conseil, en est le Bailly.

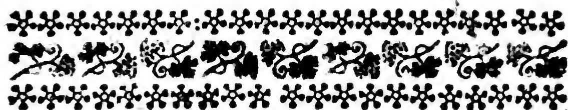
VI. Le Bailliage du Temple pour l'Enclos du Grand Prieuré de France. M. Porlier-de Rubelles en est le Bailly.

VII. Le Bailliage de S. Jean de Latran pour l'Enclos du Cloître & des Cours de ce Prieuré. M. le Gendre, Avocat, en est Bailly.

VIII. Le Bailliage de Sainte Geneviéve, rétabli depuis peu, Cloître de Sainte Geneviéve. M.

IX. Le Bailliage de S. Martin des Champs est aussi rétabli depuis peu pour l'Enclos de ce Prieuré. M. Aunillon, Avocat, en est Bailly.





CHAPITRE IV.

Des Generalitez, Intendance & Recettes Generales, avec la maniere dont se levent & perçoivent les Tailles & autres Droits, & Deniers Royaux.



ARTICLE PREMIER.

Des Generalitez, Intendances & Recettes Generales.

LEs Generalitez, en chacune desquelles il y a un Bureau de Trésoriers de France, sont établies pour faciliter la recette des Deniers des Tailles, Taillon & Subsistance.

M. de Piganiol traitant cette matiere au Tome I. de sa *Description de la France page 356.* dit qu'il n'y avoit autrefois qu'un Trésorier General des Finances, qui étoit appellé le *Grand Trésorier*, & qui avoit la direction de tous les revenus du Roy. Philippe de Valois en créa un

second ; Charles V. un troisiéme , & Charles VI. un quatriéme. Henry II. les multiplia jusqu'à seize , afin qu'il y en eût autant que François I. avoit établi de Receveurs Generaux. Leur titre étoit celui de *Generaux des Finances*. Ces Charges furent dans la suite unies à celles de Trésoriers, & après cette union ils prirent la qualité de *Trésoriers de France*, & leurs Départemens ont été appellez *Generalitez*. Ce sont, comme il vient d'être dit, autant de Bureaux des Trésoriers Generaux de France, lesquels ont séance & voix déliberative dans les Chambres des Comptes & Cours des Aydes.

Quelques - uns sont appellez grands Bureaux , parce qu'ils sont composez d'un plus grand nombre d'Officiers que ceux qu'on nomme petits ; mais ils ont les uns & les autres les mêmes fonctions & la même autorité.

A l'égard des Generalitez , il y en a 19. dans les Païs d'Elections , qui sont , Paris , Amiens , Soissons , Châlons , Lyon , Montauban , Bordeaux , Limoges, Poitiers, la Rochelle, Tours, Caën, Alençon , Roüen , Orleans , Bourges , Moulins, Riom & Auch : & 6. dans les Païs d'Etats, qui sont, Bretagne, Bourgogne , Dauphiné , Provence , Mont-

pellier & Toulouse. Cela fait en tout 25. Generalitez.

Chaque Generalité est formée de plusieurs Elections, qui comprennent un certain nombre de Paroisses.

Dans chaque Generalité il y a un *Intendant*, envoïé par le Roy pour y prendre connoissance des affaires de Justice, Finances & autres qui concernent le bien de Sa Majesté & du public dans tous les lieux de l'Intendance où il est départi ; mais les Generalitez de Montpellier & de Toulouse sont sous un même Intendant, qui est celui de Languedoc : ainsi il n'y a que 24. Intendans pour les 25. Generalitez. Il y en a encore six distribuez dans la Flandre, le Haynaut, l'Alsace, le Païs Messin, la Franche-Comté & le Roussillon ; ce qui fait en tout 30. Intendances.

Ces Commissaires du Roy ou Intendans ont commencé à être départis dans les Provinces l'an 1635.

De plus, il y a dans chaque Generalité deux Receveurs Generaux des Finances, qui font alternativement l'exercice d'une année, pour recevoir des mains du Receveur des Tailles les deniers Roïaux qui lui ont été remis par les Collecteurs des Paroisses, & pour les porter au Tré-

sor Roïal. On trouvera dans chaque Generalité les noms de ces Receveurs Generaux, & il y sera ajoûté le total des Paroisses de chaque Generalité, tel qu'on le trouve dans le Livre qui a pour titre: *Dénombrement du Royaume par Generalitez, Elections, Paroisses & Feux*, imprimé en 1720.

Generalitez des Païs d'Elections.

I. *Generalité de Paris.*

Intendant, M. Armand-Roland Bignon, Sr de Blanzy, Conseiller d'Etat ordinaire. Cette Generalité est composée de vingt-deux Elections. Sçavoir, Paris dans l'Isle de France. Beauvais, Compiegne & Senlis en Picardie. Meaux, Rosoy, Colomiers, Provins & Montereau-faut-Yonne en Brie. Nogent-sur-Seine, Sens, Joigny, S. Florentin & Tonnerre en Champagne. Vezelay en Nivernois, près de la Bourgogne. Nemours, Melun & Etampes en Gâtinois. Mante, Montfort-l'Amaury & Dreux en Beauce. Pontoise dans le Vexin en Normandie. Le tout contient 2103. Paroisses.

Receveurs Generaux des Finances de cette Generalité, M. André-Nicolas Sonning. M. François Prat.

II. *Generalité d'Amiens.*

Intendant de Picardie & d'Artois, M. Bernard Chauvelin, Sr de Beauſéjour, Maître des Requêtes. Elle comprend ſix Elections, qui ſont, Amiens, Abbeville, Dourlens, Peronne, Montdidier, & S. Quentin : elles ſont toutes en Picardie, & renferment 1238. Paroiſſes. Deplus, l'Artois, Païs d'Etats, eſt de cette Intendance : c'eſt ce que l'on nomme la Gouvernance d'Arras, qui outre l'Artois, contient les Bailliages de S. Omer, de Bethune, Aire, Bapaume, Heſdin, Lens, S. Pol, & Lillers, & renferme 727. Paroiſſes. Cela fait en tout 1965. Paroiſſes.

Receveurs Generaux, M. Jean-François Maſſon, & N. . . Mouſle.

III. *Generalité de Soiſſons.*

Intendant, M. Marc-Antoine Turgot, Sr de S. Clair, Maître des Requêtes, ci devant Intendant à Moulins, & auparavant en Auvergne. Cette Generalité contient ſept Elections ; ſçavoir, Soiſſons, Laon, Guiſe, Noyon, Crépy, Clermont, & Château-Thierry. Cela fait 1119. Paroiſſes.

Receveurs Generaux, M. Michel-Jo-

ſeph Hyacinthe Lallemant-de Bets, & M. Etienne-Charles-Felix Lallemant-de Nantoüillet.

IV. *Generalité de Châlons, ou de Champagne.*

Intendant, M. Ceſar-Charles Leſcalopier, Maître des Requêtes. Elle eſt compoſée de douze Elections, qui ſont, Châlons, Rethel, Reims, Sainte-Menéhould, Vitry, Joinville, Chaumont, Langres, Bar-ſur Aube, Troyes, Eſpernay, toutes en Champagne, & Sezane en Brie, outre Sedan & ſa frontiere. Le tout contient 2252. Paroiſſes.

Receveurs Generaux, M. Jean-Loüis Heron, & M. Jean-Maurice Durand-de-Chalas.

V. *Generalité de Lyon.*

Intendant, M. Pierre Poulletier, Sr de Nainville, Maître des Requêtes Honoraire, ci-devant Intendant des Finances. Elle a cinq Elections; Lyon dans le Lyonnois, Saint Eſtienne, Montbriſon, & Roüane en Forêts, Villefranche dans le Beaujolois; en tout 739. Paroiſſes.

Receveurs Generaux, M. Guillaume Julli, & M. David Olivier.

VI. *Generalité de Montauban.*

Intendant, M. Loüis-Basile Bernage, Sr de S Maurice, Maître des Requêtes. Cette Generalité qui avoit onze Elections, n'en a plus que six, qui sont, Montauban, Cahors & Figeac en Quercy. Villefranche, Rodez & Milhaud en Roüergue. Cela contient 1004. Paroisses.

Receveurs Generaux, M. Pierre du Quesnoy, & M. Charles-François-Michel d'Amblerieux.

VII. *Generalité de Bordeaux.*

Intendant, M. Claude Boucher, Président Honoraire en la Cour des Aydes de Paris, ci-devant Intendant d'Auvergne. Il y a cinq Elections, Bordeaux en Guyenne. Perigueux & Sarlat en Perigord. Agen en Agenois. Condom en Condomois: cela contient 2073. Paroisses.

Receveurs Generaux, M. Charles-Michel de Roissy, & M. Loüis Chenard de Magny.

VIII. *Generalité de Limoges.*

Intendant, M. François le Tonnelier de Breteüil, Marquis de Fontenay-Trezigny, Maître des Requêtes, Prevôt & Maître des Cérémonies des Ordres du

Roy. Cette Generalité comprend cinq Elections, qui sont, Limoges, Tulles & Brive en Limosin. Bourganeuf dans la Marche, & Angoulême en Angoumois; en tout 907. Paroisses.

Receveurs Generaux, M. Jean-Baptiste-Jacques Pernet, & M. Jean Baptiste Durand de Romilly.

IX. *Generalité de Poitiers.*

Intendant, M. Jean-Baptiste de la Tour-Galloys, Maître des Requêtes. Elle contient neuf Elections, sçavoir, Poitiers, Mauleon, Thoüars, Châtele-raud, S. Maixant, Niort, Fontenay-le-Comte, Olonne, & Confolans en Poitou. Il y a 1008. Paroisses.

Receveurs Generaux, M. Jean-François-Christophe de la Live, & M. Jacques Boudon-Montpicot.

X. *Generalité de la Rochelle, érigée en 1694.*

Intendant de Justice au Païs d'Aunis, M. Jean-Jacques Amelot, Seigneur de Chaillou, Maître des Requêtes. Cette Generalité comprend cinq Elections. La Rochelle dans le Païs d'Aunis, S. Jean-d'Angely, Saintes, & Marennes en Saintonge. Coignac en Angoumois. C'est 728. Paroisses.

Receveurs Generaux, M. François Penot-de Tournieres. M. Honoré Châtelu.

X I. *Generalité de Tours.*

Intendant, M. René Herault, Seigneur de Fontaine Labbé, Conseiller d'Etat par Brevet, Maître des Requêtes, ci-devant Procureur General au Grand Conseil. Cette Generalité est composée de seize Elections. Tours, Amboise, Loches, & Chinon en Touraine. Loudun, & Richelieu en Poitou. Château Gontier, la Fleche, Baugé, Saumur, Montreüil-Bellay, & Angers en Anjou. Mayenne, le Mans, Château du Loir, & Laval dans le Maine. Elles contiennent 1576. Paroisses.

Receveurs Generaux, M. André Mailly du Breüil. M. Jacques-Loüis Sandrier.

X I I. *Generalité de Caën.*

Intendant, M. Jean Guinet, Sr d'Arteil, Conseiller d'Etat en Expectative, Maître des Requêtes Honoraire. Elle a neuf Elections. Caën, Bayeux, Carentan, Valogne, Coutances, Avranches, Mortain, Vire, S. Lo, qui sont en la partie Occidentale de la Normandie, & contiennent 1228. Paroisses.

Receveurs Generaux, M. Jean Oursin. M. N... S. Prié.

XIII. *Generalité d'Alençon.*

Intendant, M. Michel-Gervais Robert de Pommereu, Sr des Rizcys, Maître des Requêtes. Cette Generalité a neuf Elections. Alençon, Bernay, Lizieux, Conches, Verneüil, Domfront, Falaise, Argentan, toutes vers le milieu de la Normandie. Mortagne dans le Perche. Le tout est de 1270. Paroisses.

Receveurs Generaux, M. Thomas Maussion. M. Michel-Arnaud Racine.

XIV. *Generalité de Roüen.*

Intendant, M. Jean Prosper Goujon-de Gasville, Maître des Requêtes. Il y a dans cette Generalité quatorze Elections. Roüen, Arques, Eu, Neufchâtel, Lions, Gisors, Chaumont & Magny, Andely & Vernon, Evreux, Pont-de-l'Arche, Pont l'Evêque, Ponteau-de-Mer, Caudebec, Montivillier, le tout en la partie Orientale de Normandie: en tout 1845 Paroisses.

Receveurs Generaux, M. François Guyot-Chenizot M. N. Moufle-de la Thuillerie.

XV. *Generalité d'Orleans, démembrée de celle de Bourges en* 1577.

Intendant, M. Loüis-Guillaume Ju-

bert-de Bouville, Seigneur, Marquis de Pannilleuse & Clere, Comte de Saint Martin aux Buneaux & autres lieux, Baron de Dangu, Maître des Requêtes Honoraire. On compte douze Elections dépendantes de cette Generalité. Ce sont celles d'Orleans, Pluviers ou Petiviers, & Beaugency dans l'Orleanois. Montargis & Gien dans le Gâtinois. Clamecy en Nivernois. Blois & Romorentin dans le Blaisois. Dourdan, Chartres, Châteaudun & Vendôme en Beauce. Cela contient 1153. Paroisses.

Receveurs Generaux, M. Jean-Baptiste Loubers. M. Charles Claude Poirier.

XVI. *Generalité de Bourges.*

Intendant, M. Jacques Barberye-de S. Contest, Sr de Courteille, Maître des Requêtes. Il y a dans cette Generalité six Elections. Bourges, Issoudun, Châteauroux, le Blanc & la Chastre en Berry. La Charité en Nivernois. S. Amand en Bourbonnois. Ce sont 723. Paroisses.

Receveurs Generaux, M. Nicolas Godefroy. M. Jean Loüis Marandon.

XVII. *Generalité de Moulins.*

Intendant, M. Jean-Charles Doujat, Maître des Requêtes. Il y a sept Elec-

tions, qui sont, Moulins, Gannat & Montluçon en Bourbonnois. Nevers & Château-Chinon en Nivernois. Combrailles ou Evaux sur les confins de l'Auvergne. Gueret dans la Marche, faisant en tout 1218. Paroisses.

Receveurs Generaux, M. Claude François de la Croix. M. François Millet.

XVIII. *Generalité de Riom, ou d'Auvergne.*

Intendant, M. Gilles Brunet, Seigneur d'Evry, Maître des Requêtes. Il y a dans cette Generalité six Elections. Riom, Clermont, Issoire, Brioude, S. Flour & Aurillac, toutes en Auvergne, & qui ont 942. Paroisses.

Receveurs Generaux, M. Pierre Delpech. M. François-Nicolas Meigret.

XIX. *Generalité d'Auch.*

Intendant, M. Charles-Nicolas le Clerc de Lesseville, Maître des Requêtes. Cette Generalité établie par Edit du mois d'Avril 1716. est composée de douze parties démembrées des Generalitez de Bordeaux & de Montaubin. Sçavoir, de celle de Bordeaux ; Bayonne & Païs de Labour, l'Election de Lannes, où se trouve l'Evêché de Dax, le Païs de

Marſan, le Païs de Gabardan, qui ne contient que quinze Paroiſſes, & le Comté de Bigorre, où eſt l'Evêché de Tarbes. Ce qui ſuit a été tiré de la Generalité de Montauban. L'Election de Comenge, qui ſiege à Muret, & où ſont les Evêchez de Lombés, & de Couſerans en la petite Ville de S. Lizier. L'Election de Lomagne, en laquelle ſe trouve l'Evêché de Lectoure. L'Election de Riviere-Verdun, en laquelle eſt compris l'Evêché de Comenge, dont la Cathedrale eſt en la petite Ville de Saint Bertrand. L'Election d'Armignac, réſidente en la Ville Archiepiſcopale d'Auch. L'Election d'Aſtarac, dont le Chef-lieu eſt la Ville de Mirande. Le Païs de Nebouzan, dont Saint Gaudens eſt la Capitale. Les Communautez des quatre Vallées, qui ſont, Magnoac, Aure, Neſtes & Barrouſes. De plus, l'on a uni à cette Intendance d'Auch, celle de Bearn, qui eſt un Païs d'Etats, comprenant la Sénéchauſſée de Pau, où eſt l'Evêché de Leſcar, & celles de Morlans, d'Orthez, de Sauveterre, & d'Oleron Evêché; avec les Vallées d'Aſpe, Barerous & Oſſan : enfin la Baſſe Navarre, ou Merindat de S. Jean-Pied de Port. Tout cela enſemble contient 2226. Pa-

roiſſes, dont 1746. ſont de la Generalité d'Auch, & les 478. autres des Païs d'Etats.

Receveurs Generaux de la Generalité d'Auch, M. Jean-Baptiſte-Martin d'Artaguiette-Diron. M. N. . de S. Laurent.

Generalitez des Païs d'Etats.

On les nomme ainſi parce que l'on aſſemble les Etats des Provinces de Bretagne, de Bourgogne, de Dauphiné, de Provence & de Languedoc, pour impoſer les ſommes que chacun doit payer ſur le Don gratuit que ces Provinces font au Roy.

XX. *Generalité de Nantes, ou de Bretagne.*

Intendant, M. Paul-Eſprit Feydeau-de Brou, Conſeiller d'Etat en Expectative, Maître des Requêtes Honoraire. Cette Generalité comprend les Recettes des Dioceſes de Treguier, de S. Brieu, de S. Malo, de Dol, de Rennes, de Nantes, de Vannes, de S. Paul de Leon & de Quimpercorentin, toutes en Bretagne, contenans 1445. Paroiſſes.

Tréſorier General, M. de la Beſſiere.

XXI. *Generalité de Dijon, ou de Bourgogne.*

Intendant, M. Pierre-Arnaud de la

Brisse, Marquis de la Ferriere, Maître des Requêtes. Cette Generalité a des Recettes particulieres, que forment les Baillliages de Dijon, Arnay le Duc, Avalon, Autun, Auxerre, Auxonne, Bar-sur-Seine, Beaune, Bourbon-Lancy, Bresse, Bugey; ces deux font deux Elections. Chalon & Ressort de S. Laurent, Charolles, Châtillon, Gex, Mâcon, Montcenis, Noyers, Nuits, Semur en Auxois, Semur en Brionois, & Valromey; le tout contenant 2432. Paroisses du Duché & Gouvernement de Bourgogne.

Trésorier General, M. Chartraire.

XXII. *Generalité de Grenoble, ou de Dauphiné.*

Intendant, M. Charles Boucher, Sr d'Orçay, Maître des Requêtes. Cette Generalité est toûjours conservée au nombre de celles des Païs d'Etats, quoique ces Assemblées y ayent été supprimées en 1628. On créa dix Sieges d'Elections dans cette Province, par Edit du mois de Mars de la même année. Ils ont été réduits à six Elections, qui sont celles de Grenoble, Vienne, Romans, Valence, Montelimart & Gap, contenant en tout 990. Paroisses.

Receveurs Generaux, M. Claude Paris.

de la Montagne. M. Antoine Bergeret.

XXIII. *Generalité d'Aix, ou de Provence.*

Intendant, M. Cardin le Bret, Sr de Pantin, Comte de Selles, Maître des Requêtes Honoraire, premier Président au Parlement de Provence, & Intendant du Commerce de Levant. Cette Generalité comprend toute la Provence, où sont les Vigueries & Bailliages de Seyne, de Sisteron, de Digne, de Colmars, de Barrême, d'Annot, de Castellane, de Guillaume, de Grace, de S. Pol, de Draguignan, de Lorgues, d'Hyéres, de Toulon, de Brignolle, d'Aix, d'Arles, de Tarascon, d'Apt, de Forcalquier, de S. Maximin, de Moutiers, de Barjols, & d'Aulps: ce qui contient 710. Villes ou Lieux.

Trésorier General, M. N. . . Grou.

XXIV. *Generalité de Montpellier.*

Intendant dans tout le Gouvernement de Languedoc, M. Loüis de Bernage, Sr de S. Maurice, Conseiller d'Etat. Elle comprend divers Diocéses ou Recettes, qui sont celles du Puy, de Mande, de Viviers & d'Alais dans les Sevennes: d'Uzès, de Nîmes, de Montpel-

lier, d'Agde, de Béziers, de Narbonne, de S. Pons, de Lodéve en la partie Orientale & Méridionale du Languedoc. Il s'y trouve 1582. Paroisses. Les Trésoriers du Bureau de Montpellier ont entrée à l'Assemblée des Etats de la Province, en qualité de Commissaires du Roy ; & si l'Intendant étoit absent ; ce seroient eux qui y expliqueroient les intentions du Roy. Il y en entre un chaque année.

XXV. *Generalité de Toulouse.*

Intendant, le même M. de Bernage. Elle a les Recettes de Toulouse, d'Alby, de Castres, de Carcassonne, de Limoux, d'Alet, de Mirepoix, de Rieux, de Lavaur, de S. Papoul, & partie des Diocéses de Montauban & de Cominges. Cette Generalité est en la partie Occidentale du Languedoc, & contient 1130. Paroisses.

Trésorier General du Languedoc, M. Joseph Bonnier.

Outre les Provinces comprises dans les Generalitez que nous venons de nommer, il y en a encore quelques unes dans le Royaume, & dans les Païs acquis, où les Deniers Royaux sont levez par impositions des Intendans, & d'autres qui font un Don gratuit, &c.

Telles sont :

I. *Intendance de la Flandre, & de Dunkerque.*

Intendant, M. Antoine-François Méliand, Conseiller d'Etat. Cette Intendance est partagée en douze Subdélégations, qui sont celles de Lille, de Doüay, de Cambray & Cambresis, de Bouchain & Condé, & de S. Amand ; ces cinq dans la Flandre Walonne : de Cassel, d'Hazebrouck, de Merville, de Bailleul, de Bergues-S. Winock, de Dunkerque, & de Bourbourg ; ces sept dans la Flandre Flammingante. Le tout contient 506. Paroisses.

II. *Intendance du Haynault & de Maubeuge.*

Intendant, M. René-Loüis de Voyer-de Paulmy, Marquis d'Argenson, Conseiller d'Etat, Chancelier & Garde des Sceaux Honoraire de l'Ordre de S. Loüis. Cette Intendance comprend le Gouvernement de Valenciennes, & sa Prevôté dite le Comte ; les Gouvernemens de Maubeuge, où réside l'Intendant ; du Quesnoy, & la Prevôté de Bavay ; de Landrecies ; d'Avesnes ; de Charlemont ; de Philippeville, & la Prevôté de Ma-

riembourg ; le tout consistant en 231. Paroisses.

Receveurs Generaux de Flandres, M. Urbain, & M. de Fontenay, Commis à la fin de Mars 1722. à l'exercice de la Charge de feu M. Jean Sandrier-de Mitry son beau-frere.

III. *Intendance d'Alsace.*

Intendant, M. Nicolas-Prosper Bauyn, Sr d'Angervilliers, Conseiller d'Etat. Cette Intendance s'étend sur la Haute Alsace, où sont les Bailliages de Betfort, d'Altkirck, de Ferrette, de Thann, de Bollweiller, de Ruffac, de Gebweiller, d'Ensisheim & Sainte Croix, de Ribauville, de Landser, d'Horbourg & Seigneurie de Rickweir, de Villé, & de Marckolsheim ; & sur la Basse Alsace, où sont outre les Villes de Strasbourg, Haguenau, Obernheim, Landau, &c. plusieurs Bailliages & Seigneuries, dont on peut voir le détail dans le Livre du *Dénombrement du Royaume* ; le tout contenant 1027. Paroisses.

IV. *Intendance de Mets.*

Intendant, M. Jean-François de Creil-de Bournezeau, Maître des Requêtes,

ci-devant Intendant à la Rochelle. Cette Intendance, outre le Païs Messin, s'étend sur 58. Paroisses de l'Evêché de Toul, & sur le Verdunois. Le tout fait 625. Paroisses.

Receveurs Generaux, M. Chevalier-de Montigny. M. Foissy.

V. *Intendance de Franche-Comté.*

Intendant, M. Charles des Chiens-de la Neuville, Sr de Layon, Broize, Mouligné, Président à Mortier au Parlement de Navarre, où il a été Intendant, Maître des Requêtes Honoraire, & Intendant des Ordres du Roy, aussi Intendant de la Marine pour les bois qui se coupent dans le pays, ci-devant Intendant en Roussillon. L'Intendance de Franche Comté est composée des Bailliages de Besançon, Dole, Gray, Vesoul, Salins, Arbois, Lons-le-Saunier, Orgelet, Pontarlier, Baume & Poligny; des Ressorts de Quingey & d'Ornans, & de la Terre de Saint Claude. Le tout consiste en 1979 Paroisses. C'est un Païs d'Impositions.

Receveurs Generaux, M. Pierre Durey-d'Harnoncourt. M. N. . . Durey-de Poligny.

VI. Intendance du Rouſſillon & Païs de Foix.

Intendant, M. Jean Baptiſte - Loüis Picon, Sr d'Andrezel, ci-devant Secretaire du Cabinet du Roy, & des Commandemens de feu Monſeigneur. Dans cette Intendance ſont renfermées les Vigueries de Rouſſillon & de Valeſpir, de Conflent & Capſir, & celle de la Cerdaigne Françoiſe, qui renferment 209. Paroiſſes ou Lieux. On y a joint depuis quelques années le Païs de Foix ; cela fait en tout 339. Paroiſſes, ou Lieux.

Le total des Paroiſſes du Royaume compriſes dans les trente Intendances, dont il vient d'être parlé, toutes dénommées dans le *Nouveau Dénombrement du Royaume*, cité au commencement de cet Article, & dans lequel on avertit que les Villes & Bourgs qui contiennent pluſieurs clochers, n'y ſont employez que pour une Paroiſſe, ſe monte, ſuivant la récapitulation generale qui ſe trouve à la fin de l'Ouvrage, à trente-huit mille cinq cens deux Paroiſſes, qui contiennent quinze cens quatre-vingt cinq mille cent douze feux.



ARTICLE II.

L'Ordre de lever la Taille

APrès que la ſomme qu'il plaît au Roy de lever ſur ſon peuple a été arrêtée au Conſeil de Sa Majeſté, il s'expedie un Brevet par le Secretaire d'Etat qui fixe la ſomme que doit porter chaque Generalité, & la répartition qui s'en doit faire ſur chaque Election. L'Intendant des Finances qui a le Département des Tailles, en dreſſe une expédition à l'Intendant de la Generalité, & une aux Tréſoriers Generaux des Finances; & ſur leurs avis il fait expedier autant de Commiſſions, ſcellées en Chancellerie, qu'il y a d'Elections dans la Generalité. Ces Commiſſions ſont envoyées par lui à l'Intendant, afin qu'il procede à la répartition de la ſomme portée par icelles, ſur les Villes & Paroiſſes de l'Election, avec le plus d'égalité & de juſtice qu'il ſe peut, ſuivant les memoires qui lui ſont remis, & qu'il doit vérifier ſur les lieux. L'Intendant ſe tranſporte pour cet effet tous les ans dans le Chef-lieu de chaque Election, aſſiſté de deux Tréſoriers de

France, qui ont pour cela une Commiſſion particuliere, pour l'accompagner dans ſa tournée. Ce ſont eux qui lui font le rapport des Memoires ou Placets qui lui ſont préſentez ; & ils donnent leurs avis, tant ſur l'impoſition de chaque Paroiſſe, que ſur les taxes d'Offices & les autres queſtions qui ſe préſentent au Département. Les Officiers de l'Election aſſiſtent auſſi au Département ou Répartition, ayant préalablement fait leurs chevauchées dans les Paroiſſes pour y prendre connoiſſance de tous les détails qui peuvent contribuer à éclaircir les differends qui ſont fréquens entre les Taillables ; & ils inſtruiſent l'Intendant des accidens qui ſont arrivez dans quelques-unes de leurs Paroiſſes ; la bonne ou mauvaiſe récolte des autres, afin de ne donner à chacune que la portion qu'elle peut porter de l'impoſition generale de l'Election.

Dès que le Département d'une Election eſt fini, il s'expedie ſur la minute ſignée de l'Intendant, des Tréſoriers de France, & des Elus, une Commiſſion particuliere pour chaque Paroiſſe par le Greffier de l'Election. On la remet entre les mains des Collecteurs, à la diligence

du Receveur des Tailles, avec injonction de proceder incessamment à la confection du Rôle de la Paroisse, dans lequel ils doivent cottiser chacun des Habitans taillables, à proportion de leurs biens & facultez, *en leur ame & conscience*, jusqu'à la concurrence de la somme portée par la Commission de l'Intendant.

Ce Rôle doit être vérifié & calculé par un Officier de l'Election, pour le rendre executoire : & c'est sur ce Rôle que se fait la levée des Deniers par les Collecteurs, qui sont tenus de les remettre entre les mains des Receveurs des Tailles de quartier en quartier.

Il y a deux de ces Receveurs dans chaque Election, qui font alternativement l'exercice d'une année. Ils remettent les Deniers qu'ils ont reçûs au Receveur General des Finances de leur Generalité qui se trouve en année d'exercice ; & ceux-ci les portent au Trésor Roïal, ou dans le lieu qui lui est indiqué. Les noms des Receveurs Generaux ont été rapportez ci-dessus à la suite de chaque Generalité.

Les Tailles se payent par ceux du Tiers-Etat, c'est-à-dire, par les Habitans roturiers des Villes non franches, Bourgs

& Villages, à proportion des biens du Taillable, de quelque nature qu'ils soient, & en quelque part qu'ils soient assis, hormis en Languedoc, Provence & Dauphiné, où les terres & immeubles seulement sont taillables; ainsi les Roturiers n'y doivent rien pour les Fiefs nobles qu'ils y possedent, & au contraire les Gentilshommes y doivent la Taille des biens roturiers qu'ils ont, parce que les Tailles y sont réelles & non pas personnelles, & s'imposent suivant des Registres que l'on nomme *Cadastres*, qui réglent la somme à laquelle doit être imposé chaque fonds de terre taillable au *prorata* des autres, & suivant sa valuë.

Dans toute la Generalité de Montauban, dans les Elections d'Agen & de Condom, qui sont de la Generalité de Bordeaux, de même que dans l'Election des Lanes, comprise dans la Generalité d'Auch, la Taille y est réelle; c'est-à-dire, qu'elle est payée par les terres, sans avoir égard à la qualité des personnes qui les possedent.

Dans toutes les autres Generalitez, les Gens d'Eglise & les Gentilshommes sont exempts des Tailles, aussi-bien que les Officiers des Cours Superieures, les Secretaires du Roy, les Officiers Com-

mensaux des Maisons Royales, servans actuellement par quartier, par semestre, ou toute l'année, pourvû qu'ils reçoivent au moins soixante liv. de gages, & qu'ils soient employez aux Etats enregistrez en la Cour des Aydes, comme aussi les Véterans & leurs veuves durant leur viduité, pourvû qu'ils ne fassent aucun trafic, si ce n'est du revenu de leurs terres qu'ils peuvent vendre librement; mais sans pouvoir tenir des terres d'autrui à ferme.

Les Officiers des Sieges Présidiaux, Bailliages, Sénéchaussées, Prevôtez, Vicomtez, Vigueries, Eaux & Forêts, Traites Foraines, Elections, Greniers à Sel, & de toutes les autres Justices & Jurisdictions Roïales du Roïaume, sont exempts de la contribution des Tailles, ensemble du Guet & Garde.

Les Bourgeois de Paris & des autres Villes franches du Roïaume, sont aussi exempts des Tailles, dans l'étenduë de l'Election de Paris seulement.

Du Taillon.

Le Taillon fut établi par le Roy Henry II. l'an 1549. pour augmenter la solde des Gens de Guerre. Ce Droit se paye par les mêmes personnes que la Taille, sur le même Rôle, & avec les mêmes

contraintes, & monte environ au tiers de la Taille.

De la Subsistance.

La Subsistance est un autre Droit qu'on a commencé de lever sous le Regne de Loüis XIV. Elle est ainsi nommée, parce qu'elle étoit destinée pour faire subsister les Soldats dans les quartiers d'hyver; moyennant quoi on a été quelque temps exempt du logement de la Gendarmerie durant l'hyver. Ce Droit se paye aussi comme la Taille & le Taillon.

Ces Droits sont dits *Réels*, à raison des biens Patrimoniaux; *Personnels*, à raison de la demeure; & *Mixtes*, à raison de la proportion des moyens & de l'industrie, à la différence des Aydes, qui sont seulement Impositions réelles, comme nous le dirons ci-après.

Les Cinq grosses Fermes de France consistent en quantité de Droits d'Entrée & de Sortie de plusieurs Marchandises, qui se perçoivent par ceux qui sont commis par les Fermiers Generaux.

Ces Fermes regardent les Provinces de Normandie, Picardie, Champagne & Bourgogne.

Des Aydes.

Par le nom d'*Aydes*, on entend les

Droits que le Roy prend sur toutes sortes de Marchandises, hormis sur le Sel.

Sous ce nom étoient autrefois comprises toutes les Impositions qui se levoient sur le peuple, pour les frais extraordinaires qu'il falloit faire ; pour lesquels le Domaine du Roy n'étoit pas suffisant ; & en ce sens on comprenoit sous le nom d'*Aydes*, les Tailles, Gabelles, Décimes, & autres Deniers.



ARTICLE III.

Des Gabelles.

On appelle Gabelles le Droit que le Roy prend sur le Sel. Suivant M. de Piganiol, cet Impôt commença sous Philippe IV. en 1286. Sous Philippe V. il fut de deux deniers par Minot ; de quatre sous Philippe VI. qui en 1331. établit des Greniers à Sel. Ce Droit fut de six deniers sous le Roy Jean ; de huit sous Charles V. de douze sous Charles VII. de beaucoup davantage sous Loüis XI. & de vingt livres par Muid sous François I. suivant son Ordonnance de l'an 1542. Henry II. tira en 1553. une finance considerable des Habitans des

Païs de Poitou, Païs d'Aunis, Saintonge, Angoûmois, Perigord, Haut & Bas Limosin, Haute & Basse Marche, pour les exempter de toutes sortes d'Impositions sur le Sel; & ces Provinces, aussi bien que celles d'Auvergne, de Guyenne, de Gascogne & de Bretagne, s'appellent pour cela *Pays Redimé*. La Ville de Calais & le Païs Reconquis sortant des mains des Anglois pour rentrer sous l'obéïssance de son Prince naturel, demanda aussi le Franc-salé; ce qui lui fut accordé. Le Droit sur le Sel a augmenté considerablement, à proportion de l'augmentation des monnoyes sous les Rois successeurs d'Henry II. & Loüis XIV. par son Ordonnance du mois de May 1680. divisa la France en Païs de grandes Gabelles, de petites Gabelles, & exempt des Gabelles.

Le Païs des grandes Gabelles est celui où le Sel se vend à plus haut prix. Il comprend les Generalitez de Paris, Soissons, Amiens, Châlons, Orleans, Tours, Moulins, Bourges, Dijon, Roüen, & Caën, pour les Elections de Caën & de Bayeux seulement; car dans le reste de cette derniere Generalité, on ne paye que le Droit appellé de *quart-boüillon*, pour le Sel blanc fabriqué.

Le Païs des petites Gabelles est celui où le prix du Sel est beaucoup plus bas que dans celui dont il vient d'être parlé. Les Provinces qui composent ce Païs sont, le Lyonnois, la Provence, le Dauphiné, le Languedoc & le Roussillon. Enfin le Païs exempt des Gabelles est celui dont il a été parlé ci-dessus. Dans les trois Evêchez de Mets, Toul & Verdun, & dans la Franche-Comté, le prix du Sel y est différent.

Il y a trois partis pour les Gabelles, à sçavoir, celui du Lyonnois & Languedoc; celui de Dauphiné & Provence, & celui du reste de la France, appellé *le Grand Parti.* Les Fermiers des Gabelles sont tenus d'acheter le Sel dans les Salines à un certain prix d'y payer les Droits du Roy, & de le mener à leurs frais aux Greniers établis par le Roy, où ils font livrer le Sel au peuple par les Commis qui sont préposez pour cela.

Toutes les Villes un peu considerables ont un Grenier à Sel, & les Commis qui y sont préposez relevent d'un Directeur. Les Villes du Païs de grandes Gabelles où résident ces Directeurs, sont, Paris, Soissons, Abbeville, S. Quentin, Châlons, Troyes, Orleans, Tours, Angers, Laval, le Mans, Bourges, Moulins,

lins, Roüen, Caën, Alençon, Dijon.

Sur les Greniers ont été établis certains Officiers, qui sont ; un Président, trois Greneriers, trois Contrôleurs, un Avocat & un Procureur du Roi. Ces Officiers sont Juges, & font le procès en premiere instance des Faux Sauniers, ou ceux qui font trafic de faux-Sel, c'est à dire, qui ne vient pas des Greniers du Roy. Ils jugent aussi de la bonté du Sel, & de la quantité qu'il en faut pour l'étenduë de leur Jurisdiction ; & prennent garde aux poids & aux mesures, & à ce qu'il ne soit pas vendu plus que le Roy ne l'a ordonné. L'appel des Sentences renduës par les Officiers Juges des Greniers à Sel, ressortit aux Cours des Aydes.

Le Sel se distribuë en deux façons ; ou par impôt, ou volontairement. Ceux qui demeurent dans l'étenduë des Greniers d'impôts (qui sont sur les frontieres du Royaume,) & ceux qui sont proches du Païs *Gabellé*, quoique demeurans en Païs *Redimé*, d'où l'on peut apporter du Sel, sont obligez de prendre tous les ans une certaine quantité de Sel proportionnée à leur famille dans les Dépôts qui sont établis pour cela, pour en empêcher le versement. Ainsi la Gabelle est personnelle

aux Greniers d'*Impôts*, & réelle seulement aux *Dépôts*.



ARTICLE IV.

Autres Recettes dont les Deniers sont portez au Trésor Royal.

LA Foraine de Languedoc & de Provence. Les Cinq Grosses Fermes. Le Convoi de Bordeaux. La Coûtume de Bayonne. La Ferme de Broüage. Les Cruës d'Ingrande. La Ferme de la Riviere de Seine aux lieux des Octrois. Les neuf livres dix-huit sols de Picardie. Les anciens dix sols de Paris. Les nouveaux dix sols de Paris. Les trente sols de Paris. Le Domaine de Languedoc. L'ancien Domaine de Navarre. Le Nouveau Domaine de Navarre. Le Domaine de la Reine Marguerite. Le Domaine de Château-Renault. Le Domaine de la Reine-Mere. La Ferme du Fer. La Ferme du Papier & Contrôle des Bureaux. Les Cendres gravelées & Souldes. Les Surtaux de la Doüanne de Lyon. La vente des Bois & Forêts de l'Isle de France, Generalité de Paris, Soissons, Orleans, Tours, Châlons, Roüen, Caën & Com-

té du Perche. Partie du Domaine, dont la Recette a été ci-devant faite par les Receveurs Generaux de quelques Generalitez. Les Parties Casuelles. Les Francs-Fiefs. Et plusieurs autres droits.



ARTICLE V.

Du Tresor Royal, du Garde du Tresor Royal, & des Tresoriers des Parties Casuelles.

LE Trésor Royal, ci-devant appellé l'*Epargne*, est en France ce qu'étoit autrefois à Rome *Ærarium populi.* Il est comme la mer, dans laquelle les ruisseaux & les rivieres se viennent rendre. On y apporte toutes les Recettes, tant generales que particulieres, des Tailles, Taillon, Subsistance, & enfin de tous les revenus du Roy. C'est aussi au Trésor Royal, dans lequel tous les Trésoriers établis pour la distribution des Deniers du Roy, viennent prendre les sommes dont ils ont besoin pour l'administration de leurs Charges : comme pour les dépenses des Maisons Roïales; pour le païement des Troupes & Gens de Guerre; pour la Marine; pour le païement de

tous les Officiers, tant d'Epée, que de Robe, & pour toute la dépense que le Roy fait dans le Roïaume, tant sur terre que sur mer.

Ces sommes sont tirées par les Trésoriers Generaux des Guerres, de la Marine, le Trésorier de l'Artillerie & des Fortifications; les Païeurs des Rentes de la Maison de Ville; les Païeurs des Officiers des Cours Souveraines, & plusieurs autres.

Le Trésorier de l'Epargne fut mis à la place de l'ancien Receveur General par le Roy François I. Le Roy Henry II. rendit cet Office *Alternatif*; de sorte que de son temps il y en a eu deux. Le Roy Loüis XIII. y ajoûta un *Triennal*, comme à tous les autres Offices comptables. Ce Roy les appelloit Conseillers & Trésoriers de son Epargne. Ceux qui possedoient ces Charges avoient des gages considerables, & trois deniers pour livre de tout l'argent qu'ils manioient, c'est-à dire, qui entroit & sortoit de chez eux, & prenoient autant de fois ces trois deniers, que l'argent étoit rapporté & transporté de l'Epargne; ce qui montoit à de très-grandes sommes.

Le Roy Loüis XIV. les ayant supprimez en Avril 1664. fit exercer ces Char-

ges par commiſſion, ſous le titre de Gardes de ſon Tréſor Royal. Mais par Edit du mois de Février 1689. il éteignit & révoqua ces commiſſions, & créa trois de ſes *Conſeillers en ſes Conſeils, Gardes de ſon Tréſor Royal.* Une de ces Charges fut ſupprimée en Février 1716. mais elle a été rétablie par Edit du mois de Janvier 1722. regiſtré au Parlement le 25. Février ſuivant.

Leurs gages annuels ſont de 50000. l. à chacun, outre 1500. liv. en qualité de l'un des Conſeillers du Roy en ſes Conſeils; 10000. liv. chacun pour tarres d'eſpeces, frais de Bureau, ports de lettres & autres dépenſes extraordinaires; & 6000. liv. de plus à celui qui eſt en année d'exercice, avec 9000. liv. pour ſon plat durant cette année.

Ils joüiſſent également des honneurs, prérogatives, privileges, franchiſes, exemptions, droits, rang, ſéance, voix déliberative au Conſeil d'Etat & direction des Finances attribuez à leurs Offices.

Le Roy s'eſt chargé des dépenſes néceſſaires pour les épices, façons & redditions de comptes, que ces Tréſoriers ſeront obligez de rendre de leur maniement, tant au Conſeil, qu'à la Cham-

bre des Comptes. Sa Majesté les a déchargez en même tems de toutes taxes & recherches des Chambres de Justice & autres ; mais il leur a été défendu d'entrer, ou d'avoir part ni directement, ni indirectement dans aucun Traité d'affaires extraordinaires ; & il leur a été enjoint d'avoir des livres journaux en la forme prescrite par l'Edit du mois de Juin 1716.

Voici les noms de ceux qui possedent ces Charges, avec l'année de leur exercice.

En 1722. M. Jean de Turmenyes, Sr de Nointel & de Presle, Maître des Requêtes Honoraire, *ancien.*

En 1723. M. Jean Antoine Paris, reçû *triennal* en Février 1722.

En 1724. M. Roland-Pierre Gruyn, ci-devant Conseiller au Parlement, *alternatif*, a succedé à son pere mort en Mars 1722.

Le Garde du Trésor Royal paye tous les dons & gratifications que le Roy fait, ou en deniers comptans, ou en assignations sur les Fermiers des Provinces.

Deux *Commis* par le Roy à l'exercice du *Contrôle General des Finances*, & *Gardes des Registres dudit Contrôle.*

En 1722. M. Pierre Soubeyran.

En 1723. M. Philippe Joſeph Perrotin, Sr de Barmont, Chevalier de Saint Michel, & M. N. . . Perrotin-de Barmont ſon frere en ſurvivance, ayant pouvoir de ſigner conjointement avec lui.

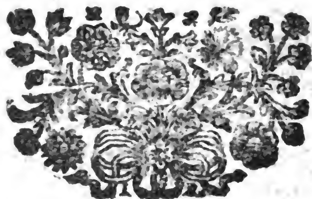
C'eſt chez eux qu'on porte les quittances, tant des Gardes du Tréſor Royal, que du Tréſorier des Revenus Caſuels ; de même que toutes les Lettres des dons faits par le Roy, de quelque nature qu'ils ſoient ; les Lettres de Privileges ; les Baux des Fermes de Sa Majeſté ; les Arrêts portant Impoſitions ; les Commiſſions pour faire la recette des Deniers du Roy, & autres Expeditions plus amplement énoncées dans la Déclaration de Sa Majeſté du 6. Mars 1716. Ils contrôlent & déchargent du Contrôle non ſeulement dans leur année d'exercice, mais auſſi dans l'année d'après, ſuivant la nature des affaires, & conformément au Reglement du mois de Septembre 1715.

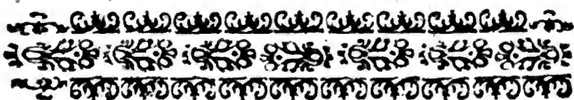
Conſervateurs des Saiſies & Oppoſitions faites au Tréſor Royal, M. Quentin de Lorangere, & M. Daſſenet.

Tréſorier General des Parties Caſuelles, M. Bertin.

Ses fonctions sont de recevoir tous les Deniers provenans de la vente des Offices. Si l'on veut être instruit de l'introduction de la venalité des Offices, on peut avoir recours au *Tome I. de la Nouvelle Description de la France, page 517. &c. par M. de Piganiol.*

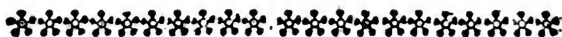
Outre les Trésoriers dont on vient de parler, il y en a plusieurs autres, comme ceux de l'Ordinaire de la Guerre & de la Gendarmerie; ceux de l'Extraordinaire des Guerres, & autres mentionnez en différens endroits de cet Ouvrage.





CHAPITRE V.

Des Universitez, des Académies & des Bibliotheques publiques.



ARTICLE I.

DES UNIVERSITEZ de France

L'Université de Paris est sans contredit la plus célébre du Royaume, & l'une des premieres & des plus illustres de l'Europe.

C'est elle qui a donné la naissance à toutes les autres. Nos Rois l'ont consultée souvent en une infinité de rencontres, & ils en ont tiré des personnes éclairées pour remplir les premieres places de l'Eglise & de l'Etat Ils la qualifient encore à présent de leur Fille aînée : ils lui ont donné des franchises & des privileges très considerables. Ils qualifient aussi du nom de Fille, les autres Universitez du Royaume.

L'époque du commencement de l'Uni-

versité de Paris doit être fixée à la fin du XI. siecle, & elle doit son origine à l'Eglise de cette Capitale. Cette Eglise avoit eu des Ecoles dès le VI. siecle, ainsi que le dit Gregoire de Tours, qui vivoit dans ce temps-là ; & Fortunat nous représente S. Germain Evêque de Paris mort en 576. comme étant à la tête de quantité d'Ecoliers de toute sorte d'âges. L'Empereur Charlemagne, qui aimoit les Belles Lettres, rétablit les Ecoles Episcopales & Monastiques, & en établit même dans son Palais. C'est ce qui a engagé quelques Auteurs à écrire que ce Prince institua une Université dans Paris. Depuis lui on ne voit d'autres lieux d'Etudes dans cette Ville ou aux environs, que les Ecoles de l'Eglise de Paris, & des Abbayes de S. Germain, de Sainte Geneviéve & de S. Denis.

Geoffroi de Boulogne, Chancelier de France & Evêque de Paris, fut le premier qui sur la fin du XI. siecle établit des Ecoles séculieres dans cette Capitale du Royaume. Guillaume de Champeaux, depuis Evêque de Châlons, fut un des premiers qui y professa la Dialectique, la Rethorique & la Theologie. Il eut de grands hommes pour successeurs, qui s'attirerent un grand nombre d'Ecoliers.

Philippes Auguste leur accorda des privileges en 1200. & ils en eurent d'autres des Papes Innocent III. Honoré III. Innocent IV. & Alexandre IV. & comme les Lettres que ces Papes adresserent aux Maîtres & aux Ecoliers commençoient par ces paroles, *Noverit Universitas vestra*, ou *Universitas Magistrorum & Scholarium*, le nom d'*Université* leur en demeura.

Les premiers Statuts de cette Université furent dressez en 1215. par Robert de Corceon, Légat du S. Siege; & dans ces Constitutions il n'y est fait mention que des Artistes, qui enseignoient les Arts & la Philosophie, & des Theologiens: & en 1221. chacun de ces deux Membres prenoit le titre de Faculté. Innocent III. mort en 1216. avoit déja aggregé les Maîtres en Droit à l'Université de Paris; & il paroît par une Bulle de Gregoire IX. en 1231. que les Physiciens, ou Medecins étoient déja membres de cette Université. Par la suite l'on fonda plusieurs Colleges, ausquels on donna un revenu certain pour l'entretien des Professeurs, & pour nourrir de pauvres Ecoliers, qu'on appelle *Boursiers*.

Il semble que l'Eglise de Paris, en mémoire de la premiere institution des Eco-

les séculieres faite par un de ses Evêques, ait conservé une espece de Patronage, du moins sur la Faculté de Theologie, puisque le Chancelier de l'Université est toûjours du Corps du Chapitre de Nôtre-Dame ; que c'est dans une Salle de l'Archevêché que se soûtient le dernier Acte nommé *Aulique*, pour prendre le Bonnet de Docteur en Theologie ; & que c'est des mains de ce Chancelier qu'on le reçoit. Voyez l'Histoire de l'Université de Paris par César Egasse du Boulay.

Voici les Universitez que l'on compte en France, après celle de Paris, avec la date de leur institution. Elles sont toutes composées des quatre Facultez, à l'exception de celle de Montpellier, qui n'a que les Facultez de Droit & de Médecine ; & celle d'Orleans, qui n'a que celle de Droit.

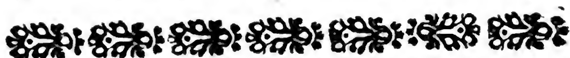
Toulouse, en 1228.
Montpellier, en 1289.
Orleans, en 1312.
Cahors, en 1338.
Perpignan, en 1349.
Angers, en 1364.
Orange, en 1365.
Aix, en 1409.
Dole, en 1426. transferée & unie en

1691. à celle de Besançon, qui n'avoit été fondée qu'en 1564.

Poitiers, en 1431.
Caën, en 1452.
Valence, en 1452.
Nantes, en 1460.
Bourges, en 1465.
Bordeaux, en 1473.
Reims, en 1548.
Doüay, en 1562.

Il y a de bons Colleges en plusieurs autres Villes de ce Royaume, qui ne portent pas titre d'Université, comme à Roüen, à Lyon, à Tournon, à la Fléche, &c. où les Jesuites ou autres Communautez enseignent la jeunesse; à Juilly les PP. de l'Oratoire, qui ont aussi des Colleges en plusieurs Villes, aussi-bien que les PP. de la Doctrine Chrétienne. Les Benedictins semblent vouloir reprendre cet emploi, qui leur a fait autrefois tant d'honneur, & leur a procuré de si grands biens. Ils enseignent actuellement à Pont-le-Voy, &c.

Mais pour donner à connoître les Exercices des Universitez, il suffira de décrire ceux de l'Université de Paris, qui est la Mere des autres, & sur laquelle elles se conforment.



ARTICLE II.

De l'Université de Paris.

L'Université de Paris est composée de quatre Facultez ; sçavoir, 1. de Théologie ; 2. des Droits ; 3. de Médecine, & 4. des Arts.

Le Chef de l'Université est appellé *Recteur*. Dans sa premiere origine il étoit à la tête de ce qu'on nomme aujourd'hui la Faculté des Arts : & dans un Edit du Roy Philippe le Bel de l'an 1200. renouvellé par S. Loüis, il est appellé *Capital Parisiensium Scholarium*.

Il préside au Tribunal de l'Université, établi par le Roy suivant l'Article XX. de l'Appendice des Statuts de la Faculté des Arts en 1600. & il a pour Conseillers les Doyens des Facultez de Théologie, de Droit & de Médecine, & les Procureurs des quatre Nations, qui composent la Faculté des Arts. Le Procureur-Syndic de l'Université assiste aussi à ce Tribunal, comme Partie publique, avec le Greffier & le Receveur. Cette Assemblée se tient chez le Recteur, & juge des contestations entre les Suppôts de

l'Université. L'Appel de ses Jugemens se releve au Parlement.

I. *Faculté de Theologie.*

La Faculté de Théologie est la premiere des quatre ; elle a pour Chef & Président le plus ancien des Docteurs, qu'on nomme Doyen.

Depuis l'institution de l'Université de Paris, la Théologie y a toûjours fleuri ; mais elle y fut particulierement en recommandation du tems de Pierre Lombard, Evêque de Paris, qui mourut en 1164. & que l'on appelle communément *le Maître des Sentences*, à cause qu'il en a composé un Livre. Elle fleurissoit aussi du tems de S. Thomas, vers l'an 1265. & du tems du grand Schisme, où elle se distingua par son attachement à procurer la paix de l'Eglise ; & elle est maintenant en réputation plus que jamais.

Quoique l'on puisse enseigner la Théologie en plusieurs Colleges de l'Université, il n'y en a point d'Ecoles plus célébres qu'aux Colleges de Sorbonne & de Navarre. Les Docteurs qui sont de l'une de ces deux Maisons, en prennent le nom, & sont appellez Docteurs de la Maison de Sorbonne, ou Docteurs de la Maison de Navarre. Il y a plusieurs Do-

ćteurs de la Faculté de Théologie qui n'ont point pris de Maiſon, & qu'on appelle *Ubiquiſtes.*

Il ſe trouve encore en Sorbonne des Docteurs qui ont ſeulement droit d'hoſpitalité, & ſe diſent de la Maiſon de Sorbonne, *Sorbonici*, ou *Hoſpites*, ou bien *è Familia Sorbonica*; mais non pas *Socii*, de la Societé de Sorbonne.

La Maiſon de Sorbonne ſe diſtingue: elle eſt fameuſe, non ſeulement par le mérite, la doctrine & la vertu des perſonnes qui la compoſent, mais encore par la beauté de ſon ſuperbe bâtiment, & par la ſtructure de ſes grandes Salles, où l'on ſoûtient les Actes, & où l'on fait leçon. Tous les corps de logis de cette Maiſon, & particulierement ſon Egliſe, dont le dôme eſt d'une élevation extraordinaire, font paroître la magnificence du Cardinal Duc de Richelieu, qui s'eſt immortaliſé dans cet Ouvrage, & qui en a fait comme un Temple dédié à ſa mémoire. Il y eſt enterré ſous un magnifique Tombeau, & avoit été Proviſeur de cette Maiſon.

Le College de Sorbonne a été fondé l'an 1256. par Robert, ſurnommé de Sorbonne, nom du Village dont il étoit natif. Il étoit Aumônier du Roy Saint

Loüis. Il fit cette fondation pour seize pauvres Ecoliers, dont il devoit y en avoir quatre de chacune des quatre Nations qui composent la Faculté des Arts. Le Prieur de cette Maison, qui préside aux Assemblées generale, est toûjours un Bachelier en Licence, qui est élû pour le tems que dure la Licence.

Depuis que le Cardinal de Richelieu a fait mettre la Sorbonne dans l'état où on la voit présentement, cette magnifique Maison n'est plus habitée par des Etudians : les trente-six logemens qui s'y trouvent sont occupez par les plus anciens Docteurs de la Maison & Societé de Sorbonne.

C'est dans la grande Salle intérieure de ce College, que se tiennent les Assemblées de la Faculté de Théologie.

Le Proviseur de la Maison de Sorbonne, est M. le Cardinal de Noallies, Archevêque de Paris.

Il y a dans cette Maison six Professeurs en Théologie, qui sont obligéz de faire chaque jour les leçons de Théologie, chacun pendant une heure & demie dans la Salle extérieure ; sçavoir, trois le matin, & trois l'après midi.

Le College de Navarre a été fondé par la Reine Jeanne de Navarre, épou-

ſe de Philippe le Bel, en 1304. pour y enſeigner la Grammaire, la Philoſophie & la Théologie. Ses principaux Officiers ſont, le Grand Maître, le Proviſeur ou Procureur, le Principal des Artiens, & le Principal des Grammairiens.

Il y a dans ce College quatre Profeſſeurs de Théologie, deſquels deux font leçon le matin, & deux l'après-midi.

Le Supérieur de la Maiſon ou College de Navarre eſt M. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris.

Les Colleges de Boncourt & de Tournay, ont été réünis à celui de Navarre, par Lettres Patentes du mois de Mars 1638. vérifiées au Parlement le 14. Decembre 1639. pour y établir une Communauté de Docteurs en Théologie de la Maiſon & Societé de Navarre. Cette Communauté a donné en différens tems de très-grands hommes à l'Egliſe & à l'Etat : elle eſt composée de perſonnes recommandables par leur mérite & leur ſçavoir.

Il y a encore des Communautez ou Societez de Bourſiers Théologiens, auſſi-bien que d'Artiens, dans les Colleges des Cholets, du Cardinal le Moine, de Montaigu, d'Harcourt, &c. On peut faire

dans ces Colleges, les Actes néceſſaires pour acquerir les Degrez en Théologie; mais cela arrive rarement. Les Actes ſe font ordinairement dans la Maiſon de Sorbonne, ou dans celle de Navarre: il faut y ajoûter les Convens ou Colleges des Jacobins, des Cordeliers, des Auguſtins & des Carmes, de même que les Maiſons ou Colleges de S. Victor, de Cluny, des Bernardins, des Mathurins, des Prémontrés, de Grammont & de la Mercy, dans leſquels les Religieux ſoûtiennent leurs Theſes, & font tous les Actes pour acquerir les Degrez en Théologie.

II. *Faculté de Droit.*

Les anciennes Ecoles de la Faculté de Droit furent réparées par les Docteurs de cette Faculté en l'an 1464. ſelon du Breüil, dans ſon Livre des Antiquitez de Paris: ainſi elles doivent avoir été bâties long-tems auparavant; mais le tems n'eſt pas certain. Elles ſont ſituées au haut de la ruë de S. Jean de Beauvais. On y fait des Leçons publiques, & on y ſoûtient les Theſes dans la Salle baſſe, qu'on nomme Ecole inférieure; mais les Aſſemblées de la Faculté ſe tiennent dans la Salle haute, ou Ecole

ſupérieure, dans laquelle ſe font auſſi les examens des Candidats pour le Baccalaureat & la Licence.

Depuis l'Edit du mois d'Avril de l'an 1679. qui a engagé tous ceux qui veulent obtenir des Licences, de fréquenter les Ecoles du Droit pendant trois ans, & s'ils ſont majeurs, pendant ſix mois ſeulement, les Docteurs de cette Faculté font encore Leçon dans la Salle du College de Cambray ou des Trois-Evêques, & on y ſoûtient les Theſes pour acquerir les Degrez de cette Faculté.

Outre le Doyen d'ancienneté, qui eſt l'ancien des Profeſſeurs, il ſe fait un Doyen de Charge, pris d'entr'eux, à tour de rôle par chaque année le jour de S. Mathias, lequel aſſiſte au Tribunal du Recteur de l'Univerſité, & a la voix concluſive dans les Aſſemblées de la Faculté. On élit auſſi tous les deux ans le même jour un Doyen d'honneur, qui eſt une perſonne conſtituée en Dignité, & qui ſe prend parmi les douze Docteurs aggregez d'honneur, qui ſont, M. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, Meſſieurs Amelot; l'Abbé Bignon; Bignon de Blanzy, Conſeillers d'Etat; Dormeſſon d'Amboile, Conſeiller d'Etat, Intendant des Finances, l'Ab-

bé Menguy, Conseiller de la Grand'-Chambre; de Fourcy, Abbé de S. Vandrille; Daguesseau-de Valjoin, Conseiller au Parlement; le Merre & Lusurier-de Bouchevrel, anciens Avocats au Parlement.

Les Ecoles de Droit en l'Université de Paris, n'avoient été originairement fondées que pour enseigner le Droit Canonique, les Papes ayant eu leurs raisons pour empêcher que l'on n'y enseignât le Droit Civil; mais comme cette Science étoit nécessaire aux Juges & aux Avocats, il y a été pourvû par l'Edit de 1679. dont on a parlé; & c'est afin que le Public en tire encore plus d'utilité que l'on a établi un Professeur en Droit François, qui donne tous les jours des Leçons publiques.

III. *Faculté de Medecine.*

La troisiéme Faculté est celle de la Médecine, qui fut aggregée à l'Université avant l'an 1231. Elle comprenoit aussi la Chirurgie & la Pharmacie, qui n'en ont été détachées que long-tems après la fondation. Le même Docteur qui ordonnoit les Sections & les Remedes, se donnoit la peine de les faire & de les préparer. Il est sorti de cette Ecole plusieurs grands

Perſonnages qui ont fait fleurir cette Science, & entr'autres le Docte Fernel, premier Médecin du Roy Henry II. M. Dodart, premier Médecin du Roy eſt de cette Faculté.

Si l'on en croit du Breüil dans ſon Livre des Antiquitez de Paris, ce fut l'an 1472. que l'on commença à bâtir les Ecoles de la Faculté de Médecine dans la ruë de la Bucherie, aux dépens des Docteurs de cette Faculté. Les Leçons & les Theſes s'y font dans l'Ecole inferieure ou Salle baſſe. Pour ce qui eſt des Aſſemblées de la Faculté, on les tient dans l'Ecole ſuperieure, au premier étage. Tous les Samedis à neuf heures du matin, le Doyen & les ſix Docteurs de la Faculté, choiſis ſelon l'ordre du Tableau parmi la claſſe des anciens & parmi celle des jeunes, donnent *gratis* leurs Conſultations aux pauvres dans la Salle ou Ecole ſuperieure. Il eſt auſſi d'uſage que douze Docteurs choiſis pareillement à leur tour, s'y rendent avec le Doyen tous les premiers Samedis des mois, pour conferer enſemble des maladies courantes, ſur-tout des malignes, afin d'y chercher les remedes convenables.

Outre le Doyen d'ancienneté, on fait l'élection du Doyen de Charge tous les

ans le premier Samedi d'après la Fête de tous les Saints ; mais il eſt ordinairement continué pendant deux années. On élit le même jour les Profeſſeurs, qui ſont au nombre de cinq ; ſçavoir, un pour la Phyſiologie, un pour la Patologie, un pour la Chirurgie, un pour la Botanique, & un pour la Pharmacie.

IV. *Faculté des Arts.*

La Faculté des Arts eſt la mere de toutes les autres : elle comprend la Philoſophie, la Réthorique, Poëſie & la Grammaire Grecque & Latine. C'eſt pour elle que l'on a premierement fondé les Ecoles. Le Chef de toute l'Univerſité, qui eſt appellé le Recteur, eſt toûjours élû de ſon Corps, & jamais des autres Facultez. Le jour de la Proceſſion du Recteur, qui ſe fait quatre fois l'année, les Regens ne montent point en Chaire pour faire Leçon, ni même les Prédicateurs de Paris pour prêcher, & le Recteur leur impoſe ſilence. Ce jour-là toutes les Facultez s'aſſemblent aux Mathurins, & de-là s'en vont tous en ordre à l'Egliſe choiſie par le Recteur. Il y eſt accompagné des Docteurs & des Bacheliers, tous en fourure, tant de Théologie, de Droit, que de Médecine, des

Maîtres ès Arts en robe, & d'un grand nombre de Religieux. Les Religieux Docteurs ou Bacheliers en Théologie, ne portent point de fourure.

Le Recteur est le Chef de l'Université. Il y en a qui prétendent que lorsqu'il est à la tête de l'Université, il a la préséance par-dessus toutes sortes de personnes, excepté les Princes du Sang; & effectivement dans les Actes publics qui se font dans l'Université, le Recteur ne veut point ceder la préséance au Nonce du Pape, aux Ambassadeurs, ni à plusieurs autres personnes. Aux enterremens des Rois, il marche côte à côte avec l'Archevêque de Paris.

Il porte la ceinture violette, pendant qu'il est revêtu de cette Dignité; la garniture de ses gants est aussi violette. Son habit de cérémonie est une robe violette, la ceinture de soïe, avec des pendans d'or, de laquelle pend une bourse à l'antique, appellée Escarcelle, de velours violet, garnie de boutons & de galons d'or. Sa fourure ou mantelet d'hermine blanche, descend tout au tour jusqu'à la moitié des bras.

Sa Dignité est élective, & ne dure que trois mois, à moins qu'on ne juge expédient de le continuer.

La

La Faculté des Arts est divisée en quatre Nations. 1. La Nation de France. 2. La Nation de Picardie. 3. La Nation de Normandie, & 4. La Nation d'Allemagne, qui comprend toutes les Nations étrangeres, Allemans, Italiens, Anglois, Ibernois, &c. & ces Nations sont encore divisées en Provinces, appellées Tribus. Le Chef de chaque Nation se nomme Procureur, & est Conseiller du Recteur, dans le Tribunal duquel il a voix déliberative, & sans lequel le Recteur ne peut rien faire de valable.

Les titres ou épitétes ordinaires que prennent ces Nations, quand leur Procureur parle aux Assemblées publiques, sont : *Honoranda Gallorum Natio*, pour la Nation de France ; *Fidelissima Picardorum Natio*, pour celle de Picardie ; *Veneranda Normannorum Natio*, pour celle de Normandie, & *Constantissima Germanorum Natio*, pour celle d'Allemagne. Les trois Facultez supérieures prennent aussi leurs titres ; & lorsque celle de Théologie parle, elle se dit, *Sacra Theologiæ Facultas* : celle de Droit, *Consultissima Decretorum Facultas*, & celle de Médecine, *Saluberrima Medicorum Facultas*.

Il y a quantité de Colleges en l'Université, où sont entretenus quelques Régens & Lecteurs, qui enseignent les Humanitez & les Sciences, les Langues, & la Philosophie ; mais de tous ces Colleges, qui sont au nombre de trente-six, il n'y a que les dix suivant où il y ait plein & entier exercice des Belles Lettres & de la Philosophie. Ce sont ceux de Navarre, de la Marche, du Cardinal le Moine, de Beauvais, du Plessis, d'Harcourt, de Lisieux, de Montaigu, des Grassins & de Mazarin, dit des Quatre Nations.

Par Lettres Patentes du 14. Avril 1719. enregistrées au Parlement le 8. du mois suivant, l'Instruction gratuite a été établie dans les neuf premiers, qui sont les anciens Colleges des Arts, à commencer du premier Avril de la même année, & sur le même pied qu'elle l'étoit déja dans le College Mazarin. Depuis cela, les pensions des Professeurs se prennent sur le revenu des Messageries de l'Université, qui sont l'ancienne dotation de la Faculté des Arts ; de quoi tout le Corps de l'Université, M. Coffin son Recteur à la tête, a rendu de solemnelles actions de graces à Dieu, au Roy, & à M. le Regent.

Pour comprendre ce que c'eſt que ce droit des Meſſageries, il faut ſçavoir que dès la premiere inſtitution de l'Univerſité de Paris, elle établit des Meſſagers qui ſe chargerent de conduire à cette Capitale du Royaume, ceux des Provinces qui voudroient y venir étudier, & qui ſervirent à entretenir un commerce reglé entre les Maîtres, les Etudians & leurs Familles. Comme le Public vit que ces Meſſagers s'acquittoient très-fidelement de leurs fonctions, attendu qu'ils étoient reſponſables de leur conduite au Recteur & aux Procureurs des Nations, il prit confiance en eux, & ſe ſervit de cette commodité pour faire porter ſes hardes, ſes paquets & ſes lettres; ainſi les Meſſagers de l'Univerſité devinrent inſenſiblement ceux de l'Etat. Ils joüiſſoient de Privileges conſiderables, entr'autres de l'exemption de Péage dû au Roy & aux Seigneurs ſur les Fiefs deſquels ils paſſoient : c'eſt ce que l'on apprend par les Lettres de Philippe *le Bel* de l'an 1312. & par une Charte de Loüis *Hutin* du 2. Juillet 1315. où il rappelle celles des Rois ſes Prédéceſſeurs.

En vain pluſieurs Particuliers voulurent-ils dans la ſuite s'immiſcer dans cet-

te espece de ministere public, l'Université s'y opposa toûjours, & obtint des Arrêts tant du Conseil de nos Rois, que du Parlement de Paris, qui reprimerent ces entreprises, & maintinrent ses Messagers dans l'exercice de leurs fonctions, à l'exclusion de tous autres.

Les choses subsisterent en cet état jusqu'en 1576. que le Roy Henry III. jugea à propos d'établir des Messagers Royaux dans les Villes & lieux où il y a des Sieges ressortissans des Cours des Aydes & de Parlement, & il leur accorda les mêmes Droits & Privileges dont joüissoient les Messagers de l'Université. Celle-ci eut le crédit de faire retarder l'enregistrement de cet Edit jusqu'en 1579. & d'y faire ajoûter la clause que ces Messagers Roïaux ne pourroient porter seulement que les sacs & papiers de Justice.

Les Messagers de l'Université resterent donc seuls en droit de conduire les personnes, & de porter les hardes, paquets & lettres du public. Cela dura jusqu'en 1632 que Loüis XIII. permit par une Déclaration, que les Couriers de Sa Majesté pussent joindre à ses dépêches les lettres des particuliers ; mais seulement deux fois la semaine, sçavoir, le Mardi

& le Vendredi. Les Maîtres de ces Couriers abuserent bien tôt de cette permission, & entreprirent de faire porter les lettres du Public chaque jour de la semaine; mais l'Université s'y opposant, obtint les 14. Decembre 1641. 29. Mars 1642. 19. Novembre 1644. & 5. Octobre 1647. des Arrêts du Conseil d'Etat rendus contradictoirement, par lesquels il fut permis à ses Messagers de partir tous les jours, notamment de Paris à Roüen, & de porter toutes les lettres & autres choses qui leur seroient confiées, avec défenses aux Maîtres des Couriers de les porter à d'autres jours que les Mardis & Vendredis.

Après que Loüis XIV. eut pris en main les rênes de son Empire, il trouva qu'il étoit avantageux pour ses finances d'affermir les Postes & Messageries Royales, avec défenses à tous les Messagers du Royaume de porter aucunes lettres. Par-là les Messageries de l'Université tomberent peu à peu, & ses revenus diminuerent si considerablement, qu'elle se trouva hors d'état de soûtenir l'instruction gratuite dans ses Colleges, quoiqu'elle eût obtenu un Arrêt favorable le 27. May 1686. Mais enfin ces remontrances sur ce point ont été écoutées: &

M. le Duc d'Orleans, Régent du Roïaume, ayant trouvé que le rétablissement de cette Instruction gratuite étoit très-utile au Public, & très-glorieux au Roy, a fait rendre le 14. Avril 1719. l'Arrêt du Conseil, & les Lettres Patentes dont il a été parlé, par lequel on accorde pour toûjours à l'Université de Paris le vingt-huitiéme du prix du Bail general des Postes & des Messageries tant Royales que de l'Université, pour stipendier honnêtement les Principaux & Professeurs tant Emerits qu'actuels des dix Colleges de la Faculté des Arts, mentionnez ci-dessus, à condition qu'ils enseigneront gratuitement.

Le Bail des Postes & Messageries Roïales étant en 1719. de trois millions quatre cens mille liv. le vingt-huitiéme pour l'Université fait la somme 121428. liv. que l'Adjudicataire de ce Bail est obligé de payer sans aucune retenuë, franche de toute charge, de quartier en quartier, & par avance aux Receveurs nommez par la Faculté des Arts.

Cette somme répartie entre les Principaux & les Professeurs des neuf anciens Colleges, donne aux Régens de Sixiéme, Cinquiéme & Quatriéme environ 1100. liv. par an; aux Professeurs

de Troisiéme & Seconde environ 1300. liv. & à ceux de Réthorique & de Philosophie environ 1500. liv. & comme la fondation des Régens & Professeurs du College de Mazarin étoit trop modique, l'Université voulant mettre une parfaite égalité entre ceux-ci & ceux des neuf autres Colleges, leur a adjugé à tous environ 500. liv. au-dessus des appointemens qu'ils reçoivent dudit College de Mazarin, qui sont de 600. liv. pour les Régens de Sixiéme, Cinquiéme, Quatriéme & de Mathématiques; de 800. liv. pour ceux de Troisiéme & de Seconde; & de 1000. liv. pour chacun des deux Professeurs de Réthorique, & pour chacun des deux Professeurs de Philosophie. Enfin les Principaux des Colleges susdits, & les Professeurs Emerits, reçoivent chacun environ 500. liv. C'est ainsi qu'il en est parlé dans les Mémoires donnez au Public au nom de l'Université.

Il y a deux Chanceliers de l'Université, qui ont chacun leur Soû-Chancelier.

A Nôtre-Dame, M. Vivant, & M. Parquet, Soû-Chancelier.

A Sainte Geneviéve, le P. Blondel, & M. Casse, Soû Chancelier.

L'un & l'autre donnent la Bénédiction de Licence, avec la puissance d'ensei-

gner ; mais le Chancelier de Sainte Geneviéve ne la donne que dans la Faculté des Arts.

Pour être Gradué dans l'Université de Paris, il faut, suivant le Concordat d'entre Leon X. & François I. y avoir étudié cinq années ; sçavoir, deux ans en Philosophie, & trois ans en Théologie, ou en Droit, ou en Médecine. Un Bachelier en Droit qui a étudié cinq ans en cette Faculté, est aussi reçû Gradué, sans être Maître ès Arts.

Les Colleges de la Faculté des Arts, esquels il n'y a pas plein & entier exercice, sont ceux des Ecossois, des Bons Enfans, de S. Vaast d'Arras, de Boncour, d'Hubant, ou de l'Ave-Maria, de Laon, de Chanac, ou S. Michel, de Presle, des Lombards, de Reims & de Fortet, des Cholets, de Ste Barbe, de Cambray, ou des trois Evêques, de Maistre Gervais, de Cornoaille, de Tours, d'Autun, ou du Cardinal Bertrand, de Boissy, de Bourgogne, de Dainville, de Sées, de Justice, de Bayeux & de Narbonne, des Trésoriers & du Mans.

Il y a encore le College des Dix huit, qui avoit été premierement bâti à l'endroit où sont maintenant les Enfans-

Trouvez, vis-à-vis l'Hôtel-Dieu, & qui dans la suite avoit été transferé au lieu où sont les Ecoles exterieures de Sorbonne ; mais qui n'a plus d'emplacement depuis la réédification de la Sorbonne : neanmoins les Bourses subsistent, & sont à la collation du Doyen de Nôtre-Dame, qui nomme aussi le Principal.

Le College de Treguier a aussi été détruit pour construire le College Royal, dans lequel le Principal & les Boursiers de Treguier & de Cambray doivent avoir leurs logemens.

College Royal.

Le Roy François I. qui est regardé comme le Pere & le Restaurateur des Lettres en France, institua dans l'Université de Paris l'an 1531. des Professeurs en Langues Hébraïque, Grecque & Latine, en Eloquence, en Philosophie, &c. à chacun desquels il accorda deux cens écus d'appointemens. Depuis ces appointemens ont augmenté pour quelques uns d'entr'eux ; & ils parviennent par degrez à cette augmentation, à mesure que meurent les anciens de la Compagnie, dont le Doyen a 1500. liv. par chacun an. Les longues & cruelles guerres, & les affaires extraordinaires de l'Etat, n'ayant pas

permis à François I. de leur bâtir des Ecoles, Henry II. son fils & successeur, ordonna dans son Conseil, qu'ils feroient leurs Leçons dans les Salles des Colleges de Cambray & de Treguier, en attendant que le College fût construit. Avant ce temps-là ils enseignoient dans différens Colleges de l'Université. Le fameux François Vatable, ou Vatblé, enseignoit l'Hebreu au College du Cardinal le Moine, où il avoit été Boursier, & où son corps a été inhumé; d'autres enseignoient ailleurs: mais enfin en l'an 1610. en execution du dessein qui avoit été pris par Henry IV. au mois de Decembre 1609. le Roy Loüis XIII. âgé de neuf ans, étant dans la premiere année de son Regne, sous la Régence de Marie de Medicis sa mere, posa la premiere pierre du College Royal, tel qu'on le voit à présent à la place de l'ancien College de Treguier, qu'on a détruit à cet effet.

Dans la suite les Professeurs Royaux ont continué d'être du Corps de l'Université. L'Arrêt du Parlement du 8. Août 1626. les obligeoit à y prendre des Degrez, ou s'y faire adopter; d'assister aux Processions; porter honneur au Recteur, &c Mais le Grand Aumônier de France fit rendre au Conseil du Roy, le

18. Mars 1635. un Arrêt contraire au précedent, qui établit le Grand Aumônier Directeur du College Royal; fit défenses au Recteur de l'Université de le troubler en cette qualité, sauf audit Recteur & à l'Université, en cas que les Professeurs Royaux vinssent à enseigner quelque chose contre la Religion & l'Etat, d'en donner avis à Sa Majesté.

Depuis ce temps-là les Professeurs Royaux font un Corps séparé de l'Université. Mais après la mort du Cardinal Barberin, Grand Aumônier de France, arrivée le 3. Août 1671. la direction du College Royal passa, comme elle est aujourd'hui, entre les mains du Secretaire d'Etat qui a la Maison du Roy dans son Département, & le Grand Aumônier n'a plus d'autre fonction à l'égard des Professeurs Royaux, que celle de recevoir leur serment, moyennant quoi ils prennent possession de leurs Charges, avec la qualité de Conseillers du Roy; & en vertu des Lettres Patentes données à Paris par François I. au mois de Mars de l'an 1545. ils ont leurs Causes commises aux Requêtes du Palais, ou de l'Hôtel, & joüissent des privileges des Officiers Commensaux de Sa Majesté.

Les Lecteurs & Professeurs Royaux sont :

Pour l'*Hebreu*, M. Pinsonnat, Docteur de Sorbonne, & M. l'Abbé Sallier, de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres

Pour le *Grec*, M. Boivin de Villeneuve, & M. l'Abbé de Massieu, tous deux de l'Académie Françoise, & de celle des Inscriptions & Belles Lettres.

Pour les *Mathematiques*, M. Chevalier, Maître des Mathématiques du Roy, de M. le Duc de Chartres, & des Pages de la petite Ecurie du Roy, & M. Joseph Nicolas de Lisle, tous deux de l'Académie des Sciences.

Pour la *Philosophie Grecque & Latine*, M. Varignon, de l'Académie des Sciences, de celle de Berlin, & de la Societé Royale de Londres, Professeur en Mathématiques au College de Mazarin, & M. Jean Terrasson, de l'Académie des Sciences.

Pour la *Réthorique*, ou *l'Eloquence Latine*, M. l'Abbé Couture, Inspecteur du College Royal, Membre de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres, & M. Rollin, Associé Veteran de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres, tous deux anciens Recteurs de l'Université de Paris.

Pour la *Medecine*, la *Chirurgie*, la *Pharmacie* & la *Botanique*, Mrs Préaux, Doyen des Professeurs Royaux, Andry, Geoffroy, de l'Académie des Sciences, & de la Societé Royale de Londres, & Burette, de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres, tous quatre Medecins de la Faculté de Paris.

Pour l'*Arabe*, M. Jean-Baptiste de Fiennes, & M. Fourmont, de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres.

Pour le *Droit Canon*, Mrs Capon & le Merre.

Pour la *Langue Syriaque*, M. Michel Fourmont, Interpréte à la Bibliotheque du Roy ès Langues Chinoises & Indienne. Son frere aîné l'est aussi.

Il y a dans le même College une Chaire de Mathématiques, fondée par *Ramus*, dont est pourvû M. Pothenot.



ARTICLE III.

Des Académies.

Il y a dans Paris plusieurs Académies, qui toutes sont établies pour la perfection des Sciences & des Arts, dont deux ont le Roy pour Protecteur.

I. La premiere & la plus ancienne est l'Académie Françoise, dont le Cardinal de Richelieu a jetté les premiers fondemens. Elle est composée de quarante Académiciens, tous gens distinguez par leur qualité, & par leur érudition. Ils s'appliquent unanimement à mettre la Langue Françoise dans toute la pureté qu'on peut souhaiter : ils s'assemblent à cet effet trois fois la semaine dans une des Salles du vieux Louvre, le Lundi, le Jeudi & le Samedi.

II. L'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres, est la seconde : elle s'assemble pareillement les Mardis & Vendredis dans une des Salles du Louvre.

III. L'Académie Royale des Sciences est la troisiéme, & s'assemble dans une Salle de ce même Palais. Elle est composée de soixante & dix personnes illustres, & connuës par leur science, ou par les Ouvrages qu'ils ont donnez au Public. Ils sont distinguez en plusieurs Classes, dont dix sont Honoraires, vingt Pensionnaires, divers Associez, Adjoints, ou Veterans, qui s'assemblent deux fois la semaine, les Mercredis & les Samedis. M. le Duc d'Orleans s'est réservé la connoissance de ce qui regarde cette Académie.

IV. Enfin il y a les Académie de Peinture, de Sculpture & d'Architecture, qui toutes ont pour objet la perfection des Arts.

L'Académie Royale de Peinture & de Sculpture a aussi ses appartemens dans le Louvre. Elle a pour Protecteur M. le Duc d'Antin, Surintendant des Bâtimens, Arts & Manufactures de France. Elle est composée d'un Directeur, d'un Chancelier, de quatre Recteurs, de deux Adjoints à Recteur, de plusieurs Amateurs, de douze Professeurs, d'un Trésorier, de huit Adjoints à Professeur, d'un Professeur en Anatomie, d'un Professeur en Géométrie & Perspective, de plusieurs Conseillers de différens talens concernans ledit Art, d'un Secretaire, d'un nombre d'Académiciens.

Elle tient ses exercices tous les jours de l'année, à l'exception des Fêtes & Dimanches.

Enfin l'Académie Royale d'Architecture, établie par Loüis XIV. en 1671. sous la direction du Surintendant des Bâtimens du Roy, eut une nouvelle forme en 1699. & a été confirmée par Lettres Patentes du Roy au commencement de son Regne. Elle s'assemble comme les autres dans le Louvre, tous les Lundis.

Un Professeur y donne des leçons publiques deux fois la semaine, le Lundi & le Jeudi, depuis une heure jusqu'à trois. C'est à présent M. Antoine des Godets, Architecte de la premiere Classe en ladite Académie.

I. *Académie Françoise.*

Cette Académie fut établie en 1635. Les Lettres Patentes de son établissement furent vérifiées au Parlement en 1637. M. le Cardinal de Richelieu son premier Protecteur, déceda à Paris le 4. Decembre 1642. M. le Chancelier Seguier lui succeda, & après sa mort arrivée le 28. Janvier 1672. le Roy Loüis XIV. eut la bonté d'en agréer la protection; ce que le Roy regnant a continué.

Messieurs de l'Académie Françoise selon l'ordre de leur reception, qui sont toûjours au nombre de quarante.

LE ROY, *Protecteur.*

1682. Loüis de *Courcillon de Dangeau*, Abbé de Fontaine-Daniel, Prieur de Gournay-sur-Marne, Camerier d'Honneur de Nôtre S. P. le Pape, *Doyen.*

1687. François-Timoleon de *Choisy*, Prieur de S. Lo de Roüen, de S. Benoît

du Sault près Bourges, & de S. Gelais près Poitiers, ci-devant Doyen de l'Eglise de Bayeux.

1688. Jean de la *Chapelle*, ci-devant Receveur General des Finances de la Rochelle, & auparavant Secretaire des Commandemens de feu M. le Prince de Conty.

1691. Bernard de *Fontenelle*, Secretaire de l'Académie des Sciences.

1693. Jean Paul *Bignon*, Prédicateur ordinaire du Roy, Abbé de S. Quentin en l'Isle, dans la Ville de S. Quentin, Conseiller d'Etat ordinaire, Bibliothequaire du Roy, & Honoraire de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres.

1693. Simon de la *Loubere*, qui réside à Toulouse.

1694. Jean François-Paul le Févre de *Caumartin*, Evêque de Blois, Honoraire de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres.

1695. Charles *Castel* de S. Pierre Abbé de Tiron.

1695. André *Dacier*, Garde des Livres du Cabinet de Sa Majesté, Trésorier & Secretaire perpetuel de l'Académie, Pensionnaire de celle des Inscriptions & Belles Lettres.

1696. Claude *Fleury*, Prieur d'Argenteüil, ci-devant Confesseur du Roy, Soû-Précepteur des Enfans de France.

1699. Jean-Baptiste-Henry du *Trousset*, Sr de Valincourt, Secretaire General de la Marine & des Commandemens de M. le Comte de Toulouse, ci-devant Secretaire du Cabinet du Roy. Il est Honoraire de l'Académie des Sciences, a été Associé-Veteran de celle des Inscriptions & Belles Lettres.

1701. Loüis de *Sacy*, Avocat ès Conseils du Roy.

1701. Nicolas de *Malesieu*, Chancelier de Dombes, Secretaire General des Suisses & Grisons de France, Honoraire de l'Académie des Sciences.

1701. Jean *Galbert-de Campistron*, Secretaire General des Galeres, Chevalier de l'Ordre de S. Jacques.

1703. Armand-Gaston, Cardinal de *Rohan*, Grand Aumônier de France, Evêque de Strasbourg, &c. Honoraire de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres.

1704. Melchior, Cardinal de *Polignac*, Honoraire de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres, & de celle des Sciences.

1706. François Joseph de Beaupoil, Marquis de *S. Aulaire*, Lieutenant General au Gouvernement du Limosin.

1707. Edme *Mongin*, Abbé de saint Martin-lés-Authun, ci-devant Précep-

teur de M. le Duc de Bourbon.

1707. Claude François *Fraguier*, de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres.

1710. Antoine Houdar de la *Motte*.

1710. Jean-Antoine de *Mesmes*, premier Président du Parlement de Paris, Commandeur des Ordres du Roy.

1710. Henry de *Nesmond*, Archevêque de Toulouse.

1710. Henry-Charles du *Cambout*, Duc de Coislin, Pair de France, Evêque de Mets, Commandeur des Ordres du S. Esprit, premier Aumônier du Roy.

1712. Antoine *Danchet*, Associé Veteran de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres.

1713. Bernard de la *Monnoye*.

1714. Loüis-Hector Duc de *Villars*, Pair & Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roy & de la Toison d'Or.

1714. Claude de *Massieu*, Professeur Royal en Grec, de l'Académie Royale des Inscriptions.

1714. Jean Roland *Malet*, Seigneur de Gisy, Michery, &c. Secretaire du Roy, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, Gentilhomme ordinaire de la Maison du Roy en survivance.

1715. Henry-Jacques-Nompar de

Caumont, Duc de la *Force*, Pair de France, Protecteur de l'Académie Roïale des Belles Lettres, Sciences & Arts à Bordeaux.

1715. Victor Marie Comte d'*Estrées*, Maréchal & Vice Amiral de France, Grand d'Espagne, Chevalier des Ordres du Roy, Honoraire de l'Académie des Sciences.

1715. Claude *Gros de Boze*, Intendant des Devises & Inscriptions des Edifices Royaux, commis à la garde des Médailles du Roy, Secretaire de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres.

1717. André-Hercule *Fleury*, ancien Evêque de Frejus, &c. Précepteur du Roy.

1718. Nicolas *Mongault*, Abbé de Chartreuve & de Villeneuve, Secretaire des Commandemens de M. le Duc de Chartres, & pour la Charge de Colonel General de l'Infanterie, ci-devant son Précepteur. Il est Veteran de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres.

1719. Jean Baptiste *Massillon*, Evêque de Clermont.

1719. Nicolas *Gedoin*, Chanoine de la Ste Chapelle de Paris, de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres.

1720. N. . . *Dubos*, Abbé.

1720. Henry-Emanuel de *Roquette*, Abbé de S. Gildas de Rhuis.

1720. Louis-François-Armand Duc de *Richelieu*, &c. Pair de France.

1721. Jean *Boivin*-de Villeneuve, Professeur Royal en Grec, & de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres.

1721. Jean-Joseph *Languet*, Evêque de Soissons.

Jean-Baptiste Coignard, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy, est Imprimeur de l'Académie ; & Jean-Baptiste Coignard son fils en survivance.

Autres Académies Françoises & des Sciences établies dans le Royaume.

Au mois de Juin 1669. le Roy établit à Arles une Académie Royale, de vingt Gentilshommes originaires & habitans de la même Ville, avec pareilles privileges que l'Académie Françoise de Paris. M. le Duc de Saint Agnan, de l'Académie Françoise, en étoit le Protecteur. Elle fut augmentée de dix autres personnes peu de temps après, faisant en tout le nombre de trente Académiciens. M. N. . . est aujourd'hui Protecteur de cette Compagnie.

Au mois de Juin 1669. il y eut un

établissement d'une Académie Royale à Soissons.

On a depuis établi différentes Académies à l'*instar* de celle-ci ; une à Villefranche en Beaujolois.

Une autre à Nismes, qui fut ouverte en 1682. dont M. Jean-César Rousseau de la Parisiere, Evêque de cette Ville, est Protecteur.

En 1685. il y en eut une aussi à Angers.

Au mois de Septembre 1694. le Roy par Lettres Patentes, érigea les Jeux Floraux de Toulouse en Académie. Le nombre est fixé à trente-six Académiciens : Sa Majesté leur donna des Statuts, & voulut qu'ils tinssent leurs Assemblées une fois la semaine, & qu'ils fussent entierement appliquez à cultiver les Belles Lettres. M. le Chancelier en est le Protecteur.

Une pareille Académie a été établie à Caën, par Lettres Patentes du mois de Janvier 1706.

Il y en a une établie à Bordeaux en 1713. dont M. le Duc de la Force est Protecteur.

Une autre Académie a été établie à Montpellier, par Lettres Patentes du mois de Février 1706. sous le nom de

Societé Royale des Sciences. Le Roy l'a mise pour toûjours sous sa protection, & a voulu qu'elle ne fist qu'un seul & même Corps avec l'Académie Royale des Sciences à Paris. Ces deux Académies ont à peu près les mêmes Statuts. Celle de Montpellier est composée de six Honoraires, & quinze autres Académiciens, dont trois Astronomes, trois Mathématiciens, trois Chymistes, trois Botanistes, & trois Physiciens pour la Physique Experimentale. Chacun desdits Académiciens peut avoir son Eleve : elle s'assemble une fois la semaine.

II. *Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres.*

Cette Académie commença en 1663. par un petit nombre d'hommes choisis de l'Académie Françoise, qui s'assembloient par ordre du Roy. Elle porta long-tems le nom de *petite Académie.* Le Roy Loüis XIV. lui donna des Reglemens sous le titre d'*Académie Royale des Inscriptions & Médailles*, le 16. Juillet 1701. & confirma cet établissement par ses Lettres Patentes données à Marly au mois de Février 1713. registrés au Parlement & à la Chambre des Comptes les

6. & 30. May ſuivant. Enfin par Arrêt du Conſeil d'Etat, en date du 4. Janvier 1716. ſon premier titre a été changé en celui d'*Académie Royale des Inſcriptions & Belles Lettres*.

LE ROY, *Protecteur*.

Honoraires, Meſſieurs;

L'Abbé Bignon, Conſeiller d'Etat ordinaire, Bibliothequaire du Roy. Il eſt de l'Académie Françoiſe.

Le Cardinal de Rohan, Grand Aumônier de France. Il eſt de l'Académie Françoiſe.

Le Marquis de Beringhen, premier Ecuyer du Roy.

L'Evêque de Blois, de l'Académie Françoiſe.

Le Pelletier-de Souzy, Doyen des Conſeillers d'Etat.

Bignon, Conſeiller d'Etat ordinaire, ancien Prevôt des Marchands.

Malon-de Bercy, ancien Intendant des Finances.

Le Cardinal de Polignac, de l'Académie Françoiſe.

Dom Bernard de Montfaulcon, Benedictin de la Congregation de ſaint Maur.

L'Abbé-

L'Abbé d'Antin, Chanoine de Strasbourg, &c.

Le Président de la Compagnie est toûjours du nombre de ces Honoraires. Le Roy le nomme au 1. Janvier : ses fonctions ne durent qu'une année, si Sa Majesté ne juge à propos de le continuer. Il y a un Vice-Président, pour suppléer en cas d'absence : à leur défaut, président un Directeur, ou Vice-Directeur, que le Roy choisit chaque année parmi les Pensionnaires.

Pensionnaires. Messieurs,

Dacier, Secretaire perpetuel & Trésorier de l'Académie Françoise, Garde des Livres du Cabinet du Roy.

L'Abbé Couture, ancien Recteur de l'Université de Paris, Professeur en Eloquence, Inspecteur du College Royal.

L'Abbé d'Auber-de Vertot.

Gros-de Boze, Intendant des Devises & Inscriptions des Edifices Royaux, & Garde du Cabinet des Médailles du Roy, Secretaire de l'Académie : l'un & l'autre à vie.

L'Abbé Fraguier, de l'Académie Françoise.

L'Abbé Massieu, de l'Académie Fran-

çoise, Professeur Royal en Langue Grecque.

Baudelot, Avocat au Parlement, de l'Académie des *Ricourati* à Padouë.

Moreau-de Mautour, Conseiller Auditeur de la Chambre des Comptes.

Burette, Medecin de la Faculté de Paris, Professeur Royal en Medecine.

L'Abbé Anselme, Prédicateur ordinaire du Roy, Abbé de S. Sever-Cap de Gascogne.

Loüis de Boullongne, Directeur & Recteur de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture.

Associez. Messieurs,

Loüis Boivin, Avocat en Parlement.

Jean Boivin-de Villeneuve, de l'Académie Françoise, Professeur Royal en Langue Grecque, l'un des Gardes de la Bibliotheque du Roy.

De Valois-de la Mare, Antiquaire du Roy.

Morin.

Sevin.

Blanchard, ci-devant Payeur des Rentes.

Fourmont, Professeur Royal en Langue Arabique.

Hardion.

Mahudel, Docteur en Medecine.

Bannier, Licentié en Droit.

L'Abbé de Fontenu, Docteur en Théologie.

Freret.

Goulley-de Bois-Robert.

Sallier, Lecteur & Professeur Royal pour l'Hebreu.

L'Abbé Gedoyn, Chanoine de la Sainte Chapelle, de l'Académie Françoise.

Falconnet, Docteur en Medecine de la Faculté de Paris.

De Riencourt, Avocat au Parlement.

Lancelot, Secretaire du Roy.

Racine le jeune.

La Boissiere de Chambor, ci devant Capitaine de Cavalerie dans le Colonel-General.

Honoraires Etrangers.

M. le Cardinal Gualterio.

Dom Anselme Banduri, Benedictin, Bibliothecaire de M. le Grand Duc.

M. Isselin, ancien Recteur de l'Université de Basle.

Pensionnaires Veterans. Messieurs,

De la Loubere, de l'Académie Françoise.

L'Abbé Boutard, Abbé de Bois-Groland, Commandeur Ecclesiastique de l'Ordre de S. Lazare.

Associez Veterans. Messieurs,

L'Evêque de Castres.

Rollin, Professeur Royal en Eloquence Latine.

De Fontenelles, de l'Académie Françoise.

Danchet, de l'Académie Françoise.

L'Abbé Mongault, de l'Académie Françoise.

L'Abbé Nadal.

L'Abbé de Boissy.

Le Quien de la Neufville, Chevalier de l'Ordre de Christ en Portugal.

Boindin.

De Mandajors.

III. *Académie Royale des Sciences.*

Cette Académie fut formée en 1666. eut des Reglemens du Roy Loüis XIV. le 26. Janvier 1699. & des Lettres Patentes avec celle des Inscriptions au mois de Février 1713. & de nouveaux Reglemens en 1716. par lesquels il fut déclaré que les Reguliers ne pourroient plus être proposez pour Honoraires ; mais quel

ques uns de ce Corps le pourront être pour remplir quelques-unes des places des Associez ; & que les Associez non attachez à aucune Science particuliere, ne pourroient devenir Pensionnaires, non plus que les Reguliers.

LE ROY, *Protecteur.*

Honoraires.

SA MAJESTE' CZARIENNE.

Messieurs,

L'Abbé Bignon, Conseiller d'Etat ordinaire.

Le P. Sebastien Truchet, Carme du grand Convent.

Le P. Goüye, Jesuite.

De Malesieu, Chancelier de Dombes, de l'Académie Françoise.

Le Marêchal d'Estrées, Vice-Amiral de France, & Grand d'Espagne, &c. de l'Académie Françoise.

Le Cardinal de Polignac, Grand-Maître de l'Ordre Hospitalier du Saint Esprit de Montpellier, de l'Académie Françoise.

Pajot d'Onz-en-Bray, Intendant General des Postes & Relais de France.

Colbert, Marquis de Torcy, du Conseil de Regence.

Le Duc de la Force, Pair de France, de l'Académie Françoise.

Jean Law.

L'ancien Evêque de Frejus, Précepteur du Roy, de l'Académie Françoise.

De Valincourt, de l'Académie Françoise.

Les Président & Vice-Président sont choisis parmi ces Honoraires par le Roy, de la même maniere que dans l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres. Sa Majesté choisit de même tous les ans un Directeur & un Soû-Directeur, pris entre les Pensionnaires.

PENSIONNAIRES. Messieurs,

Pour la Géometrie.

Varignon, Lecteur du Roy en Philosophie au College Royal, & Professeur des Mathematiques au College de Mazarin, Membre de la Societé Royale de Londres, & de l'Académie de Berlin.

Saurin.

De Mairan.

De Lagny.

Pour l'Astronomie.

Maraldi.

Cassini, Maître des Comptes, de la Societé Royale de Londres.

Le Chevalier de Louville, de la Societé Royale de Londres, ci-devant Colonel du Regiment de Dragons de la Reine, Ch. L.

Pour les Mechaniques.

Jaugeon.
De Reaumur.
Saulmon.

Pour l'Anatomie.

Du Verney, Medecin & Professeur en Anatomie au Jardin du Roy.

Mery, Maître Chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Paris.

Littre, Medecin de la Faculté de Paris.

Pour la Chymie.

Bolduc, pere, Apoticaire Artiste du Roy, & Apoticaire de Madame.

Lemery, Medecin de la Faculté de Paris.

Geoffroy, Docteur & Professeur Royal en Medecine, de la Societé Royale de Londres.

Pour la Botanique.

Marchand, Docteur en Medecine de la Faculté de Paris.

Reneaume, Medecin de la Faculté de Paris, Professeur en Chirurgie Françoise,

Antoine de Jussieu, Medecin de la Faculté de Paris, Professeur Royal de Botanique, au Jardin du Roy. Il est de la Societé Royale de Londres.

Secretaire. De Fontenelle, de l'Académie Françoise, de l'Académie des Inscriptions, & Secretaire perpetuel de l'Académie des Sciences.

Trésorier. Couplet-de Tartreaux, Professeur Royal des Mathematiques des Pages de la grande Ecurie du Roy, & Trésorier de l'Académie des Sciences.

Associez libres. Messieurs,

De Chirac, premier Medecin de M. le Duc d'Orleans, Directeur General du Jardin Royal.

Le Pere Reyneau, Prêtre de l'Oratoire.

Des Chiens-de Ressons, Lieutenant General de l'Artillerie, & Lieutenant de Roy au Païs du Maine, Brigadier d'Armée, Commandeur de l'Ordre de S. Loüis, & Chevalier de S. Lazare.

Benard-de Rezé.

Associez ordinaires. Messieurs,

Pour la Géometrie.

Chevalier, Maître de Mathematiques du Roy & des Pages de la petite

Ecurie, Professeur au College Royal.
Jean Terrasson, Lecteur & Professeur en Philosophie Grecque & Latine, au College Royal.

Pour l'Astronomie.

Guillaume de Lisle l'aîné, premier Geographe du Roy.
Joseph-Nicolas de Lisle le jeune, Lecteur & Professeur au College Royal.

Pour les Mechaniques.

Nicole, & de la Hire, Medecin de la Faculté de Paris.

Pour l'Anatomie.

Winslou, Medecin de la Faculté de Paris, Interprete pour la Langue Teutonique à la Bibliotheque du Roy.
Helvetius, Medecin de la Faculté de Paris, & Medecin ordinaire du Roy.

Pour la Chymie.

Joseph Geoffroy, de la Societé Roïale de Londres, Maître Apoticaire à Paris.
Danty-d'Isnard, Docteur en Medecine, ancien Professeur Royal des Plantes au Jardin Royal.

Pour la Botanique.

Chomel, Medecin da la Faculté de Paris, & Medecin ordinaire du Roy.

Vaillant, Soû Démonſtrateur des Plantes, au Jardin Royal.

Aſſociez Etrangers. Meſſieurs,

Bernoulli, Profeſſeur de Mathematiques, de la Societé Royale de Londres, & de l'Académie des Sciences de Berlin.

Newton, Chevalier, de la Societé Royale de Londres.

Hartſocker, Mathematicien de l'Electeur Palatin.

Bianchini, Camerier d'Honneur du Pape, & Chanoine de Sainte Marie Majeure.

Sloanne, Docteur en Medecine, & Secretaire de la Societé Royale de Londres.

Milord Pembrock.

Le Duc d'Eſcalone, à Madrid.

Le Comte de Marſigli, à Boulogne.

Boerrhave, Profeſſeur en Botanique, à Leyde.

Adjoints. Meſſieurs,

Pour la Géometrie. Bomie, & de Beaufort.

Pour l'Astronomie.

Lieutaud, Professeur de Mathematiques.

Pour les Mechaniques.

De Camus, Ecuyer, Ingenieur du Roy, & Chambellan de M. le Duc de Lorraine.

Pour l'Anatomie.

Petit, Maître Chirurgien Juré à Paris.

Pour la Chymie.

Bolduc, fils, Apoticaire du Roy, Démonstrateur en Chymie, au Jardin Royal des Plantes.

Pour la Botanique.

N. . . .

Veterans. Messieurs,

Dalesme, Pensionnaire.

Burlet, Pensionnaire, ancien premier Medecin du Roy d'Espagne.

Couplet, Professeur Royal de Mathematiques des Pages de la grande Ecurie du Roy, ancien Trésorier de l'Académie.

Rouhault, *Associé*, premier Chirurgien du Roy de Sardaigne.

Adjoint surnumeraire. Deslandes, Commissaire de la Marine.

Adjoints. Messieurs,

Simon de Valhebert.

Beauvilliers, Ingenieur ordinaire du Roy.

De Senne, Intendant des Bâtimens de M. le Duc.

Loüis de Châtillon, Peintre du Roy, Dessinateur de l'Académie des Sciences.

IV. *Academie Royale de Peinture & Sculpture.*

Vice-Protecteur de l'Académie, M. Robert de Cotte, dont les qualitez seront rapportées dans l'Article suivant.

Directeur & Recteur, M. Loüis de Boullongne, Ecuyer, Peintre du Roy, Pensionnaire & Dessinateur de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres.

Chancelier, M. Vancleve, *Sculpteur*, ancien Directeur & Recteur.

Recteurs. Messieurs,

Coustou, l'aîné, *Sculpteur.*
Del'Argiliere, *Peintre.*

Adjoints à Recteur. Messieurs,

Barrois, *Sculpteur.*

De Troy, *Peintre*, ancien Directeur & Professeur.

Honoraires & Amateurs. Messieurs,

L'Abbé Bignon, Conseiller d'Etat ordinaire.

L'Abbé Anselme.

Gabriel, Ecuyer, Contrôleur General des Bâtimens du Roy.

De Launay, Ecuyer, Secretaire du Roy, Directeur de la Monnoye des Médailles.

De Cotte, fils, Ecuyer, Contrôleur General des Bâtimens du Roy, à Paris.

Fermel'huis, Docteur en Medecine de la Faculté de Paris.

Anciens Professeurs. Messieurs,

Verdier, *Peintre.*

Pœrson, *Peintre*, Chevalier de Saint Lazare, & Directeur de l'Académie de France à Rome.

Silvestre, le jeune, *Peintre*, à Dresden.

Professeurs. Messieurs,

Hallé, *P.*
Vernansal, *P.*
Rigaud, Ecuyer, *P*
Fremin, *S.* à Madrid.
Bertin, *P.*
Coustou, le jeune, *S.*
Christophe, *P.*

Le Lorrain, *S.*
Cazes, *P.*
De Troy, fils, *P.*
Bertrand, *S.*
Galloche, *P.*

Adjoints à Professeurs. Messieurs,

Hurtrelle, *S.* à Niort.
Poirier, *S.* à Auxerre.
Tavernier, *P. Secretaire.*
Le Moine, l'aîné, *S.*
De Favane, *P.*
Verdot, *P.*
Coypel, Ecuyer, premier Peintre de M. le Duc d'Orleans, & Garde des Tableaux du Roy.
Cayot, *S.*

Professeurs pour la Perspective & Anatomie. Messieurs,

Joblot, ancien Professeur pour la Perspective.
Tripier, Chirurgien ordinaire du Roy, & de feu M. le Duc de Berry, Professeur pour l'Anatomie.
Le Clerc, *P.* pour la Perspective.

Conseillers. Messieurs,

Meusnier, *P. Tresorier.*
Vivien, *P.*

Des Portes, *P.*
Bouys, *P.*
Boyer, *P.*
Tourniere, *P.*

Academiciens. Messieurs,

Genoels, *P.* à Anvers.
Allegrain, le pere, *P.*
Van Becq, *P.* absent.
Giffart, *Graveur.*
Arcis, *S.* à Toulouse.
Hardy, *S.* à Versailles.
Ferrand, *P. en Email.*
Jouvenet, *P.*
Gobert, *P.*
Vallet, *G.*
Ranc, *P.*
Belle, *P.*
Van-Schuppen, *P.* à Vienne en Autriche.
Baptiste, *P.* à Londres.
Serre, *P.* à Marseille.
Massé, *P.*
Simoneau, le jeune, *G.*
Silvestre, l'aîné, *P.*
D'Ulin, *P.*
Du Change, *G.*
Drevet, *G.*
Houasse, *P.* à Madrid.
Massou, *S.*

Audran, *G.*
Flamen, *S.*
Francifque Millet, *P.*
De Chavanne, *P.*
Baptifte Feret, *P.*
Courtin, *P.*
Simonneau, l'aîné, *G.*
Allou, *P.*
Coudray, *S.* à Drefden.
Du Mont, *S.* à Luneville.
Nattier, l'aîné, *P.*
Charpentier, *S.*
Poilly, *G.*
Gillot, *P.*
Le Moine, le jeune, *S.*
Bouffeau, *S.*
Allegrain, fils, *P.*
Wleughl, *P.*
Boit, *P. en Email.*
Maffé, *P.*
Raoux, *P.*
Thierry, *S.*
Roëttier, *G.*
Chereau, *G.*
Blanc, *G.*
Rieci, *P.* à Venife.
Du Vivier, *G.*
François le Moine, *P.*
Nattier, le jeune, *P.*
Oudry, *P.*

Lancret, *P.*

Reſtout, *P.*

Stiemart, *P.*

Peſné, *P.* à Berlin.

Mademoiſelle Roſa-Alba Carriera, Venitienne, *P.*

Pelegrini, Venitien, *P.*

Noël Coypel, *P.*

Tardieu, *G.*

Parocel, *P.*

La Jouë, *P.*

Norbert-Rœttiers, *P.*

Marguerite Hœverman-de Montodeguy, *P.*

Reynés, *Huiſſier & Concierge de l'Académie.*

Outre l'Académie de Peinture & Sculpture établie au Louvre, il y en a encore deux autres pour l'inſtruction de la Jeuneſſe, leſquelles ſont dirigées ſous les mêmes ordres & regles que celles du Louvre, dont l'une eſt en l'Hôtel Royal des Gobelins, & ſous les ordres de l'Académie Roïale; & l'autre eſt dirigée par les Maîtres Peintres & Sculpteurs en leur Bureau, près S. Denis de la Chartre.



V. *Académie Royale d'Architecture.*

Directeur de l'Académie, M. Robert de Cotte, Chevalier de S. Michel, premier Architecte du Roy, Intendant des Bâtimens, Jardins, Arts & Manufactures de Sa Majesté, Vice-Protecteur de l'Académie de Peinture & Sculpture.

Académiciens. Messieurs,

Gabriel, Architecte ordinaire du Roy, & Contrôleur General des Bâtimens, Jardins, Arts & Manufactures de France.

Des Goders, Professeur.

De Lassurance, Inspecteur du Château & Jardin de Versailles.

Bruhan.

Bofrand.

De Cotte, le fils, Contrôleur des Bâtimens du Roy au Département de Paris.

Beausire.

Mollet, Contrôleur General des Bâtimens, Jardins, &c.

Des Gots, Contrôleur des Bâtimens du Roy.

Jossenay, Dessinateur des Bâtimens du Roy.

Felibien, Sr des Avaux & de Javeny, Secretaire de l'Académie.



ARTICLE IV.

Des Bibliotheques.

LA Ville de Paris étant le centre de tous les Sçavans qui ſont en France, il n'eſt pas ſurprenant qu'il y ait grand nombre de belles & Riches Bibliotheques.

La Bibliotheque du Roy eſt certainement la plus nombreuſe de l'Europe ; mais l'on ne peut parler de ſon origine que par conjectures.

Il eſt à préſumer que Charlemagne, qui aimoit les Lettres, fit un amas de Livres qu'il laiſſa à ſes Succeſſeurs, & que quelques-uns de ces Princes y en ajoûterent de nouveaux ; mais il eſt très-vrai-ſemblable que durant une ſuite de pluſieurs ſiecles, beaucoup de ces anciens Livres périrent par divers évenemens.

Ce qui eſt certain, c'eſt que le Roy Jean laiſſa à ſon fils Charles V. un ancien fonds de Bibliotheque, & que ce ſage Prince qui avoit du goût pour les Lettres, s'attacha fort à augmenter ce petit Tréſor ; de maniere qu'il forma un amas d'environ neuf cens volumes ; nombre

assez considerable dans un temps où l'Imprimerie n'étoit pas encore connuë. Ces Livres étoient conservez dans trois chambres l'une sur l'autre, en une des Tours du Château du Louvre, qui fut nommée *la Tour de la Librairie*.

L'on a encore l'Inventaire ou Catalogue de cette Bibliotheque, dressé en 1373. par Gilles Malet, qui en avoit la garde, & qui étoit Valet de Chambre du Roy Charles V. Quoiqu'elle eût été augmentée par ce Prince, & par Charles VI. son successeur, il se perdit plusieurs de ces Livres : en sorte que par l'Inventaire qui en fut fait en 1423. il ne s'y trouva plus que huit cens cinquante-trois volumes, qui furent estimez valoir 2323. liv. 4. sols ; somme considerable n ces temps-là.

Le Duc de Betfort étant Regent du Royaume pour les Anglois en 1429. déchargea Garnier de S. Yon de la Garde de cette Bibliotheque. Il y a apparence que ce Duc s'empara de ces Livres, & les fit passer en Angleterre. Il en paya pourtant 1200. liv. qui furent données à l'Entrepreneur du Mausolée du Roy Charles VI. comme le portent les Registres de la Chambre des Comptes, au rapport de M. Felibien.

C'est ainsi qu'en parle M. Boivin, de l'Académie Françoise & de celle des Belles Lettres, dans une *Dissertation Historique* sur la Bibliotheque du Louvre, sous les Rois Charles V. Charles VI. & Charles VII. imprimée parmi les *Memoires de Litterature* de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres, *Tome II. page* 747. Il ajoûte que de tous ces Livres on en a recouvré quatre ou cinq, qui sont dans la Bibliotheque du Roy ; & qu'il y en a peut être autant dans quelques Cabinets de Curieux. J'en ai vû un dans le Trésor de la Cathedrale de Gironne : c'est une Bible *in folio*, parfaitement bien écrite sur velin, couverte de velours vert, & au bas du dernier feüillet, le Roy Charles V. a mis de sa main l'année en laquelle il a acheté ce Livre, & ce qu'il lui a coûté.

Les Successeurs de Charles VII. se formerent une nouvelle Bibliotheque, laquelle, à l'avenement de François I. à la Couronne, n'étoit encore composée que d'environ 2000. volumes. Ce Roy & ses Successeurs en ont augmenté le nombre ; mais elle est redevable de son plus grand accroissement à Loüis XIV.

Elle est aujourd'hui riche de plus de 16000. volumes manuscrits, Orientaux,

Grecs, Latins, François, & de presque toutes les Langues mortes & vivantes, de près de 80000. volumes imprimez, parmi lesquels il y a très-grand nombre d'anciennes & rares Editions.

Elle a été enrichie dans ces dernieres années des Manuscrits recüeillis par feu M. de Gaignieres, parmi lesquels il y a plus de 50000. Titres originaux, utiles pour les Genealogies, & grand nombre de Titres pareils des Abbaïes du Roïaume. De plus, du Cabinet de M. Charles d'Hozier, Genealogiste des Ecuries du Roy : Des Manuscrits tirez de la Bibliotheque de feu M. Baluze ; & de ceux de feu M. de la Mare, Conseiller au Parlement de Dijon.

La Garde de cette importante Bibliotheque est confiée à M. Jean-Paul Bignon, Abbé de S. Quentin en l'Isle, Conseiller ordinaire au Conseil d'Etat, l'un des Quarante de l'Académie Françoise, & l'un des Honoraires de celle des Belles Lettres & des Sciences. Son titre est *Maître de la Librairie du Roy, Intendant & Garde du Cabinet des Livres, Manuscrits, Médailles, Raretez antiques & modernes de la Bibliotheque de Sa Majesté.* Son pere & son ayeul, tous deux Avocats Generaux au Parlement de Paris,

& Conseillers d'Etat, avoient possedé la même Charge. Il en a été pourvû le 15. Septembre 1719. & le 18 du même mois il en prêta serment entre les mains de M. d'Argenson, Garde des Sceaux de France.

Outre ses gages de 6000. liv. païées par les Trésoriers de la Maison du Roy, il a encore 2000. liv. sur la Recette Generale de Paris, & 1800. l. sur la Chambre aux Deniers.

La Charge de *Garde de la Librairie du Cabinet du Louvre, &c.* aux gages de 1200. livres, mentionnée page 368. du Tome I. de cet Ouvrage, a été réunie à la sienne, sous le titre de *Bibliothecaire du Roy, Intendant & Garde des Bibliotheques & Cabinets de Sa Majesté, tant du Château du Louvre, que de sa Cour & suite*, par Edit du mois de Janvier 1720. aussi bien que celle de *Garde de la Bibliotheque de Fontainebleau*, aux appointemens de 1500. liv. pour joüir lui & ses successeurs *indivisément* de toutes lesdites Charges dans toutes les Maisons du Roy. Ce sont les termes de l'Edit de cette réunion, du mois de Mars 1720.

Par Arrêt du Conseil d'Etat du Roy du 20. Septembre 1719. il fut ordonné qu'il seroit fait un Inventaire general de

tout ce qui fait partie de sa Bibliotheque; ce qui a été executé.

Par autre Arrêt du même Conseil, en date du 11. Septembre 1720. il a été reglé diverses choses pour la Bibliotheque du Roy. Les principaux articles sont, 1°. Que les Livres, Médailles & Raretez qui étoient au Cabinet du Roy dans le Château de Versailles, seront apportez à Paris, pour être conservez dans la Bibliotheque de Sa Majesté. 2°. Qu'il ne sera tiré de cette Bibliotheque aucun Livre, Médaille, ni autre chose quelconque inscrite sur les Inventaires ou Catalogues, sous prétexte de les prêter à qui que ce puisse être, ou pour toute autre raison, sans un ordre exprès de Sa Majesté, signé par le Secretaire d'Etat aïant le Département de sa Maison, & adressé au Bibliothecaire de Sa Majesté. 3°. Que pour l'avancement des Sciences, cette Bibliotheque sera ouverte à tous les Sçavans de toutes les Nations, en tout tems, aux jours & heures qui seront reglez par ledit Sieur Bibliothecaire, & qu'il sera préparé des endroits convenables pour y recevoir ces Sçavans, & les mettre en état d'y vacquer à leurs études & recherches avec toute commodité. 4°. Qu'outre lesdites entrées accordées aux Sçavans, cette Bibliotheque

Bibliotheque ſera ouverte au Public une fois la ſemaine, depuis 11 heures du matin juſqu'à une heure après midi, & que toutes les perſonnes que Sa Majeſté a attachées à ladite Bibliotheque, ſous les ordres dudit Sieur Bibliothecaire, ſeront obligez de s'y trouver durant ledit tems, ès Salles, Cabinets & Galleries d'icelle, pour ſatisfaire la curioſitéde tous ceux que l'envie de s'inſtruire y attirera. 5°. Qu'au lieu des trois Exemplaires que les Reglemens obligeoient de fournir ci-devant, ſçavoir, deux à la Bibliotheque de Sa Majeſté, & un au Cabinet du Louvre, il n'en ſera plus fourni que deux, dont l'un ſera en grand papier, & ce pour toutes impreſſions & réimpreſſions, même des Eſtampes, excepté dans les cas où le Bibliothecaire de Sa Majeſté jugera que les Ouvrages ne méritent pas être mis en grand papier. Ces Exemplaires doivent être remis avant l'expoſition en vente, à peine de confiſcation & d'amende.

Le Conſeil du Roy rendit un autre Arrêt le 14. Septembre 1721. qui ordonna le tranſport de la Bibliotheque du Roy à l'Hôtel de la Banque, ruë de Richelieu; ce qui a été fait.

Etat des personnes employées à la Bibliotheque du Roy, sous les ordres de M. l'Abbé Bignon, avec leurs appointemens payez par Sa Majesté.

Ils sont partagez en quatre Classes. Les uns sont preposez à la garde de certaines portions de la Bibliotheque; les autres sont pour interpréter les différentes Langues étrangeres; les troisiémes sont pour la recherche des Livres, suivant les diverses matieres qui ont rapport aux Sciences & Belles Lettres; les derniers sont pour écrire tout ce qui concerne la Bibliotheque.

I. CLASSE.

Gardes.

Du Cabinet des Médailles & autres Curiositez de ce Cabinet, M. Claude Gros-de Boze, Intendant des Devises & Inscriptions des Edifices Roïaux, l'un des Quarante de l'Académie Françoise, & Secretaire de celle des Inscriptions & Belles Lettres, 3000. liv.

Des Livres imprimez, M. Loüis de Targny, Docteur de Sorbonne, 3000. l.

Des Manuscrits, M. Jean Boivin-de Villeneuve, de l'Académie Françoise, & de celle des Inscriptions & Belles Lettres, Professeur Roïal en Grec, 3000. l.

Des Titres & Genealogies, M. Abraham-Charles Guiblet, Genealogiste de l'Ordre de S. Lazare, & des Ecuries de M. le Duc d'Orleans, 1200. liv.

Des Planches gravées, Estampes, Poinçons, Matrices, Caracteres, Papiers, Maroquins, &c. M. Loüis Ladvenant, 1200. liv.

Tresorier de la Bibliotheque, M. Paul Guymont, 2000. liv.

II. CLASSE.

Interpretes.

Pour les Langues *Chinoise* & *Indienne*, MM. Fourmont, freres. L'aîné, qui se nomme Etienne, est Professeur Roïal en Arabe, & Associé de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres. Le cadet est Professeur Roïal en Syriaque, 2000. liv.

Pour les Langues *Arabe* & *Persienne*, M. Jean-Baptiste de Fiennes, Professeur Roïal en Arabe, & M. Petis-de la Croix, chacun 1200. liv.

Pour les Langues *Turque* & *Grec vulgaire*, M. François Barout, d'Alep en Syrie, & M. Jean-Jonas, de Constantinople, chacun 1000. liv.

Pour la Langue *Teutonique*, M. Winslou, de Copenhague, & M. Jacques-

Nicolas Jourdain, chacun 1000. liv.

Pour les Langues *Esclavonne*, *Ruſſe* & *Polonnoiſe*, M. Georges Gouſin, de Moſcou, & M. N. Soyer, chacun 1000. l.

Pour les Langues *Angloiſe*, *Ecoſſoiſe* & *Irlandoiſe*, M. Jean-Thomas de Woolhouſe, Membre de la Societé Roïale de Londres, où il eſt né, 1000. l.

Pour les Langues *Italienne*, *Eſpagnole* & *Portugaiſe*, M. Simon-François Lezeau, Prieur de Patey, 1000. l.

III. CLASSE.

Pour la Recherche des Livres.

De Theologie, M. Marion, 1000. l.

De Juriſprudence, M. Capon, 1000. l.

De Medecine, M. Pierre-Jean Burette, Docteur & Profeſſeur Roïal en Medecine, de l'Académie des Inſcriptions & Belles Lettres, 1000. l.

De Mathematiques, M. de Lagny, Penſionnaire de l'Académie Roïale des Sciences, 1000. l.

D'Hiſtoire, M. l'Abbé Alary, l'un des Hommes de Lettres attachez à l'inſtruction du Roy, 1000. l.

Des Belles Lettres, M. Antoine Danchet, de l'Académie Françoiſe, & Véteran de celle des Inſcriptions & Belles Lettres, 1000. l.

IV. CLASSE.

Six Ecrivains.

Les Sieurs Rouſſelet ; Jean Carpentier ; Jean Buvat ; de la Cour ; Joſeph de la Croix, & Antoine Rouſſeau, chacun 600. l.

Autres perſonnes attachées à la Bibliotheque.

Un *Libraire*, le Sr Joüenne, 600. l.

Garçon de la Bibliotheque, N. le Bon, 500. l.

Portier, la Graviere, 400. l.

Jardinier, Marchais, 100. l.

Marchand Papetier, le Sieur Nicolas Pioche.

Relieurs, les Srs Heuqueville & Mercier.

De l'Imprimerie Royale.

Comme il n'a été dit qu'un mot de cette Imprimerie, *Tome I.* de cet Ouvrage, *page 466.* l'on a crû qu'il étoit à propos d'en parler un peu plus amplement à la ſuite de la Bibliotheque du Roy.

Elle a été établie par le Roy François I. vers l'an 1531. & ce Prince fit fondre de beaux Caracteres Hebreux, Grecs & Latins, dont il confia la garde à Robert Eſtienne ſon Imprimeur Ordinaire, au-

quel ſon fils, de même nom que lui, ſucceda en 1559. Sous le Roy Loüis XIII. cette Imprimerie fut portée à la plus grande perfection. Il la plaça dans ſa Galerie du Louvre, d'où vient qu'elle eſt nommée communément l'*Imprimerie du Louvre*, & en confia la direction en 1640. à Sebaſtien Cramoiſy, II du nom, avec la garde des Poinçons, Matrices, & de tout le reſte ſervant à cette Imprimerie. Sebaſtien Mabre, fils d'une de ſes filles, lui ſucceda, & ſe ſurnomma Cramoiſy. Celui-ci étant mort en 1687. ſa veuve fut continuée dans cette direction. Elle eut pour ſucceſſeur le 15. Janvier 1691. Jean Aniſſon, Libraire & Imprimeur de Lyon. Il s'en démit, & Claude Rigaud en fut pourvû le 16. Février 1707. en cette qualité de *Garde des Poinçons, Matrices, Moules, Layettes, Caracteres, & Fontes de l'Imprimerie Royale.* Il eſt à 600. liv. de gages ſur l'Etat de la Maiſon du Roy, qui s'envoye tous les ans à la Cour des Aydes, pour joüir des privileges ; mais ces gages n'étant point compris ſur l'Etat de fonds, on lui expedie à la fin de chaque année une Ordonnance ſur le Tréſor Roïal de 1400. liv. pour ſupplément d'appointemens.

Jean Grandjean a obtenu le 5. Avril 1709. un Brevet de *Graveur des Caracteres de l'Imprimerie Royale.*

La Bibliotheque de S. Victor, fameuse par ses Manuscrits, & par le grand nombre de Livres choisis qu'on y trouve, est ouverte depuis long-tems au Public trois fois la semaine, les Lundi, Mercredi & Samedi ; l'on y entre le matin en Hyver à huit heures jusqu'à dix, & l'apresdîné à deux jusqu'à quatre. Dans l'Eté depuis Pâques jusqu'aux vacances, elle ne ferme qu'à cinq heures. M. du Bouchet-de Bournonville, est un des premiers bienfaicteurs de cette Bibliotheque, qui a été enrichie depuis, par les liberalitez de M. de Tralage, neveu de feu M. de la Reinye, Conseiller d'Etat, & par celle de M. Cousin, Président de la Cour des Monnoïes. Les vacances sont depuis la mi-Août jusqu'à la S. Luc.

La Bibliotheque du Cardinal Mazarin a été renduë publique depuis l'année 1688. L'on y va les Lundi & Jeudi le matin à huit heures jusqu'à dix heures & demie ; l'après midi depuis deux jusqu'à quatre en Hyver, & jusqu'à cinq en Esté. Il y a deux hommes qui fournissent les Livres qu'on demande. Elle est dans un des Pavillons du Colleges des Quatre

Nations. Les vacances commencent à la fin de Juillet, & finissent à la S. Martin.

La Bibliotheque de M. Riparfonds, Avocat du Parlement de Paris, a été laissée à l'Ordre des Avocats, à condition qu'elle seroit publique. On l'a mise dans une des Salles de l'Archevêché : l'on en a commencé l'ouverture en 1708. Elle est ouverte tous les jours de la semaine après midi, hors le Mercredi, destiné pour les Consultations que les pauvres y vont faire, à de très-célébres Avocats qui s'y trouvent.

La Bibliotheque des Peres de la Doctrine Chrétienne près la Porte S. Marcel, a été renduë publique en Novembre 1718. par la Fondation de M. Miron, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris. L'on y est reçû les Mardi & Vendredi, matin & soir, afin que la semaine soit remplie pour ceux qui fréquentent les Bibliotheques : & ses vacances sont depuis la Fête de S. Barthelemi, jusqu'au premier Mardi d'après la Fête de saint Charles.

Outre ces Bibliotheques publiques, il y en a beaucoup d'autres de grande réputation ; mais qui ne sont publiques qu'autant que les Communautez à qui elles appartiennent le jugent à propos : tel-

les ſont celle de S. Germain des Prez, enrichie depuis l'an 1718. de celle de feu M. l'Abbé d'Eſtrées, nommé Archevêque de Cambray, & qui de plus eſt dépoſitaire des Manuſcrits de M. le Duc de Coiſlin, Evêque de Mets, provenans de la Bibliotheque du Chancelier Seguier ſon grand oncle.

La Bibliotheque de S. Martin des Champs, très célébre, auſſi-bien que la précedente, par d'anciens Manuſcrits.

La Bibliotheque de l'Abbaïe de Sainte Geneviéve, enrichie depuis l'année 1710. de la Bibliotheque de feu M. le Tellier, Archevêque de Reims. Elle eſt accompagnée d'un Cabinet de Curioſitez très-conſiderables.

Celle de Sorbonne a des Manuſcrits autentiques, & grand nombre de Livres d'ancienne Edition, & fort recherchez.

Celle des Jeſuites de la ruë S. Jacques, peut paſſer pour une des plus complettes: & de plus M. de Harlay, Conſeiller d'Etat, leur a legué la ſienne. Il y a auſſi un Cabinet d'Antiquitez.

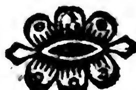
La Bibliotheque de M. le Cardinal de Rohan, augmentée de celle de M. de Thou, que M. de Menars avoit achetée, eſt très belle & bien choiſie.

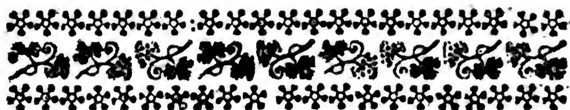
Celle de M. de Colbert, reſtée à M.

le Comte de Seignelay, eſt autant fameuſe par le grand nombre de Manuſcrits, que par celui des Livres.

Il eſt peu de Communautez Religieuſes à Paris, qui n'en ayent de fort amples, deſquelles l'on déſignera ſeulement celles des Jacobins de la ruë S. Honoré; des Jeſuites ruë S. Antoine; des Prêtres de l'Oratoire ruë S. Honoré; des Auguſtins Déchauſſez Place des Victoires. Il y a dans la Maiſon un Cabinet curieux par une belle ſuite de Médailles, par des Antiques & des Tableaux de bons Maîtres: celle des Celeſtins, des Grands Auguſtins, & autres.

Un plus long détail des Bibliotheques auroit ici trop d'étenduë; ainſi l'on finira en déſignant encore celles de quelques particuliers, comme de M. le Maréchal d'Eſtrées, de M. le Duc de Noailles, de M. de Lamoignon, &c.





CHAPITRE VI.

Des Ambassadeurs, Envoyez, & Residens.

LE Roy a dans les Cours des Princes Etrangers, des Ambassadeurs, Envoyez ou Résidens, qui sont chargez des Négociations & des Ordres qu'il leur envoye ; & respectivement les Princes Etrangers ont en France des Ministres, pour y avoir soin de négocier auprès du Roy les affaires dont ils sont chargez.



ARTICLE PREMIER.

Ministres du Roy employez dans les Païs Etrangers.

MR Guerin-de Tencin, Abbé de Vezelay, Docteur de Sorbonne, chargé des affaires du Roy, *à Rome*.

M. de Roüault-de Gamaches, Abbé de Montmajour, Auditeur de Rote pour la France, *à Rome*.

M. Andrault, Marquis de Maulevrier-

Langeron, Chevalier de la Toison d'or, Lieutenant General des Armées du Roy, Comm. L. Ambassadeur Ordinaire *en Espagne.*

M. Dusson, Marquis de Bonac, *Brigadier* de Cavalerie, Mestre de Camp réformé dans Dauphin Etranger, Gouverneur des Châteaux d'Usson & Kérigut, & du Mas d'Azil, Ch. L. Ambassadeur Extraordinaire *à la Porte.*

M. de Beziade, Marquis d'Avarey, Grand-Croix de l'Ordre de S. Loüis, Lieutenant General des Armées du Roy, Gouverneur de Peronne, Ambassadeur *en Suisse.*

M. de Languet, Marquis de Gergy, nommé Ambassadeur *à Venise.*

M. Fleuriau, Comte de Morville, Secretaire d'Etat, Grand-Croix, Secretaire-Greffier de l'Ordre de S. Loüis, Ambassadeur *en Hollande*, aussi Ambassadeur Plenipotentiaire au Congrès de Cambray.

M. de Campredon, Ministre Plenipotentiaire auprès *du Czar.*

M. d'Audiffret, Envoyé Extraordinaire *en Lorraine.*

M. Johanne-de la Carre, Comte de Saumery, Marêchal de Camp, nommé Envoyé Extraordinaire *en Baviere.*

M. d'Orgeville, Maître des Requêtes, nommé Envoyé Extraordinaire *à Cologne.*

M. Poussin, Envoyé Extraordinaire *en Basse Allemagne.*

M. Chevignart, dit le Chevalier de Chavigny, Envoïé Extraordinaire *à Genes.*

M. Cadiot-de la Closure, Résident *à Geneve.*

M. le Bailly de Lorenzy, chargé des affaires du Roy *à Florence.*

M. le Marquis de Rossy, chargé des affaires du Roy *à Bruxelles.*

M. du Bourg, chargé des affaires du Roy *à Vienne.*

M. des Touches, chargé des affaires du Roy *en Angleterre.*

M. Fremont, chargé des affaires du Roy *à Venise.*





ARTICLE II.

Ministres des Cours Etrangeres en France.

Mr Mascei, Archevêque d'Athenes, Nonce Extraordinaire *du Pape*.

M. Patricio Lawles, Ambassadeur Ordinaire *d'Espagne*.

M. le Prince Dolgorouki, Ambassadeur Extraordinaire *du Czar*.

M. le Comte de Vernon, Ambassadeur Ordinaire du Roy *de Sardaigne*.

M. le Baron Hop, Ambassadeur des *Etats Generaux des* Provinces Unies.

M. le Bailly de Mesmes, Ambassadeur Ordinaire de la Religion *de Malthe*.

M. d'Azevedo-Coutinho, Commandeur de Motta, de Lolos, des Ordres de Christ & de S. Jacques, Grand Bailly de Vimioso, Envoïé Extraordinaire *de Portugal*.

M. le Marquis Corsini, Envoïé Extraordinaire *du Grand Duc*.

M. Martine, Envoïé Extraordinaire du Landgrave *de Hesse Cassel*.

M. du Mont, Envoïé Extraordinaire du Duc *de Holstein-Gottorp*.

M. l'Abbé Landi, Envoïé Extraordinaire du Duc *de Parme.*

M. le Baron de Fonseca, chargé des affaires de l'*Empereur* pour les *Païs-Bas.*

M. de Schaub, chargé des affaires d'*Angleterre.*

M. le Comte d'Hoym, Ministre du Roy *de Pologne.*

M. le Baron de Schlenitz, Ministre Plenipotentiaire *du Czar.*

M. Gueda, Résident *de Suede.*

M. Wernick, Ministre chargé des affaires du Roy *de Dannemarck.*

M. Chambrier, chargé des affaires du Roy *de Prusse.*

M. de Rolinville, chargé de affaires du Duc *de Lorraine.*

M. de Waldor, Conseiller & Résident de l'Electeur *de Cologne*, Evêque de Liege.

M. Fesch, Ministre de l'Electeur *de Treves*, comme Grand-Maître de l'Ordre Teutonique.

M. Grevembroch, Secretaire de l'Electeur *Palatin.*

M. de Cagny, Agent *des Villes Anseatiques.*

Ces Ministres Etrangers ont été placez ici suivant qu'ils sont venus à la memoire, sans dessein aucun de donner la préseance aux uns sur les autres.

Lorſqu'un Ambaſſadeur eſt relevé par un autre, ils vont tous deux chez le Roy, où quand ils marchent à l'Audiance, l'ancien a la droite ſur le nouveau venu; mais au ſortir de l'Audiance, celui-ci prend la droite ſur celui qu'il eſt venu relever.

S'il arrive un Ambaſſadeur Ordinaire pour en relever un Extraordinaire, celui-ci tient toûjours le deſſus, ſoit en entrant, ſoit en ſortant de l'Audiance.

Fin du quatrième Tome.

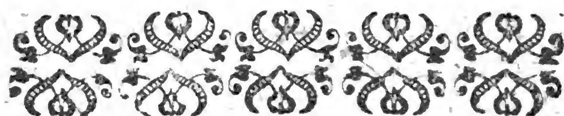


TABLE DE L'ETAT DE LA FRANCE.

TOME QUATRIE'ME.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

Fin de la Table du quatriéme Tome.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07803 0528

